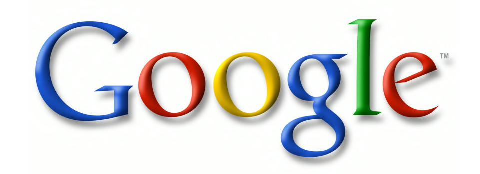






DE LA

VILLE DE LAON,

Par J. F. L. Devisme.

TOME SECOND.



LAON,

Chez C. MENNESSON, libraire, place du Bourg,
successeur de M. LE BLAN-COURTOIS.

HISTOIRE
DE LA
VILLE DE LAON.

Imprimerie d'A.-P. Coutrot, imprimeur du Roi.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE LAON,

PAR J.-F.-L. DEVISME.

TOME SECOND.



A LAON,
CHEZ LE BLAN-COURTOIS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
PLACE DU BOURG.

MDCCCXXII.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE LAON.

LIVRE CINQUIÈME.

LES risques de la guerre avaient tenu tous les esprits en haleine. Les loisirs de la paix leur permettant de s'occuper des nouvelles doctrines, elles eurent bientôt des sectateurs parmi ceux pour qui l'indépendance des opinions avait le plus d'attrait. Ce fut en 1560 que le Calvinisme commença à se glisser dans les murs de Laon. Les prosélytes qu'il y fit se tinrent d'abord cachés: mais ils levèrent le masque, lorsque l'Edit de Janvier (1562) parut. Bientôt leur hardiesse s'accrut avec leur nombre, au point que le Catholicisme fût en butte à leurs dérisions et les Catholiques à leurs insultes. Ces désordres étaient tolérés par les Magistrats, dont plu-

1560. à 1565. Le Calvinisme s'introduit à Laon.

sieurs étaient imbus des principes de la Réforme. Le Parlement, qui en eut connaissance, fit un exemple sur le Lieutenant du Prévôt, qu'il bannit de la ville, et qu'il déclara incapable de posséder aucun office. Cet acte de sévérité rendit les sectaires plus circonspects, mais non pas plus modérés. En 1565, le ciboire et les hosties disparurent dans une Eglise : cet attentat, qui leur fut imputé, non sans vraisemblance, échauffa beaucoup les têtes; et une cérémonie expiatoire, qui eut lieu à ce sujet, ne contribua pas à les calmer. C'est dans ces circonstances, que Laon devint le théâtre d'une scène singulière, dont le dénouement passa, parmi les Catholiques, pour une preuve miraculeuse de la vérité de leur croyance.

1566. Nicole de Vervins.

Il y avait, à Vervins, une jeune femme, de 16 à 17 ans, ignorante, vaporeuse et sujette à des attaques de nerfs. Nicole Obry (c'était son nom) priant un jour sur la fosse de son grand-père, crut voir un spectre qui lui adressait la parole. Cette vision, qui se renouvella les jours suivans, la remplit d'épouvante, et la fit tomber dans des convulsions, dont chacun interprêtait la cause à sa manière. Le Clergé de Vervins prononça qu'elle était possédée; et le peuple n'en douta point, quand il vit les excès se calmer, à la

suite des exorcismes. L'intérêt redoubla, lorsque le diable, conversant avec ceux qui le conjuraient, nomma comme ses amis tous les hérétiques que ce spectacle avait attirés. On ne parla bientôt plus que de la démoniaque de Vervins; et l'arrivée de l'Evêque Jean Debours, qui vint lui administrer en personne les remèdes spirituels, acheva de fixer l'attention des deux partis, sur un fait, que l'un voulait faire tourner à la confusion de l'autre.

Cependant une Eglise obscure ne suffisait plus à la célébrité de Nicole. Elle fut amenée à Laon, le 24 Janvier 1566, et exposée aux regards de la multitude, sur un échafaud dressé dans la Cathédrale. Là recommencèrent les conjurations, en présence d'une infinité de personnes venues, même des provinces voisines. Si les Protestans eussent été sages, ils se seraient bien gardés d'en grossir le nombre : ne croyant pas aux miracles, ils devaient paraître sûrs, sans qu'il fût besoin du témoignage de leurs yeux, que c'était une comédie qu'on jouait à leurs dépens. L'espoir de découvrir la fraude qu'ils soupçonnaient, les porta à surveiller tout ce qui se fit; et ce fut un surcroît de triomphe pour leurs adversaires. Nicole ne se démentit point dans toutes les épreuves auxquelles elle fut soumise. Ses sarcasmes

contre les Huguenots n'en devinrent que plus amers; elle accusa même un de leurs médecins d'avoir voulu l'empoisonner. Elle parlait au nom d'un diable, appellé Belzébut, qui se disait accompagné de vingt-neuf autres. Ceux-ci furent d'abord chassés successivement; et il y en eut un qui s'échappa par une vitre, que la croyance populaire veut n'avoir jamais pu être rétablie.

Les mouvemens qu'on se donnait de part et d'autre, pour exciter la foi ou semer la défiance, produisaient une si vive agitation, que le Gouverneur de l'Isle de France crut devoir s'en occuper. Ce Gouverneur était le Maréchal François de Montmorenci, fils aîné du Connétable Anne, aussi zélé Catholique que tous ceux de son nom, assez lettré pour avoir pu être compté parmi les savans de son siècle, orné, d'ailleurs, de si grandes qualités, qu'on le nomma le dernier des Français. Il écrivit, le 1.er Février, à l'Evêque de Laon, pour l'engager à faire finir *une tragédie*, dont la principale actrice *tient*, dit-il, *des propos qui ne tendent qu'à sédition.* Il ne dissimule point qu'à son avis *les malins esprits dont est possédée* Nicole, *ne sont du tout diaboliques*, *et que ce pourrait être quelque jeu industrieux pour convoquer le peuple à ce spectacle et l'émou-*

voir. Il finit par dire que, si l'Evêque n'étouffe au plutôt un éclat *qui n'est d'aucune édification*, il saura bien en trouver les moyens dans l'autorité que le Roi lui a confiée (1). Cette lettre accéléra l'expulsion de Belzébut, qui depuis six jours se défendait tout seul. Le 8 Février, un plus grand appareil prépara les esprits à un succès décisif ; et la journée effectivement ne se passa point, sans que la délivrance de Nicole fût consommée.

Toute la France retentit du bruit de cet événement. Toutes les circonstances en furent constatées par un procès-verbal qui existe. Plusieurs écrivains en publièrent l'histoire (2). Une procession annuelle fut instituée, pour en perpétuer le souvenir ; et ses principales circonstances furent représentées en relief, sur une cloison latérale du chœur de la Cathédrale. Cependant les sectaires criaient à la fausseté ; et les plumes les plus ingénieuses s'égayaient sur le diable de Laon. Mais aux yeux du plus grand nombre, dix mille témoins, des actes authentiques, et les conversions qu'opéra la créance donnée au miracle, réfutaient suffisamment les clameurs et les plaisanteries des incrédules. Quelques femmes essayèrent de marcher sur les traces de Nicole ; aucune n'eut le même succès : une seule obtint une égale célébrité. Mais la manière dont se

termina son aventure, fut une pleine revanche pour les Protestans (3). Nicole elle-même ne fut guères plus heureuse, lorsqu'en 1577, se donnant une seconde fois en spectacle dans la Cathédrale d'Amiens, elle y recouvra la vue par un nouveau miracle. Celui-là ne fit aucune sensation, et l'on ne voit pas même que les Catholiques aient essayé d'en tirer avantage, quoiqu'on fût alors au plus fort des troubles religieux.

1567 à 1572. [...]ion est [...]ommé [...]ar les [...]alvinistes. Quelque éclat qu'ait eu la délivrance de Nicole, elle n'arrêta point les progrès de la Réforme dans le pays. Dès l'année suivante, les Religionnaires étaient assez nombreux, pour oser se montrer en armes, et même pour se croire en état d'acquérir la supériorité par des entreprises militaires. Après s'être emparés de Soissons à la faveur de quelques intelligences, ils prirent et saccagèrent Vailly, Chauny, Coucy et Bruyères : puis s'avançant jusqu'au pied de la montagne de Laon, ils envoyèrent sommer la ville par un trompette. Il y avait parmi eux plusieurs Laonnois, qui s'étaient targués, auprès des autres, d'un crédit assez grand, pour faire ouvrir les portes sans difficulté. Mais pour toute réponse on tira sur leur émissaire; et comme ils n'étaient pas en état d'entreprendre un siége en forme, ils rebroussèrent chemin,

après avoir mis le feu à quelques maisons du faubourg d'Ardon. La résolution, que les Catholiques montrèrent dans cette circonstance, éloigna de Laon, pour plusieurs années, les calamités de la guerre civile. Il faut le dire à leur louange : ce calme fut dû à leur modération, autant qu'à la force de leurs remparts. La conduite, qu'ils tinrent après la S. Barthelemi, est une belle preuve qu'ils ne songeaient point, dans ce temps-là, à abuser de leurs avantages. Tandis que beaucoup de villes, même des plus petites, répétaient les scènes épouvantables dont Paris avait donné l'exemple, pas une goutte de sang ne coula dans les murs de Laon. La frayeur y fit seulement faire des abjurations nombreuses. Grands et petits accouraient de toutes parts chez Debours ; et ce Prélat, qui n'avait pas moins d'humanité que de zèle, accueillait le repentir, sans en scruter les motifs. On pense bien que la plupart de ces conversions ne durèrent pas plus que le danger qui les avait inspirées (4).

1576 à 1577. Bodin aux premiers Etats de Blois.

Des Edits, plus ou moins favorables aux Réformés, procuraient de temps en temps une paix passagère. Ils arrachèrent, en 1576, à la faiblesse de Henri III, les conditions les plus avantageuses qu'ils eussent encore obtenues. De l'extrême dépit que les Catholiques

en conçurent, naquit *la sainte union* si célèbre sous le nom de *la Ligue ;* confédération séditieuse, qui ne menaçait pas moins le Roi que l'hérésie, et dont le plan fut, dit-on, arrêté au château de Marchais qui appartenait à la maison de Lorraine. Les premiers Etats de Blois s'assemblèrent dans ces circonstances difficiles. Un homme, reconnu pour le premier publiciste de son siècle, y représenta la ville de Laon; et par son éloquence et sa sagesse, s'y rendit l'arbitre des délibérations. Cet homme était Jean Bodin, alors Conseiller et depuis Procureur du Roi au présidial. On agita d'abord si l'on devait souffrir en France plus d'une religion. Le Clergé et la Noblesse, gagnés par les Guises, se déclaraient pour la négative, qui avait aussi dans le Tiers-état de nombreux partisans. Bodin s'appliqua à faire voir que l'intolérance était un sûr moyen de rallumer la guerre civile; et ses efforts furent couronnés d'un succès plus glorieux que durable. C'est dans cette occasion, surtout, qu'il mérita d'être appellé, par excellence, l'orateur des Etats de Blois. Les chefs de la Ligue, ne pouvant le séduire, tentèrent de le décréditer, en le faisant accuser par quelques députés du Vermandois, d'avoir excédé ses pouvoirs. Mais cette intrigue ne tourna

qu'à son honneur; et sa conduite fut jugée irréprochable, même par le conseil du Roi. Il n'y trouva plus la même justice, lorsqu'il eût fait passer deux résolutions, l'une pour déclarer le domaine de la couronne inaliénable, l'autre pour rejetter la proposition de conférer à des Commissaires le droit de traiter avec le Prince, au nom des Etats. Il avait pu impunément ouvrir, sur l'article de la religion, un avis que la Cour ne partageait point. Mais il eut un tort irrémissible, dès que, dans les matières temporelles, il contraria les vues intéressées des courtisans. Ils lui firent perdre la bienveillance de Henri: et (ce à quoi doivent s'attendre les hommes sages, dans des temps de trouble) la nation ne sentit pas le mérite d'une disgrace encourue pour la servir.

Depuis la paix du Cateau-Cambresis, Laon croyait n'avoir rien à craindre de l'étranger. Sa sécurité fut troublée tout-à-coup par une invasion, qui parut d'autant plus inquiétante, que n'ayant pas été prévue, il n'y avait pas de précautions prises pour la repousser. C'était le temps où les Pays-Bas étaient en pleine révolte contre le gouvernement Espagnol. Le Duc d'Anjou, frère de Henri III, qui visait à se former une souveraineté, avait traité avec eux, et venait de conduire

1578. Invasion des Espagnols.

à leur secours huit mille hommes de pied et mille chevaux. La Cour de France avait fermé les yeux sur la conduite du jeune Prince, et ne voulait point passer pour y avoir donné son approbation. Don Juan d'Autriche ne l'y crût pas étrangère. Il avait des forces sur la frontière du Hainaut. Il les fit entrer, au mois d'Août 1578, sur le territoire français, où elles enlevèrent successivement les forts de Verte-Vallée, de Montcornet, de Tavaux et de Pierrepont. Grossies par la renommée, leur apparition sous les murs de Laon était attendue d'un instant à l'autre, quand on apprit qu'elles rétrogradaient. Leur retraite fut dûe, non-seulement à l'arrivée de troupes françaises, mais au dépérissement de la santé de Don Juan, qui mourut le 1.er Octobre. Le plat-pays n'y gagna pas grand'chose. L'ennemi ne lui aurait pas fait plus de mal, que ne lui en firent ses libérateurs. Cet acte d'hostilité des Espagnols, absolument ignoré jusqu'ici, n'est rien moins que dénué d'intérêt. Il doit être recueilli par l'histoire, et comme le prélude de la longue guerre, par laquelle l'Espagne seconda les efforts de la Ligue, et surtout parce qu'il fait voir que l'expédition du Duc d'Anjou fournissait, au vindicatif Philippe II, un motif plausible de s'immiscer dans nos discordes civiles.

Pendant les sept années qui suivirent les premiers Etats de Blois, les chefs du parti Catholique se bornèrent à fomenter sous main les germes de discorde, attendant une conjoncture favorable pour courir aux armes. Les instigations et les promesses de l'Espagne la firent naître au commencement de 1585. On apprit tout-à-coup que plusieurs villes avaient été surprises en pleine paix; et dans le même temps parut un manifeste, signé du Cardinal de Bourbon, sous le nom de qui se cachaient les Guises, et approuvé par plusieurs Souverains étrangers. Alors le Roi ne put douter que le but de la sainte union était de le dépouiller de son autorité. Alors aussi les Protestans ne différèrent point de se préparer à la guerre. Le Duc d'Aumale, Gouverneur de Picardie, qui n'avait pas eu de peine à faire tomber au pouvoir de la Ligue toutes les places d'une province où elle avait pris naissance, essaya de la rendre aussi maîtresse de Laon, où commandait Rocourt dont il était sûr. Il y avait dans la ville un parti dont il fallait tromper la vigilance. On appellait *pacifiques* ou *royalistes* ceux qui le composaient; et c'étaient sans contredit les meilleurs citoyens. D'Aumale, voulant concerter avec Rocourt les moyens d'entrer dans la place, s'en approcha à la tête d'un gros

1585. Le Duc d'Aumale tente de surprendre Laon.

détachement. Rocourt, sous prétexte d'une reconnaissance, sortit accompagné seulement de douze ou quinze hommes, se laissa prendre dans les environs de Liesse, et revint, après avoir conféré avec l'ennemi, feignant de s'être échappé de ses mains. Cette aventure inspira quelques soupçons à un Avocat nommé Jean Martin. Il épia la conduite du Commandant, pénétra ses vues, et en instruisit les royalistes. Cependant d'Aumale vint camper, le 25 Mai, sous les murs de Laon, persuadé qu'il ne tarderait pas à y être introduit. Mais on y était sur ses gardes; et Rocourt, surveillé avec une extrême attention, ne put même lui donner avis de ce qui se passait. Trois jours s'écoulèrent dans une vaine attente de la part de d'Aumale, qui, ne pouvant plus enfin douter de la découverte du complot, se retira, non sans dépit de s'être inutilement flatté d'une aussi belle conquête.

1589. Laon entre dans le parti de la Ligue.

Le respect des Laonnois pour l'autorité légitime ne se démentit point jusqu'aux deuxièmes Etats de Blois. Cependant le nombre des ligueurs s'était accru dans la ville; et lors de la nomination de ses députés, ils avaient intrigué, avec tant de succès, que Bodin avait été exclu, et qu'on lui avait préféré des hommes de leur parti. C'étaient Geoffroi de Billy, Abbé de S. Vincent, le Lieutenant-

général Defer, et le Conseiller Legras. Le Duc de Guise, sûr de dicter les délibérations d'une assemblée presque toute de son choix, allait sans doute oser tout ce qu'il pouvait, lorsqu'une mort tragique l'arrêta au milieu de ses vastes desseins. Le Roi, trop faible pour le faire juger, se défit de lui et du Cardinal son frère par un double assassinat; mesure déplorable que la nécessité justifierait, si une telle nécessité n'était pas, pour un Roi, le pire de tous les torts. La Ligue fut étonnée de ce coup, sans en être abattue. Elle retrouva un chef habile dans Mayenne, qui remplaçait Guise comme par droit de succession.

Les députés de Laon, qui avaient promis aux seize de faire déclarer leur ville contre le Roi, y travaillèrent à leur retour avec beaucoup d'ardeur. Rocourt était, à la vérité, revenu à de meilleurs principes. Mais il est plus facile de changer d'opinion que de caractère; et celui du crédule et faible Rocourt était incapable de contenir des hommes aussi adroits et aussi entreprenans que les ligueurs. A leur tête était l'Abbé de S. Vincent, personnage ambitieux, éloquent, hardi, qui composait des livres de dévotion et prêchait la guerre civile; qui cachait, sous un fanatisme affecté, une politique artificieuse; et

qui avait choisi la cause où il espérait plus d'avancement, prêt à la quitter, quand son intérêt lui conseillerait la désertion. Billy, tellement considéré dans la Ligue, qu'il fût un de ses négociateurs à la conférence de Surêne; Billy, à qui Mayenne donnait une entière confiance pour tout ce qui regardait la ville, y exerçait un ascendant que personne ne balançait, pas même l'Evêque. Debours ne l'était plus alors. Il avait péri, plusieurs années auparavant, victime des soins donnés à son troupeau dans une longue et cruelle épidémie. Son successeur, plus franc ligueur que Billy qu'il était loin d'égaler dans l'art de manier les esprits, se nommait Valentin Duglas. Il était de l'illustre maison écossaise de ce nom, dont une branche s'est établie en France sous Charles VII, dans une terre voisine de Laon.

Les factieux avaient déjà gagné les Officiers de la bourgeoisie et fait des amas d'armes dans des maisons religieuses, que Rocourt ignorait encore leurs menées. Lorsque de bons citoyens l'en avertirent, il négligea leurs avis, et poussa l'aveuglement jusqu'à refuser les offres de secours que vint lui faire Cardaillac, qui commandait dans les environs douze cents hommes de pied et quatre cents chevaux. Le Prévôt Martin, qui ne partageait point

point sa sécurité, imagina, pour conjurer l'orage, la plus fausse de toutes les mesures. Il fit arrêter, dans une assemblée des habitans, que la ville observerait une neutralité exacte entre le Roi et la Ligue, et qu'elle se garderait elle-même. Cette résolution, qui obligea Cardaillac de s'éloigner, mit les factieux fort à l'aise. Le 17 Février 1589 fut le jour marqué pour l'exécution de leur dessein.

La veille au soir, le Prévôt, qui en avait eu vent, assembla plusieurs amis, pour délibérer sur le danger commun ; sollicitude inutile, et qui n'aboutit qu'à fournir un prétexte pour les opprimer. Le 17, dès le matin, le tocsin sonnait : des barricades étaient dressées partout : les rues étaient remplies de Bourgeois et d'Ecclésiastiques armés : Billy parcourait la ville la cuirasse sur le dos, surveillant les uns, excitant les autres, et donnant des ordres, comme si l'ennemi était aux portes.

Plusieurs citoyens sont arrêtés.

Cependant un Capitaine de quartier, suivi de quarante Arquebusiers, se rend chez le Gouverneur. Il se plaint avec emportement de ce que, pendant la nuit, des traîtres ont conspiré, pour livrer la ville à Cardaillac et faire égorger les Catholiques. Il oblige Rocourt de venir avec lui au palais, où siégeait un comité peu nombreux, présidé par le

Lieutenant-général. On y amène bientô après le Prévôt et vingt-deux autres notable citoyens. C'étaient les prétendus conspira teurs, lesquels n'avaient point passé san danger au milieu d'un peuple échauffé pa le vin, et enflammé par les bruits les plu absurdes. Ils furent précipités dans un cachot sur un ordre que n'osa refuser le Gouverneur et lui-même ne tarda pas à être arrêté, pou prix de sa lâche condescendance (5).

Les factieux établirent ensuite une nou velle forme de gouvernement. Ce qu'ell offre de plus remarquable, c'est l'institutio de deux Conseils, l'un général, l'autre parti culier. Celui-ci, composé de douze personnes était chargé d'administrer ; celui-là, dont le membres étaient d'abord au nombre de qua rante-deux, et furent, par la suite, réduit à douze, devait être consulté dans toutes le affaires importantes ; et le Conseil particulie s'adjoignait à lui, pour y délibérer. Cet ordr de choses qui subsista, tant que la ville fut e état de rebellion, en fit une véritable répu blique. Il en fut à-peu-près de même de toute celles où l'autorité du Roi fut méconnue Ainsi la Ligue, considérée comme corps poli tique, était la confédération d'une multitud d'états particuliers, que réunissait, à la vérité le lien d'un intérêt commun, mais qui ne s

croyaient pas forcés d'obéir à un pouvoir central. Car le grand Conseil de l'union, et après lui les Etats de la Ligue, ne furent que des assemblées délibérantes, qui ne pouvaient rien faire exécuter par elles-mêmes ; et Mayenne, chef du parti, sous le titre de Lieutenant-général de l'Etat, avait plutôt du crédit que de l'autorité (6). Quant à ce Cardinal de Bourbon, que les ligueurs reconnaissaient pour Roi, sous le nom de Charles X, chacun sait que sa royauté ne fut qu'un vain et ridicule simulacre. Ceux de Laon n'en avaient pas une autre idée, lors même qu'ils gravaient ce nom de Charles X sur les monnaies qu'ils frappèrent. Quand Balagny eut à traiter avec les ligueurs de Laon, il intitulait ses propositions : *De par Messieurs les Princes Catholiques, Villes, Communautés et Peuples unis.* Une des principales causes de la ruine de la Ligue, fut cette incohérence des divers élémens dont elle était l'aggrégation.

Motifs qui entraînèrent le peuple de Laon dans le parti de la Ligue.

La démocratie qui s'établissait dans les cités, où la contagion avait pénétré, est une des choses qui expliquent pourquoi Laon se laissa entraîner dans le parti de la Ligue. Car ce doit être un sujet de surprise pour qui considère qu'il n'y a pas, en France, de ville dont, à tout prendre, l'habitant se soit toujours

montré moins enthousiaste, moins susceptible des exaltations du fanatisme, plus dévoué au Souverain légitime. Quelles plus honorables preuves en désirerait-on, que l'attachement des Laonnois au sang de Charlemagne, que leur conduite dans les troubles du règne de Charles VI, que leur respect pour la liberté des opinions religieuses, après que le signal du massacre des dissidens eût été donné dans la Capitale? Mais il y a des idées qui séduiront toujours la multitude, quand elles lui seront présentées par des factieux adroits. A Laon, comme ailleurs, le peuple se laissa prendre à l'appât de se gouverner lui-même, au milieu de la confusion qui régnait alors. Il fut d'autant plus facile de le faire tomber dans le piège, qu'il n'y était déjà que trop poussé par des motifs extrêmement défavorables à la personne du Monarque. C'était le mépris dans lequel Henri III était tombé par la dissolution de ses mœurs, la folie de ses prodigalités, la faiblesse de son gouvernement; c'était l'indignation que le meurtre des Guises excita dans des ames franches et généreuses. On n'avait pas, il est vrai, les mêmes objections à faire contre Henri IV. Mais les raisons, qui portèrent les autres ligueurs à ne pas le reconnaître, durent agir non moins fortement sur ceux de Laon.

Ajoutons que la prétendue descendance de Charlemagne, dont se vantaient les Princes Lorrains, dût affermir leur crédit dans une ville, où la mémoire des Carlovingiens n'avait pas cessé d'être en singulier honneur.

Parmi ceux qui contribuèrent le plus à égarer le peuple de Laon, deux hommes se faisaient surtout remarquer par la violence de leurs invectives contre la maison régnante, et par l'emportement de leurs conseils séditieux : c'étaient Claude Legras, Conseiller, et Innocent Labiche, Procureur. Tous deux d'un caractère féroce, d'une perversité profonde, et couvrant du manteau de la démagogie, le premier une ambition dévorante, le second une basse cupidité. Les factieux réussirent d'abord à faire nommer Legras Juge de police; mais ils ne purent empêcher Jacques Faultré d'être élu Juge civil, sous le titre de Prévôt de la cité. Tous leurs efforts échouèrent contre la juste considération dont jouissait ce célèbre Avocat. Mais lorsque Legras eût épousé la fille de Labiche, leur crédit s'accrût par leur union plus étroite; et les deux places de Juge furent mises à leur disposition. Legras se fit pourvoir par Mayenne de celle de Prévôt, et fit passer à son beau-père celle de Juge de police. Dès-lors, ménagés par les chefs de la Ligue, et Claude Legras et Innocent Labiche.

attentifs aussi à ne pas se compromettre avec eux, ces deux forcenés ligueurs exercèrent une funeste influence. Tout ce qui se résolut dans un esprit de révolte, tout ce qui se fit d'atroce, fut inspiré ou encouragé par eux.

Au milieu de leur triomphe, les factieux n'étaient pas sans inquiétude, parce que Cardaillac n'avait point quitté le Laonnois. Aussi n'osèrent-ils d'abord rompre ouvertement la neutralité. Au bout d'un mois, Balagny ayant paru avec des forces supérieures, devant lesquelles Cardaillac fut obligé de disparaître, rien ne s'opposa plus à ce qu'ils missent à fin leur ouvrage.

Le 20 Mai, il y eut à la porte des prisons une émeute, dont les captifs auraient été les victimes, sans la générosité du Capitaine De Lamer, qui, tout ligueur qu'il était, s'employa efficacement pour l'appaiser. Ceux qui l'avaient excitée n'en atteignirent pas moins leur but. La terreur fut extrême parmi les Royalistes; et pour ne leur point laisser le temps de se reconnaître, dès le lendemain on convoqua le peuple dans la Cathédrale. Un Cordelier échauffa d'abord les esprits par une déclamation violente contre le Roi. Le meurtre des Guises, le Décret par lequel la Sorbonne avait déclaré Henri violateur de la foi publique, et ses sujets déliés du serment

de fidélité, le danger qui menaçait l'Eglise, et contre lequel il n'y avait de sûreté que dans la sainte union; tels furent les principaux points que traita le fougueux orateur. Defer appuya son invective par des considérations politiques, parmi lesquelles il fit surtout valoir le droit que le peuple allait acquérir de se gouverner lui-même. Bodin prit ensuite la parole en qualité de *Procureur du public et de l'état royal;* et après avoir requis que la Ligue fût jurée, il demanda qu'il fût informé contre ceux qui, la nuit précédente, avaient entrepris de forcer les prisons. A ces mots, des cris de fureur s'élèvent de toutes parts. On ne parle de rien moins, que de pendre l'insolent Magistrat qui osait invoquer les lois protectrices de la sûreté individuelle. Des menaces on allait passer aux effets, si Billy n'eût pris soin de calmer l'emportement de la multitude. Après cet orageux incident, la Ligue fut signée par toute l'assemblée. On alla chez les absens les sommer de suivre cet exemple; et très-peu s'exposèrent, par un refus, à l'exil et à la perte de leurs biens. Le Conseiller Marquette est le seul de ces généreux citoyens dont le nom soit parvenu jusqu'à nous (7).

Huit jours après, arrivèrent de Paris trois députés du grand Conseil de la Ligue, se disant

envoyés pour établir l'ordre. Le Président Lesueur, l'un d'eux, dans le discours qu'il fit aux habitans, peignit le Roi des couleurs les plus noires. C'était un Néron, un Héliogabale, un monstre qui ne trouverait aucun asyle sur la terre, et contre lequel Dieu avait suscité Mayenne, comme un autre Gédéon, pour le salut de la patrie. Après cette harangue, que l'on applaudit avec transport, Bodin parla sur la nécessité d'établir une bonne police. Il osa même laisser entrevoir la possibilité du rétablissement de l'autorité du Roi. Des huées ne lui permirent pas d'en dire davantage : elles furent accompagnées des mêmes injures et des mêmes menaces qu'il avait déjà essuyées ; et il n'échappa à ce nouveau péril, que pour se voir privé de tout crédit, et délaissé comme un homme d'un commerce dangereux (8). On confirma, dans cette séance, les institutions et les choix qui avaient précédé la signature de la Ligue. Rocourt, qui redemandait la liberté et sa place, n'obtint que la permission de sortir de la ville. On retint les autres prisonniers, malgré l'intercession de l'Evêque, qui, pour prévenir des desseins plus sinistres, sollicitait leur bannissement.

Misérable état du pays.

Le Laonnois redevint alors ce qu'il avait été dans les temps de l'anarchie féodale.

Chaque ville était en armes. Chaque Seigneur était retranché dans son château. Chaque village s'entourait de quelques remparts ; et de cette multitude de forts, dont le pays était hérissé, il sortait journellement des partis qui battaient la plaine. Laon, qui ne tarda pas à voir ses marchés déserts, profita de la présence de Balagny, pour se délivrer d'une partie des voisins qui l'incommodaient. Quelques jours seulement furent employés à cette expédition, que Balagny ne termina point, parce que les Laonnois le mécontentèrent, en ne se prêtant pas à ses vues pour la régie et l'emploi de leurs finances (9). Les conquêtes qui se faisaient alors de part et d'autre, n'étaient rien moins que durables. On les perdait aussi facilement qu'on les avait acquises : Crépy, par exemple, ne resta pas huit jours au pouvoir des ligueurs. Il fut repris par un excellent Officier royaliste du pays, nommé La Foucaudière ; et il devint une place d'armes, dont la garnison se rendit redoutable par de fréquens coups de main, et fit des courses jusques dans l'Abbaye de S. Vincent. Cette petite guerre ruinait le pays et n'avançait rien. Il vint à ce sujet une idée fort sage aux Commandans de quelques villes voisines : c'était de convenir d'une trève locale, pour tout le temps que d'autres pro-

vinces seraient le théâtre des grandes opérations militaires. Ce projet, approuvé des gentilshommes du Laonnois, était goûté par Bouchavanne nouveau Gouverneur ; et Duglas, avec qui les articles en avaient été concertés, l'appuyait vivement. C'en fut assez pour que Billy fût d'un avis contraire. Billy était trop jaloux de son crédit, pour concourir au succès d'une négociation dont l'Evêque aurait pu s'attribuer l'honneur ; et quand la chose fut mise en délibération dans le Conseil général, le vœu des chefs de la Bourgeoisie fut étouffé par les clameurs d'une majorité turbulente, qu'il dirigeait à son gré.

Les prisonniers sont mis en liberté.

Les Commissaires du grand Conseil de la Ligue, ayant vu leur autorité s'affaiblir de jour en jour, n'avaient plus cherché qu'un prétexte pour annoncer la fin de leur mission. Ils saisirent celui que leur offrait l'arrivée de Bouchavanne nommé par Mayenne. Ils emmenèrent, en partant, les prisonniers, avec promesse de les faire juger à Paris. C'était un faux-fuyant pour les soustraire à un tribunal inique qui avait commencé leur procès. Quel fut le dépit des factieux, lorsqu'ils apprirent que les prisonniers avaient été mis en liberté sur la route ! Les injures ne furent point épargnées aux Commissaires ; et le Parlement ne fut pas plus respecté,

lors de la notification de l'Arrêt, qui, quelque temps après, anéantit toute procédure.

Le Chanoine Jacob.

Parmi ceux qui marquaient dans un rang secondaire, la Ligue n'avait pas de plus utile champion, que le Chanoine Jacob. C'était un homme constitué vigoureusement et doué de ce genre d'éloquence qui entraîne la multitude. Sa voix forte, ses déclamations fougueuses, ses pronostics toujours favorables, ne manquaient jamais d'exciter les plus vifs transports. Mais plus il était enivré de ses succès, moins il se les faisait pardonner par l'envie. On l'insulta par des placards : on le diffama par des libelles ; et dans un moment d'humeur, il jura de ne plus remonter en chaire. Sa retraite fit sentir l'importance de l'emploi qu'elle laissait vacant. C'était surtout dans les revers qu'il fallait un orateur capable de prolonger les illusions ou de ranimer les espérances. On devait se souvenir qu'après l'échec de Senlis, l'épouvante avait été telle que Defer et quelques autres s'étaient échappés furtivement, pour se jeter dans le parti du Roi ; et que, sans la vigilance du Gouverneur et les prédications de Jacob, cet exemple aurait eu beaucoup d'imitateurs. Lorsque l'assassinat de Henri III eut fait passer le sceptre dans des mains plus dignes de le porter, et surtout quand le nouveau Roi eut prouvé,

par le combat d'Arques et par la prise des faubourgs de Paris, avec quelle vigueur il saurait disputer son héritage, les alarmes se renouvellèrent; et l'on chercha en vain, dans le Clergé, quelqu'un qui se sentît capable de les dissiper, en se chargeant du ministère de la parole.

Le Jésuite Toulousain.

Un homme vint alors, envoyé de Paris pour le remplir. Il était Jésuite et se nommait Toulousain. Sa petite taille, sa vue louche, son humble extérieur, firent d'abord prendre de lui une idée peu avantageuse. Il fit bientôt voir qu'on avait eu tort de le juger sur les apparences. Elles annonçaient une grande modestie; et son envie de dominer n'avait point de bornes. Sous les dehors de la franchise, il cachait une profonde dissimulation; et lorsqu'il ne paraissait occupé que des devoirs de son état, il n'était point de ressorts qu'il ne fit jouer, pour l'abaissement de tout ce qui lui faisait ombrage. Il y réussit au point, qu'à l'exception de l'Abbé de Saint Vincent, avec lequel il évita de se commettre, tous fléchirent sous un ascendant qu'il n'eût pas été sûr de braver. Il parlait purement, faisait un usage heureux d'une érudition assez vaste, et savait également manier avec adresse et remuer avec violence l'esprit de ses auditeurs. Il débuta par l'institution d'une Con-

frairie de Pénitens, dont il ne laissa que la seconde place à l'Evêque, et à laquelle chacun s'empressa de se faire aggréger, pour n'être pas mis sur la liste des suspects. Alors commencèrent à Laon ces processions, dont les mémoires du temps font des tableaux si grotesques, et qui, par cela même qu'elles étaient des farces indécentes, n'en étaient que plus propres à enflammer l'imagination du peuple.

Mayenne se trouvait à Laon, dans les premiers jours de Juin 1590, avec les principaux Capitaines de la Ligue. Instruit que le Duc de Parme n'entrerait en France qu'au mois d'Août, il cherchait, en attendant, l'occasion d'employer sa petite armée à des entreprises qui ne fussent pas au-dessus de ses forces; et il céda sans peine au voeu des Laonnois, qui, brûlant de se venger de plusieurs tentatives malheureuses qu'ils venaient de faire sur Crépy, lui proposèrent le siége de cette place. Mais, le jour même qu'il va l'investir, il apprend que Henri IV arrive à marches forcées, dans l'espoir de le surprendre. La retraite est sonnée sur l'heure même. On retourne en diligence à Laon : les troupes sont distribuées dans quelques faubourgs, et un long retranchement est élevé à la hâte depuis La Neuville jusqu'à Semilly.

1590. Mayenne est attaqué sous Laon par Henri IV.

Ces dispositions étaient à peine achevées, quand, le lendemain 7 Juin, le Roi parut le soir à la tête de trois mille chevaux à qui il avait fait faire dix-huit lieues en un jour. Il s'avança sur-le-champ au-delà de la ferme d'Aveins, pour reconnaître la position de l'armée ligueuse ; puis il alla se loger dans les villages voisins.

Le 8, dans la vue d'attirer Mayenne au combat, il fit insulter ses lignes par quelques escadrons. Un régiment Espagnol en sortit, promettant de rendre un bon compte de ces téméraires. Il tint mal sa parole. Chargé par les carabiniers de Biron, qui avaient mis pied à terre, et pris en flanc par deux compagnies de Reîtres, il fut fort heureux d'un régiment Italien qui accourut, pour protéger sa retraite. On continua d'escarmoucher jusqu'au soir. Mais Mayenne se refusa constamment à une action générale ; et Henri voyant peu d'apparence de l'y forcer, reprit la route de Paris.

Prise et sac de Crépy. Mayenne ne craignant plus d'être inquiété dans l'attaque de Crépy, y retourna le 10. Il s'était flatté de l'emporter ce jour-là. Mais les assiégés se défendirent si bien, qu'il fut obligé de se retirer, après avoir perdu beaucoup de monde. Les Laonnois, pour l'exciter à la vengeance de cet affront, lui ayant

promis mille écus, quand la place serait prise, elle fut investie de nouveau, le 13, par des forces plus considérables. On travailla toute la nuit à dresser des batteries; et quand le jour parut, celle qui tirait de la montagne voisine, fit un feu si vif, qu'une des portes fut renversée, sans qu'il y eût moyen de réparer cet accident. La Foucaudière se vit alors réduit à capituler. La garnison obtint les honneurs de la guerre; mais les habitans, abandonnés à la discrétion du vainqueur, furent traités aussi inhumainement que si leur ville eût été prise d'assaut. Les Laonnois, commandés pour démolir les fortifications, s'y portèrent avec toute l'ardeur d'une haine implacable. Ils payèrent même à Mayenne le double de ce qu'ils avaient promis. Ce fut apparemment ce qui leur valut la concession des biens communaux de leurs infortunés voisins; don qui ne leur procura guères d'autre fruit que la honte de l'avoir accepté.

Laon manque d'être surpris.

Trois mois après, leur ville fut sur le point d'éprouver le même sort que Crépy. L'idée de s'en emparer par surprise avait été suggérée à D'Humières, qui commandait pour le Roi dans le pays; et la possibilité en avait été reconnue par un Capitaine d'artillerie, nommé Gentil, lequel, à la faveur d'un déguisement, avait examiné avec soin l'entrée

du côté d'Ardon. Dans la nuit du 17 au 18 Septembre, D'Humières partit de Coucy, arriva auprès du faubourg de Leuilly, et détacha plusieurs de ses gens qui s'avancèrent jusqu'à la barrière. Ceux qui étaient à la tête de la colonne, ayant été découverts, répondirent aux questions de la sentinelle qu'ils étaient des ligueurs, qu'ils revenaient de l'armée, et qu'ils attendaient l'ouverture des portes. Pendant ce colloque, Gentil se glissait auprès de la première porte, et y attachait un pétard qui la renversa; il en fit autant à la seconde, tandis que les soldats du corps-de-garde se répandaient dans les rues, pour donner l'alarme. La dernière allait sauter aussi, quand le saucisson, qui devait mettre le feu à l'artifice, creva par le milieu; et cet accident qui déconcerta les mesures de l'artilleur, fit échouer l'entreprise. Plusieurs habitans furent arrêtés ou bannis à cette occasion, comme suspects d'intelligence avec l'ennemi; mais Toulousain passa pour un prophète, sur ce qu'il avait dit que la ville était menacée d'un grand danger. Il fut vérifié depuis que Defer, qui cherchait alors à ménager son retour, l'avait fait instruire, sous main, des préparatifs du Capitaine Gentil. Mayenne sut se prévaloir de cet événement, pour augmenter la garnison qni n'était que

de

de cent cinquante soldats. Les Laonnois jaloux à l'excès de leur indépendance, n'avaient pas souffert jusques-là qu'elle fût plus nombreuse; et ce ne fut point sans peine qu'il les fit consentir alors à recevoir deux cent cinquante hommes de plus. Il les trouva plus intraitables sur le projet d'une citadelle dont il fit lever le plan en 1592. Il eut beau les faire assurer qu'il ne s'agissait que d'un logement pour le Gouverneur : ils ne prirent point le change; et ils éconduisirent l'Ingénieur de leur propre autorité.

1593. Il députe aux Etats de la Ligue.

Les Etats de la Ligue s'étant assemblés à Paris au commencement de 1593, on y députa, pour la ville, ce même Claude Legras, qui l'avait déjà représentée aux seconds Etats de Blois. Et telle était la prépondérance de ce personnage aussi vain que brouillon, qu'il s'était fait nommer seul. Mais Mayenne, dont Billy avait toujours la confiance, obtint qu'on le donnât pour collègue à Legras. La clause la plus remarquable des cahiers qui leur furent remis, est celle par laquelle on les chargeait de voter l'élection d'un Roi fermement attaché à l'Eglise Romaine, et pris dans la Nation française, *s'il est possible*. Philippe II dévoilait, dans ce temps-là, le dessein d'obtenir la couronne de France pour sa fille, en mettant ses secours

à ce prix. Laon est un des lieux où se traita cette affaire. Le Duc de Feria et le Comte Charles de Mansfeld vinrent plus d'une fois, en Février et Mars 1593, s'y aboucher avec le Duc d'Aumale, le Maréchal de Rosne, et quelques autres chefs de la Ligue. La politique intéressée de Mayenne et la résistance courageuse du Parlement qui siégeait à Paris, firent que les Etats se séparèrent sans rien décider, ne laissant qu'un souvenir ridicule de leur inutile session.

1594. Bodin et Billy quittent la Ligue.

Cependant le parti du Roi se fortifiait de jour en jour. Il acquit enfin une supériorité décidée par la réduction de Paris. Les hommes prudens sentirent alors que, si ils s'étaient égarés avec le plus grand nombre, ils devaient aussi rentrer avec lui dans la bonne voie. Telle devait être surtout la conduite de Bodin, puisque, pour se justifier d'avoir signé la Ligue, il avait professé hautement qu'en révolution on doit s'attacher à la majorité. Fidèle à sa maxime, il passa du côté du Roi dans les premiers jours d'Avril 1594. Il était accompagné de Despinois, Lieutenant particulier, qui, devenu par la retraite de Defer, Chef de la magistrature et Président des assemblées du peuple, avait su faire respecter sa modération dans les séances les plus orageuses. Billy procura un

asyle à ces deux transfuges, et ne tarda pas à les suivre. Nuls liens ne pouvaient le retenir dans un parti qui n'offrait plus d'avantages solides à son ambition.

La Capelle tomba, dans le mois de Mai, au pouvoir des Espagnols. Le Roi, au premier bruit de l'investissement de cette place, avait fait des dispositions pour la secourir, et avait fait prendre les devans à Biron. Mais il apprit à Chauny qu'elle avait capitulé. Tandis que son armée s'assemblait à Crécy, et que le Duc de Nevers venait, à marches forcées, la joindre avec deux mille hommes, il poussa jusqu'à La Capelle, avec quelque cavalerie, pour reconnaître la position de l'armée espagnole. Il la trouva si bien retranchée, qu'il jugea impraticable toute tentative pour lui arracher sa proie. Ce succès pouvant enhardir l'étranger et relever les espérances de la Ligue, Henri crut qu'il fallait étonner ses ennemis, en frappant un grand coup. La prudence des héros ne ressemble pas à celle des autres hommes. Contre l'avis de son conseil, que la difficulté de l'entreprise effrayait, il résolut le siége de Laon (10). Il se mit en marche, sans perdre un instant, pour exécuter cette résolution; et le 25 Mai, les Laonnois ne découvrirent point sans surprise son armée qui s'avançait en bon ordre, forte de quinze

Trente-unième siége. Henri IV investit Laon.

à seize mille hommes. Comme ils ne voyaient, ni munitions, ni artillerie de siége, ils crurent d'abord que le Roi ne ferait que passer. Cette erreur dura peu. Il fit attaquer sur-le-champ les faubourgs, et, malgré le feu de la place, il les eut bientôt emportés. Delà poussant jusqu'à la contrescarpe, sans donner à l'ennemi le temps de se reconnaître, il logea ses troupes où bon lui sembla. Il ne manqua point d'occuper S. Vincent qu'il avait fait escalader, et qui n'avait offert aucune résistance. Ce fort venait d'être évacué par cent Italiens rappellés à la hâte pour renforcer la garnison. Les royalistes jugèrent qu'en cela Dubourg avait commis une faute. Mais l'événement semble le justifier, puisqu'on ne les verra tirer aucun avantage de cette belle position. La ville se trouva si brusquement investie, que beaucoup de gens de campagne, attirés ce jour-là par le marché, ne purent en sortir.

Forces des assiégés. Il s'en fallut peu que Mayenne n'y fût lui même enfermé. Instruit de ce qui se passait à Crécy, il soupçonna que les préparatifs du Roi pouvaient regarder Laon, tout aussi bien que La Capelle. Il sortit précipitamment avec deux cents chevaux, et alla joindre l'armée espagnole. Delà il courut à Bruxelles pour solliciter du secours, non sans danger pour

sa personne devenue odieuse aux Espagnols, depuis qu'il avait fait échouer leurs vues sur la couronne de France. Mais convaincu que la perte de Laon acheverait de ruiner la Ligue, il ne voulut se reposer que sur lui-même du soin de le persuader à l'Archiduc Ernest. Il avait laissé dans la ville son second fils, Charles-Emmanuel, Comte de Sommerive (11), sous qui commandait, avec le titre de Gouverneur, Dubourg l'un des meilleurs Officiers de son parti, et dont la prudence n'était pas moins renommée que la bravoure. A Dubourg Mayenne avait joint, pour former le conseil intime de Sommerive, le Comte de Lignerac qui avait élevé ce jeune Prince, et le célèbre Président Jeannin. La garnison composée de Français, d'Allemands et d'Italiens, n'est portée par nos mémoires qu'à six cents hommes. Mais elle devait être plus nombreuse, puisque *plus de six cents hommes de guerre sortirent avec le fils du Duc de Mayenne*, après la capitulation : ce sont les termes de la lettre d'Henri IV au Duc d'Epernon. On peut, sans exagération, la supposer de douze cents combattans. Elle était secondée par douze cents Bourgeois, par tout le Clergé qui avait pris les armes sous les ordres de l'Evêque, et par une centaine de paysans. C'était peu de monde pour

défendre une place d'un aussi grand circuit. Cependant les motifs de confiance ne manquaient pas aux assiégés, quand ils considéraient, et la promesse donnée par Mayenne, qu'il viendrait incessamment les secourir; et la présence de son fils qui en était le gage; et la sagesse des Conseillers qui devaient guider le jeune Prince; et l'ardeur de quarante gentilshommes d'élite qui avaient voulu servir sous lui; et la capacité reconnue de plusieurs Officiers, dont les principaux étaient Bellefons, Conant, Dufresne et Lage.

Le Roi se hâta de distribuer ses troupes autour de la ville, de faire venir et de placer son artillerie, qu'il fallut monter à bras dans Saint Vincent, et de faire garder toutes les routes par où l'ennemi pouvait arriver. Il prenait en même-temps de sages mesures, pour que les vivres ne manquassent point à son armée. D'Humières, qui commandait du côté de Compiègne, eut la commission de lui en faire parvenir, et s'en acquitta soigneusement (12). Dubourg, de son côté, ne s'endormait pas. Il faisait fortifier les endroits les plus faibles. Il s'appliquait surtout à incommoder les assiégeans pendant la construction de leurs redoutes. Elles ne s'en achevèrent pas moins. Mais il en coûta quatre cents hommes, et quelques

Officiers de marque, tels que Montbazon, Gouverneur d'Angers, et le Marquis de Cœuvres de la maison d'Estrées, aîné des frères de Gabrielle. Le Roi lui-même pensa être tué, sur une terrasse du jardin de S. Vincent où il avait établi son quartier-général. On sait qu'il s'exposait, comme le moindre Officier, et qu'il en faisait souvent le service. Un canon qu'il pointa lui-même emporta un Capitaine et trois Soldats. Les Laonnois ne virent point, sans inquiétude, avec quelle activité il poussait ses opérations. D'un autre côté la douce habitude, qu'ils s'étaient faite de l'indépendance, ne s'accommodait, ni de la fatigue des travaux auxquels chacun devait prendre part, ni des manières impérieuses des Officiers de la garnison, ni des exactions du soldat; et quelques signes de mécontentement ne tardèrent pas à se manifester. Dubourg, persuadé que la terreur pouvait seule étouffer les germes d'insubordination, fit arrêter plusieurs Bourgeois. Mais en même-temps il hâta, par des signaux convenus, l'accomplissement des promesses de Mayenne.

Henri s'attachait surtout à battre le côté de la ville qui regarde S. Vincent; et il se flattait d'y faire bientôt brèche, lorsque les avis qu'il reçut attirèrent ailleurs toute son

Le Roi manque d'être surpris à S. Lambert.

attention. Ils portaient que l'armée espagnole, renforcée de l'élite des troupes ligueuses, se rapprochait de La Fère, en côtoyant l'Oise; ce qui annonçait le dessein de venir au secours de Laon. Pour être plus à portée de s'opposer aux entreprises de l'ennemi, le Roi transféra son quartier-général à Cerny. Il envoya en même temps Givry à la découverte, avec trois cents chevaux. Cet Officier, après avoir mis en déroute une troupe égale à la sienne, qui portait à Laon des munitions de guerre, revint au bout de trois jours, assurant que rien ne paraissait en deçà de l'Oise, et que l'ennemi songeait plutôt à regagner la Flandre, qu'à rien tenter pour la levée du siége.

Le Roi, se reposant sur ce rapport, fit, le lendemain 12 Juin, la partie d'aller dîner à S. Lambert. C'était une maison du domaine de Navarre, qu'il avait fréquentée dans sa jeunesse; et les souvenirs de cet âge heureux lui avaient inspiré le désir de la revoir. Comme il avait, selon sa coutume, passé une partie de la nuit à visiter les travaux du siége, il s'endormit après le dîné. La chaleur était vive. Des Seigneurs de sa suite, du nombre desquels était Sully, allèrent prendre le frais dans la forêt voisine. Tout-à-coup leur oreille est frappée d'un bruit confus qui

venait du côté de La Fère, et que formait un mélange de voix humaines, de claquemens de fouets, de hennissemens de chevaux, et d'instrumens militaires. Ils s'approchent de la grande route; et à travers le bois, ils apperçoivent, à la distance de huit cents pas, une colonne d'infanterie qui marchait en bon ordre, suivie d'un convoi d'artillerie. Au-delà dans le lointain paraissaient des troupes en si grand nombre, qu'il n'y avait pas à douter que ce ne fût l'armée ennemie. Ils retournent bien vîte au château; et trouvant le Roi qui sècouait les fruits d'un arbre, » Pardieu, Sire (lui crient-ils du plus loin) » nous venons de voir des gens qui vous » préparent une autre collation plus dure à » digérer. » Le temps pressait. L'explication se fit en peu de mots. Henri dépêche à l'instant, les uns pour donner l'alerte à tous les postes de cavalerie, les autres vers l'infanterie, pour la former en bataille en avant des retranchemens; et lui-même s'éloigne à toute bride, donnant partout des ordres avec le même sang-froid, que s'il ne se fût agi que d'une partie de chasse.

Arrivée de l'armée ennemie.

L'armée ennemie, que commandaient Mayenne et Mansfeld, déboucha du côté de Cessières. Elle était forte de sept à huit mille hommes de pied, de mille à douze cents che-

vaux, et de huit pièces de canon; et elle avançait à grands pas, après avoir culbuté quelque infanterie sur son passage. Déjà même sa cavalerie se déployait dans la plaine, lorsque celle du Roi, arrivant au galop, lui en imposa par sa supériorité. Bientôt l'infanterie royale se montra également prête à repousser une attaque. Dès-lors les alliés, qui s'étaient flattés de surprendre le Roi, virent qu'ils avaient manqué leur coup. Il est vrai que dans cette occasion ils furent trahis par la fortune. Mais il ne l'est pas moins que le hasard, par lequel elle servit Henri, était une de ces faveurs qui ne pouvaient profiter qu'à un grand Capitaine. Autant il désirait d'engager un combat, autant les Espagnols étaient résolus de l'éviter. Ce point leur avait été prescrit par l'Archiduc, qui voulait qu'on se bornât à jeter du secours dans la place. Ils s'appliquèrent donc à prendre une position, où ils ne pussent être forcés d'en venir aux mains; et dans cette vue ils appuyèrent leur camp contre les côteaux qui s'étendent de Cessières à Bucy, et le fortifièrent par de grands retranchemens. A quelque distance delà s'élève, en forme de pyramide tronquée, un mont qu'on nomme *la Butte de Sauvresis*, et duquel on pouvait les canonner jusques dans

leur camp. Sully eut ordre de s'y établir avec un régiment et quelques pièces d'artillerie. Monlouet (13) fut posté avec quatre compagnies dans un bois voisin, à la faveur duquel les ennemis auraient pu s'approcher de la ville (14). L'armée, à la réserve de ce qui était nécessaire pour garder les tranchées, fut disposée de manière à observer tous leurs mouvemens; et le Roi, pour ne point les perdre de vue, continua d'occuper Cerny. Comme il y avait peu de distance de l'un à l'autre camp, leur voisinage donnait lieu à des escarmouches continuelles.

Mayenne et Mansfeld s'apperçurent bientôt de la faute qu'ils avaient faite, en négligeant d'occuper le bois et la butte. Après avoir tenté vainement d'emporter l'une, ils résolurent du moins d'enlever l'autre; et, le 15 Juin, deux mille hommes, commandés par La Bourlotte(15), entrèrent brusquement dans le bois. Monlouet, trop faible pour leur résister, se retira, tout en disputant le terrain. Le régiment des Gardes qui eut ordre de le soutenir, n'arriva pas assez tôt pour l'empêcher d'être pris, comme il faisait des merveilles de sa personne à la tête de sa petite troupe. Les Gardes chaudement reçus perdirent, au premier choc, trois Capitaines et plusieurs Soldats, et ils allaient lâcher Combat.

pied, sans l'apparition de deux régimens conduits par Devic (16). Deux régimens Espagnols étant venus au secours de La Bourlotte, il s'engagea, sur le bord du bois, un combat meurtrier, où périt, du côté des royalistes, La Garde, Officier de réputation. Survinrent alors le Comte de Soissons et Givry d'une part, de l'autre Mayenne et ses chevaux légers. Ceux-ci pour leur début fondirent sur un corps d'Arquebusiers et le taillèrent en pièces.

Déjà la victoire se déclarait pour Mayenne, quand Biron accourut, accompagné d'une brillante jeunesse. Biron voit le danger. Il sent qu'à moins d'un effort extraordinaire, l'ennemi va rester maître du bois. Il saute à bas de son cheval : il en fait faire autant à sa troupe, se précipite avec elle dans la mêlée et rétablit le combat. Sur ces entrefaites arrive le Roi lui-même, dont la présence achève de ranimer les courages chancelans. Cependant les chevaux légers Lorrains continuaient de se signaler. Henri destine au brave Givry l'honneur de se mesurer avec eux. Givry, malgré l'incommodité du terrain, les charge avec vigueur. Ils soutiennent vaillamment le choc; et là semble commencer une nouvelle action plus vive encore que tout ce qui s'était fait jusques-là.

Les Espagnols, craignant de se voir arracher un avantage dont ils s'étaient crus assurés, oublient qu'ils doivent éviter tout engagement. Mansfeld lui-même leur conduit des renforts. Les Royalistes en reçoivent aussi; et le combat se prolonge, jusqu'au déclin du jour, avec une alternative de revers et de succès. Enfin, Mansfeld et Mayenne considérant que, pour conserver le bois, où la plus grande partie de leur infanterie s'était avancée, leur camp dégarni allait rester exposé au risque d'une attaque nocturne, donnèrent l'ordre de la retraite, qui se fit au petit pas et d'une manière insensible. La perte fut égale des deux côtés: mais l'honneur de la journée resta au Roi, avec le champ de bataille; et les Espagnols ne furent plus tentés d'outre-passer les ordres de l'Archiduc. Cette action n'est pas la moins remarquable de celles, où Henri s'est trouvé en personne. Outre qu'il y eût affaire à d'excellentes troupes, commandées par les deux Généraux en chef, on était convaincu que le sort du siége pouvait dépendre de la manière dont elle se déciderait. Mais la renommée des événemens n'est pas moins soumise à la fortune que celle des hommes. L'histoire parle à peine du combat de Laon, tandis qu'elle célèbre les journées d'Arques et de Fontaine-Française,

moins dignes, peut-être, de son attention par leurs circonstances et par leurs suites.

Entrevue du Roi et de Jeannin.

Henri crut le moment favorable, pour essayer s'il n'arriverait pas plutôt à son but, par la voie de la négociation, que par celle des armes. Il fit en conséquence proposer une entrevue à Mayenne et à Jeannin. Celui-ci s'y trouva seul. Mayenne n'osa s'y rendre, de peur de devenir suspect aux Espagnols. Le Roi n'oublia rien, pour engager Jeannin à faire ensorte que la ville se soumît; et le trouvant inébranlable, il alla jusqu'à lui dire que son opiniâtreté lui pourrait causer bien des regrets. « Sire, répliqua Jeannin, je » comprends à merveille ce que signifie ce » discours. Mais que V. M. n'espère pas me » réduire au point qu'elle imagine. Je saurai » mourir sur la brèche en homme d'hon- » neur. » Cette noble hardiesse, loin de déplaire au Roi, ne fit que fortifier en lui cette estime qui le porta, dans la suite, à faire de Jeannin un de ses principaux Ministres. Il ne songea plus, au reste, qu'à emporter par la force ce qu'il ne pouvait obtenir par la persuasion.

Enlèvement d'un premier convoi.

Tandis que l'armée ennemie luttait avec désavantage contre les difficultés de sa position, un événement, qui se passait assez loin d'elle, lui préparait de plus fâcheux

embarras. Toute la campagne environnante était tellement battue par les partis Royalistes, qu'elle ne pouvait s'y procurer des vivres : elle était réduite à les attendre de contrées dont les ligueurs fussent les maîtres. Un convoi de cent vingt charriots s'était formé dans le voisinage de Guise, et il s'était dirigé du côté de Noyon, pour y prendre une escorte. Cluseau, Gouverneur de Noyon, et Colas, Commandant de La Fère (17), s'étaient concertés pour la fournir ; et le convoi s'était mis en marche, sous la garde de quatre cents hommes de pied et de quatre cents chevaux, à la tête desquels étaient ces deux Officiers. Le Duc de Longueville en ayant eu avis, rassembla à la hâte un corps d'une force à-peu-près égale ; il dressa une embuscade à une petite lieue de Ham, et il réussit à enlever le convoi, après une action fort chaude où Cluseau avait été fait prisonnier, et Colas blessé et mis en fuite. Cette affaire avait eu lieu la veille du combat de Laon.

Défaite du grand convoi.

La perte qu'elle fit éprouver aux alliés les incommoda beaucoup. Leur armée manqua de pain pendant près de trois jours ; et le soldat n'était contenu que par l'espérance de voir, d'un moment à l'autre, arriver de La Fère un autre convoi plus considérable. On y

en avait effectivement rassemblé un de trois cents voitures, et Mansfeld avait détaché pour son escorte, une troupe d'élite composée de mille hommes de pied et de trois cents chevaux. Henri qui en eut avis par ses espions, résolut d'enlever encore cette ressource à l'ennemi, persuadé que c'était le plus sûr moyen de s'en délivrer. Biron, qu'il chargea de cette expédition, partit dans la soirée du 16 Juin, à la tête de trois à quatre cents chevaux, de six cent cinquante Suisses, et d'un pareil nombre de fantassins Français. La même jeunesse qui s'était trouvée avec lui au combat du bois, voulut aussi l'accompagner.

Biron s'étant avancé jusqu'à une lieue de La Fère, cacha dans les blés toute son infanterie, ainsi qu'une partie de sa cavalerie. Les chevaux légers, commandés par Givry, allèrent, un peu plus loin, s'embusquer dans le bois à droite et à gauche du chemin. La nuit entière, qui fut fort froide, et une grande partie du jour s'écoulèrent dans une vaine attente. Le soldat n'avait pris aucune nourriture depuis son départ; et son impatience, qui croissait avec la faim, devenant difficile à réprimer, Biron avait consenti à lever l'embuscade; et déjà il se retirait, lorsque, vers les cinq heures du soir, une vedette donna, du haut

haut d'un arbre, le signal de l'approche de l'ennemi.

Givry, devant qui il devait passer d'abord, ne sortit de son embuscade, que quand l'arrière-garde parut. Il chargea brusquement et repoussa, le long des charriots, la cavalerie dont elle était composée. L'infanterie espagnole reçut bien autrement ceux qui tombèrent sur elle. Quoiqu'attaquée en tête et en queue, elle fit face sans se déconcerter; et ses décharges se succédaient si rapidement, qu'elle fit à son tour reculer la cavalerie royaliste. Biron, qui perdait beaucoup de monde, prit alors le parti de faire attaquer par les flancs; et le choc fut si vif, que l'ennemi ayant peine à le soutenir, se réfugia parmi les voitures. Là retranché, comme dans un rempart mobile, il avançait toujours, faisant un feu soutenu, et renversant à coups de pique tout ce qui osait s'approcher. Nul effort semblait ne devoir rompre cette colonne redoutable. L'ardent Biron frémissait de rage: il croyait à chaque instant voir arriver des troupes fraîches, ou de La Fère, ou du camp des alliés; et dans ce cas il lui faudrait donc lâcher sa proie. Il se rappelle alors la manœuvre qui, deux jours auparavant, lui avait si bien réussi. Il fait mettre pied à terre à la jeune noblesse qui l'accompagnait: lui-

même lui en donne l'exemple, et l'animant par le souvenir de son dernier exploit, il s'élance avec elle sur les Espagnols, que pressent en même temps sur d'autres points Sancy et les Suisses, Clermont d'Amboise et Montigny (18), avec l'infanterie française, Thorigny et La Curée (19), à la tête d'une partie de la cavalerie. L'ennemi tient ferme partout. On se mêle sur toute la ligne: on se bat corps à corps. Chaque voiture semble un fort que l'on se dispute avec fureur. Mais le nombre des Espagnols diminuait à vue d'œil; et bientôt leur infériorité devint telle qu'il fallut céder. Le voisinage des bois favorisa la fuite des gens de pied. La cavalerie reprit à toute bride le chemin de La Fère, poursuivie par Givry qui la poussa jusqu'aux portes de la ville, où les uns furent tués, d'autres culbutés dans la rivière. Tout le convoi resta au pouvoir des royalistes; et ce fut un plaisir de voir avec quelle avidité les soldats, les Suisses surtout, se dédommagèrent d'une longue abstinence. Les vainqueurs achetèrent leur succès par la perte de deux cents hommes; et ils eurent, au moins, autant de blessés, parmi lesquels plusieurs Officiers de marque, tels que La Curée, Canisy, gendre de Biron, de Lisle-Marivaut, St-Augel, et l'historien Davila. Du côté des vaincus, il périt la moitié

des combattans. Ce fait d'armes passe, à juste titre, pour un des plus brillans de la guerre de la Ligue. Il est vraiment digne d'admiration que des hommes à jeun, depuis vingt-quatre heures, aient été capables du long effort dont la victoire a été le prix (20). Cet avantage n'est pas le seul dont Henri ait eu à se féliciter ce jour-là. Cinq à six cents hommes de pied avaient tenté de s'introduire dans Laon, en se glissant à travers les bois. Découverts par une vedette, ils furent attaqués par le Comte de Soissons qui battait la campagne avec trois cents chevaux. Un bon nombre fut tué ou pris; et de ceux qui se sauvèrent, quarante ou cinquante seulement furent assez heureux pour pénétrer jusques dans la ville.

Les succès du Roi furent annoncés aux ennemis par une décharge de toute son artillerie. Saint-Luc était alors à conférer avec Mansfeld, son beau-frère, vers qui le Roi l'avait envoyé; et Mansfeld venait de lui dire qu'il avait donné, pour escorte, au convoi, douze cents hommes choisis, et capables de le conduire d'un bout de la France à l'autre. Etonné de ce qu'il entendait, il en demanda la cause: St-Luc jugeant que c'était une salve de réjouissance, mon frère, lui dit-il, cela signifie que votre convoi est défait. Le Général Retraite des alliés.

espagnol n'en voulait rien croire; mais la chose ne tarda pas à lui être confirmée. Dans le conseil qu'il tint aussitôt, chacun opina pour la retraite. Mais on ne s'accordait point sur la manière dont elle devait se faire. Les uns voulaient que ce fût de jour et par la route la plus longue et la plus facile : ils étaient appuyés de Mayenne, à qui déplaisait surtout un départ nocturne, qui ressemblait trop à une fuite. Les autres trouvaient trop de danger à décamper le jour, en présence d'un ennemi victorieux et entreprenant; et malgré la nécessité de traverser la forêt, ils préféraient le chemin le plus court. Ce fut l'avis de la majorité, parce que c'était celui de Mansfeld, qui ne voyait rien de contraire à l'honneur dans ce qui était conforme à la prudence. Mayenne, voulant du moins sauver sa gloire personnelle, prit le commandement de l'arrière-garde, et ne se mit en route que le matin. La fleur de la noblesse espagnole l'accompagnait, brûlant de disputer sous ses yeux le prix de la valeur.

Henri apprend tout-à-coup que l'ennemi s'éloigne; St-Luc (21) et Parabere, qui en donnaient l'avis, demandaient quelques troupes pour inquiéter les derrières. C'est par la tête, s'écrie Henri, que je veux attaquer; et montant aussitôt à cheval, il vole à la poursuite

avec tout ce qu'il a de monde sous la main. Il atteint bientôt l'arrière-garde qu'il trouve marchant avec assurance et dans un ordre admirable. Il s'avance pour la charger en queue : il est sans cesse arrêté par le feu de plusieurs pelotons qui se succédaient, à mesure que chacun d'eux avait fait sa décharge. Il avait beau la tâter sur différens points, elle faisait face partout, en poursuivant sa route au petit pas. Le chef se faisait remarquer, autant par sa valeur intrépide, que par sa taille avantageuse. Il tua de sa propre main Percy, qui osa fondre sur lui à la tête d'un gros de chevaux légers. Il parvint ainsi, toujours harcelé, mais jamais entamé, jusqu'à un chemin creux, sur les deux bords duquel La Bourlotte avait placé du canon. A la vue de cette artillerie prête à la foudroyer, la cavalerie royale fut obligée de lâcher prise ; et toute l'armée des alliés continua paisiblement sa marche, par l'endroit où s'était donné le combat de la veille. On dit que Mansfeld jeta un profond soupir, quand il vit la quantité de cadavres qui couvrait le chemin ; et qu'accusant Biron de férocité, il s'écria que c'était une boucherie, plutôt qu'une défaite. Il eut au moins la consolation d'achever sa retraite sans aucun échec. Mais tout l'honneur en appartient à Mayenne, dont la destinée à la guerre semble

avoir été, non de recueillir les faveurs de la fortune, mais d'en réparer les disgraces.

Reprise des travaux du siége.

Sommerive et son conseil, quoique privés de l'espoir d'être secourus, ne perdirent point courage. On fit accroire au peuple qu'une lettre, par laquelle Mayenne exhortait la ville à capituler, annonçait au contraire la prochaine arrivée d'une armée puissante, à laquelle il était venu seulement préparer les voies. Les travaux furent donc repris de part et d'autre avec une nouvelle activité. Henri, de retour à S. Vincent, continuait de battre principalement les environs de la tour S. Remi. Un habitant, nommé Gaillard, s'échappa pour l'avertir que cette partie du rempart venait d'être fortifiée, de manière à faire échouer tous ses efforts. Sur cet avis, le Roi fit, dans la nuit suivante, transporter l'artillerie de S. Vincent sur la pointe de Classon; et ce ne fut pas, pour les assiégés, une médiocre surprise d'y voir au matin une batterie prête à jouer. Dubourg, afin d'en parer les effets, fit ouvrir une tranchée profonde sur la hauteur de Gaillot. Il fit aussi creuser, dans le champ S. Martin, un long retranchement; au moyen de quoi les assiégeans, maîtres du premier rempart, devaient en rencontrer deux autres non moins difficiles à emporter. Le poste de Gaillot était celui de

la garde duquel s'étaient chargés les Ecclésiastiques. Leur intrépidité se démentit à la vue de cette batterie qui les menaçait. Ils témoignèrent le désir d'être employés à un service moins périlleux ; et Dubourg, à qui il fallait là des hommes plus aguerris, n'eut garde de s'y refuser. Cet échange exposa la légion épiscopale à beaucoup de railleries, qu'elle supporta de bonne grace. Il valait mieux, après tout, essuyer des épigrammes que des boulets. Quelques propos échappés à Gaillard, avant sa désertion, firent soupçonner qu'il avait quelque part aux nouvelles dispositions du Roi. On arrêta plusieurs particuliers avec qui il avait eu des entretiens secrets; et l'un d'eux, qui avait de plus le malheur d'être son neveu, fut pendu comme espion.

Ruse inutile d'un Officier de la Bourgeoisie.

Il vint dans l'esprit à un Capitaine de la Bourgeoisie, nommé De la Marlière, qu'il pourrait, aussi bien que Gaillard, trouver créance auprès du Roi. Il imagina, d'après cette idée, un stratagême dont l'exécution ne demandait pas moins d'audace que de ruse. Il était alors de garde à une porte, et il y conversait quelquefois avec l'Officier du poste ennemi. Il sort une nuit, accompagné de son Sergent, aborde l'Officier royaliste, et se fait conduire au Roi, à qui il promet de

le rendre maître de la ville, sans qu'il lui en coûte un seul homme. Cette proposition inspira d'abord peu de confiance. Mais De la Marlière articulait des moyens si spécieux, il mettait dans ses explications une telle apparence de franchise, qu'il finit par persuader. Il se fit même compter une somme de mille écus, dont il avait, disait-il, besoin, pour convaincre de son intelligence avec le Roi ceux qui devaient entrer dans le complot. Cependant Henri, moins facile à risquer des hommes que de l'argent, crut quelques précautions nécessaires avant d'aller plus loin. Dans la journée qui précédait la nuit marquée pour l'entreprise, il fit entrer un espion dans la ville. Cet homme rapporta qu'il avait vu conduire du canon à l'endroit par où les royalistes devaient être introduits. Vers le soir un Officier, travesti en paysan, s'avança jusqu'à la contrescarpe, faisant semblant de faire paître un cheval; et il apperçut beaucoup de mouvement au même lieu. Le Roi ne laissa pas d'envoyer du monde à l'heure convenue, mais avec ordre de ne pas s'exposer. Quelques soldats, s'étant glissés le long de la muraille, reconnurent les préparatifs d'une réception hostile; en conséquence, le détachement se retira sans bruit; et le jour acheva de mettre en évidence le péril auquel

il avait échappé. Quand la ville fut rendue, le Roi fit en vain chercher De la Marlière, pour lui demander compte de ses mille écus : le rusé ligueur s'était esquivé à la faveur d'un déguisement.

Quelque temps que prissent les détails du siége, le gouvernement de l'état n'en souffrait point. Henri réglait tout dans son camp, comme il l'eût fait au Louvre en pleine paix (22). Le zèle et la sagesse de Sully le secondaient merveilleusement. Tout-à-la-fois guerrier, politique et administrateur, comme le Prince dont il était l'ami, Sully allait et revenait sans cesse; et après avoir payé de sa personne, tel qu'un simple volontaire, à l'affaire du grand convoi, il courait à Paris traiter les matières les plus délicates. Les intérêts du cœur n'étaient pas non plus oubliés par le galant Henri; mais ils ne l'occupaient qu'à la dérobée, et sans rien prendre du temps dû à des soins plus graves. Lorsque le siége de Laon commença, Gabrielle d'Estrées, alors Madame de Liancourt, était sur le point de lui donner un premier fruit de leurs amours. Il la fit venir à Coucy-le-Château où elle accoucha, le 7 Juin, du Duc de Vendôme. Mais il n'alla l'y visiter, que huit jours après la retraite de l'armée ennemie, et dans un moment où une absence de vingt-quatre

Activité de Henri.

heures était sans inconvénient pour les opérations du siége. Peut-être n'était-elle pas sans danger pour sa personne, puisque nous le verrons juger un passeport nécessaire pour la sûreté de Gabrielle, quand il voulut la faire venir à son camp. Ce ne serait pas la seule imprudence de ce genre, qu'on aurait à lui reprocher.

On peut au reste juger, par le trait suivant, de son extrême activité. Sully arrivait de Paris au camp, un jour qu'il était encore couché, quoiqu'il fût trois heures après-midi. Le lit de Henri n'annonçait rien moins qu'un Prince efféminé. C'était tout simplement une paillasse et deux matelas étendus par terre. » Soyez le bien-venu, dit-il à Sully, en » l'embrassant. N'êtes-vous pas surpris, vous » qui me connaissez de longue main, de me » voir au lit à l'heure qu'il est? Car ce n'est » pas ma coutume de faire l'accouchée, lors- » qu'il faut user de diligence. Mais je me suis » tant fatigué la nuit dernière, que je ne peux » plus me soutenir, et afin que vous ne me » soupçonniez pas de faire le douillet, je veux » vous montrer mes pieds. » Et là-dessus il les lui fait voir tout couverts d'ampoules et d'écorchures qu'il s'était faites, en courant sur le penchant de la montagne, à travers les vignes et les broussailles. Il ne se contentait

pas, au reste, de braver la fatigue, afin d'accélérer les travaux. Il affrontait aussi les périls, au point qu'un jour un Capitaine fut tué à côté de lui dans la tranchée.

Mort du Baron de Givry. (Anne d'Anglure).

Ce n'était pas seulement du haut de leurs remparts, c'était aussi par des sorties fréquentes que les assiégés signalaient leur bravoure. Toutes causaient plus ou moins de dommage aux travaux des assiégeans. Mais aucune ne leur en fit autant que celle du 7 Juillet. Un détachement s'étant glissé en plein jour dans la tranchée de S. Just, s'empara des redoutes, démonta les batteries, et tua beaucoup de monde, parmi lequel le Roi eut à regretter plusieurs Officiers. Une autre perte, quoiqu'elle ne fût que d'un seul homme, l'affligea bien davantage. Givry ayant passé la nuit dans cette même tranchée de S. Just, voulut, avant de se retirer, jeter un coup-d'œil du côté de la muraille. Un soldat de la garnison, qui le reconnut, à son panache, pour un Officier général, tira sur lui et l'atteignit d'un coup mortel. De quelle douleur cet événement ne devait-il pas pénétrer le cœur du plus sensible et du plus reconnaissant des Rois? C'était Givry, qui, après la mort de Henri III, avait le premier donné aux Catholiques de l'armée royaliste, le signal de l'obéissance au successeur légitime. *Ah! Sire*, s'était-il écrié, en

tombant à ses genoux, *vous êtes le Roi des braves : il n'y a que les poltrons qui puissent vous quitter.* Ce jeune guerrier, à qui tout présageait les destinées les plus brillantes, fut pleuré, même des ennemis. Il réunissait les graces de la personne aux qualités qui font les Capitaines; et des connaissances variées ajoutaient beaucoup d'éclat à la vivacité naturelle de son esprit. Il passait pour le cavalier le plus accompli de son temps. On le surnomma *le brave guerrier.* C'est à lui qu'après un beau fait d'armes, Henri écrivit ce billet si ingénieusement flatteur; où l'on retrouve à-la-fois Thémistocle et Salomon; *Tes victoires m'empêchent de dormir. Adieu Givry : voilà tes vanités payées.*

Assaut. Le 9 Juillet, dès la pointe du jour, le Roi fit sommer Dubourg de rendre la place. Il offrait de lui en laisser le gouvernement, et d'accorder aux assiégés les conditions qu'ils demanderaient. Dubourg répondit que lui et les siens voulaient se montrer dignes de l'honneur qu'un Roi leur faisait, en les attaquant avec toutes ses forces. Au retour du héraut, les batteries des assiégeans commencèrent un feu terrible, qui dura la plus grande partie du jour. Elles tiraient contre le rempart qui s'étendait depuis la tour Lemaire jusqu'à la porte de Créhaut (23). La tour et la porte,

furent détruites ; et la chûte d'un pan de mur ouvrit une brèche de cinquante pas. Vers les sept heures du soir, après une seconde sommation aussi vaine que la première, St Ravy eut ordre de monter a l'assaut avec son régiment et quelques cuirassiers. Il était protégé par une double attaque, que le Duc de Bouillon et le Maréchal de Biron faisaient à droite et à gauche. St Ravy et les siens agirent avec beaucoup de résolution, malgré l'escarpement du terrain que la pluie avait rendu très-glissant : sans s'effrayer du feu des assiégés, ils parvinrent jusqu'au haut du rempart. Mais un obstacle imprévu ne leur permit pas de s'y établir. Ils trouvèrent, derrière la brèche, un retranchement qu'ils ne pouvaient, ni renverser, ni franchir, et qui les força de se retirer; ce qu'ils firent sans trop de perte, à travers une grêle de balles.

Pendant qu'on se battait à S. Just, les assiégeans faisaient jouer des mines pratiquées dans divers endroits. Deux seulement réussirent, l'une à la Moncelle, l'autre sous la tour de Chevresson (24). Le grand Ecuyer Bellegarde, Crillon, Thorigny et Montigny, s'élancèrent à-la-fois vers la brèche de la Moncelle, et l'ardeur de leur troupe étonna d'abord l'ennemi. Mais ceux qui étaient en

avant, tombèrent dans un souterrain que l'explosion de la mine avait découvert; et cet accident suspendit la marche des autres qui crurent que c'était l'effet d'un fourneau préparé par les assiégés. Ceux-ci, revenus de leur trouble, se rassemblèrent en force sur la brèche, et, par la chaude réception qu'ils firent aux royalistes, les contraignirent de reculer.

L'attaque de Chevresson était commandée par Balagny, qui avait quitté la Ligue, et qui, pour prix de sa défection, s'était fait reconnaître comme Souverain de Cambrai*. Quoique plus opiniâtre que les autres, cette attaque ne fut pas plus heureuse. Quand les assaillans furent arrivés au haut du rempart, il s'engagea un combat furieux, où de part et d'autre on fit des merveilles. Mais les royalistes, ayant à lutter aussi contre le désavantage du terrain, s'épuisaient en vains efforts; et une grosse pluie survint à propos, avec la nuit, pour favoriser leur retraite. Les trois attaques coûtèrent beaucoup de monde au Roi. Les assiégés, au contraire, n'y perdirent que douze hommes, parmi lesquels se trouva le Capitaine Boyn, l'un des meilleurs Officiers de la garnison. La nuit se passa de leur part à réparer les brèches, et le lendemain matin les assié-

geans ne virent point sans surprise qu'elles avaient disparu.

Cet échec, qui reculait leurs espérances, mit la désertion parmi eux, sans que Henri eût d'autre moyen que la persuasion pour s'y opposer. Car il ne faut pas croire que tout ce qu'il y avait de Français dans son armée dépendit entièrement de lui. Bouillon et Balagny, qui étaient venus le joindre depuis peu, ne se regardaient que comme ses alliés, parce qu'ils étaient Souverains. Les Princes du sang et les principaux Seigneurs servaient dans ce temps-là, comme volontaires, avec les troupes qu'ils avaient sous leurs ordres; et il y avait aussi de simples gentilshommes, qui enrôlaient des compagnies sous leur nom et les entretenaient à leurs frais. Tout ce monde-là n'était retenu sous les drapeaux de Henri, que par les liens de l'intérêt ou de l'honneur, et au premier mécontentement, se croyait en droit de se retirer. Pour surcroît d'embarras, Biron, qui avait le principal commandement sous le Roi, était piqué de ce qu'on lui refusait le gouvernement de Laon; et il servait de mauvaise grace, quand l'ardeur de se signaler par quelque action d'éclat n'exaltait point son ame superbe et avide de toutes les distinctions.

Embarras du Roi et de Dubourg.

Cependant, quelque difficile que fût la

position de Henri, celle de Dubourg l'était bien davantage La garnison s'affaiblissait de jour en jour : la poudre était à la veille de manquer; et il se tenait, parmi les habitans, des conventicules où l'on parlait de se rendre. Pipemont, gentilhomme aussi brave que sage, se laissa même persuader de faire en leur nom des remontrances sur le danger de tenir plus long-temps. Elles furent très-mal reçues, et n'aboutirent qu'à faire arrêter vingt-deux des principaux Bourgeois, qu'on accusait d'éclairer le peuple sur le but coupable de la sainte union. Dubourg, dans un premier mouvement de colère, voulut même en faire pendre deux qui avaient manifesté leur opinion sans ménagement (25). Cependant les factieux redoublaient de zèle. Ils épiaient les uns; ils exhortaient les autres. A les entendre, le Roi, désespérant d'emporter la place, n'attendait qu'un prétexte pour se retirer; et l'arrivée d'une armée de secours ne tarderait pas à le lui fournir. L'ardeur de l'Evêque se faisait surtout remarquer. Secondé de Jacob, qui, depuis le départ de Toulousain, avait recouvré la parole, il parcourait tous les postes, armé de pied en cap; et partout il se déchaînait contre l'idée de se soumettre à un hérétique. Mais le temps était passé où les têtes s'échauffaient

à

à de pareilles déclamations. Le peuple incapable de tout autre sentiment que de celui de ses maux, ne savait plus former que le désir d'en voir le terme.

Tout succès, qui ne faisait que l'éloigner, devait n'être, pour le plus grand nombre, qu'un sujet de chagrin. Il n'y eut donc que les zélés ligueurs, qui se réjouirent d'un avantage obtenu le 18 Juillet. Des soldats de la garnison étant entrés inopinément dans la tranchée de la Moncelle, tuèrent ou blessèrent une vingtaine d'hommes, et firent plusieurs prisonniers. Du nombre des derniers fut Montigny, l'un des meilleurs Officiers généraux de l'armée royale, et dont les services furent, par la suite, récompensés du bâton de Maréchal de France. Glorieux d'une aussi belle capture, les vainqueurs rentrèrent en triomphe dans la ville, où l'on admira moins leur exploit, qu'on n'en déplora l'inutilité. Dernière sortie.

Les assiégeans avaient utilement employé les dix jours écoulés depuis l'attaque du 9. Ils avaient dressé de nouvelles batteries à Classon et à Vaux. Ils avaient sapé le rempart de S. Just, miné celui de la Moncelle, foudroyé les nouveaux ouvrages de Chevresson, et construit un cavalier contre le lieu où ils voulaient porter leur principal effort. Le 22 Juillet était le jour fixé pour un nouvel assaut, Résolution de capituler.

E

qu'ils se promettaient bien de rendre décisif. Plus le moment critique approchait, plus devenaient nombreux et hardis les habitans, qui voulaient qu'on capitulât. L'emprisonnement de trente-cinq d'entre eux ne fit que les animer davantage. Les factieux, de leur côté, ne s'en montraient que plus opposés aux idées pacifiques; et tel était l'acharnement des deux partis, qu'il faisait craindre à chaque instant une scission générale. Il eût été téméraire de lutter davantage contre un vœu, pour lequel le penchant de la multitude n'était pas équivoque. Sommerive et son Conseil se déterminèrent à faire faire au Roi des propositions.

Capitulation.

Lignerac fut chargé des premières ouvertures. Son fils et lui se virent à ce sujet le 20 Juillet, sur la descente de S. Marcel. Car (et ceci est à noter comme un exemple des effets désastreux de la guerre civile) le fils, Colonel d'un régiment dans l'armée royale, combattait alors contre son père. Dès le même jour le Roi consentit à recevoir les députés des assiégés. Une petite maison, située près de Bousson, fut le lieu où se tinrent les conférences. La garnison y était représentée par Lignerac, Jeannin et Olivier; les habitans par l'Evêque, Claude Legras et Simon Hubert. L'arrivée du Duc de Montpensier et de l'Amiral de Villars, qui amenaient trois mille

hommes au Roi, et plus encore la facilité de ce Prince, abrégèrent les débats : la capitulation fut conclue le 21, et signée le 22. On convint que la ville serait rendue au Roi le 2 Août, si dans l'intervalle elle n'était secourue par une armée qui en ferait lever le siége ; ou s'il n'y entrait en un seul jour un secours de mille hommes au moins ; que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre ; que les habitans ne seraient point recherchés pour leur conduite passée, et seraient maintenus dans leurs biens et dans leurs charges ; qu'enfin la ville donnerait pour ôtages l'Evèque, le Mestre-de-camp De Fresne, les Capitaines Bellefons et Lage, Claude Legras et Nicolas Branche. Plus avisé que son beau-père, Legras sut se plier à la circonstance, et ne perdit point sa place de Prévôt (26).

Cette convention devait être ratifiée par le corps des habitans. Legras avait insisté sur ce point, en remontrant que lui et ses collègues n'étaient pas revêtus des pouvoirs de leurs concitoyens. Legras, qui n'était point encore guéri de son attachement à la Ligue, ne pouvait supporter que la ville rentrât sous l'obéissance du Roi ; et il ne désespérait pas de l'empêcher. Le lendemain 23, l'assemblée s'ouvrit à cinq heures du matin, sous la présidence d'Innocent La Biche, Juge de police

Les ligueurs veulent en vain s'y opposer.

et beau-père de Legras. Les factieux avaient été seuls avertis; ce qui n'empêcha pas que beaucoup d'autres n'y vinssent. La Biche, affectant l'abattement de la douleur, expliqua en peu de mots et d'une voix altérée, le sujet de la convocation. L'Avocat du Roi, Jean La Biche, son fils, prit ensuite la parole. Il essaya d'abord de persuader qu'il fallait s'ensevelir sous les ruines de la ville, plutôt que de la livrer à des hérétiques. Interrompu par de nombreux murmures, il se réduisit à soutenir que la capitulation ne pourvoyait, ni à l'honneur, ni à la sûreté des habitans. Il insista sur la force de la place, et sur l'abondance des vivres dont elle était munie. Il releva le succès obtenu sur les royalistes dans la journée du 9. Il les représenta comme des hommes découragés, dont on triompherait aisément par un dernier effort. C'est ainsi qu'un siècle auparavant, après la capitulation de la ville de Grenade, convenue entre le Roi Ferdinand et les Maures, un fanatique avait tenté de rallumer la fureur des habitans, et de leur persuader qu'il valait mieux s'ensevelir sous les ruines de leur cité, que de la rendre à des chrétiens. Car, quel est le trait historique, si singulier qu'il paraisse, dont on ne trouverait pas quelque exemple? A peine Jean La Biche eût-il cessé de parler,

que son père se mit à recueillir les voix, en s'adressant à ses affidés. Déjà ils opinaient pour que l'on continuât de se défendre, lorsque survint un personnage, dont la présence ranima l'espoir des esprits pacifiques. C'était Jacques Faultré, Doyen des Avocats, homme renommé par sa sagesse, et à qui la haine des factieux n'avait pu ravir l'estime du peuple. Pressé de dire son avis, le vertueux vieillard parla, dit-on, à-peu-près en ces termes.

» Je ne sais si, en expliquant ma pensée, » je ne risque point de partager le sort de ces » malheureux captifs, dont tout le crime est » d'avoir dit là leur avec franchise. Mais quoi- » qu'il en puisse arriver, je parlerai sans dé- » tour. Ce n'est pas seulement lâcheté, c'est » trahison, que de refuser, à la patrie en péril, » le tribut de ses conseils. La délibération se » réduit à deux points. Y a-t-il nécessité de » se rendre ? Les conditions arrêtées sont-elles » raisonnables ? Sur le premier chef, il ne » s'agit, ce semble, que de considérer ce » que pense la garnison. Car je conçois que » le soldat qui fait de la guerre un métier, » et de l'audace un devoir, s'obstine à se » défendre contre le gré des habitans : mais » que ceux-ci, hasardant de gaîté de cœur « tout ce qu'ils ont de plus cher, refusent » de capituler, quand la garnison y consent,

Nul n'osa répliquer à ce discours qu'applaudissaient la plupart des auditeurs ; et la capitulation fut approuvée.

Surprise d'un détachement ennemi.

La première pensée de Henri fut de faire part à Gabrielle d'Estrées du succès de son entreprise, et même de la faire venir, pour en partager la joie avec lui. Telle était son impatience de la revoir, qu'il n'hésita point de demander pour elle un passe-port à ses ennemis (27). Fut-il accordé ? et Gabrielle vint-elle le joindre dans son camp ? C'est ce que nous ignorons.

Libre de toute inquiétude du côté de la ville, le Roi n'avait plus qu'à surveiller l'ennemi du dehors. Quelque sécurité que pût lui inspirer l'éloignement de l'armée espagnole, il fit garder toutes les routes, en même temps qu'il continuait les travaux du siége, comme si la capitulation devait demeurer sans effet (28). Quoique d'aussi sages précautions dussent le mettre à l'abri d'une surprise, Mayenne ne la crût pas impossible, et il en essaya les moyens. Trois ou quatre jours avant celui où la ville devait être rendue, Henri prenait le divertissement de la chasse, accompagné de ses gardes, de quelques carabiniers et de deux à trois cents chevaux. Les chiens étant entrés dans un bois, les piqueurs, attirés par leurs cris,

apperçurent beaucoup de soldats étendus ventre à terre, et qui cherchaient à se cacher. Le Roi, qu'ils appellèrent, arriva avec tout son monde : les soldats furent environnés de toutes parts; et tel était leur effroi, qu'ils se laissèrent prendre et dépouiller par les valets. Cette troupe, d'environ mille hommes, s'était mise en marche pendant la nuit; et surprise aux approches de la ville par le jour naissant, elle s'était jetée dans le bois, avec le projet de profiter du retour de l'obscurité, pour tromper la vigilance des assiégeans.

Laon ouvrit ses portes, le 2 Août. Lorsque la garnison défila devant le Roi, il donna des éloges à sa belle défense. Sommerive et Jeannin reçurent de lui des caresses particulières. Il dit, néanmoins, dans sa lettre au Duc d'Epernon, qu'il y avait encore assez de monde dans la place pour tenir plus longtemps; et il ne paraît pas ajouter grande foi au manque de poudre que les assiégés alléguaient pour leur excuse. Marivault de l'Isle (29), prit possession ce jour-là du gouvernement de la place. Biron, pour n'en être pas témoin, se chargea du commandement de l'escorte qui devait accompagner, jusqu'à Soissons, Sommerive et les siens. Delà il partit pour Paris, roulant déjà dans son esprit les idées qui le conduisirent à sa perte.

Reddition de la ville.

Le Roi fit son entrée le lendemain par la porte Royer (30). L'Evêque et son Clergé, rendus à leurs fonctions, le reçurent à l'entrée de la Cathédrale. Le Chanoine Jacob n'avait osé s'y trouver avec eux. Henri se le fit amener, lui dit qu'il avait beaucoup entendu parler de son talent pour la chaire, et lui témoigna le désir de l'entendre à l'instant même. Ce désir était un ordre; et Jacob improvisa, comme il put, une palinodie dont on s'amusa beaucoup à ses dépens. Telles étaient les vengeances innocentes d'un Prince, qui avait encore plus de bonté dans le cœur, que de malice dans l'esprit. Il ne quitta Laon, que le 8 Août, après avoir donné l'ordre d'en réparer promptement les fortifications. Une taxe de trente mille écus fut levée sur les habitans, pour subvenir à cette dépense, ainsi qu'au paiement de l'armée. Le Clergé en supporta le tiers; et ceux qui avaient été bannis ou s'étaient retirés avant le siége, en furent exemptés. Quelques ligueurs obstinés, tels que les deux La Biche, étaient sortis avec la garnison, chargés des malédictions d'un peuple qu'ils avaient abusé pendant cinq ans, et qui se félicitait de voir succéder, aux orages d'une séditieuse indépendance, le calme de la sujétion légitime (31). La prise de Laon fut célébrée, non sans raison,

comme un événement fatal à la Ligue (32). Si les rebelles ne posèrent pas les armes aussitôt après, ce n'était point qu'ils conservassent l'espoir de ranimer un corps expirant : leur but était seulement de faire acheter leur soumission. Plus l'entreprise de Henri parut d'abord téméraire, plus il acquit de gloire par les talens qu'il y déploya, et par l'heureuse fin à laquelle il la conduisit.

Il connaissait trop bien le prix de sa conquête, pour négliger de la rendre inexpugnable : ainsi Marivault n'eut pas de peine à lui persuader la construction d'une citadelle. Les fondemens en furent jetés en 1595, à l'endroit que Mayenne avait déjà désigné. Mais les Religieux de S. Martin, qui ne se souciaient pas de l'avoir en face de leur maison, eurent le crédit d'en faire changer l'emplacement ; et ce fut un malheur pour la ville ; car la citadelle, recommencée où elle est aujourd'hui, s'éleva sur les ruines du quartier le plus peuplé et de plusieurs grands édifices qui le décoraient (33). Si l'on en croit la tradition, un sacrifice pécuniaire, que ne permit point aux Laonnois la misère où le siége les avait réduits, leur eût épargné le chagrin de voir ainsi mutiler leur ville. Mais il est peu vraisemblable que la corruption eût fait renoncer Marivault à un projet

1595 à 1596. Construction de la citadelle.

qu'il avait extrêmement à cœur, si l'on en juge par la vivacité avec laquelle il l'exécuta. Elle fut telle, que malgré les obstacles qui retardèrent les travaux, la citadelle fut achevée en 1596.

Laon manque le bureau des finances.

Dans le temps même que les Laonnois déploraient un malheur inévitable, ils commettaient une faute qui dut leur causer de longs regrets. On créa, en 1595, un Bureau des finances, dont le ressort comprenait l'élection de Laon; et c'était à Laon, comme étant la principale ville de ce territoire, que le siége devait en être placé. La magistrature Laonnoise craignît que les nouvelles charges ne tombassent entre les mains d'étrangers, qui l'éclipseraient par leur opulence. Elle travailla à éloigner d'elle un établissement qui l'offusquait; et ses soins furent trop bien secondés par Mayenne, qui venait de faire son accommodement, et qui, saisissant tous les moyens de donner du relief à la ville où il avait fixé son séjour, y avait déjà fait ériger un présidial. La suite fit voir que la vanité ombrageuse de quelques hommes avait fait beaucoup de mal à leur patrie. Les Intendans, d'abord ambulans, sous le titre de Commissaires départis, fixèrent par la suite leur résidence dans les lieux où les bureaux des finances étaient établis; et ce ne fut pas

un stérile avantage, que d'être chef-lieu d'une généralité.

Bodin survécut peu à la réduction de Laon. Une épidémie l'emporta, en 1596, dans sa soixante-septième année. L'Europe savante perdit en lui l'un de ses principaux ornemens; et la France un de ses plus vertueux citoyens. Jurisprudence, critique, théologie, histoire, poësie, politique, tout semblait du domaine de ce génie facile, dont la plume féconde s'exerça sur les sujets les plus disparates. Si ce fut toujours avec succès, quelquefois aussi ce ne fut pas sans témérité; on le vit même, par une de ces contradictions trop ordinaires à l'esprit humain, allier l'audace de l'esprit fort à la crédulité de la superstition. Sa gloire littéraire est principalement fondée sur le livre *de la République*, ouvrage où il se montre supérieur à son siècle, par la profondeur de la pensée et par la sage ordonnance d'un vaste plan; et qui d'ailleurs fait époque, comme ayant, le premier, répandu, chez les modernes, des notions saines sur la nature et les effets des différentes espèces de gouvernement. On sait que l'auteur de l'Esprit des lois y a puisé plusieurs idées, et entr'autres l'ingénieux système de l'influence des climats. Les vertus de Bodin égalaient ses talens. Dans les avantages qu'il dut à

Mort de Bodin.

ceux-ci, il ne vit que des devoirs à remplir, ou de l'honneur à acquérir ; et malgré quelques erreurs échappées à la faiblesse de l'humanité, son caractère, dont la fermeté ne se démentit jamais, n'est pas un des moins beaux que l'on rencontre à une époque où il y en eut tant de remarquables. Plus l'opinion d'un homme peut faire autorité, moins on lui pardonne de se tenir à l'écart dans les dissensions civiles : delà vient que la prudence de Bodin déplut à tous les partis ; ce qui donna beau champ à ses envieux. Ils répandirent, et de graves écrivains ont cru, que c'était lui qui avait fait entrer la ville de Laon dans la Ligue ; tandis que, loin d'avoir eu du crédit parmi les ligueurs, il manqua plus d'une fois d'être victime de la haine qu'ils lui portaient. Cette calomnie a flétri sa mémoire pendant deux siècles ; et il est triste de penser qu'elle serait restée sans réfutation, si la vérité n'avait été découverte, comme par hasard, dans des mémoires qui semblaient condamnés à un éternel oubli. Bodin, qui avait été long-temps le principal Conseiller d'un grand Prince, ne laissa guères d'autre héritage qu'un nom célèbre. Il paraît que son fils, qui n'habitait point Laon, fut un homme obscur. Sa fille, qui était imbé-

cille, et qui parvint à la vieillesse, vécut dans l'indigence (34).

Le sage Bodin avait été assez mal accueilli, lorsqu'il passa du côté du Roi. Le séditieux Billy obtint, au contraire, des avantages qu'une fidélité inébranlable ne lui aurait peut-être pas valus. Ce fut à lui que l'évêché de Laon fut donné après la mort de Duglas. Ce fut même à lui que l'administration de l'archevêché de Reims fut confiée, en attendant que Louis de Lorraine fût en âge de gouverner par lui-même; et comme si ce n'était pas assez de tant de faveurs, Henri lui donna, pour coadjuteur, Benjamin de Brichanteau, son neveu. Tant il est vrai que les voies de la politique diffèrent souvent de celles de la justice! Au reste, Billy fut aussi bon évêque, qu'il avait été violent ligueur. Ce fut lui qui fit obtenir aux Minimes le prieuré de S. Nicolas Cordelle, dans la vue de les employer à l'instruction de l'enfance. Les Curés, qui la négligeaient alors, la revendiquèrent depuis, comme celui de leurs devoirs dont ils ne devaient pas être le moins jaloux (35).

NOTES

DU LIVRE CINQUIÈME.

(1) On conserve, dans les archives du Département de l'Aisne, l'original de la lettre du Maréchal de Montmorenci écrite de sa main. Comme elle est curieuse à plus d'un titre, nous croyons devoir la donner en entier.

» Monsieur de Laon, l'on m'a faict plaincte d'une
» jeune femme que l'on dict estre possédée des malings
» esprits depuis deux mois en ça; et après avoir esté
» publiée telle par ung Jacobin, et menée à Pierrepont,
» puis à Liesse, l'a enfin depuis cinq à six jours emmenée
» vers vous à Laon, où c'est que j'entends qu'avecques
» grand acueil et parade elle a été mise sur un eschauffault
» au milieu de l'Eglise en spectacle à tout le monde, et
« pourmenée en procession ainsy à la vue d'un chacun,
» où elle n'oublye, parmy ses furieuses apparences,
» de mesler des brocards contre les présens et contre
» les absens, comme elle a toujours faict, ainsy que
» j'ay entendu, depuis qu'elle est possédée de ses malings
» esprits; qui me faict penser qu'ils ne sont du tout
» diaboliques; et que ce pourroit estre quelque jeu in-
» dustrieux, pour convoquer le peuple à ce spectacle,
» et l'esmouvoir. Et saichant d'avantaige que les propos
» qu'elle tient ne tendent qu'à sédition, dont la consé-
» quence ne peut estre que pernicieuse, comme vous
» sçavez, je vous ay bien voulu faire la présentepour
» vous pryer, Monsieur, que vous veullez donner ordre
» de la faire oster ainsy de la veue de tout le monde,
» et

» et qu'elle ne soit pourmenée et sonnée de la façon que « j'entends qu'elle a esté, d'aultant que cela n'est d'aul- » cune édification ; mais s'il vous plaist la faire mettre » en quelque lieu à part et paisible, et luy faire remedyer » en cella sainctement des conjurations dont nos anciens » pères Evesques ont accoustumé d'user en telles choses; » et n'estoit, Monsieur, que je m'asseure que doulce- » ment et dignement vous sçaurez bien remedier à cella » suyvant ce que je vous en escripts, et cognoissant que » la fin de telle tragédie ne peult estre que maulvaise » pour le bien du service du Roy, et repos que Sa » Majesté a estably entre ses subjects, je ne fauldroys » d'user de l'auctorité que sadite Majesté m'a donnée » en ce gouvernement, pour y donner l'ordre que » j'adviseroys bien. Vous présentant en cest endroict » mes recommandations à vos bonnes graces, je supplie » le Créateur de vous donner, Monsieur de Laon, en » santé bonne et longue vye. De Paris le premier jour » de Febvrier 1566. Vostre plus affectionné et meilleur » amy. De Montmorency. »

(2) Les historiens de la délivrance de Nicole de Vervins, sont :

1.° Christophe de Héricourt, Doyen de Laon. Son ouvrage, écrit en latin, est resté manuscrit.

2.° Jean Boulœse, Principal du Collége de Montaigu. Il a publié deux relations, l'une en 1573, l'autre, plus étendue, en 1578.

3.° Antoine Desplanques, Doyen de Saint-Quentin, grand Archidiacre de Laon, et neveu de l'Evêque De Bours. Il a laissé un journal.

4.° Le Président Faye. Il a célébré cet événement en vers latins qu'il a intitulés *énerguméniens*.

5.° Florimond de Rémond, Conseiller au Parlement

de Toulouse. Il fut un des témoins oculaires, et l'un de ceux dont ce spectacle opéra la conversion.

On conserve, à la bibliothèque de la ville, le procès-verbal authentique qui fut dressé par des Officiers publics.

(3) En 1567, deux possédées parurent en même-temps, l'une à Brunhamel, l'autre à Bruyères. On ne jugea pas à propos de les produire sur un plus grand théâtre.

Marthe Brossier, qui ne vint que trente ans après, fut amenée à Paris, quoiqu'elle eût été déjà convaincue d'imposture à Orléans et à Angers. Le Parlement, après l'avoir fait visiter par d'habiles médecins, prononça, dit le grave De Thou, *qu'il n'y avait rien de diabolique dans cette affaire.*

En 1603, une fille de Laon, nommée Paquette Lejeune, y donna à-peu-près le même spectacle que Nicole Obry. L'Evêque, Geoffroi de Billy, l'exorcisa aussi sur un théâtre dressé dans la Cathédrale. Mais après avoir attiré beaucoup de curieux, Paquette tomba dans le mépris. Elle quitta la ville, se mit à courir dans les villages, et, à la honte de ses patrons, finit par faire deux enfans.

(4) L'institution des tribunaux de commerce n'est pas un des moindres bienfaits que la France ait dûs au génie de Lhôpital, pendant les troubles religieux. Laon eut le sien en 1568. Il ne paraît pas qu'il s'y soit maintenu long-temps. Le peu de commerce, qui se faisait dans le pays, fut anéanti par les guerres civiles ; et les articles 239 et 240 de l'Ordonnance de Blois, autorisèrent les Officiers du présidial de Laon, à qui la juridiction consulaire dérobait une partie des causes, à la faire supprimer comme inutile.

(5) Il est juste de ne point laisser tomber dans l'oubli les vingt-deux citoyens fidèles, qui partagèrent la captivité et les périls du Prévôt Charles Martin. C'étaient Nicolas et Claude Martin, Claude Dagneau, Jean Le Voirier, Jean Gérault, Claude Bottée, Daniel et Théodore Delamer, Antoine, Nicolas et Jean Estienne, Jean Dassonville, Jean Mercigny, Jean Roullier, Antoine Desmont, Olivier Allart, Claude Chauveau, Ferri Barenger, François Cauche, Théophile Lamy, Robert Demange et Robert Solon. Les deux frères du Prévôt, Jean et Nicolas Martin, qui avaient été mis sur la liste de proscription, trouvèrent le moyen de s'échapper. Adam et Jean, son fils, de la même famille, ne tardèrent pas aussi à s'exiler volontairement.

(6) Lorsque, le numéraire venant à manquer à Laon, les ligueurs résolurent de battre monnaie, ils crurent devoir recourir à l'autorité de Mayenne, pour en avoir la permission. Ils sentirent qu'en se dispensant de cette formalité, ils risquaient que leur monnaie ne pût avoir cours ailleurs, que dans la ville.

Il y eut deux fabrications, l'une en Février 1590, l'autre en Février 1593. On frappa des quarts d'écu, des demi-quarts d'écu, et des pièces de six blancs. Il n'est pas dit de quelles empreintes celles-ci étaient marquées. Les autres portaient d'un côté, une croix et la légende ordinaire *Sit nomen Domini benedictum;* sur l'autre face, les armes de France avec cette inscription *Carolus decimus Francorum Rex;* et au bas les lettres L et A jointes l'une à l'autre.

(7) Nicolas Marquette, Conseiller, d'une famille que nous avons vue établie à Laon dès le règne du Roi Jean, et quelques autres Magistrats fidèles, se retirèrent à Chauny, où Henri IV ordonna que le présidial tiendrait ses séances. Depuis, ce Prince, par des

Lettres du 10 Décembre 1590, données à St-Quentin, entr'autres concessions qu'il fit à cette ville, statua que le présidial y serait transféré; ce qui n'eut pas lieu, même dans le temps que l'autorité légitime était méconnue à Laon.

(8) De Thou raconte que Bodin, par un discours où il s'appliqua à lever les scrupules des Laonnois, les détermina à entrer dans le parti de la Ligue. Mézerai et les autres n'ont été que ses échos. Mais sur un fait de cette nature, le récit de ce grave historien ne peut faire la même foi, que les mémoires des témoins oculaires; et l'autorité de ceux-ci peut d'autant moins être récusée, qu'ils traitent avec beaucoup de rigueur la conduite de Bodin qui leur paraît trop timide. Cet homme célèbre ne se vante point, dans sa lettre au Président Brisson, d'avoir conseillé à ses concitoyens de se soustraire à l'obéissance du Roi. Il s'y justifie seulement d'avoir embrassé la même opinion qu'eux. Il fonde son apologie sur ce que la Ligue était devenue le vœu de la majorité. Là où ce vœu se rencontre, disait-il, il n'y a plus rebellion, mais révolution. Si Bodin avait été le principal instigateur de la défection de Laon, il aurait eu une grande part à l'autorité, pendant la domination des ligueurs. Mais il ne fut membre ni de l'un, ni de l'autre conseil; et les mémoires contemporains attestent qu'il encourut la disgrace de tous les partis. On peut juger de la haine que lui portaient les factieux, par le trait suivant.

Il fut dénoncé au conseil particulier, comme hérétique et magicien. On l'arrêta : on fit chez lui une perquisition rigoureuse; et l'on y trouva des livres censurés et une généalogie manuscrite de Henri IV, qui heureusement n'était pas de sa main. Il se défendit si bien, qu'on

n'osa le proscrire sur une telle découverte. Mais ses livres furent brûlés à sa porte ; et on ne lui rendit la liberté, qu'après lui avoir défendu, sous peine de la vie, d'agir ou d'écrire contre la Ligue. Ceci se passait en Janvier 1590, dans le temps même qu'il écrivait sa lettre apologétique au Président Brisson.

Il ne s'en montra pas moins opposé aux excès des ligueurs. En 1593, un jeune homme, appellé Jean Collart, fut arrêté comme espion et conduit chez le Commandant. Celui-ci, sans autre forme de procès, le condamna à être pendu sur-le-champ. Pendant l'exécution, des murmures s'élèvent contre l'irrégularité d'un jugement rendu sans preuve. Les archers intimidés s'éloignent; et la mère du patient, encouragée par les spectateurs, s'élance au gibet et coupe le nœud fatal. Le jeune homme respirait encore. Il recouvre ses sens et se sauve dans une maison. Le Commandant en est bientôt instruit. Il accourt ; il fait chercher partout le fugitif qui s'était caché dans du foin. Bodin, qui apprend ce qui se passe, en est indigné ; et ne consultant que son zèle, il vient s'opposer à l'injustice prête à se consommer. Le peuple applaudit à son énergie ; elle en impose au Commandant ; et il finit par lâcher sa proie.

Il serait sans doute plus glorieux, pour la mémoire de Bodin, qu'il eût sacrifié son état et ses biens, plutôt que de fléchir sous la nécessité des circonstances. Si c'est une faute que de n'avoir pas été capable d'un tel effort, qui osera la juger indigne d'excuse ?

(9) Parmi les places occupées par les royalistes dans le voisinage de Laon, les ligueurs de cette ville indiquèrent à Balagny, comme les plus importantes ou les plus incommodes, celles de La Fère, Coucy, Saint-Gobain, St-Lambert, Mauregny, Ostel, Pontarcy,

Neuville, La Bove, Faucoucourt, Soupir, Anizy, Vorsaine, Commin, Bazoches, Longueval et Belval.

C'est au mois d'Avril 1589 que Balagny vint à Laon. Dans les conférences qui se tinrent entre ce Capitaine et les quarante-deux Membres du conseil général, on traita des moyens de pourvoir à la sûreté de la ville et du pays, et l'on s'accorda sur toutes les propositions qu'il fit, excepté sur celle qui concernait les finances; mais c'était l'article qui lui tenait le plus au cœur. Les actes de cette négociation portent qu'il agissait, *comme Lieutenant-général en Picardie, et commandant, sous l'autorité de Messeigneurs les Princes, l'armée qui est maintenant en ces quartiers.* Ces Princes sont, suivant ces mêmes actes, *Monseigneur du Mayne, comme Administrateur de l'état et couronne de France, et Monsieur d'Aumale, comme Gouverneur de Picardie et de l'Isle de France.*

Jean de Montluc, dit Balagny, était un bâtard de l'Evêque de Valence, Jean de Montluc, de la maison de Montesquiou. Ce futur Souverain de Cambrai prenait alors les titres de *Marquis de Rais, Baron de Bussy, Saxe-Fontaine, Artone, Esmours, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, Capitaine de cent lances, Commandant généralement en Cambresis, et limites de la province de Picardie, sous l'autorité de Messeigneurs les Princes.* Quand la prise de Cambrai, par les Espagnols, lui eût fait perdre sa souveraineté, il lui resta le bâton de Maréchal de France.

(10) On peut consulter tous les contemporains sur les difficultés que présentait le siége de Laon, et sur les efforts qu'il exigea. Nous nous contenterons de citer Sully. « Mayenne, dit-il, estimait cette place l'un des » plus principaux boulevards de toutes celles qui lui » étaient restées, et la plus propre pour y acquérir de » la gloire et se garantir de honte. Sa situation étant

» désavantageuse et tellement éminente de tous côtés, » qu'elle semble avoir été posée là par la nature, pour » dominer tout son voisinage. . . . . . Toutes les forces » d'Espagne, des Pays-Bas, et celles des ligueurs de » France conjointément, portèrent toutes leurs affec- » tions, industries et puissances pour secourir cette » place ; et il s'est passé tant de factions, actions et » choses notables et dignes de remarque durant ce grand » et long siége, que qui en voudrait représenter toutes » les circonstances et particularités, il s'en pourrait faire » un gros volume. »

(11) Le Comte de Sommerive mourut en 1609, sans avoir été marié. Il était alors éloigné de la Cour, pour s'être fait aimer de la Comtesse de Moret, (maîtresse de Henri IV). Il avait répondu à des personnes qui lui représentaient que ses assiduités, auprès de la favorite, déplaisaient au Roi. » Comment morbleu ! il a couché avec nos mères et nos sœurs, et il voudrait nous interdire ses garc....

Henri de Lorraine, Duc du Maine, son frère, tué en 1621 au siége de Montauban, ne laissa point d'enfant. Ainsi la branche de Mayenne s'éteignit en eux.

(12) Charles D'Humières, qui fut tué l'année suivante à la prise de Ham, et dont Henri IV pleura la mort, était un des Lieutenans du Duc de Longueville. Deux des lettres, que Henri lui écrivit pendant le siége de Laon, l'une le 28 Mai, l'autre le 7 Juin, feront preuve de ce que nous disons de la prévoyance du Roi, et de la diligence avec laquelle ses ordres étaient exécutés.

Première Lettre.

» Monsieur D'Humières, vous savez de quelle im- » portance est pour le bien et avancement de mes affaires, » l'exécution de la commission que je vous envoie, pour

» le recouvrement de grains pour la nourriture de mon » armée ; qui est cause, avec l'assurance que j'ai que » vous serez très-aise d'être le solliciteur d'un si recom- » mandable secours, qui même, attendu l'assignation » que j'en donne dès maintenant, ne tournera aux four- » nisseurs à aucune charge que d'avance, que je me » repose du tout sur vous du soin que requiert cette » affaire pour mon service, dont la nécessité vous » fournira de la recommandation que je vous ferais en » moindre besoin. Au camp devant Laon, le 28.e jour » de Mai. HENRI, et plus bas RUZÉ.

Deuxième Lettre.

» Monsieur D'Humières, j'ai avis que l'armée de mes » ennemis marche. Je crois que c'est pour venir à La » Fère. Je me délibère de continuer le siége, ce néan- » moins ne perdre l'occasion de les combattre, quand elle » s'offrira. Et parce qu'il est nécessaire de faire provi- » sion de grande quantité de pain, j'envoie les mulets » et charrettes de vivres, pour apporter le pain qui a » été laissé à Attichy et ce qui s'en pourra apporter de » Compiègne ; et les faire accompagner d'une bonne et » forte escorte, laquelle a commandement d'aller audit » Attichy, et de passer outre, si vous leur mandez qu'il » en soit besoin. C'est le Sieur Du Rollet, auquel j'ai » donné charge de faire cette escorte, lequel attendra » de vos nouvelles demain matin audit Attichy. Je renvoie » les charrettes qu'aviez fait bailler à Compiègne, afin » qu'elles servent à amener du pain par la même voiture ; » et d'autant qu'il n'y a qu'un cheval à chacune desdites » charrettes, je vous prie de faire amener ce qu'il faudra » de chevaux audit Attichy, pour servir à apporter ce pain » en ce lieu. Partez incontinent et amenez toute votre » troupe et tout ce qu'il y a de mes serviteurs par delà ; car » à ce coup nous verrons les ennemis, et crois que nous

» ne les laisserons éloigner sans combattre. Venez donc
» le plutôt que vous pourrez; à quoi m'assurant que vous
» ne ferez faute, je prie Dieu, etc. D'Anizy, ce 7.e
» jour de Juin 1594. HENRI, et plus bas POTIER. »

(13) François d'Angennes, Seigneur de Monlouet, était un des neuf fils de Jacques d'Angennes, un des favoris de François I.er. Aucun d'eux ne fut ligueur, et tous rendirent des services distingués à leurs Rois.

(14) Le bois, que Henri IV fit occuper par Monlouet, est situé entre Cerny et Molinchart, et se nomme le bois de Cerny. La tradition du combat, qui s'y donna, s'est conservée dans le canton. Les terres qui le bordent du côté de Laon, se nomment encore le champ de la bataille.

(15) Claude La Bourlotte, Capitaine renommé par sa bravoure, était né de parens fort obscurs. Son père était valet de chambre chirurgien dans la maison du Comte de Mansfeld. Bayle lui a consacré un article dans son dictionnaire.

(16) Devic est ce brave et fidèle Officier, qui, passant dans la rue de la Ferronnerie, quelques jours après l'assassinat de Henri IV, tomba sans connaissance, en regardant la place où son Roi avait été frappé, et mourut le lendemain.

(17) Jacques Colas, plus connu sous le titre de Sénéchal de Montelimart, est un exemple notable des succès que l'audace peut obtenir dans les temps de troubles. C'était un Dauphinois sans naissance, mais non pas sans courage; et d'ailleurs sans scrupule sur les moyens de satisfaire une ambition sans bornes. Non content

d'avoir obtenu le commandement de La Fère, pour prix de l'assassinat de celui qui l'avait, il se mit en tête de se faire Seigneur de cette ville, à l'imitation de son compatriote Balagny, qui s'était fait Prince de Cambrai; et il y parvint, par la faveur des Espagnols à qui il se vendit. Lorsque La Fère rentra sous l'obéissance du Roi, à qui la seigneurie en appartenait aussi, il eut l'impudence d'en signer la capitulation, avec la qualité de Comte de La Fère. Il sortit de France avec les Espagnols, et se fit tuer à leur service.

(18) François Delagrange, Seigneur de Montigny, est celui que Henri IV embrassait, lorsqu'il fut frappé par Jean Châtel. Marie-Casimire Delagrange d'Arquien, qui épousa Jean Sobieski, et devint Reine de Pologne, était sa petite nièce.

(19) Gilbert Filhet de La Curée, l'un des meilleurs et des plus considérables Officiers de l'armée royale, et dont les historiens parlent trop peu, était fort aimé de Henri IV, pour son désintéressement et sa valeur. Il n'y a guères d'action de quelqu'importance, où il ne soit cité d'une manière distinguée par les journaux du temps. Il fut blessé deux fois dans l'affaire du grand convoi. Il était vraisemblablement fils de ce Gilbert de La Curée, Gouverneur du Vendômois, aussi illustre, dit l'historien De Thou, par sa vertu que par sa noblesse, et que les Catholiques avaient assassiné, en 1564, parce qu'il leur paraissait trop favorable aux Protestans.

(20) Henri IV instruisit Messieurs D'O et D'Ornano, de la défaite du grand convoi et de la retraite des alliés, par des lettres du 18 Juin 1594, qui furent aussitôt rendues publiques. Celle à M. D'O, a été recueillie au tome 6 des mémoires de la Ligue. Elle se retrouve dans

le journal militaire de Henri IV, avec sa lettre au Duc d'Epernon, écrite après la capitulation. Celle à M. D'Ornano, que nous donnons ici, méritait mieux d'être conservée, parce qu'elle contient plus de détails sur les événemens du siége. Il faut cependant se souvenir que ces sortes de relations officielles ne doivent pas être lues sans quelques précautions. Il est sage surtout de les confronter avec le récit de témoins oculaires, tels que Sully, Sancy, Davila, etc. Une chose qui a droit de surprendre dans les deux lettres de Henri IV, c'est le silence qu'elles gardent sur le combat brillant du bois de Cerny : c'est là sans doute la cause du peu de célébrité de ce fait d'armes, sur lequel Henri ne jugea pas à propos de fixer l'attention publique, parce qu'il semblait n'y avoir guères recueilli que de l'honneur.

Coppie des lettres du Roy sur l'entière deffaicte et route de l'armée Espagnolle venue au secours de la ville de Laon en Picardie.

» Monsieur D'Ornano, vous aurez entendu comme » après avoir esté rechercher l'armée Espagnolle jusques » à La Capelle depuis la perte de ladicte place, pour » essayer de les attirer au combat sans qu'ils feissent » jamais semblant de sortir de leurs retranchemens, je » me résolus de venir mettre le siege devant ceste ville » de Laon, comme je feis dès le 25 May, estimant » que le Duc de Mayenne qui avait son second fils de- » dans, ne le voudroit laisser perdre, et que cela les » pourroit faire resoudre de venir, et en naistre l'occa- » sion que je desirois de les combattre. J'ay demouré » devant, environ dix jours, faisant nos approches, » avant qu'ils soyent deslogés dudit lieu de La Capelle; » ce qu'ils auroyent retardé quelques jours davantage, » pour attendre le Duc de Mayenne qui estoit allé à

» Bruxelles vers l'Archiduc Ernest; dont, dès qu'il fut » de retour, ils marcherent, et en trois ou quatre » journées, vindrent loger au deça de La Fère, y ayant » passé la riviere d'Oyse : delà s'estant advancé en un » autre logis, un peu plus près de nous, enfin le dimenche » douziesme du présent ils se vindrent camper au haut » de la forest sur le pendant et au bas de la montaigne » environ une lieüe près de Laon. Je m'estois le jour » devant approché de ce costé avec mon armée sans » lever le siege, ayant laissé les tranchées bien gardées » et fournies, pour me trouver au devant desdicts enne- » mis et prendre mon logis et champ de bataille, selon » ce que je verrois qu'il feroit; comme aussitost que » je veis son camp assis, j'en feis de mesme, et de si » près que les coups de canon donnerent dans l'armée » l'une de l'autre, et avons demouré ainsi cinq jours à nous » escarmoucher, où nous avons tousjours eu l'advantage, » sans qu'ils ayent entreprint de passer plus avant contre » l'asseurance que ledict Duc de Mayenne avoit donné » aux assiegez, de me faire lever le siege ou mourir » en la peyne. Dieu voulut que le mesme jour de dimen- » che, mon Cousin le Duc de Longueville, lequel » j'avois envoyé le jour précédent avec environ trois » cent chevaux et deux cent hommes de pied, leur » enleva, entre La Fère et Laon, un convoy d'environ » six vingt charriots et quarante charrettes chargées de » vivres qu'ils faisoyent venir de Guise et autres lieux; » défaict l'escorte qui les conduisoit, laquelle estoit en- » viron de quatre cent chevaux et deux cent hommes de » pied, dont il en demeura une partie morte sur la place, » et grand nombre de prisonniers. Cela commença à » les incommoder en leur armée, de sorte qu'ils ont » esté près de trois jours sans avoir du pain, qui appor- » toit un grand murmure et commencement de mutinerie,

» laquelle eût passé outre sans l'espérance d'un autre » grand convoy qu'il avoyent de nouveau fait dresser, » lequel ayant eu advis advant hier qu'ils devoyent faire » partir de La Fère, consistant en deux cent quatre- » vingt charriots et dix charrettes chargez de vivres, » poudres et boulets, et qui avoit pour escorte treize » cent hommes de pied, tant Espagnols, que Wallons » et Lansquenets, et trois cent chevaux; aussitost je » donne charge à mon Cousin le Maréchal de Biron de » prendre huict cent Suisses et quelque nombre d'in- » fanterie avec mes chevaux légers, pour empescher » qu'il ne passast sans les deffaire, s'il se pouvoit. Il » s'est si dignement acquitté de ceste charge et les trouva » si résoluz de se deffendre, que le combat dura une » heure entiere; leur infanterie Espagnolle soustint leur « premier effort, par lequel ils ne peurent estre rompus, » qui fut cause que mondict Cousin mit pied à terre » comme feirent la noblesse et chevaux légers qu'il avoit » avec lui; et en même temps donna si courageusement, » comme feirent aussi lesdicts Suisses qui estoyent con- » duicts par le Sieur de Sansy, qu'ils emporterent tout » ce qui se trouva d'infanterie près dudict convoy. Lors » de ceste charge, il n'y avoit que la moitié dudict convoy » et de l'escorte entrée dans la forest qui feurent ainsi » chargez. Au même temps le Sieur de Givry qui com- » mandoit au reste de la cavalerie et qui estoit en son » embuscade chargea celle des ennemis, et ce qui restoit » de leur convoy entier dans la forest, qui fust pareil- » lement deffaict; s'estant toute leur dicte cavalerie mise » en fuite, laquelle fut poursuivie jusques dans les portes » de La Fère, ayant esté la plupart tuez et les autres » noyez. Cette deffaicte a esté si grande qu'il s'est re- » cognu de sept à huict cent hommes morts : le reste » s'est perdu dans la forest, n'ayant esté faict prisonniers

» que deux de leurs Capitaines. La perte qu'ils ont
» reçeue tant pour les hommes que pour les munitions
» (dont ils avoyent une extrême nécessité) les a faict
» résoudre de quitter leur camp retranché, et s'en sont
» allez ceste nuict, ayant commencé de desloger avant
» la nuict. Je suis monté à cheval avec mille hommes de
» pied, pour leur aller gagner la teste, ne les pouvant
» prendre en queue à cause de la forest où ils marchoyent.
» Mais d'autant qu'il m'a fallu faire un grand tour, je
» n'ay pu faire telle diligence qu'ils n'eussent desjà passé
» au-delà de La Fère. Seulement le Sieur de Vitry,
» que j'avois fait advancer avec vingt-cinq ou trente
» chevaux, en a taillé en pieces quarante desdicts enne-
» mis, à la veue et tout près d'un régiment d'Espagnols
» qui faisoyent la retraite avec lesdicts quarante chevaux,
» sans qu'ils soyent jamais tournez. Hier matin au point
» du jour il m'advint un bonheur, que cinq cent hom-
» mes qu'ils avoyent faict couller par la forest pour s'aller
» jetter dans Laon, s'effrayerent au sortir d'icelle, oyant
» l'allarme que donna une vedette qui se trouva de ce
» costé-là, de sorte qu'ils se rompirent d'eux-mesme,
» laissant leurs armes, et se jettant au travers des boys,
» où ils furent sitost suivis, qu'il en fut tué et prins
» une bonne partie. Ainsi, ceux de Laon se voyant
» descheux de l'espérance en laquelle l'on les avoit mis
» d'estre delivrez, auront à présent occasion de penser
» à leur salut par autre voye, et croy qu'ils ne tarderont
» longuement à s'en laisser entendre. J'ay faict rendre
» graces à Dieu de ses bons succez, comme les reco-
» gnoissant de sa main, et vous en ay bien voulu
» advertir pour faire semblable, et rendre tous mes bons
» serviteurs participans de ceste bonne nouvelle. Je
» prie Dieu, Monsieur D'Ornano, vous avoir en sa
» saincte garde. Escript au camp dudict Laon, le

» XVIII. jour de Juin 1594. HENRI, contresigné » REVOL. »

(21) François d'Espinay, Seigneur de St-Luc, tué au siége d'Amiens en 1597, était un des Officiers généraux les plus distingués qui servissent sous Henri IV. Il avait épousé la sœur de Brissac, Gouverneur de Paris pour la Ligue; et il ménagea sa réconciliation avec le Roi. Ce n'est pas sans raison que Gérard en a fait une des principales figures de son beau tableau de *L'entrée d'Henri IV dans Paris.*

(22) Il n'y a pas jusqu'à des matières de législation qui n'aient été traitées pendant le siége, témoin une déclaration concernant les rentes constituées donnée au camp de l'Abbaye de S. Vincent, le 8 Juillet 1594, la veille du grand assaut qui fut donné à la ville.

(23) La porte de Créhaut, que remplace aujourd'hui celle de S. Just, était entre deux tours carrées qui sont sous le jardin de l'ancien Couvent de la Congrégation. La rue de la place Mayeur y aboutissait; et quand on était sorti par là, on se trouvait à la tête du Mont de Créhaut, c'est-à-dire, de cette rampe étroite et rapide qui descend à Montreuil. Il y a peu de temps qu'on voyait encore là un cavalier construit par les assiégeans, qui peut-être est celui dont il est question dans la lettre de Henri IV à D'Ornano, du 22 Juillet 1594. Il a disparu, lors du nivellement du cimetière.

(24) La tour de Chevresson était à l'extrêmité orientale de la ville, où est aujourd'hui le mur du derrière de la citadelle. Il y a dans la citadelle une fosse qui a conservé le nom de Chevresson.

La Moncelle était une éminence située au sommet de

l'angle que forment l'esplanade et le mont d'Oyart. Il en reste encore aujourd'hui des vestiges dans la pente très-sensible de cet endroit.

(25) Il ne faut pas laisser tomber dans l'oubli ces vingt-deux honorables amis de l'autorité légitime. Voici leurs noms. Louis Boullanger, Président de l'élection; Henri Muyau, Conseiller; Gédéon Mercigny, Lieutenant en la prévôté; Etienne Delalain, Avocat; Jean Regnard, Avocat; Charles Le Carlier, Avocat; Etienne Monacle; Pierre Macquelin; Claude Delacampagne, l'aîné; Claude Edard; Hubert Delacampagne; Poncelet Delacampagne; Claude Delacampagne, le jeune; Abraham Varlet; Laurent Marteau; Jean Cauche; Gratien De la Mothe; Jean Bride; Pierre Trousset; Louis Malherbe; Claude Delacampagne, fils de Nicolas, et Nicolas Duchesne. Les deux derniers sont ceux à qui leur courage pensa coûter la vie.

(26) Nous donnons ici le texte de la capitulation sur la minute originale signée de Henri IV.

» Ce XXII.e jour de Juillet mil cinq cent quatre-» vingt quatorze, Charles Emmanuel, fils du Duc de » Mayenne, assisté du Sieur Dubourg, Gouverneur de » la ville de Laon, des Mestres-de-camp, Gentilzhommes, » Capitaines estant en icelle, Officiers et principaux » Habitans de ladite ville, tant pour eulx que pour les » Ecclésiastiques, Gentilzhommes, Capitaines et Soldats » qui sont à présent dans ladicte ville de Laon, Françoys » et Estrangers, que pour tous les manans, habitans » et réfugiés en icelle, ont promis de remettre ladicte » ville entre les mains de Sa Majesté ou de celui qui lui » plaira, avecq l'artillerye et munitions de vivres et de » guerre estans en magazins publicqz qui sont en icelle, » dans le deuxiesme jour du moys d'Aoust prochain,

» si

» si dans le premier jour dudict moys d'Aoust, iceluy » comprins, ilz ne sont secouruz par le Duc de Mayenne » ou auttre avecq une armée qui face lever le siege à sa- » dite Majesté, ou qu'il mette en ung mesme jour ou » nuict de vingt-quatre heures mil hommes de guerre » dans ladicte ville pour le service d'icelle, auquel cas eux » dessusdicts promettent qu'ilz ne les assisteront et favo- » riseront leur entrée en quelque sorte que ce soyt, que » de leur ouvrir la porte ou les portes par lesquelles ilz » devront entrer, et ne les leur ouvriront et ne les rece- » vront point, s'ilz sont moings de cinq cent à chacune » foys; et s'ilz y estoyent entrez soubs couleur que » ledict nombre y feust et que toutte foys il n'y feust » pas, les dessusdicts promettent de les mettre dehors, » et Sa Majesté leur donnera seureté et passe-port pour » retourner d'où ils seront venus. »

» Et durant ledict temps ne se fera aucun acte d'hos- » tilité d'une part et d'autre, n'y aucune poudre dans » la ville. »

» Que tous les Habitans, soyent Ecclésiastiques, » Gentilzhommes, Réfugiez et aultres de quelque lieu, » qualité et condition qu'ils soyent, y pourront demeurer » sy bon leur semble, avecq leurs familles, et seront » chaqun d'eulx conservez en leurs charges, honneurs, » dignitez et biens meubles et immeubles, sans que » pour raison des choses passées pour faict de guerre, » aucune poursuite se puisse faire à l'encontre d'eulx, » en feysant par eulx ce que bons sujects doibvent à » leur Roy légitime et naturel, et moyennant ce tous » arrests, saysies et jugemens donnez contre lesdicts » Habitans ou aucuns d'eulx demeureront nulz. »

» Et sy aucuns d'eulx vouloyent sortir de ladicte » ville pour se retirer ailleurs, le pourront faire et » emmener avec eulx leurs biens meubles et aultres

» commoditez, sans qu'ilz puissent estre retenuz, n'y » empeschez de ce faire pour quelque cause que ce soyt, » en quelque lieu qu'ilz veuillent aller; et pour le » regard de leurs héritaiges et biens immeubles, n'en » pourront jouyr, s'ilz ne résident en lieu qui soyt de » l'obéissance du Roy. »

» Seront tous les Ecclésiastiques de ladicte ville » deschargez des decymes qu'ils doibvent jusques à » cejourd'hui; et pour le regard des debtes créées pour » leur party, elle seront esgallées sur tous les bénéfices » concistoriaux et prieurez tant de ladicte ville que du » diocęse de Laon, de leur mesme party seullement, » dont ils bailleront ung estat pour avoir commission » de Sa Majesté pour lesdicts égallemens. »

» Tous deniers pris et levez extraordinairement ou » dans les receptes pour estre employées par les Or- » donnances du Duc de Mayenne, ceulx de son Conseil, » Gouverneur et Magistratz de ladicte ville depuis les » présens troubles, et soyt avant ou durant le siege, » seront allouez, les comptables et ceulx qui les ont » receuz deschargez, et les assignations restans à ac- » quitter, payées des deniers qui se trouveront entre » leurs mains. »

» Si quelques maisons ont esté desmolyes pour la » deffence et fortification de la ville, ou deniers et » danrées prises appartenans aux serviteurs de Sa » Majesté, les intéressés n'en pourront faire poursuite » à lancontre des Magistratz, ny aultres qui par leur » commandement s'y sont employez et les ont receuz. »

» S'il a esté pourveu par le Duc de Mayenne à » quelques offices vacans par mort ou résignation du » mesme party, les pourveuz en jouyront, en prenant » lettres de Sa Majesté. »

» Les frais faicts par les habitans durant le présent

» siege, seront esgallés sur eulx tous en la forme » accoustumée par commission de Sa Majesté. »

» Semblablement sera baillé passe-port audict Charles » Emmanuel, avecq escorte pour le conduire en toute » seureté jusques à Soissons ou à La Fère, à son choix, » ensemble ceux du Conseil, Officiers et domestiques » dudict Duc de Mayenne qui sont à ladicte ville, sans » qu'aucuns d'eulx, pour quelque suject ou occasion » que ce soyt, puissent estre retenuz ou empeschez de » se retirer en tel lieu que bon leur semblera, eulx, » leurs serviteurs, chevaulx, armes et bagaiges. »

» Auront pareille seureté, conduite et escorte, jus- » ques à l'ung desdicts lieux, les Gentilzhommes, » Mestres-de-camp, Capitaines, Soldats et tous aultres » gens de guerre, soyent Françoys ou Etrangers, estans » en ladicte ville, et sortiront avecq leurs serviteurs, » chevaulx, armes, équipage et bagaiges, enseignes » déployées, tambours battans, mesches allumées, comme » aussi tous Habitans qui se voudront retirer avecq » eulx, ou cy après dans un moys, sans que l'on les » puisse arrester, ny saisir leurs meubles pour quelque » cause que ce soyt, en voulant sortir de ladicte ville. »

» Et pour l'exécution de ce que dessus bailleront » pour ostages à sadicte Majesté, le Sieur Evesque de » Laon, le Mestre-de-camp De Fresne, Bellefons et » Lage; et pour les Habitans Claude Legras et Nicollas » Branche. »

» Pourra sadicte Majesté envoyer, sy bon lui semble, » deux Capitaines ou aultres pour veoir dans ladicte ville, » s'il ne s'y fera rien contre et au préjudice de ce qui » est promis cy dessus. »

» Donnera Sa Majesté passe-port et trompette à une » ou deux personnes pour aller jusques vers ledict Duc » de Mayenne l'advertir de la capitulation et retour-

» ner à ladicte ville. » Signé HENRI, et plus bas RUZÉ.

On avait oublié de stipuler la confirmation des anciens privilèges de la ville. Cette omission fut réparée par des Lettres de Décembre 1597.

Henri IV s'empressa de donner avis partout de la capitulation de Laon. La lettre à D'Ornano mérite de trouver place ici, comme contenant quelques détails qui justifient notre narration.

» A Monsieur D'Ornano, Capitaine de cent hommes » d'armes de mes ordonnances, mon Lieutenant au » Dauphiné, Commandant pour mon service en mon » pays de Lyonnois. »

» Monsieur D'Ornano, depuis que je vous ai écrit » du dixieme, de l'effort que j'avois fait le jour précé- » dent contre cette ville, *sans toutefois y avoir lors voulu* » *donner l'assaut*, pour ne l'avoir trouvé raisonnable, » j'ay vivement fait continuer le travail des approches » et mines, et donné ordre à me fortifier encore de » plus grand nombre d'armée et munitions pour ne la » point faillir la seconde fois. Ayant aussi fait dresser » un cavalier en un endroit où j'avois délibéré faire la » plus forte batterie, duquel ils eussent été vus en » courtine par le dedans, et battus par quelques pieces » que j'y avois fait monter ; de sorte que la défence » de la bresche leur eût été très-difficile et dangereuse ; » et estant tous ces préparatifs tellement avancés, que » je faisois état de les employer aujourd'hui, avec bonne » espérance et toute apparence que les assiégés n'y » pourroient résister. Aussi n'en ont-ils voulu attendre » le coup, ayant dès avant hier recerché et commencé » d'entrer en quelque parlement, qui a été si avant » poursuivi, que *hier* la capitulation fut conclue de me » rendre la place, si dans douze jours, dont celui d'hier

» fait le premier, ils ne sont secourus d'armée qui me
» fasse lever le siege; à quoi j'ai plutôt voulu condes-
» cendre, que de hazarder la ville au sac et au pillage, et
» autres désordres qui ensuivent ès villes prinses par
» force, que j'ai toujours desiré éviter mesme à l'endroit
» de mes subjets, lesquels ne peuvent souffrir aucune
» ruine qui ne retombe sur moi, comme redonnant à
» l'affaiblissement de l'estat. Je n'ai pas grande opinion
» qu'il leur puisse venir secours suffisant pour me faire
» lever le siege, non plus que l'armée ennemie n'a fait
» semblant despuis sa retraite de retourner à cest effect,
» ayant toujours demeuré campée et retranchée en un
» village appellé Myraulmont, sur la frontiere du costé
» de Bapaulme, travaillée de maladies et autres incom-
» modités, et avec peu d'apparence jusques icy d'estre
» renforcée; combien qu'ils en ayent toujours faict courir
» le bruit. Toutes fois voulant jouer au plus seur, je
» remande ma noblesse de l'Isle de France, Beausse,
» Champagne et Brie, à laquelle j'avois donné congé
» de s'aller un peu rafraichir, les pouvant recevoir dans
» sept ou huict jours les plus éloignés, et les autres
» plustôt, comme je m'assure qu'ils ne faudront à cette
» occasion non plus qu'ils ont faict à toutes les autres
» où je les ai appellés pour le bien de mon service.
» Cependant j'ai été fortifié par la venue de mon Cousin
» le Duc de Montpensier et de l'Admiral de Villars qui
» arriverent hier, de près de mil chevaux et deux mil
» hommes de pié, qu'ils m'ont amenés de mon pays de
» Normandie; et d'autant que je ne doubte que ne soyez
» en peine et expectation de l'évenement de ce siege,
» comme sont tous ceux qui ayment le bien de mon
» service, je vous ai bien voulu advertir de l'estat où
» j'en suis àprésens : priant Dieu, Monsieur D'Ornano,
» vous avoir en sa saincte garde. Escript au camp de-

» vant Laon, le vingt-deuxieme jour de Juillet 1594. » Signé HENRI, et plus bas REVOL.

Cette lettre, puisqu'elle est du lendemain de la capitulation, confirme que les articles en étaient convenus dès le 21. Ce que Henri IV dit de l'échec du 9 n'échappera à personne. Il appelle l'attaque de ce jour-là *un effort*, et nie que ce soit un *assaut;* en quoi il est démenti par tous les historiens et les mémoires du siége.

(27) Henri s'adressa à la Duchesse de Nemours, pour avoir le passe-port, sans lequel il jugeait que Gabrielle ne devait pas se hasarder. Voici la lettre qu'il lui écrivit de sa main.

» Ma Tante, j'envoie ce porteur à ma maîtresse, » pour lui dire comme la ville de Laon a traité avec moi; » pour ce que m'aimant, comme elle fait, elle sera bien » aise de savoir que je ne cours plus de danger. Je vous » prie de lui vouloir faire bailler un passe-port, pour » pouvoir passer sûrement, et me revenir trouver m'ap- » porter de ses nouvelles. Je crois qu'elle pourra venir » en ces quartiers, et cela étant, elle vous pourra voir. » Assurez-vous cependant que je vous aime, et que si » j'ai moyen de vous le témoigner, ce sera de la même » volonté que je prie Dieu, etc. Ce 21 Juillet. »

Cette date est remarquable en ce qu'elle prouve que la capitulation, quoique signée seulement le 22, était conclue dès le 21.

Anne d'Este, Duchesse de Nemours, avait épousé en premières nôces le Duc François de Guise; elle était mère du Duc de Mayenne.

(28) Lettre écrite de la main de Henri IV au Duc de Nevers.

» Mon Cousin, incontinent après que vous fûtes parti
» hier au soir d'avec moi, arriva le Sieur de Biron, qui
» me dit avoir tellement pourvu à ce que l'on continuât
» le travail pour le regard des tranchées que ma présence
» n'y étoit nullement nécessaire; et résolumes de partir
» de bon matin, pour faire un tour à l'entour de la
» ville, et reconnoître mieux le lieu où nous ferons
» faire la batterie. Le Sieur de Biron s'y trouvera; et
» pour ce que je desire infiniment que vous y soyez,
» je vous prie, mon Cousin, de monter incontinent à
» cheval, et passer le ruisseau, pour vous rendre au
» faubourg où est logé St-Luc, afin que nous avisions
» ensemble au lieu plus propre pour faire ladite batterie
» et à toutes choses nécessaires. Bon jour, mon Cousin,
» ce mardi, à quatre heures du matin, 28 Juillet. »
Signé HENRI.

Cette lettre prouve que l'activité et la vigilance du Roi ne se ralentirent pas après la capitulation. On est digne de vaincre, lorsque, comme César, on croit que rien n'est fait, pour peu qu'il reste à faire.

(29) Claude de Lisle, Seigneur de Marivault, Chevalier des ordres, Lieutenant-général au gouvernement de l'Isle de France, mourut, en 1598, au siége d'Amiens, des suites d'une chûte de cheval qui rouvrit deux anciennes blessures. L'une de ces blessures était celle qu'il avait reçue à la défaite du grand convoi.

(30) La porte Royée est appellée dans les Chartes latines, tantôt *Rigata*, tantôt *Regalis*. Le premier de ces noms pouvait lui venir de l'abondance et de la rapidité des eaux qui s'écoulent par-là en temps de pluie. L'autre nom à prévalu dans les derniers temps, et a fait dire *Royale* au lieu de *Royée*.

(31) Les vivres ne manquèrent point dans la ville pendant le siége. Il y resta même assez de blé et de vin pour la subsistance de l'armée victorieuse durant le séjour du Roi. Le prix d'un pot ou de près de deux bouteilles du meilleur vin était fixé à huit sous ; et celui de la livre de pain à deux sous. Cette taxe représentait le double du cours actuel. On a évalué à 57,522 écus la dépense que le siége a occasionnée aux habitans, en blé, vin et argent, y compris la contribution exigée par le Roi. Cette somme ne paraîtra pas excessive, en comparaison de ce qu'il en coûte aujourd'hui aux pays qui supportent le fléau de la guerre. On doit en conclure que l'autorité militaire maintint, pendant le siége, une police plus exacte qu'on ne pouvait l'espérer, eu égard à ce que la garnison était composée en partie de troupes étrangères qui sont toujours peu dociles, et à ce qu'aussi, dans les temps de troubles, les soldats nationaux ne le sont guères davantage.

Quelques-uns des principaux ligueurs avaient abusé de leur crédit, en se faisant consentir, au nom du corps des habitans, des obligations de sommes considérables, pour fournitures de blé et de vin. Innocent La Biche, qui était de ce nombre, n'osa réclamer le paiement de sa créance. Mais quelques-uns de ses héritiers avaient attaqué la ville : ils avaient même obtenu contre elle un Arrêt. Quand ils voulurent en faire usage, le Corps municipal se pourvut en cassation ; il se fonda sur ce que, par l'article 8 de l'Edit rendu pour l'accommodement du Duc de Mayenne, il y avait une décharge générale de toutes recherches pour deniers publics *et particulières obligations* ; et il observait qu'une semblable demande avait été proscrite par un Arrêt de 1621. On ne voit pas comment se termina cette affaire qui se traitait en 1641. Le *Factum* du Corps municipal contient quel-

ques particularités qui s'accordent avec le portrait que nous avons fait d'Innocent La Biche. Il y est dit qu'il s'était arrogé une grande autorité ; que toutes les assemblées se tenaient dans sa maison ; que tandis qu'on levait de fortes contributions sur les autres habitans, il ne s'était fait cottiser qu'à une faible quantité de blé ; qu'il avait la clef des magasins ; et qu'il disposait de tout arbitrairement. C'est à quoi tend toujours le zèle hypocrite de ceux qu'élève la faveur d'une multitude aveugle. Quelle ville n'a pas eu d'Innocent La Biche ?

(32) Les poëtes du temps s'empressèrent de chanter la prise de Laon. Le Cardinal Du Perron fit sur ce sujet les deux Strophes suivantes d'une Ode intitulée, *Stances sur la venue du Roi à Paris.*

Laon, au front orgueilleux, de loin s'y verra peint,
Et le camp étranger, de rouge deux fois teint,
Qui montre en cet effort sa faiblesse hypocrite ;
Et de tant de combats vainement entrepris,
Te laisse pour toi seul la gloire et le mérite,
Et remporte pour lui la perte et le mépris.

Laon, le terme fatal de nos guerres civiles,
Qui fait ouvrir la porte au reste de tes villes,
Et dont toute l'Europe observe le succès ;
Le dernier tribunal où la France et l'Espagne,
Sans réserve d'appel décident leur procès :
Mais l'Espagne le perd, et la France le gagne.

Létoile n'a pas dédaigné de recueillir un quatrain qui eut beaucoup de vogue, quoique ce ne fût qu'un méchant calembourg.

Le Roi Numa, par sa prudence,
Composa l'an de douze mois.
Mais notre Roi, par sa vaillance,
Le réduisit à moins de trois.

(33) Les hôtels de Sissonne et de La Bove, un jeu de paume, les Eglises de S. Georges, S. Etienne, et Notre-Dame-au-Marché, la halle et la place de Chevresson, la plus spacieuse qu'il y eût dans la ville, étaient les principaux ornemens du quartier que remplacent aujourd'hui la citadelle et la promenade appellée fort improprement *la Plaine*. La halle fut ce qu'on regretta le plus : elle passait pour la plus belle qu'il y eût en France. Bâtie à deux étages, elle contenait un vaste local pour la tenue du marché, une salle où les habitans se réunissaient en assemblée générale, et des boutiques occupées par des marchands de toute espèce.

On s'étonne quelquefois de ce que la Cathédrale était comme reléguée à une extrêmité de la ville ; c'est qu'on ignore, ou qu'on oublie que la cité formait toute la ville au temps où la Cathédrale a été construite ; et que derrière la Cathédrale, il y avait une portion considérable de la cité qui n'existe plus ; ensorte que, dans le principe, l'Eglise était au centre de la ville.

Les Laonnois virent long-temps la citadelle d'un mauvais œil. Dans les cahiers dressés pour les Etats généraux de 1614, on en demanda la démolition, attendu qu'elle était inutile dans une ville qui était elle-même une citadelle, et onéreuse au pays par son entretien. On ajoutait que sa construction était l'effet des importunités du Gouverneur Marivault.

(34) Jean Bodin avait, dès l'âge de vingt-trois ans, débuté avec éclat dans la carrière des lettres. Les talens qu'il déploya à Paris dans la profession d'Avocat, et

le succès qu'obtint sa *Méthode d'étudier l'histoire*, le firent connaître avantageusement à la Cour. François, Duc d'Alençon, frère de Henri III et présomptif héritier de la couronne, se l'attacha comme Jurisconsulte et comme Littérateur, sous les deux titres de Maître des requêtes et de Secrétaire. Il possédait alors une charge de Conseiller au présidial de Laon. A la mort du Duc d'Alençon, il renonça aux faveurs des grands; et la charge de Procureur du Roi, dans laquelle il succéda à son beau-frère, borna sa modeste ambition. Moréri nous apprend qu'il laissa un fils, nommé Elie : nos mémoires ne parlent que de sa fille. Il était né à Angers. Mais la ville dont il avait fait sa patrie adoptive, la ville qu'il représenta à la plus brillante époque de sa vie, la ville enfin où il composa sa République, a droit de le compter au nombre de ses plus illustres citoyens. Ceux qui désireront plus de détails sur sa vie et ses ouvrages, peuvent consulter la notice que nous avons insérée dans le Magasin encyclopédique du mois de Frimaire an 10.

(35) Il ne restait plus qu'un seul Religieux dans le prieuré de S. Nicolas-Cordelle, lorsque Geoffroi de Billy demanda que la Congrégation du Val-des-Ecoliers le résignât; ce qu'il obtint sans peine. Les Minimes y furent introduits au mois de Septembre 1710. Ils furent chargés, comme leurs prédécesseurs, de desservir la Chapelle du Palais de justice.

LIVRE SIXIÈME.

1609 à 1615. Laon est livré aux mécontens, pendant la régence de Marie de Médicis.

LES Laonnois oubliaient, au sein du repos, les maux que la Ligue avait causés et les haines qu'elle avait produites. Comme s'ils eussent eu à cœur de faire voir qu'ils n'avaient point dégénéré du zèle de leurs ancêtres pour les fondations religieuses, l'établissement d'une Communauté de Capucins suivit de près la concession faite aux Minimes (1). Une compagnie d'Arquebusiers, qui se forma dans le même temps, dût sa naissance à l'amour du plaisir, plus qu'au goût des exercices militaires (2). Ces soins paisibles furent troublés par les orages d'une Régence, d'autant plus méprisée, qu'elle contrastait davantage avec l'administration précédente. Un aventurier Italien gouvernait la France, sous le nom de la veuve de Henri IV. L'indignation ne tarda pas à soulever une partie de la haute noblesse contre la Reine et son favori. La Reine effrayée signa le traité de Ste Menehould, convoqua les Etats généraux, et promit de corriger les abus. Mais quand les Etats furent séparés, elle oublia ses promesses. Concini, devenu Maréchal, sans avoir jamais tiré l'épée, conserva

son pouvoir, et les grands reprirent les armes. Leur armée s'assembla à Noyon ; et comme la Cour n'avait pas encore de troupes à leur opposer, ils firent aisément déclarer en leur faveur la plus grande partie de la Picardie et de l'Isle de France. Le Marquis de Cœuvres, depuis Maréchal D'Estrées, leur livra Laon dont il était Gouverneur, et engagea ainsi cette ville dans une rebellion qu'elle n'approuvait pas. Après quelques hostilités, les deux partis conclurent, à Loudun, une seconde paix qui dura moins encore que celle de Ste Menehould.

L'emprisonnement du Prince de Condé la fit rompre. Ceux, qui avaient jusques-là suivi sa fortune, craignirent le même sort. Ils se retirèrent précipitamment de la Cour, et allèrent occuper les quatre villes de Coucy, La Fère, Soissons et Laon. Celle-ci, dont Cœuvres était toujours Gouverneur, fut l'asyle que se choisit le Duc de Vendôme. Les autres chefs y vinrent tenir conseil avec lui ; et Cœuvres n'eut pas de peine à leur persuader d'en faire leur principale forteresse. Ce projet déplaisait fort aux Bourgeois. Pour les tenir en bride, on commença par s'assurer de la grosse tour et du palais de justice, en y faisant entrer nuitamment des soldats. On renforça en même-temps la garnison ; et l'on

1616. Ils en font leur principale forteresse.

se mit à construire trois forts, l'un à la pointe de Classon, un autre au-dessus de la tour penchée, le troisième derrière la citadelle; vaste entreprise, que la briéveté de la guerre dispensa de mettre à fin.

1617. Un de leurs corps est attaqué dans le faubourg de Vaux.

Cependant on s'était mis en campagne de part et d'autre; et les mécontens n'avaient pu empêcher Rosoy de tomber au pouvoir du Duc de Guise qui commandait l'armée royale, et qui alla ensuite prendre Château-Porcien. Guise, informé dans cette ville qu'une partie de leurs troupes était cantonnée à Vaux-sous-Laon, forma la résolution de les y enlever. Il partit, pour cet effet, le 31 Mars 1617, à la tête d'un gros corps de cavalerie, fit dix lieues d'une seule traite, et arriva à deux heures après-minuit. Il eut bientôt forcé la barricade; mais entré dans le faubourg, il trouva que la cavalerie ennemie avait gagné les vignes, et que les fantassins s'étaient renfermés dans l'Eglise, tous également déterminés à se bien défendre. Dès le point du jour, Cœuvres fit pointer le canon de la place sur les royalistes; et quelques volées suffirent pour les forcer à la retraite. Mais ils ne s'éloignèrent qu'après avoir mis le feu au faubourg, dont quelques maisons seulement furent consumées. Après cette chaude alarme, les affaires des mécontens

continuèrent à décliner. D'un côté, Guise fermait l'entrée du royaume aux troupes étrangères, qui venaient à leur secours. D'un autre côté, le Comte d'Auvergne poussait vivement le siége de Soissons, dont la conquête devait le mettre en état de tenter celle de Laon. Sur ces entrefaites la mort d'un seul homme fit tout-à-coup cesser la guerre. Le but des Princes, en prenant les armes, avait été la ruine de Concini; une intrigue de Cour les en délivra. Il fut tué par ceux qui avaient ordre de se saisir de sa personne; et la nouvelle de sa mort fit rentrer tout le monde dans le devoir.

1623. Assassinat de Samuel Desmarets.

Peu après cet événement, le fanatisme fit commettre à Laon un autre assassinat, auquel des circonstances remarquables donnèrent beaucoup de célébrité. Tandis que Samuel Desmarets, dont la famille maternelle était de cette ville, y exerçait, avec un grand éclat, les fonctions du ministère évangélique, il arriva que D'Hurtebize, Gouverneur de La Fère, embrassa le catholicisme, et que sa femme, après une longue hésitation, suivit son exemple. On attribuait l'abjuration du premier au désir de conserver sa place : ainsi un controversiste n'avait rien à démêler avec lui. Il n'en était pas de même de la seconde, dont le changement passait

pour une affaire de conscience. Desmarets, par une lettre qu'il lui écrivit, l'exhorta vivement à rentrer dans le giron de l'Eglise réformée. La nouvelle convertie lui adressa, en réponse, un exposé des raisons qui l'avaient touchée. Desmarets les réfuta par un écrit qu'il rendit public; et la hardiesse de cette réfutation irrita les Jésuites, au point qu'ils menacèrent hautement de le faire punir. On était dans toute la chaleur de ce démêlé, lorsque, le 13 Décembre 1623, en sortant de chez Samuel Vauquet, son oncle, Desmarets fut frappé d'un coup de couteau, qui lui fit une profonde blessure à la poitrine. L'assassin s'esquiva, sans avoir été reconnu, et la justice mit peu d'empressement à le découvrir. Un Jésuite prêchait alors l'Avent; et c'était lui qui avait converti la Dame D'Hurtebize. Il s'appellait D'Aubigny. Le procès de Ravaillac avait rendu son nom fameux, parce qu'ayant reçu de lui, en confession, la confidence de l'horrible dessein de tuer le Roi, et ayant été appellé en témoignage devant le Parlement, il avait déclaré ne se souvenir de rien. Il était impossible qu'un tel homme échappât à de graves soupçons. On crut généralement que c'était lui qui avait aposté l'assassin; et cette accusation, dont on fit grand bruit dans le parti protestant,

protestant, retentit jusques dans les pays étrangers. Vingt-quatre ans après, toute l'Eglise calviniste de Laon en attestait encore la vérité par une déclaration solennelle. Samuel Desmarets eut le bonheur de guérir de sa blessure. C'était un homme fort savant. De nombreux ouvrages lui acquirent la réputation d'un des plus célèbres Théologiens du dix-septième siècle (3).

Après la mort du Connétable de Luynes, qui, sans autre mérite que celui d'amuser le Roi, avait succédé au pouvoir de Concini, l'ascendant d'un génie supérieur plaça Richelieu à la tête des affaires. Un premier Ministre ne manque point d'ennemis; et Richelieu dut en avoir plus qu'un autre, non pas seulement parce qu'il gouvernait avec une extrême hauteur, mais aussi parce que l'abaissement des Grands était un des principaux objets de sa politique. Au mois de Septembre 1630, Louis XIII tomba dangereusement malade à Lyon. Cet accident fit former beaucoup de projets pour la ruine du Cardinal; et quelques gens eurent même la témérité de prendre les armes, sans attendre l'issue de la maladie, que l'on disait sans remède. De ce nombre fut un certain Baron de Saint-Pierre, qui apparemment n'agissait point pour son propre compte. Du moins on

1630. Entreprise du Baron de St-Pierre sur Laon.

ne devine pas ce qui aurait pu lui inspirer la hardiesse de se faire chef de parti. Quoiqu'il en soit, ce gentilhomme voyant qu'il n'y avait point de garnison dans Laon, se présenta un jour avec quelques troupes, dans le dessein de l'occuper. On l'arrêta aux portes, sous prétexte de délibérer sur sa demande. La réponse se faisant trop attendre, il menaçait de mettre la ville au pillage, quand les Bourgeois, qui n'avaient voulu que gagner du temps, pour se mettre en état de défense; parurent en armes sur leurs remparts. Le Baron, furieux de se voir leur dupe, essaya d'emporter la place par un coup de main: mais tous ses efforts furent inutiles; et dès que la nuit fut venue, il se retira à petit bruit. Le Prévôt des Maréchaux, qui se mit à sa poursuite avec quelques soldats rassemblés à la hâte, le surprit quelques jours après dans le village de Besny, et l'amena dans les prisons de Laon. Il n'est point dit s'il porta la peine de sa folle entreprise. Le caractère implacable de Richelieu ne permet guères d'en douter.

1635. Engagement du domaine de Laon.

Tout despotique qu'il était, ce Ministre, dans les besoins de l'état, paraissait préférer à la création de nouveaux impôts, des ressources moins onéreuses au peuple, telles que l'aliénation d'une partie du domaine de la couronne. En 1635, des Commissaires du Conseil furent

chargés d'en vendre différentes portions, et le 27 Octobre, Roger de Longueval de Crécy se rendit adjudicataire des domaines de Laon, Crépy et Noyon, pour la modique somme de 9,130 livres. Son titre, qui n'était qu'un engagement, fut renouvellé en 1689, en faveur d'Anne de Longueval, Marquise de Senneterre. Il ne faut pas croire que ces engagistes soient devenus Seigneurs de Laon, et que les contrats passés avec eux aient détaché cette ville du domaine de la couronne. De tels contrats n'étaient autre chose que des prêts sur gages; et la jouissance qu'ils conféraient, perpétuellement révocable à la seule condition de rembourser le prix de l'engagement, n'était considérée que comme un simple usufruit. Elle se bornait à la perception des profits féodaux et des revenus du fonds. En un mot, le titre du fief et la justice n'étaient point sortis de la main du Roi.

1636 à 1652. Laon est plusieurs fois menacé par les Espagnols.

Dans la guerre qui se ralluma en 1635, entre la France et l'Espagne, Laon se vit plusieurs fois menacé par les armées ennemies. En 1636, Les Espagnols, qui avaient passé l'Oise, délibérèrent s'ils ne viendraient point l'attaquer, dans un moment où une violente épidémie le désolait, et où les forces de la France étaient occupées ailleurs. En 1649, l'Archiduc Léopold s'arrêta au pied

de la montagne, à la tête de quarante mille hommes, et emporta le faubourg de Vaux. Mais après avoir examiné les dehors de la place, il fut effrayé des obstacles qu'il aurait à surmonter, s'il en entreprenait le siége. Les Espagnols vinrent encore camper à la vue de Laon, le 25 Juillet 1652; et leurs dispositions, pour en intercepter tous les accès, firent croire que cette fois ils ne se borneraient pas à une simple reconnaissance. On le craignait d'autant plus, qu'une tentative malheureuse du Maréchal D'Estrées, sur Coucy, venait d'affaiblir considérablement la garnison. Cependant une députation qui se rendit à Chambry, où était leur quartier-général, et qui avait charge de leur offrir une grosse somme pour les engager à se retirer, leur persuada de préférer un profit sûr à l'espoir d'une conquête incertaine (4).

1652. Mort de Philbert de Brichanteau.

L'Evêque Philbert de Brichanteau, frère et successeur de Benjamin, avait appris au Sart-l'Abbé, où le retenait une maladie de langueur, le danger que sa ville épiscopale courut en 1652; et il s'y était fait transporter sur-le-champ, voulant, disait-il, se réunir, mort ou vif, à ses enfans. Cet acte de dévouement, que sa mort suivit de près (5), n'a rien qui étonne de la part de celui, qui, n'ayant besoin que de sa naissance pour

parvenir aux honneurs de l'Eglise, s'y était acquis de plus justes droits, en allant prêcher l'évangile au Canada. Sa justice, sa bonté, sa popularité, expliquent pourquoi il haïssait le despotisme ministériel, au point de n'avoir pas toujours su contenir cette haine dans des bornes raisonnables. On sait qu'en 1651, Mazarin sortit du royaume en fugitif, et que sa tête fut mise à prix. Il est moins connu qu'on lança contre lui, Prince de l'Eglise, les censures ecclésiastiques. Manicamp, Gouverneur de La Fère, n'ayant point voulu souffrir qu'elles y fussent publiées, Brichanteau se préparait à y aller lui-même lever cet obstacle, lorsque le retour du Ministre l'en empêcha. Il est juste de dire qu'une lettre de reproche est la seule vengeance que Mazarin se soit permise, tandis que, sous le règne précédent, Brichanteau avait payé de trois années d'exil quelques discours libres tenus sur le compte de Richelieu. Cette modération de Mazarin toucha peu l'Evêque de Laon, si l'on en juge par sa conduite dans l'affaire de celui de Léon, qui, accusé du crime de lèze-majesté et condamné par de premiers Commissaires, fut absous par d'autres Juges. Brichanteau, quoique récusé par la Cour, avait siégé avec eux. Ce fut lui qui introduisit la réforme de S. Maur dans les

deux Abbayes de S. Vincent et de S. Jean (6). Ce fut lui aussi, qui, ne trouvant point convenable que les enfans des deux sexes fréquentassent les mêmes écoles, appella des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, vouées, par leur institut, à l'enseignement des jeunes filles (7). Il avait entrepris de faire transférer le Collége en l'Abbaye de S. Jean : mais des intérêts particuliers firent alors échouer ce projet, dont l'utilité fut mieux sentie par la suite (8). Ce fut encore sous son épiscopat que les Religieuses de Montreuil, qui, depuis la ruine de leur maison, erraient d'asyle en asyle, se fixèrent dans la Maladrerie du faubourg de La Neuville (9).

1653 à Laon continue à souffrir de la guerre.

Si les Laonnois n'eurent pas, dans l'année 1653, comme dans la précédente, une grosso rançon à payer à l'ennemi, les charges, que la guerre fit peser sur eux, n'en furent pas plus légères. Leur ville fut comme le quartier-général de l'armée pendant toute la campagne. Non-seulement le premier Ministre, mais le jeune Roi, la Reine mère et toute la Cour y séjournèrent plusieurs fois, et les principales opérations militaires furent discutées dans l'Abbaye de S. Martin, dont Mazarin était titulaire. L'armée, après avoir pris Vervins au cœur de l'hiver, vint se

reposer à Laon. Elle n'en repartit, que pour aller secourir Stenai, dont elle fit lever le siége aux Espagnols, après les avoir battus à Sommepy. Rhetel et Commerci tombèrent ensuite en son pouvoir. Mais la joie de ces succès fut troublée par la nouvelle que le grand Condé, qui était alors au service de l'Espagne, venait d'investir Rocroy. Il se tint à Laon un grand conseil de guerre, auquel furent appellés tous les Généraux, et où l'on délibéra sur les moyens de dégager une place regardée alors comme fort importante. On n'en trouva point d'autre, que de former quelque entreprise qui forçât l'ennemi de renoncer à la sienne. Le siége de Mouzon fut résolu. Mais Condé aima mieux sacrifier cette petite ville, que de lâcher une belle proie, qui ne pouvait lui échapper. La perte de Rocroy, dont on ne fut dédommagé qu'imparfaitement par les conquêtes successives de Mouzon et de Ste Menehould, fut très-nuisible à Laon et au pays Laonnois.

Cependant le théâtre des hostilités ne s'éloignait pas; et Laon se vit à la veille d'être assiégé, par Condé, en 1655 et 1656. Mais ces alarmes étaient peu de chose en comparaison des ravages que l'ennemi faisait sans obstacle dans la campagne et jusqu'aux portes de la ville. Le Laonnois était alors si

mal gardé, que, pendant cinq ans, il suffit de la garnison de Rocroy pour y répandre la terreur. Les habitans de Laon, qui voyaient leurs faubourgs insultés, leurs vignobles dévastés, leurs subsistances interceptées, ne trouvèrent d'autre remède à leurs maux, que le parti de payer contribution à l'ennemi; ce à quoi Louis XIV les autorisa, dans le temps qu'il était à La Fère, à condition qu'ils traiteraient individuellement et non pas au nom de la ville. Une convention conclue le 29 Août 1656 avec le gouverneur de Rocroy, fixa la taxe annuelle à une somme de trois cent quarante pistoles d'or, (environ deux mille écus d'aujourd'hui,) dont les faubourgs payèrent un quart et le Clergé un autre quart. Cet exemple fut suivi dans tous le pays; et, à la honte du gouvernement français, un tribut qui accusait sa faiblesse ou sa négligence, subsista jusqu'à la paix des Pyrénées.

1668. Peste. Laon, dont on avait fait une place d'armes en 1665, goûtait encore les douceurs de cette paix déjà rompue, lorsqu'au mois d'Août 1668, la peste se manifesta dans ses murs. Un Meûnier l'avait apportée de Ham; et ses progrès furent aussi rapides qu'épouvantables. Tandis qu'une foule d'habitans se dérobait au danger par la fuite, l'Evêque accourut

de Paris, pour se dévouer à la consolation de son troupeau C'était César D'Estrées qui remplissait alors avec éclat un siége, qu'il avait dû autant à son propre mérite qu'aux services de sa maison. Sa présence donna une nouvelle activité au zèle des Magistrats, que vint seconder aussi Dorieu, Intendant de la province. On prit de sages précautions pour isoler les malades. Un Chirurgien habile, un Capucin et un Hermite eurent le courage de s'enfermer avec eux : le généreux Prélat les visitait fréquemment, et ses pieuses exhortations rouvraient à l'espérance les cœurs flétris par la douleur. D'autres soins occupaient la sollicitude de l'Intendant. Il avait surtout à lutter contre l'inhumanité des gens de campagne, qui repoussaient à main armée les personnes chargées de l'approvisionnement de la ville. Malgré les ordres rigoureux qu'il donna, malgré la libéralité de D'Estrées qui vendit son argenterie, et dont l'exemple fut suivi par les plus riches citoyens, il y eut des momens où l'on fut réduit à se nourrir de la chair des animaux domestiques. Le fléau continua ses ravages pendant plusieurs mois. Les gelées calmèrent enfin sa fureur; et son entière cessation fut célébrée le 10 Février 1669 (10).

Ce n'était pas seulement par de belles 1660 à 1674.

D'Estrées abdique. Son éloge.

imposait la confiance du Roi, abdiqua en 1681. Il fut remplacé par son neveu; et il se regarda toujours comme le patron du pays dont il cessait d'être le Pasteur; deux choses qui adoucirent le chagrin que causa sa démission. D'Estrées fut compté parmi les premières têtes de l'Eglise et de l'Etat, dans un temps où l'Etat et l'Eglise virent s'élever, dans leur sein, les génies les plus puissans; et la pourpre, dont il avait été revêtu en 1671, l'honora peut-être moins, qu'elle n'en fut honorée.

Dès le commencement de son épiscopat, il eut à défendre les droits de la juridiction ordinaire contre les entreprises des Réguliers. Ces droits avaient été méconnus par les Religieux de S. Martin, pour qui avaient pris fait et cause Mazarin, leur Abbé, qui ne l'aimait pas, et tout l'ordre de Prémontré qu'encourageait l'appui d'un Ministre tout-puissant. Le nombre et le crédit de ses adversaires ne servirent qu'à aiguillonner son courage et à donner plus de lustre à son triomphe (15). Dans l'assemblée du Clergé de 1660, où s'agitait l'obligation de signer le formulaire, il prédit les maux que devaient causer les querelles du jansénisme; et il fut à la tête de ceux qui s'élevèrent en vain contre le nouveau joug qu'on voulait imposer aux

Fidèles. Ses pressentimens ne tardèrent pas à se vérifier. De grands troubles déchirèrent l'Eglise de France; et il ne fallut rien moins que le concours des deux puissances, pour terminer, en 1668, une guerre qui devait renaître un jour avec plus de fureur. C'est ce qu'on appella la paix de Clément IX. Elle fut l'ouvrage de D'Estrées, qui, par ordre du Roi et de l'agrément du Pape, se porta pour médiateur entre le Nonce et les Jansénistes; et qui prouva, dans cette circonstance, qu'il n'y avait, ni subtilités que sa science ne pût démêler, ni différends que sa sagesse ne pût concilier.

Aussi rien ne lui manquait-il de ce qui procure les grands succès dans les négociations politiques. Chargé des ambassades les plus importantes, il s'y conduisit de manière à remplir toute l'Europe du bruit de sa renommée. Veut-on juger par un seul trait de l'estime qu'il avait inspirée à Louis XIV? Quand Philippe V alla prendre possession du trône d'Espagne, le Cardinal D'Estrées eut ordre de l'y suivre, comme un guide donné par l'aïeul à son petit-fils; et les Ministres Espagnols le virent, sans jalousie, siéger dans le Conseil du jeune Roi. Rome semble avoir été surtout le théâtre de sa gloire. Il y concourut à la nomination de quatre sou-

verains Pontifes; et deux fois entré, seul de sa nation, dans le conclave, il vint à bout, malgré les efforts des ennemis de la France, de faire suspendre l'élection jusqu'à l'arrivée des Cardinaux Français. Rien de plus connu que les démélés de la Cour de Rome, tantôt avec Louis XIV au sujet de la régale, tantôt avec le Clergé de France sur les quatre articles de l'assemblée de 1682. Il y soutint les droits du Roi et les libertés Gallicanes avec une fermeté qui contint les Papes; et des débats, qui avaient long-temps affligé l'Eglise, furent assoupis par sa prudence. Il n'y a pas jusqu'à sa nomination au Cardinalat, qui ne doive être citée, comme un des événemens qui font ressortir l'élévation de son ame, et comme une des victoires qu'il a remportées sur la politique italienne (14).

Il mourut en 1714 à l'âge de quatre-vingt-sept ans, honoré des regrets de son Prince, de la vénération de son pays, de l'estime des étrangers. Au zèle de l'Evêque et aux talens de l'homme d'état, il joignait la doctrine, la culture des lettres, la protection des arts. On le citait pour les graces du langage, pour la magnificence et pour cette politesse exquise, dont le goût, fixé de son temps, est peut-être le titre de supériorité qu'on conteste le moins aux Français. C'est dans

le commerce des femmes qu'il avait puisé ce qu'il eût de plus délicat dans l'esprit et de plus aimable dans les manières. Car nous ne dissimulerons point que les galanteries de ses premières années lui valurent une place parmi *les Saints qu'a célébrés Bussi.* Mais quelles erreurs ne pardonnerait-on pas à la jeunesse de celui en qui brillèrent tant de belles qualités? Fils, frère et neveu de Maréchaux de France, il dut toute sa gloire à ses propres actions; et mérita d'être regardé comme l'un des principaux ornemens d'une famille féconde en hommes illustres.

1687 à 1694. Jean D'Estrées.

Jean D'Estrées, avec une santé moins délicate, eût pu égaler la réputation de son oncle. Libéral, spirituel et noble dans ses manières, comme l'étaient tous ceux de son nom, il avait, d'ailleurs, assez de caractère, d'instruction et d'éloquence, pour jouer un rôle distingué dans le monde. Mais ne se sentant pas la force de servir à-la-fois la religion et le gouvernement, il borna son ambition à faire retrouver en lui les vertus pastorales de son prédécesseur. Il montra, dès son début, que son activité saurait embrasser toute l'étendue de ses devoirs. Ce ne fut pas néanmoins sans laisser craindre que cette ferveur ne tint à un naturel trop ardent

et incapable de modération. On le vit, en effet, prendre feu sur de prétendues atteintes portées à sa prérogative, au point de se brouiller avec le Chapitre, et de faire exiler deux de ses membres. Le temps, la réflexion et les conseils du Cardinal, calmèrent cette fougue inconsidérée; et ses belles qualités ne furent plus obscurcies par aucune faiblesse.

Ce fut de son temps que l'Edit de Nantes fut révoqué. Il y avait dans le diocèse beaucoup de Calvinistes. Il fit tous ses efforts pour les ramener au sein de l'Eglise : mais son zèle fut celui d'un Ministre de paix : il ne voulait éclairer les esprits, qu'en gagnant les cœurs; et il obtint, par cette sage conduite, plus de conversions sincères, que la contrainte n'en produisit de simulées. Que ne pouvons-nous rendre le même témoignage à la magistrature Laonnoise? Il n'est que trop certain qu'elle se signala par d'odieuses persécutions. Le père du fameux Rousset, condamné à être pendu, pour avoir voulu fuir une terre où les consciences n'étaient plus libres; le cadavre de sa mère traîné sur la claie; quelles traces plus évidentes, quelles preuves plus déplorables des calamités religieuses qui affligèrent alors la ville, et dont le principal auteur dût être un homme inflexible, lequel était, à-la-fois, Subdélégué,

Maire

Maire et Prévôt! Mais hâtons-nous de revenir au digne Evêque, dont la douceur forme un si beau contraste avec tant d'inhumanité.

Les pauvres eurent en D'Estrées un père toujours attentif à pourvoir à leurs besoins. Sa prévoyance était admirable dans les temps de disette; il ne se reposait alors que sur lui-même du soin d'assurer la subsistance du peuple; et ses mesures étaient si justes, qu'elles méritèrent d'être proposées pour modèle à tous les Archevêques et Evêques du royaume (15).

Sa charité ingénieuse sut trouver encore d'autres moyens de se signaler. On lui doit une institution qui manquait au Clergé de France. Il conçut et réalisa, en 1687, l'idée d'ouvrir une maison de retraite aux Ecclésiastiques infirmes; il n'y eut qu'une voix sur l'utilité d'un tel établissement. Il parut même, à sa louange, plusieurs écrits où on allait jusqu'à le comparer à la magnifique fondation des Invalides. Les Evèques joignirent leurs applaudissemens à ceux du public, et s'empressèrent de marcher sur les traces d'un confrère qui leur donnait de si bons exemples (16).

L'éducation des enfans du peuple fut aussi un des objets de sa sollicitude. Il n'y avait dans la ville aucune école gratuite pour les

garçons; et celle de la Congrégation ne suffisait pas pour les filles. Il fit venir des Frères des écoles chrétiennes; c'était un institut nouveau, à la fondation duquel Adrien Niel, natif de Laon, avait eu la plus grande part (17). Il se forma dans le même temps, sous les auspices de ce vertueux Prélat, une association de femmes, avec l'engagement de se consacrer à l'instruction des enfans de leur sexe: elles se nommèrent *Sœurs Marquette*, du nom de la personne généreuse, qui, non-contente de leur consacrer tous ses biens, voulut aussi partager leurs travaux (18). On voit que si les fondations ont été aussi nombreuses dans le dix-septième siècle que dans aucun autre, elles y ont en général un caractère d'utilité qui peut défier la censure de la philosophie la plus mondaine.

Jean D'Estrées n'avait que quarante-trois ans, lorsqu'il succomba sous le poids de ses infirmités. Mais son épiscopat, trop court, si l'on en juge par le nombre des années, fut assez long pour sa gloire, si l'on compte les œuvres dont il l'a rempli. Le nom de D'Estrées se recommandera toujours à la reconnaissance des Laonnois, non-seulement par les souvenirs que l'oncle et le neveu y ont attachés, mais aussi par l'affection que portèrent à la ville les quatre Ducs de la même

maison qui en ont été successivement gouverneurs.

A Jean D'Estrées succéda Louis Anet de Clermont, chez qui la bonté de l'ame répondait à celle du corps. Cet Evêque, ne trouvant rien à créer, acheva ou perfectionna les monumens des administrations précédentes. Ce fut lui qui unit à l'Evêché l'Abbaye de S. Martin ; et comme il en était déjà pourvu, il est évident qu'il ne pût être guidé en cela par d'autres considérations que celles de la dignité de son siége et de l'intérêt de ses successeurs (19). Son Missel, ses Ordonnances synodales, et ses trois Catéchismes, ont subsisté jusqu'à la suppression du diocèse de Laon. La disette de 1709 ayant ouvert une noble carrière à sa charité, il remplit pleinement l'attente d'un peuple, que des exemples récens autorisaient à exiger beaucoup. Portant un égal respect à la liberté des consciences et aux décisions de l'autorité, il entretint un calme profond dans son diocèse, au milieu des orages qu'une Bulle trop fameuse excita de son temps. Les hommes vertueux de l'une et de l'autre opinion siégeaient ensemble dans son Conseil, et partageaient les dignités dont il avait la collation. Et lorsqu'au bout de vingt-six années d'un gouvernement dont la sagesse ne se

1694 a 1721. Louis Anet de Clermont.

démentit jamais, la mort l'enleva à son troupeau, les regrets furent d'autant plus vifs, que celui qui lui avait été donné pour coadjuteur, quatre mois auparavant, n'était pas propre à consoler d'une telle perte.

1722 à 1723. Charles de Saint-Albin.

C'était Charles de St-Albin, fils naturel de Philippe d'Orléans, régent, et d'une fille nommée Florence. On a dit de lui que c'était un des plus zélés ignorans qui fussent sortis de l'école des Jésuites. Il suffirait de sa courte apparition à Laon pour justifier ce mot. Il y vint, muni d'un Mandement de la façon de ses maîtres, lequel enjoignait la signature du formulaire. Les fêtes de sa réception étaient à peine finies, qu'il assembla le Chapitre, pour mettre cette Ordonnance à exécution. Des coups d'autorité avaient préparé le succès de son entreprise. Le Doyen, le Chantre, le Théologal, le Pénitencier, plusieurs autres Chanoines, dont on redoutait le caractère et les principes, avaient été privés du droit de suffrage, par des lettres de cachet. La plupart de ceux qui partageaient leur opinion, ne parurent point à une assemblée qui n'était pas libre. Les délibérans, soit conviction, soit faiblesse, souscrivirent à tout ce qu'on exigea d'eux. De ce jour ont commencé les persécutions qui ont affligé la ville pendant dix-neuf ans;

temps de scandale et de vertige, où il ne faudrait pas moins blâmer l'entêtement présomptueux des persécutés, que l'implacable intolérance des persécuteurs, si la contrainte, contre laquelle se révoltent toujours l'amour propre et même la bonne foi, n'était aussi contraire aux maximes de l'évangile, qu'aux conseils de la politique; et si, d'ailleurs, il n'était prouvé, par la paix de Clément IX et par la loi du silence, qu'il y avait de meilleures voies que la violence, pour concilier les droits des deux pouvoirs avec les scrupules vrais ou faux des Jansénistes. St-Albin et ses guides n'étaient pas gens à user modérément de leur avantage. Le Pénitencier et le Théologal furent destitués (20). Les pouvoirs furent ôtés à plusieurs Chanoines; et quelques-uns furent exclus du Chapitre et du choeur. D'autres hostilités étaient près d'éclater contre les ennemis du formulaire, lorsque la tendresse paternelle transporta St-Albin sur un autre théâtre. Il n'avait pu réussir à se faire recevoir au Parlement comme Duc et Pair, à cause du vice de sa naissance : cet affront lui valut le riche archevêché de Cambrai, avec lequel il conserva les honneurs de la pairie.

On apprit en même temps la translation de St-Albin et le choix de son successeur : 1723. Etienne-Joseph

De La Fare. c'était l'homme vénérable qui venait de s'illustrer, pendant la peste de Marseille, par un dévouement héroïque. La joie de cette nomination fut grande, mais dura peu. Le modeste Belsunce ne voulut pas quitter son siége (21), et La Fare profita de son refus. Etienne-Joseph De La Fare, fils de l'aimable poëte de ce nom. « Intrigant, » actif, bavard, ne doutant jamais de rien, » difficile à déconcerter, était une espèce » de petit monstre par sa figure, et plus » encore par son ame. » Tel est le portrait qu'en fait un écrivain renommé par le double talent d'observer et de peindre; et quelque chargé qu'il paraisse, il faut avouer qu'il s'éloigne peu de la ressemblance. On rapporte de La Fare que le Cardinal de Noailles lui avait refusé les Ordres; et que son père l'avait fait enfermer à S. Lazare, pour avoir vendu un bénéfice simple dont il était pourvu. Ce dernier trait annonce que la prodigalité fut un des vices de sa jeunesse. Il ne s'en corrigea point dans l'âge mûr. Car quoiqu'il ne tint pas une maison convenable à sa dignité, il fut toujours aux expédiens, et mourut insolvable (22).

Il continue les persécutions contre les Sous lui les Jésuites ne perdirent rien de leur influence; elle se fit sentir, au contraire, par des actes plus violens et par des entre-

prises plus hardies. Une chose dont on ne s'étonne pas assez et dont la cause n'est pas indigne d'examen, c'est l'oppression des Jansénistes pendant la régence. Comment des Evêques, de l'espèce des St-Albin et des La Fare, se passionnaient-ils pour des opinions si étrangères à leurs goûts, et que peut-être ils ne comprenaient pas? Comment un Prince, aussi irréligieux et aussi doux que le Régent, souffrît-il qu'on sévit contre des citoyens qui n'étaient accusés que d'erreur en théologie? Cela pourrait s'expliquer, ce semble, par le génie opposé des deux sectes rivales, et par le caractère non moins dissemblable de leurs partisans. L'une prêchant une morale rigide et ne composant jamais avec les principes, ne reconnoissait dans les matières de foi que l'autorité des états généraux de l'Eglise. L'autre plus indulgente pour les faiblesses humaines et toujours prête à se plier aux circonstances, accordait aux chefs de la religion le droit de décider du dogme. D'un autre côté, les champions de la Bulle, aussi actifs qu'adroits, trouvaient les moyens de s'insinuer partout; tandis que leurs adversaires ne savaient qu'écrire librement et appeller au futur Concile. Or, le pouvoir étant ombrageux de sa nature, les Molinistes avaient beau jeu pour persuader au gouvernement que l'esprit du Jansénisme

Jansénistes.

était républicain, et qu'après s'être essayé sur des points de doctrine spéculative, il en viendrait jusqu'à ébranler les maximes fondamentales de la hiérarchie et de l'ordre politique. Ce ne sont là que des conjectures. Voici quelque chose de positif. On sait qu'il avait été arrêté un double mariage, de Louis XV avec l'Infante d'Espagne, et du Prince des Asturies avec la fille du Régent. Il est moins connu que, pour obtenir le consentement du Roi d'Espagne, il fallut employer le crédit du Jésuite Daubenton, son confesseur. Mais celui-ci mit pour condition à ses bons offices, que le Régent, dont les Jésuites se plaignaient fort, se déclarât leur protecteur; et qu'il fit exécuter la constitution. Le Prince crut que ce n'était pas payer trop cher le trône qu'il ambitionnait pour sa fille : il promit et tint parole.

Si le gouvernement d'un Prince mécréant n'avait point procuré de repos aux anti-constitutionnaires, celui d'un Prélat Moliniste devait leur être encore plus funeste. Aussi La Fare, qui, sous la régence, n'avait pas plus osé que son prédécesseur, ne garda-t-il aucunes mesures sous le ministère du Cardinal De Fleuri. Il ne se contenta plus de punir de l'interdit et de la suspense le refus d'accepter la Bulle; il fit prononcer contre

les refusans, par son official, la perte de leurs bénéfices. Arrêté sur ce point par le Parlement, il s'en vengea sur la personne même des titulaires, et les fit exiler loin du diocèse. L'âge, les infirmités, l'indigence, ne trouvèrent point grace à ses yeux. Plusieurs de ces infortunés finirent leurs jours hors de leur patrie; et poursuivis jusques dans le tombeau, ils n'obtinrent pas même les prières de l'Eglise, à laquelle leur titre les attachait.

La persécution s'étendit jusques sur les laïcs. Les derniers momens des moribonds furent troublés par des refus de Sacremens. Un sexe, qui devait être étranger à des disputes inintelligibles pour lui, ne trouvait point de refuge dans sa vertueuse ignorance. Des coups d'autorité arrachèrent à leurs femmes et à leurs enfans des pères de famille, dont tout le crime était d'avoir déploré la violation des lois, dans la personne de leurs proches et de leurs amis.

Les membres d'une illustre Congrégation, rivale des Jésuites, ne devaient pas être épargnés, dans une guerre déclarée au parti dont on la croyait l'ame. On a vu que le Cardinal D'Estrées, qui dans le principe avait confié le Séminaire aux Nicolaïtes, leur avait ensuite substitué les Oratoriens. Ceux-ci furent chassés injurieusement; et les

Prêtres de l'Oratoire, mais orthodoxe Communauté de St. Nicolas, furent rétablis.

C'était un crime d'avoir des livres suspects de Jansénisme : et l'on qualifiait ainsi les ouvrages les plus estimables, tels que les *Essais de Morale*. Les Religieuses de la Congrégation et de l'Hôtel-Dieu, coupables de ce délit, ne purent l'expier, qu'en signant le formulaire. Les Sœurs Marquette furent traitées avec plus de rigueur, parce qu'elles causaient plus d'ombrage. Il y avait parmi elles quelques filles douées d'un rare talent pour l'instruction de la jeunesse, et dont les Catéchismes étaient suivis, même par les mères de famille. On calomnia leurs liaisons et leur doctrine ; et il vint des ordres pour les enlever. Heureusement il en transpira quelque chose ; et au risque de partager leur proscription, de généreux citoyens les dérobèrent à toutes les recherches (25).

Il était impossible de persuader au peuple que des hommes d'une vie exemplaire fussent des hérétiques. Il fut encore moins disposé à le penser, quand le bruit se répandit qu'un Bourgeois, nommé Morlet, venait d'être *guéri* d'une paralysie, par l'intercession du *Diacre Paris*. Comment révoquer en doute de quelle part était la vérité, quand l'auteur de toute vérité s'expliquait par un miracle?

Voilà ce que disait tout haut cette espèce de gens que leur simplicité porte à tout croire, et à qui leur obscurité permet de tout dire; et ce n'était pas sans de violentes sorties contre les rigueurs qui se commettaient journellement.

La Fare était loin de s'en alarmer, lui qui dans ce temps-là même osait attaquer le Parlement. Une Lettre pastorale et un Mandement, composés sous son nom par les Jésuites, avaient été censurés par l'Avocat général Gilbert. La Fare et ses écrivains ne se tinrent pas pour battus. Il parut bientôt après une ample Instruction pastorale, où les réquisitoires du Magistrat, quoique revêtus de l'approbation de sa compagnie, furent présentés comme des productions dangereuses qui blessaient à chaque page la doctrine de l'Eglise et les droits de l'Episcopat. Une semblable témérité révolta tous les hommes sages. Le Parlement résolut de sévir contre l'écrit incendiaire et contre celui qui l'avait publié; et, attendu la qualité de La Fare, il convoqua les Pairs. Le premier Ministre sentit que, pour l'intérêt même du coupable, il fallait que le gouvernement se chargeât d'en faire justice. En conséquence, deux jours avant celui marqué pour l'assemblée des Chambres, le Conseil privé rendit un Arrêt

» qui supprime l'Instruction pastorale ;
» comme contraire au respect dû à l'au-
» torité du Roi et à la justice, et comme
» tendante à émouvoir les esprits et à trou-
» bler la tranquillité publique ; fait défenses
» à l'Evêque de Laon de publier de pareils
» écrits, sous peine de saisie de son temporel ;
» et révoque le privilège à lui accordé pour
» l'impression de ses Mandemens.» La leçon était forte, et elle aurait abattu tout autre que lui. Mais elle ne fit que l'animer davantage contre les Jansénistes. A la haine qu'il leur avait jurée, se joignit la soif de la vengeance.

1728. Démêlés au sujet de la Mairie.

Tandis que les opinions théologiques troublaient ainsi le repos de la ville, une difficulté, qui touchait à sa constitution politique, y échauffait aussi beaucoup les esprits. On se rappelle que le Prévôt de la cité, créé par la Philippine de 1332, était chef du Corps municipal. C'est pour cela qu'il fut confirmé par une Déclaration du 27 Février 1581, après que l'Ordonnance de 1560 eût réuni toutes les prévôtés aux bailliages. Lorsqu'en 1692 Louis XIV érigea dans les villes les fonctions de Maire en titre d'office, le Prévôt de Laon soutint encore que cette ville était dans un cas d'exception. Mais il perdit sa cause au Con-

seil du Roi; et le titulaire de la Mairie de Laon fut maintenu. Un Edit de 1717 ayant ensuite supprimé les offices de Maire, les villes recouvrèrent le droit d'élire leur premier Magistrat; et les Laonnois en usèrent, sans opposition de la part du Prévôt. Quand un autre Edit de 1722 eût soumis à la vénalité toutes les charges municipales, ils rachetèrent celles de leur ville, afin de ne pas perdre leur droit d'élection dont ils étaient fort jaloux. Une possession de plusieurs années semblait l'avoir mis hors de toute atteinte, lorsqu'il leur fut contesté pour la place de Maire. Ce différend prit sa source dans la haine violente que deux hommes avaient conçue l'un contre l'autre. Nicolas-Charles Beauvisage, que la faveur du peuple avait porté à la Mairie, ne négligeait aucune occasion de rompre en visière à Claude Leclerc, Lieutenant-général. Leclerc, homme de mérite, mais jeune, impétueux, trop fier aussi, peut-être, d'une dignité dont il était le cinquième titulaire de son nom, supportait impatiemment qu'un homme nouveau osât lui tenir tête; et il conçut le projet de le dépouiller de sa magistrature. Il fit, dans cette vue, acheter l'office de Prévôt par Bonaventure, son frère; et, aussitôt après, celui-ci revendiqua la présidence du Corps munici-

pal, comme un ancien attribut de sa charge. La question, disaient les Leclerc, n'était plus la même que celle décidée au Conseil du Roi en 1692. Alors il y avait un titulaire que le Prince devait faire jouir, puisqu'il l'avait pourvu. Mais l'acquisition faite en dernier lieu, par le corps des habitans, avait éteint les titres créés par la Loi de 1722, et par conséquent avait fait revivre le régime créé par la Philippine. Trois siècles plutôt, cette querelle eut ensanglanté la ville. Elle ne produisit que des cabales scandaleuses, des assemblées turbulentes, des recours à toutes les autorités, en un mot, tout ce dont la discorde peut faire ressource, sans s'exposer à l'animadversion d'une police ferme et vigilante. Le systême du Prévôt n'était pas même spécieux. Mais le Maire n'était pas moins haï de l'Evêque que du Lieutenant-général; et le Conseil d'Etat sacrifia le droit des habitans au crédit du Prélat. Claude Leclerc n'eut pas le temps de jouir de son triomphe : les mouvemens qu'il s'était donnés avaient allumé son sang, au point, qu'à son retour de Paris, il fut emporté par une maladie inflammatoire. Il eut pour successeur son frère Bonaventure; ce qui fit vaquer l'office de Prévôt. Les Officiers du bailliage profitèrent de la circonstance, pour demander que la juri-

diction du Prévôt de la cité fût réunie à la leur, comme l'avait été celle du Prévôt forain; et cette réunion fut prononcée par un Edit de 1730. Alors l'occasion fut belle pour que, de leur côté, les habitans réclamassent le droit d'élire le chef du Corps municipal. Ce droit leur fut rendu peu après (24).

Et au sujet du Collége.

L'injustice qu'ils avaient essuyée dans leur démélé avec le dernier Prévôt, fut bientôt suivie d'une autre à laquelle ils furent encore plus sensibles. Depuis long-temps les Jésuites convoitaient le Collége; et deux tentatives, qu'ils avaient déjà faites autrefois pour l'obtenir, n'avaient point réussi (25). Dès que Fleuri fut en place, ils se crurent certains du succès, et mirent sur-le-champ la main à l'œuvre. Les chaires étaient alors remplies par des sujets distingués, à la tête desquels était le savant auteur du *Spectacle de la Nature*. La Fare fit d'abord exiler les plus habiles, comme suspects de Jansénisme. Il essaya ensuite de séduire le Corps municipal, en promettant de faire rétablir la Mairie et d'indemniser, à ses frais, le Prévôt. Ses avances n'eurent d'autre effet que de jeter l'alarme; et des députés furent envoyés en Cour pour y surveiller ses démarches. La Fare changeant alors de batterie, n'oublia rien pour

endormir la vigilance des Laonnois. Il déclara au Chapitre qu'il s'était désisté de son projet: il donna, de vive voix et par écrit, la même assurance au Corps municipal; et tandis que, sur la foi de ses protestations, on se livrait à une imprudente sécurité, des ordres du Roi vinrent qui lui conféraient, pour six années, le gouvernement du Collége, avec autorisation expresse d'y faire venir des Jésuites.

Ceux-ci s'étaient flattés, ainsi que leur patron, que le temps triompherait de la répugnance des Laonnois; il ne fit que l'aigrir. Les six années du régime provisoire devaient expirer à la fin de 1735. Dès le mois de Juin, tous les Corps avaient pris des délibérations pour réclamer l'ancien état, et avaient député pour porter leur voeu au pied du trône. Les intrigues de La Fare ne purent, ni prévenir, ni rompre cet accord de tous les esprits. Il y mettait, cependant, si peu de scrupule, que leur scandale le fit, dit-on, confiner pendant quelques jours au Séminaire de S. Nicolas. Elles étaient, d'ailleurs, chaudement secondées par un Maire à sa dévotion, qu'il avait fait nommer d'autorité. Mais il trouva dans le Lieutenant de Maire un homme aussi difficile à tromper, qu'à corrompre. C'était ce même Beauvisage, en haine de qui il avait si bien servi le Prévôt,

et

et dont l'ardeur naturelle était encore stimulée par l'aiguillon du ressentiment. Non moins vindicatif et plus puissant que lui, La Fare le fit reléguer à cent lieues. Les Laonnois plaignirent le sort de leur concitoyen, mais ne se découragèrent pas. L'Université de Paris se joignit à leurs députés; et le premier Ministre ne pouvant résister de front à la force de leurs remontrances, convint que les Jésuites ne pouvaient rester dans la ville contre le vœu des habitans. Mais comme l'Evêque soutenait que l'opposition était l'ouvrage d'une cabale, les députés furent congédiés, avec la promesse que l'Intendant irait recueillir les opinions dans une assemblée générale. L'Intendant vint en effet; mais ce fut pour faire inscrire sur les registres de l'Hôtel-de-Ville une lettre de cachet qui prorogeait pendant six années la jouissance des Jésuites. Il fit, d'ailleurs, entendre que la Cour ferait repentir de leur opiniâtreté ceux qui l'importuneraient encore de cette affaire. Ainsi se consomma l'introduction violente des Jésuites dans le Collége. Le temps, la prospérité de l'enseignement, et la sagesse d'un nouvel Evêque, ayant calmé les esprits, le Corps municipal ne s'opposa point à ce que cet état de choses, purement provisoire, fût prorogé d'une manière indéfinie par une

dernière lettre de cachet de 1747. Mais le vice originel subsistait toujours. Le Parlement de Paris s'en autorisa, pour ordonner, par des Arrêts des 7 Septembre 1761 et 17 Février 1762, que les Jésuites cesseraient tout enseignement à Laon le 1.er Avril 1762, et que le Corps des habitans reprendrait la surintendance et le gouvernement du Collége. Ainsi les Jésuites furent chassés de Laon, plus de deux ans avant l'Edit de Septembre 1764, qui à supprimé leur société dans le royaume.

1741. Le Cardinal de Rochechouart.

La Fare mourut en 1741 : un homme pacifique remplaça ce personnage turbulent. Ce fut Jean-François-Joseph De Rochechouart, d'une ancienne et illustre famille descendue des Vicomtes de Limoges, et dont une branche était décorée de la pairie. Son premier soin fut de rétablir le calme dans l'Eglise de Laon; et son plus beau titre de gloire est d'y avoir réussi : car il y avait alors un grand mérite à oser mettre une digue aux excès d'un parti, que la Cour favorisait. Combien est touchant, après l'apparition successive des deux Evêques les moins évangéliques, l'aspect du Prélat vénérable, dont la sagesse fit luire par anticipation, sur son diocèse, les paisibles jours de la loi du silence! Ce n'est pas seulement par le désir d'étouffer

les querelles du Jansénisme, que Rochechouart ressemble à César D'Estrées. Il eut à la vérité des mœurs plus sévères, moins de graces dans le langage, un esprit moins orné. Mais on retrouve en lui la même dignité dans les manières, la même élévation dans les sentimens, la même noblesse dans l'usage d'un ample revenu, et surtout une bienfaisance également éclairée, prévoyante, inépuisable. Elle ne se bornait pas à ces libéralités passagères, que les temps de calamité obtiennent toujours avec plus ou moins d'abondance. Elle faisait subsister habituellement une foule de pauvres du bas peuple. Se glissant jusques dans le foyer du gentilhomme peu aisé, s'insinuant jusques dans la retraite du militaire sans fortune, elle assurait à l'un et à l'autre, par des pensions exactement payées, une existence décente. D'Estrées avait trouvé l'occasion de signaler sa munificence, en fondant un hôpital. Rochechouart, en suppléant par une riche dotation, à la modicité des revenus de la maison de retraite, mérita d'en être considéré comme le second fondateur. Ainsi que D'Estrées, il servit l'Etat dans la carrière des ambassades: si ce ne fut pas avec autant d'éclat, ce ne fut pas non plus sans prouver qu'il pouvait se tirer avec honneur des positions les plus

délicates. Il fallait en effet toute sa sagesse, pour réussir, comme il le fit, dans la légation de Rome, tandis qu'on chassait de France les Jésuites qui jouissaient d'une grande faveur auprès du Pape régnant (26). Enfin, Rochechouart honoré de la pourpre romaine, comme celui avec lequel il a tant d'autres rapports, a laissé des regrets aussi vifs et des souvenirs non moins chers dans un diocèse dont n'avaient pu le détacher les offres des trois Archevêchés d'Auch, de Besançon et de Toulouse.

1750. Union de Laon à l'apanage du Duc d'Orléans.

Laon éprouva de son temps un changement remarquable dans l'ordre féodal : des Lettres patentes de 1751 l'unirent à l'apanage de la maison d'Orléans, qui s'était fait d'abord subroger aux droits du Marquis de Crussol ; et ce fut la première fois que cette ville reconnut un autre Seigneur que le Roi. Encore ce Seigneur ne l'était-il qu'imparfaitement, puisque la justice continuait de se rendre au nom du Roi, et qu'il était de la nature des apanages qu'ils continuassent de faire partie du domaine de la couronne. Les Laonnois n'eurent point à se louer de leur nouvelle dépendance : l'autorité est d'autant plus jalouse, qu'elle est moins étendue. Le Conseil de l'apanagiste, pour mieux faire sentir la sienne, semblait prendre à

tâche d'en aggraver le poids. C'était principalement sur l'administration municipale qu'il la faisait peser. Il alla jusqu'à envahir le droit d'en nommer les membres, tandis que, partout où l'on ne dépendait que du Roi, la liberté des élections était respectée (27).

Laon jouissait alors d'une sécurité qu'il n'avait jamais connue dans les siècles précédens. Il n'avait plus à craindre de voir l'ennemi sous ses murs, depuis que les conquêtes et les traités de Louis XIV avaient de beaucoup reculé la frontière; et ses fortifications, devenues inutiles, avaient cessé d'être entretenues. Le terrain qu'elles occupaient fut destiné à un usage qu'on ne peut trop louer. On combla le fossé large et profond qui formait l'enceinte extérieure de la ville : tous les ouvrages dont il était revêtu disparurent; et à cette triste ceinture succéda une chaîne de plantations qui décrit une circonférence d'une lieue : idée d'autant plus heureuse, que le citadin, qui descendait rarement du sommet de sa montagne, lui dût la facilité d'y jouir du salutaire exercice de la promenade. Par là les dehors de la ville s'embellirent d'une décoration, dont les scènes riantes ou majestueuses se disputent l'œil enchanté du spectateur. Ce bel ouvrage, 1757. Promenades.

entrepris en 1757, vient d'être comp
autant qu'il peut l'être, par une plant
souvent projetée, sur le terrain qui s'
depuis l'esplanade jusqu'à la fontain
Pont-St-Georges.

1761. Société d'agriculture. C'était le temps où se formaient les so
d'agriculture, institution qui dût sa nais
au crédit de la doctrine économique, e
contribua peut-être plus à faire honorer
perfectionner le premier des arts [illegible]es
pendant celle de Laon, créée [illegible]
signala son début par un des services les
importans qu'on pût en espérer. Ce fu
qui propagea l'usage des terres pyrito
mineuses, vulgairement appellées *cen*
noires, comme d'un moyen propre à fer
un sol compact et froid.

L'honneur de cette découverte appa
à Gouge, son premier Secrétaire. Un
(c'était en 1758) on vit avec surprise,
un champ près de Cessières, s'enfla
d'elle-même une motte de terre, qu
avait été tirée par hasard; et l'on rem
qu'un feu concentré s'y conservait
long-temps, et se faisait sentir à la dis
de vingt pieds. Gouge possédait un dom
rural dans ce village de Cessières, do
poëte de la même famille tirait son sur
Il fit fouiller le champ; et à la profon

de quatre toises, il découvrit un banc d'une terre noire et sulfureuse, qui, extraite de la mine, prenait feu par le seul effet du contact de l'air. Des expériences faites avec soin, sur ce fossile peu rare, mais jusqu'alors inconnu dans le pays, lui en ayant révélé les propriétés, il les fit connaître au corps dont il dirigeait les travaux : celui-ci les préconisa; et les essais de quelques cultivateurs accrédités confirmèrent son témoignage. Le nouvel engrais ne tarda pas à prendre faveur : il convenait surtout à la Thiérache; et à peine y fût-il adopté, que son succès passa toutes les espérances. Son emploi doit être regardé comme l'origine, et il est encore une des principales causes de la prospérité, toujours croissante, d'une contrée autrefois incapable de nourrir sa faible population, et aujourd'hui la plus peuplée du Département de l'Aisne.

Il y avait dans cet événement de quoi faire la réputation d'une compagnie savante. Mais la plume du modeste Secrétaire n'avait pas su le faire valoir; et l'aiguillon de la gloire ne se faisant pas sentir à ses collégues, la première ferveur avait peu duré. La société de Laon était tombée dans une léthargie profonde, quand, au bout de vingt années, on la vit se réveiller tout-à-coup à la voix d'un

savant qui en devint l'ame (28), et qui lui fit prendre un rang distingué parmi celles qui existaient encore. Elle ouvrit un cours gratuit de botanique, sous la direction d'un de ses membres ; elle tint des séances publiques; elle y couronna de bons mémoires sur des sujets d'un intérêt reconnu, tels que le desséchement des marais et la culture de la vigne. Elle fit naître l'émulation et resserra les liens de l'estime et de l'amitié entre les gens de mérite que la ville renfermait alors dans son sein ; et elle n'avait encore rien perdu de son activité, lorsqu'une loi révolutionnaire détruisit les corps académiques.

1778. Louis-Hector-Honoré-Maxime De Sabran.

Le successeur du Cardinal De Rochechouart, Louis-Hector-Honoré-Maxime De Sabran, s'acquit des droits à la reconnaissance des Laonnois, par la part qu'il eut à trois opérations importantes.

La ville était d'un abord difficile à cause de l'escarpement des côtes. Par le conseil de cet Evêque, une souscription s'ouvrit pour adoucir la pente des trois plus fréquentées. Lui-même contribua d'une forte somme, et fit obtenir des secours du Roi.

Le Collége était onéreux à la ville, dont les revenus étaient grévés d'une dette considérable. Il persuada, sans peine, aux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur,

qui avaient alors pour chef Dom Mousso, né à Laon, qu'il était de leur honneur de s'en charger, dans un temps surtout, où des cris contre l'inutilité des Moines s'élevaient de toutes parts. On ne s'effrayait plus du prétendu danger de confier l'enseignement à une corporation : aucun des obstacles, qui avaient fait échouer le même projet en 1646, ne se renouvella. Ainsi le Collége fut transféré, de l'aveu de tout le monde, dans l'Abbaye de S. Jean (29).

Il y avait toujours, en temps de paix, de la cavalerie en quartier à Laon. On y trouvait cet avantage que les productions du pays, pour le débit desquelles on manquait de débouchés, se consommaient sur les lieux. Cependant l'heureux effet du séjour habituel d'un corps militaire était balancé par la charge du logement, qui pesait de tout son poids sur le peuple, à cause du grand nombre de privilégiés. Cet inconvénient avait fait entreprendre, en 1769, la construction d'un corps de casernes dans le faubourg d'Ardon. Mais ce plan mal conçu et dont le manque des secours promis par le gouvernement, avait fait abandonner l'exécution à peine commencée, n'avait abouti qu'à obérer la ville. Le régiment qui s'y trouvait en 1781 avait pour Colonel le Duc de Polignac, dont la

haute faveur est assez connue. L'Evêque qui avait avec lui des liaisons particulières, lui persuada de perpétuer, à Laon, le souvenir de son pouvoir, en contribuant à l'érection d'un monument, qui déposerait de sa popularité. Tous les obstacles s'applanirent à la voix de celui dont les Ministres eux-mêmes briguaient les bonnes graces. Il fut ordonné, en 1783, que des casernes seraient construites aux dépens de l'Etat; qu'elles seraient placées dans l'enceinte de la ville sur le terrain des Retranchemens; et qu'il y serait employé une somme de sept cent cinquante mille livres. Il semble que le plus ancien nom de la ville doit se rattacher toujours à quelque heureux souvenir. Lorsqu'elle obtenait les avantages que nous venons d'énumérer, le Maire était un Chevalier de Saint Louis qui s'appellait Marquette de Marci.

1790. Laon chef-lieu du Département de l'Aisne.

Les casernes étaient à peine achevées, quand la révolution survint. Sept bailliages du Vermandois se réunirent à Laon, au mois de Mars 1789, pour élire leurs représentans. Cette ville reçut alors une preuve flatteuse de la considération dont elle jouissait au dehors. On choisit parmi ses citoyens trois des six députés, qui devaient être pris dans le tiers-état, et un des suppléans à la députation de la noblesse, lequel devint aussi

député. L'assemblée constituante débuta par diviser la France en Départemens, entreprise la plus hardie peut-être, et la plus adroite dont elle se soit avisée. Parmi les rivalités que fit naître la prétention au chef-lieu, il n'y en eût point de plus vive, que celle qui mit aux prises Laon et Soissons. Les deux villes étaient menacées de pertes considérables. La population était à peu près égale de part et d'autre; et si Soissons tirait avantage de sa primauté dans l'ordre administratif, Laon faisait valoir sa prééminence dans l'ordre judiciaire. Cependant il s'agissait moins de l'intérêt des deux cités, que de celui de tout le Département ; et il était juste que la balance penchât du côté où se trouverait la convenance des administrés. Sur ce point la fortune se déclara pour Laon, en lui procurant la position la plus centrale. Aussi lorsque la première assemblée électorale, qui se tint à Chauny, eût à exprimer son voeu, sur quatre cent cinquante votans, trente-sept seulement opinèrent pour Soissons. En conséquence, un Décret du 2 Juin 1790, déclara Laon chef-lieu du Département de l'Aisne, l'un des plus riches et des plus populeux du royaume. Il ne fallait rien moins que ce succès, pour l'aider à supporter le poids des sacrifices qu'il allait subir. Bientôt après furent décrétées

une nouvelle organisation judiciaire et une constitution civile du Clergé. Alors disparurent tous ces tribunaux et toutes ces corporations ecclésiastiques, dont la ville tirait son principal relief, et les habitans presque toute leur ressource (30). Rien ne résista de ce qu'il y avait de plus solide. Rien ne fut épargné de ce qu'il y avait de plus vénérable. L'Evêché lui-même périt dans cette ruine générale des établissemens antiques. Un instant dévora l'œuvre des siècles ; exemple à jamais mémorable de l'instabilité des choses humaines.

Après la chûte de la monarchie constitutionnelle, une anarchie sanglante désola surtout les principales villes. Il y eut à Laon un grand nombre d'arrestations, d'émigrations, de déportations. La plupart des fortunes furent détruites ; et quelques individus périrent victimes de l'atrocité des lois portées contre les émigrés. Il semblerait qu'il ne dût y avoir rien de pire à craindre du plus exécrable des régimes; et ce n'est pourtant là que la moindre partie des maux qu'éprouvèrent la plupart des chefs-lieux. Leurs annales, à cette époque, sont fécondes en catastrophes déplorables, en événemens d'une importance à mériter place dans l'histoire. Telle est au contraire, sous ce point de vue, l'heureuse stérilité de celles de Laon, qu'elles

offrent à peine deux ou trois faits dignes d'attention.

La république fut décrétée au milieu d'une 1793.
guerre, où de brillans succès furent long- Levée en masse.
temps balancés par de grands revers. En 1793, une défection inopinée avait dispersé l'armée qui couvrait la frontière du nord; et si, dans un premier moment de trouble, l'ennemi eût précipité sa marche, il eut peut-être pénétré sans obstacle jusqu'à Paris. Une aussi belle occasion ne se serait pas vainement offerte à la vivacité française. Les Allemands la laissèrent échapper. Pesamment méthodiques, ils perdirent leur temps à faire des siéges, quand il fallait frapper un coup décisif. Cette faute fut le salut du Département de l'Aisne, qu'il leur aurait fallu d'abord traverser. Déjà la consternation y était telle, que des Commissaires avaient été dépêchés de Laon pour observer leurs progrès, et donner avis de leur approche. Son territoire ne put néanmoins échapper entièrement à l'invasion. Après la prise de Valenciennes, l'ennemi s'avança jusques dans les districts de Vervins et de St-Quentin. Les Administrateurs de Vervins furent obligés de se refugier à Laon avec leurs archives; et Guise vit long-temps une armée à ses portes.

C'est dans ce temps-là qu'il vint à Laon un

ordre de faire partir sur-le-champ, pour Guise, tous les hommes en état de porter les armes. Cela s'appellait une *levée en masse.* Cette réquisition, qui se fit trois jours après la bataille d'Honscoote, avait pour but de profiter de l'alarme que la défaite des Anglais avait dû jeter dans le camp des Autrichiens, et de contraindre ceux-ci à se retirer, par l'apparition subite d'une force dont ils craindraient d'être accablés. Comme si une multitude rassemblée à la hâte en impose jamais à un ennemi qui sait la guerre! Il était nuit, quand l'ordre arriva. Il est plus aisé d'imaginer que de peindre l'agitation qu'il produisit. Avant la fin de la matinée, douze cents Laonnois prenaient la route de Guise; et cette troupe, grossie en chemin d'une foule de paysans, formait, à son arrivée, une armée de quinze mille hommes. Mais quelle armée! et que vaines étaient les espérances qu'on fondait sur elle! Pour Soldats, des gens dont presqu'aucun n'était capable d'entendre, encore moins d'exécuter le commandement le plus simple; pour Officiers, des hommes choisis au hasard; pour armes, peu de fusils, quelques piques et des instrumens d'agriculture. Un tel rassemblement n'étant bon qu'à affamer le pays, au bout de deux jours on renvoya les gens mariés; au bout d'un mois, on en fit autant

des autres, sans leur avoir montré l'ennemi. Ainsi se termina une ridicule expédition qui avait dépeuplé les villes et les campagnes. Le seul fruit qu'on en recueillit, fut la preuve que les levées tumultuaires ne sont que des folies ruineuses.

Dans le dénombrement des calamités que la révolution rappelle, on n'oubliera point la disette qui affligea la France à plusieurs reprises, et surtout en 1795. Ce n'était pas seulement le blé, c'étaient toutes les choses nécessaires à la vie, qu'on ne se procurait, qu'avec des difficultés inimaginables. Le ciel en courroux avait-il donc alors frappé de stérilité la terre la plus riche des dons de la nature? Non : mais (ce qui n'est pas moins funeste) elle était inondée d'un déluge de mauvaises lois; et les productions du sol et de l'industrie se cachaient, pour se soustraire au papier monnaie, aux réquisitions, au *maximum*. Quelque insupportable que fût cette situation, le peuple se contentait d'en murmurer tout bas. Tant la terreur subjuguait les esprits, même après la chûte des tyrans qui l'avaient proclamée, comme le principe du gouvernement révolutionnaire! 1795. Disette.

Un jour cependant (c'était peu après le 9 Thermidor) une sédition éclata sous les yeux d'un délégué de la Convention. Ce jour- Emeute.

là, le blé ne manquait point: il en avait été tiré des greniers publics une quantité suffisante pour approvisionner le marché; et la taxe en était aussi modérée, que le permettaient les circonstances Quelques voix s'élevèrent tout-à-coup, demandant qu'on la diminuât. Elles partaient d'hommes que la malveillance avait apostés; et répétées par de nombreux échos, elles devinrent bientôt un cri général. Quand la Municipalité accourut au son du tocsin, on referma sur elle, aussitôt qu'elle fut entrée, les portes de l'Eglise qui servait alors de halle; et elle se vit à la merci de deux ou trois mille furieux qui faisaient retentir les voûtes de leurs horribles vociférations. Le péril ne l'étonna point. Comme son zèle pour les intérêts du peuple était reconnu, elle sut s'en prévaloir, pour s'insinuer dans les esprits; et déjà, dans la vue de gagner du temps, elle avait persuadé une députation aux autorités supérieures, quand le Proconsul épouvanté envoya l'ordre de délivrer le grain au prix fixé par les séditieux. Cette faiblesse pouvait avoir des suites dangereuses, si l'on ne se hâtait de faire regagner à l'autorité le terrain qu'elle venait de perdre. La Municipalité y réussit par quelques exemples de sévérité faits avec ménagement. Le peuple eut honte de son écart

écart passager, et il ne cessa plus de se fier sans réserve à la sagesse de ses Magistrats.

Ils avaient surtout besoin de courage avec les Représentans du peuple. La Convention, sacrifiant tout à sa sûreté, s'embarrassait peu que les provinces mourussent de faim; pourvû que le pain ne manquât point dans le lieu de ses séances; et plusieurs de ses membres, répandus dans les Départemens, en extrayaient le blé avec aussi peu de mesure, que si ils avaient usé du droit de la guerre en pays ennemi. Cependant ceux qui n'avaient point de soldats à leurs ordres, étaient réduits à employer la ruse; et ils s'appliquaient surtout à tromper la vigilance des autorités locales. Mais un zèle inquiet tenait en garde la Municipalité de Laon; et les enlèvemens nocturnes, qui se faisaient dans le pays, n'échappèrent pas à ses recherches. Incapable de trahir ses devoirs, quoiqu'il en pût arriver, elle fit éclater ses plaintes. Elle soutint avec chaleur que les productions d'un territoire étaient affectées d'abord à la nourriture de ses habitans; et tirant avantage de ce qui venait de se passer dans ses murs, elle demandait si on voulait légitimer de nouvelles séditions par le désespoir. Sa fermeté lui réussit: un Représentant intimidé abandonna de nuit un poste qui ne

Réquisitions de grains pour Paris.

lui paraissait plus tenable. Celui qui vint après, ne se croyant pas non plus en sûreté, disparut dès le lendemain. Le Conseil Municipal ne bornait point là sa sollicitude. Sur ses instances, les habitans les plus aisés souscrivirent pour des achats de grains. Des Commissaires parcoururent la Belgique et en firent arriver quelques blés. D'autres plus heureux traitèrent, à Rouen, d'une assez grande quantité de riz, et parvinrent à l'en faire sortir, malgré les troubles qui y régnaient alors. Cette spéculation fut le salut des Laonnois. Le menu peuple, après avoir dédaigné d'abord un aliment dont il n'avoit point l'habitude, se montra moins difficile, quand le blé manqua tout-à-fait ; et l'on atteignoit enfin la récolte, sinon sans souffrance, du moins sans catastrophe.

1800 à 1811. Etablissement de la Préfecture et de la Cour d'Assises. La disette cessa, sous le Directoire, avec le papier monnaie. Il n'en fut pas de même de la tyrannie, qui, moins oppressive d'abord, parce que les nouveaux gouvernans étaient moins audacieux, s'appesantit par la suite, à mesure que les désastres d'une guerre mal conduite se multiplièrent. Déjà les mesures les plus violentes annonçaient le retour du régime de la terreur, lorsqu'une révolution inopinée délivra la France de ses tyrans inhabiles, et reconstitua le pouvoir,

sous des formes qui n'avaient plus de républicain que le nom.

Des rives du Nil accourut un guerrier d'une renommée gigantesque, l'un de ces hommes envoyés par la Providence, à de longs intervalles, pour changer la face du monde politique. Il parut, et le Directoire disparut; et sur les ruines de l'oligarchie s'éleva le gouvernement d'un seul. La monarchie renaissante ne s'accommodant pas d'une organisation dont tous les élémens étaient démocratiques, des Préfets et des Juges, nommés par le chef de la nation, ont remplacé les élus du peuple dans les administrations et les tribunaux. Le siége de la Préfecture de l'Aisne a été fixé à Laon. Il y a été érigé en même-temps, pour un arrondissement composé des deux districs de Laon et de Chauny, un Tribunal de première instance; et, pour tout le Département, une Cour de justice criminelle. Celle-ci a éprouvé, en dernier lieu, un changement notable dans la composition et les rapports de sa magistrature : elle a pris alors la dénomination de Cour d'Assises.

Le chef du nouveau gouvernement se persuada qu'il se ferait pardonner son élévation, par une conduite à-la-fois brillante et modérée. Il se hâta de relever la gloire

de nos armes, et s'appliqua à rallier tous les esprits à un intérêt commnn. Son premier choix d'un Maire pour la ville de Laon, dût être considéré comme un gage de la ferme volonté d'éteindre les discordes civiles. Il tomba sur un ancien Chevalier de S. Louis, né gentilhomme, et qui avait subi les rigueurs exercées contre les parens d'émigrés. On doit remarquer aussi deux émigrés parmi les successeurs qu'il lui donna.

Il n'était pas difficile de faire revivre toutes les habitudes pacifiques, dans une cité, où le droit incontestable de différer d'opinion n'a jamais franchi les bornes d'une sage tolérance. La sécurité eut bientôt rapproché ceux que la terreur avait tenus dans un long isolement; et les principaux citoyens, de quelque parti qu'ils eussent été, n'ayant aucuns reproches à se faire, les liaisons de société se renouèrent sous les auspices de la confiance et de l'estime. La maison du Préfet y contribua pour beaucoup, comme rendez-vous naturel de ceux qui seraient tentés de se croire étrangers l'un à l'autre. D'autres avantages doivent résulter des relations plus familières qui s'y établissent entre le premier Magistrat et les habitans du chef-lieu. La bienveillance naît de l'habitude et du besoin de se voir; et le lieu où l'on réside, inspi-

rant toujours un intérêt particulier, on veut y laisser d'honorables traces de son passage. La ville de Laon a déjà recueilli d'heureux fruits de cette noble ambition (31).

NOTES

DU LIVRE SIXIÈME.

(1) Regnault Branche est le véritable fondateur des Capucins. Il leur donna une maison et un jardin situés au Champ S. Martin. C'était le même emplacement qu'avaient d'abord occupé les Cordeliers. Ils y furent installés en 1613 ; et d'amples libéralités les eurent bientôt mis en état de se construire une Eglise et un Couvent.

Regnault Branche était fils de Nicolas, qui fut donné pour otage par la capitulation de 1594. De lui descendirent trois autres Nicolas Branche, qui furent successivement, et de père en fils, Présidens du présidial de Laon.

(2) La compagnie de l'arquebuse prit naissance en 1614. Sa création fut autorisée par des Lettres patentes. Ce même Regnault Branche, qui avait fondé les Capucins, eut grande part à sa formation, et en fut le premier Capitaine. Elle donna deux prix généraux, l'un en 1618, l'autre en 1710. Dans le principe, ses jeux, ainsi que ceux des autres compagnies, s'ouvraient par une Procession générale et par la célébration d'une Messe solennelle. Mais l'assemblée du Clergé improuva cet usage en 1660, sur les représentations de l'Evêque de Laon. L'arquebuse de Laon subsistait encore avec éclat en 1730, comme on peut le voir par les Lettres patentes registrées cette année, lesquelles confirment les privilèges accordés aux arquebusiers, qui avaient

abattu l'oiseau pendant trois années consécutives, ainsi qu'à leurs veuves. Elle était dissoute long-temps avant la révolution; et ce fut l'effet de la trop grande dépense, où ses jeux induisaient les Chevaliers.

(3) Depuis 1623 jusqu'en 1629, la ville de Laon ressentit plusieurs atteintes, plus ou moins violentes, d'une maladie contagieuse, que nos mémoires qualifient de peste. Elle fut digne de ce nom, par la fureur avec laquelle elle régna dans le cours de l'année 1625. Le Service Divin cessa; et on eut beaucoup de peine à trouver un Prêtre et un Chirurgien qui voulussent se dévouer à la consolation et au traitement des malades. Le tiers de la population fut enlevé par cette épidémie.

(4) Dans cette guerre contre l'Espagne, Laon eut peut-être plus à craindre encore ceux qui devaient le défendre, que ceux qui menaçaient de l'attaquer. Quelques faits donneront une juste idée de l'indiscipline qui régnait alors dans l'armée, et feront voir qu'elle n'était guères moindre qu'au temps où Brantôme s'en plaignait si vivement.

En 1641, le régiment de la Luzerne, après avoir exercé de grandes violences dans le faubourg de Vaux, où il était en quartier, finit par y mettre le feu.

En 1644, la ville fut au moment d'éprouver le même sort. Deux Lieutenans du régiment de Grancey voulurent se loger de leur autorité dans une maison. Le maître refusant de les recevoir sans un billet de la Municipalité, ils le maltraitèrent pour l'y contraindre. Les voisins accoururent à ses cris; et l'un d'eux, nommé Huet, exhorta les militaires à se retirer; ce à quoi ils ne répondirent qu'en le frappant lui-même. Huet vole alors chez lui, revient avec des armes, attaque l'un des deux

Officiers, et animé par une blessure qu'il reçoit, le tue d'un coup de pistolet. Poursuivi par l'autre, il lui échappe, en se refugiant dans l'évêché. Le régiment parut d'abord ne s'occuper que des obsèques du mort, qui se firent avec pompe le lendemain. Dès qu'elles furent achevées, il descendit en armes sur la place, se mit à en barricader toutes les avenues, excepté celle qui conduit à la porte Lussault, et posa des corps-de-garde le long de cette rue, comme pour s'assurer une retraite à tout événement. L'ordre avec lequel ces dispositions se faisaient, l'air farouche du soldat, le murmure sourd qui circulait dans ses rangs, tout annonçait une vengeance réfléchie et dont les effets seraient terribles. A la vue du danger, un même sentiment anime tous les citoyens. Le cri d'alarme retentit de toutes parts. Des barricades sont dressées contre celles du régiment. On garnit de gens armés le faîte de la grosse tour, le beffroi de la porte Mortelle, la poterne voisine de l'Hôtel-de-Ville, et l'on se met en défense dans les maisons qui environnent la place. Cependant des conférences s'ouvraient entre les Chefs du régiment et les Officiers Municipaux. Elles durèrent quatre heures, sans que les préparatifs fussent interrompus de part ni d'autre. Enfin les soldats comprirent qu'ils n'auraient pas beau jeu avec tout un peuple qui pouvait les accabler à la faveur des positions qu'il occupait. Ils consentirent à poser les armes; et peu de jours après ils furent envoyés à Marle. Ce fut pour le malheur de cette ville, sur laquelle ils firent tomber le poids de leur colère. Dans une querelle qu'ils firent à ses habitans, ils mirent le feu à l'un des faubourgs; et vingt-cinq maisons furent la proie des flammes.

En 1650, le Maréchal Du Plessis Praslin vint camper sous les murs de la ville, que menaçait l'ennemi déjà maître de Marle. Rose, partisan Livonien, qui com-

mandait un corps de cinq mille hommes, se mit en tête de les loger chez l'habitant : ce qu'il exécuta sous les yeux du Maréchal, en les autorisant même à vivre à discrétion chez leurs hôtes. C'était encourager une pareille troupe à oser tout ce qu'elle voudrait. Elle forma l'horrible projet de piller la ville pendant la nuit. Heureusement l'avis en fut donné au Maréchal, à quatre heures du soir; et il n'eut que le temps de prendre les mesures nécessaires pour faire avorter le complot. Qui le croirait? ce Rose ou Rosen, depuis Maréchal de France, sous les yeux, on pourrait dire sous les auspices de qui se sont commis de pareils excès, est cité cependant pour la fermeté avec laquelle il maintenait la subordination militaire.

Par ce que l'on avait à souffrir dans les villes de garnison, on peut juger de ce qui se passait dans les cantonnemens. Un citoyen de Marle en a tracé le tableau le plus effrayant, dans un journal où il rend compte de ce dont il a été témoin depuis 1650 jusqu'en 1654. Fournitures à discrétion de vivres et d'habillemens, extorsions pécuniaires, pillages des blés, dévastations des récoltes, destruction des maisons pour en brûler le bois, viols et mauvais traitemens de toute espèce, telles étaient les vexations habituelles qui faisaient maudire la présence du soldat français autant que celle de l'ennemi. Si l'histoire doit des éloges aux armées de Louis XIV, ce n'est assurément pas pour leur discipline.

(5) Philbert de Brichanteau, voulant que son cœur restât au milieu du peuple qu'il avait tendrement chéri, ordonna qu'il fût déposé au centre de la ville dans la Chapelle de la Trinité. Cette Chapelle, qui était située sur la place contre la grosse tour, et qui a été détruite en même temps que la porte *Morté* ou *Mortelle*, avait

été fondée en 1400 par Jean, Seigneur de Clamecy et de Prouvais, Maître-d'hôtel du Roi et Bourgeois de Laon. Le Chapitre de S. Jean en avait l'administration, et il était chargé d'y dire la Messe tous les Dimanches et Fêtes.

Benjamin et Philbert de Brichanteau étaient fils d'Antoine de Brichanteau, Marquis de Beauvais-Nangis, Colonel des Gardes françaises, et Chevalier des ordres. Leur père avait commencé, et leur frère acheva une histoire des favoris depuis Henri II jusqu'à Louis XIII. Leur mère était sœur du Cardinal de la Rochefoucauld, qui sacra Philbert.

(6) La Congrégation de S. Maur prit possession en 1643 de l'Abbaye de S. Vincent, et en 1646 de celle de S. Jean.

(7) Les Lettres patentes qui autorisent l'établissement des Religieuses de la Congrégation, sont de 1622. On leur avait cédé, pour le former, un hôpital situé dans la rue S. Julien ; et Nicolas Branche, Prévôt de la cité, y avait ajouté un grand jardin. La Maison de Laon fut la mère de plusieurs autres, telles que celles de Paris, Corbeil, Rhetel, etc., etc.

(8) Philbert de Brichanteau et le Corps Municipal avaient fait, en 1645, un traité avec la Congrégation de S. Maur, par lequel elle devait se charger du Collége, moyennant qu'on lui en abandonnerait les revenus, avec la prébende préceptoriale, et qu'il lui serait payé une rente annuelle de mille livres. Le Lieutenant-général du bailliage en avait ordonné l'exécution. Il y en eut appel et des interventions de la part du Chapitre, du Principal du Collége, et même de l'Université de Paris;

et par Arrêt, du 2 Janvier 1646, il fut dit que les séculiers resteraient en possession de l'enseignement.

(9) L'Abbaye de Montreuil en Thiérache, fondée par l'Evêque Barthelemi, fut ruinée pendant la campagne de 1636. Les Religieuses, après s'être refugiées d'abord à Crespy, vinrent occuper à Laon le prieuré de Chantrud, dont les Moines, dépendans de l'Abbaye de S. Martin de Tournai, avaient été chassés par représailles. Elles y restèrent jusqu'en 1652, qu'elles obtinrent la Maladrerie de La Neuville, sous la condition de faire un bâtiment pour les lépreux, si la lèpre venait à reparaître dans le pays. Les Laonnois avaient eu à cœur de fixer chez eux cette fameuse Image de la Ste Face, qui attirait de fort loin un grand concours de Pélerins.

(10) La peste de 1668 venait vraisemblablement d'Angleterre, malgré toutes les précautions que l'on avait prises en France pour s'en garantir. Elle se glissa, on ne sait comment, à Soissons, d'où elle se répandit à Reims et dans plusieurs autres lieux. Les mémoires de ce temps-là ne disent point quel nombre d'habitans elle moissonna dans Laon : mais on ne peut douter qu'il n'ait été considérable. Les malades étaient renfermés dans les souterrains des Retranchemens. On appellait ainsi le vaste terrain qu'avait occupé le château de Gaillot, et à l'entrée duquel les Casernes ont été construites. La ville fit vœu à Notre-Dame de Liesse d'une figure en argent, du poids de vingt-quatre marcs, représentant la Vierge, assise sur une chaise et tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus. L'inscription portait : *Ex voto civitatis Laudunensis ob cives à peste servatos. Anno 1668.* Il a été fait deux relations de la peste de Laon; l'une en vers français, par Charles Chauveau, Avocat; l'autre en

prose latine, par François Fondeur, Curé de S. Pierre-le-Vieil, et Professeur d'humanités au Collége. Depuis la peste de 1668, Laon n'a plus éprouvé aucune épidémie. Il serait curieux d'examiner pourquoi ces accidens, après y avoir été si fréquens, ont cessé de l'affliger.

(11) La dotation du Séminaire n'est pas le seul titre que l'Abbé de Barillon se soit acquis à la reconnaissance d'une ville, dont il devint, après la démission de son bénéfice, l'un des plus respectables citoyens. Il plaça de grosses sommes en faveur des pauvres. Il établit des Maîtresses d'écoles pour les jeunes filles; et n'ayant pu faire autoriser cette institution par des Lettres patentes, il substitua, aux biens qu'il y avait consacrés, l'Hôtel-Dieu et la Cure de S. Martin-au-Parvis. Personne aussi ne contribua plus que lui, parmi les habitans, à la fondation de l'Hôpital. Né d'une famille distinguée dans la magistrature et les ambassades, et pouvant prétendre aux dignités de l'Eglise, il ne voulut accepter d'autre titre que celui de Chanoine honoraire de Laon. Il poussa même l'humilité jusqu'à refuser l'ordre de la prêtrise. Il mourut à Laon, au mois de Septembre 1683, emportant les regrets de toutes les classes de citoyens.

(12) Outre l'Hôtel-Dieu dont il a déjà été parlé, il y a eu à Laon six autres Hospices.

Le premier, qui s'appellait l'Hôpital S. Julien, était situé hors de l'enceinte de la ville, auprès de la porte Royée. Il existait en 1208. C'est tout ce qu'on en sait.

On n'est pas plus instruit de ce qui concerne le second, lequel subsistait encore en 1290, et dont le bâtiment, suivant une Sentence de 1264, était situé derrière les Cordeliers, c'est-à-dire, dans la rue de S. Jean-l'Abbaye.

Le troisième, qui dépendait du Chapitre, occupait le terrain où fut bâti le Couvent de la Congrégation.

Le quatrième était la Maladrerie de La Neuville, dédiée à S. Lazare, et qu'avait fondée l'Evêque Barthelemi. On voit, par une Charte de 1285, que le service intérieur en était confié à un Maître, à des Frères et à des Sœurs ; et qu'un Ecclésiastique et deux Bourgeois formaient, sous le titre de proviseurs, le Conseil d'administration. L'article 20 de la Philippine de 1332, apprend aussi que le Roi et l'Evêque avaient conjointement la supériorité de cette maison, et le droit d'instituer et de destituer les Frères et les Sœurs. La léproserie de La Neuville a été, comme nous l'avons dit, cédée aux Religieuses de Montreuil; et ses biens furent réunis à l'Hôpital en 1695.

Le cinquième Hospice, fondé, dans le faubourg de Vaux, sous l'invocation de S. Fiacre, était déjà fort ancien en 1375. Il était principalement affecté aux malades : mais on y recevait aussi les Pélerins. L'Evêque en avait la disposition, et y nommait comme à un bénéfice. La Confrérie de Notre-Dame de la Paix, qui veillait au besoin des Pauvres, en obtint l'administration. En 1656, il fut réuni à l'Hôpital.

Le sixième Hospice était destiné à recevoir les pestiférés. Fondé en 1521, dans le faubourg de Leuilly, par la ville et le Chapitre de la Cathédrale, il y subsista, sous le titre de *Maison de santé*, pendant deux siècles.

L'Hôpital actuel fut desservi d'abord par des Séculières. On leur substitua les Sœurs de la Charité en 1780. L'idée en est dûe à M. Laurent, qui exerçait alors, avec un grand zèle, les fonctions de Receveur gratuit.

(13) Les Moines de S. Martin violèrent deux fois, dans la personne de César D'Estrées, le respect dû à

la prérogative épiscopale. Delà un grand procès où le Clergé de France et le Chapitre de Laon intervinrent pour l'Evêque, et où fut approfondie la matière des exemptions des Réguliers. Il dura cinq ans, et fut jugé au grand Conseil, en faveur de D'Estrées, le 28 Septembre 1663.

Le Docteur De Launoy publia, dans cette affaire, un ouvrage latin, sous le titre d'*Examen des privilèges de l'ordre de Prémontré.* Le Prieur de Prémontré y fit une réponse injurieuse pour la personne de D'Estrées, et attentatoire à la dignité de l'épiscopat. Le Lieutenant civil de Paris condamna cette réponse à être brûlée par la main du bourreau, et décréta de prise de corps l'auteur et l'imprimeur.

Jean De Launoy, l'un des oracles de la Sorbonne, avait dirigé les études du Cardinal D'Estrées qui lui donna un canonicat de Laon. Le Docteur, quelque temps après, en résigna le titre, mais en conserva les honneurs. Il aimait Laon et y venait souvent : il se plaisait beaucoup dans le commerce de plusieurs hommes qui soutenaient l'ancienne réputation du Chapitre. Il laissa la moitié de sa bibliothèque au Séminaire.

(14) D'Estrées avait la nomination du Portugal pour le cardinalat : mais le Pape refusait de reconnaître le droit de cette couronne. Louis XIV envoya D'Estrées à Rome pour le faire valoir. Il n'est point de subterfuges dont on ne se soit avisé, pour éluder sa poursuite. On lui offrit le chapeau, mais à condition de le tenir du Pape. Il rejeta ce tempérament. On essaya de lasser sa patience, en différant la promotion des couronnes : son zèle n'en devint que plus actif. La promotion se fit ; et au lieu d'y comprendre D'Estrées, Clément X se contenta de réserver un Cardinal *in petto* ; autre ruse

qui ne lui réussit pas davantage. Après six mois de nouvelles chicanes, il fallut enfin admettre le vœu du Roi de Portugal. Ainsi, à la différence des autres Cardinaux qui avaient reçu leurs chapeaux comme une grace, D'Estrées put regarder le sien comme une conquête. Il étonna Rome par une autre nouveauté, lorsqu'il fut nommé Protecteur des affaires du Portugal, malgré l'usage de ne donner ce titre qu'à des Cardinaux italiens. Il n'est pas inutile d'indiquer l'origine du grand crédit dont il jouissait à la Cour de Lisbonne. Il y avait placé, sur le trône, sa propre nièce à la mode de Bretagne, cette belle Marie De Savoye-Nemours, qu'on vit changer d'époux, quand la nation changea de Monarque, et se marier à son beau-frère pour qu'il ne manquât rien à celui-ci de la dépouille du Roi détrôné. C'était D'Estrées, qui avait aussi conclu l'alliance de la sœur aînée de cette Reine, avec Charles-Emmanuel Duc de Savoye.

(15) La disette de 1693 avait été précédée d'un tremblement de terre qui arriva le 18 Septembre 1692, et dérangea l'ordre des saisons, au point qu'il tomba de la neige dans les derniers jours de Septembre, et que, le 2 Octobre, la récolte des vignes fut gelée. C'est par cette commotion que la grosse tour de Coucy fut fendue du haut en bas. Elle fut ressentie dans toutes les provinces septentrionales de France, dans les Pays-Bas et dans la Hollande : il paraît que sa plus grande violence éclata sur les côtes. La ville de Middelbourg est citée comme ayant le plus souffert. Un effet qu'on remarqua à Laon, et sans doute ailleurs, est digne d'attention. Il sortit des puits une vapeur semblable à de la fumée, qui se répandit dans l'air et y forma un brouillard, dont la durée n'est pas indiquée. Cette par-

ticularité vient à l'appui de l'opinion, suivant laquelle le fameux brouillard de 1783 a eu pour cause le tremblement de terre qui désola Messine et la Calabre.

La cherté du blé qui s'était fait sentir dès 1691, devint excessive en 1693. Ce fut alors que Jean D'Estrées s'appliqua au soulagement des pauvres, avec un succès qui lui mérita les éloges du gouvernement. Les Secrétaires d'Etat furent chargés, par Louis XIV, d'écrire, en Février 1693, à tous les Evêques français, une circulaire contenant le récit de ce que faisait celui de Laon. « Sa Majesté, (y est-il dit) a été si satisfaite » de ce zèle vraiment épiscopal, et a trouvé la conduite » qu'il a tenue en cette occasion si remplie de charité » et de sagesse, qu'elle m'a ordonné de vous écrire et » de vous dire que, quoiqu'elle soit persuadée que » vous êtes animé du même esprit pour les pauvres de » votre diocèse, elle ne peut s'empêcher de réveiller » votre zèle en cette occasion, afin que vous vous » appliquiez encore plus, s'il est possible, dans ce » temps de disette de blés, à exciter le Clergé et les » Communautés séculières et régulières, et tous ceux » qui possèdent des biens considérables dans votre dio- » cèse, à suivre l'exemple de ce qui s'est pratiqué à » Laon, etc. »

(16) La Maison de retraite fut établie dans une maison située sur la promenade de la Plaine, par un Mandement de Jean D'Estrées, du 29 Novembre 1687, lequel contient des dispositions très-sages pour la discipline et l'administration de cette Communauté. Les Lettres patentes qui l'ont approuvée, sont du mois d'Avril 1696. L'Evêque De La Fare, sous prétexte que l'air de Laon était trop subtil pour des infirmes et des vieillards, obtint, en Septembre 1727, d'autres Lettres patentes

patentes qui ordonnaient la translation de la Maison de retraite à Liesse. On ne pouvait assigner, aux Ecclésiastiques invalides, une habitation plus mal-saine. Mais leur santé était ce dont on s'embarrassait le moins; le véritable motif de ce changement était de les employer à la desserte de la Chapelle de Liesse. Un des premiers soins du Cardinal De Rochechouart, fut de rétablir les choses dans leur premier état. Le Décret qu'il rendit à ce sujet, fut confirmé par des Lettres patentes de Février 1745.

(17) Les Frères des écoles chrétiennes furent appellés à Laon en 1694. Un Curé, nommé Gudvert, leur donna sa maison; et la Municipalité leur assigna une faible rétribution annuelle. Ils remplirent si bien l'emploi dont ils étaient chargés, que l'on ne tarda pas à doubler leur nombre, pour les mettre en état d'ouvrir une seconde école. On doit à cet Institut d'avoir rendu l'instruction plus facile et plus populaire, par la méthode de l'enseignement simultané. On fait mieux encore aujourd'hui par celle de l'enseignement mutuel.

(18) L'établissement des Sœurs Marquette est de l'année 1685. Le succès passa les espérances de la pieuse Institutrice. La Communauté se vit bientôt en état, non-seulement de tenir deux écoles dans la ville, mais d'en ouvrir aussi dans plusieurs lieux voisins. Une association qui s'est formée depuis peu, sous le nom de Sœurs de la Providence, s'est proposé de remplacer les Sœurs Marquette, et reçoit du Corps Municipal la protection et l'encouragement convenables. Il ne faut pas taire qu'une vertueuse émule de Françoise Marquette, Mademoiselle Eléonore Laurent a eu grande part à cette nouvelle

institution, qui ne date que de 1806, et qui compte déja huit colonies.

(19) La réunion de l'Abbaye de S. Martin à l'évêché, éprouva, en Cour de Rome, des difficultés qui ne furent levées que sous l'épiscopat de La Fare. La Bulle d'union est du 16 Juillet 1730; et les Lettres patentes qui en ordonnent l'exécution, du mois de Mai 1731.

(20) Le Pénitencier se nommait Jean Marie L'Eleu, et le Théologal, Jean-Baptiste Cadry. C'étaient deux hommes d'un mérite distingué, surtout le second qui a beaucoup écrit. On peut voir la liste de ses ouvrages dans la Biographie universelle, où on lui a consacré un article.

(21) Belsunce était le neveu du fameux Duc de Lauzun. Après la peste de Marseille, Lauzun, à l'insçu de son neveu, avait demandé pour lui une Abbaye; et le Régent l'avait promise. Mais quand il nomma ensuite à des bénéfices, il oublia cette promesse. Lauzun, qui ne l'ignorait pas, lui demanda s'il avait eu la bonté de se souvenir de son neveu. Le Prince embarrassé ne savait trop que répondre. Alors Lauzun, d'un ton doux et respectueux, et comme pour le tirer d'embarras; *Monseigneur*, dit-il, *il fera mieux une autre fois.* Cette leçon spirituelle fit son effet. L'évêché de Laon étant venu à vaquer, le Régent y nomma Belsunce. Le refus de ce Prélat dût causer peu de regrets aux Jansénistes du diocèse de Laon, parce qu'à des vertus qu'on ne peut trop louer, il joignait la faiblesse de se laisser gouverner par les Jésuites.

(22) La prodigalité de La Fare a donné lieu à l'épigramme suivante :

» Ici gît un Prélat de prodigue mémoire,
» Qui sans cesse empruntait et jamais ne rendit.
» S'il est, Seigneur, dans votre gloire,
» Ce ne peut être qu'à crédit. »

Le portrait de La Fare est tiré des Mémoires de Duclos.

(23) Les exemples de proscription sont si nombreux, que l'énumération en serait fatiguante. Bornons-nous à deux ou trois faits. Adrien Dagneau, Doyen de la Cathédrale, Claude L'Éleu, Grand-chantre, le Théologal Cadry, et plusieurs autres, moururent en exil. Entre les pères de famille qui furent arrachés de leurs foyers, nous remarquons le Conseiller Adrien Delacampagne, dont le frère, Curé d'Aulnois, fut du nombre de ceux qui ne revirent point leur patrie. Les talens distingués de la Supérieure des Sœurs Marquette la signalaient trop bien au zèle inexorable des persécuteurs: L'aïeule maternelle de l'Historien de Laon, réussit à la soustraire à leurs recherches, en osant lui donner un asyle dans sa maison.

(24) La prévôté de Laon a été réunie au bailliage, par Edit d'Octobre 1730; et un autre Edit de Mai 1731, rendit aux habitans le droit d'élire leur Maire. Bonaventure Leclerc avait alors remplacé son frère, dans l'office de Lieutenant-général, qu'il exerça jusqu'en 1766. Il fut le sixième et le dernier de son nom. Claude, son bisaïeul, avait eu des lettres de Conseiller d'Etat.

(25) Sur la fin de 1589, le parti des Ligueurs projeta d'établir le Collége dans le prieuré de S. Nicolas-Cordelle, et de le confier aux Jésuites. Les Commissaires du Parlement avaient promis de faire autoriser la délibération

prise à ce sujet, mais on ne put lever les obstacles qu'elle rencontra.

Nous avons parlé du procès auquel donna lieu une convention faite avec les Bénédictins en 1645.

A la fin du même siècle, seconde résolution prise en faveur des Jésuites, qui fut rejetée par un Arrêt rendu au Conseil d'Etat, le 14 Janvier 1698.

La même tentative renouvellée en 1716, en faveur des Oratoriens, eut la même issue.

(26) Le Cardinal de Rochechouart avait été chargé, de la part de Louis XV, de faire à Ricci, Général des Jésuites, des propositions au moyen desquelles l'ordre aurait été conservé en France. Torregiani, Ministre du Pape, consulté par le Général, répondit, comme on sait : *Sint ut sunt, vel non sint.* Duclos, qui rapporte ce fait dans son voyage d'Italie, et qui dit avoir vu la lettre écrite par ordre du Roi au Cardinal de Rochechouart, présume que ce Prélat a fait *sèchement* sa commission, et que, si la lettre eût été montrée à Ricci, le goût que le Roi y témoignait pour les Jésuites, eût porté ce Général à accepter les conditions offertes. Duclos fournit lui-même la réponse à cette observation, lorsqu'il dit que le Cardinal avait charge *de parler suivant l'esprit de la lettre, sans la montrer.* D'ailleurs, quand Ricci aurait vu la lettre, il n'en aurait pas moins consulté le Ministre du Pape; et celui-ci qui était opiniâtre, comme tous les gens bornés, n'aurait pas donné un conseil plus politique.

(27) Le Marquis de Crussol, héritier des droits de la maison de Longueval, avait consenti que le Duc d'Orléans lui fût subrogé : cela se fit par un Arrêt du Conseil, du 21 Septembre 1750, que suivit, bientôt

après, l'union à l'apanage, du 13 Octobre de la même année, pour laquelle il y eut des Lettres patentes du 25 Janvier 1751, registrées dans les Cours souveraines. Les domaines de Laon, Crépy-en-Laonnois et Noyon, reçurent, depuis leur union à l'apanage d'Orléans, le titre de comté de Vermandois. Il leur est donné par des Lettres patentes du 12 Juin 1762, et du 15 Décembre 1766, où la grosse tour de Laon est qualifiée le chef-lieu de ce comté.

(28) Louis Cotte, correspondant de l'institut et Membre de la société d'agriculture de la Seine, est celui à qui celle de Laon dut sa renaissance. Il en était Secrétaire. Nous parlons ailleurs de ce savant respectable. Nous ferons remarquer, en passant, que l'agriculture semble avoir un attrait particulier pour les Laonnois. Plusieurs en ont fait l'objet d'une étude spéciale. Elle doit à Cotte de bonnes *Leçons élémentaires*, à un Laurent les premières instructions sur *la culture des Arbres nains*, à un Gouge une découverte importante. C'est un Laonnois (M. Beffroy,) qui est auteur des Mémoires couronnés sur la culture de la vigne; il l'est aussi *d'Observations sur le même sujet, et sur l'art de faire le Vin.* Un autre Laonnois (M. Deschartres,) a publié le *Moniteur rural ou Traité élémentaire de l'Agriculture en France.*

(29) C'est en 1780 que les Religieux de l'Abbaye de S. Jean ont été chargés du Collége. Vingt ans auparavant, c'est-à-dire, en 1760, la mense abbatiale avait été réunie à l'Ecole militaire. Ainsi la même maison religieuse soutenait à-la-fois deux établissemens d'instruction publique, l'un par l'affectation d'une partie de ses revenus, l'autre par la collaboration de la plupart

de ses membres. Quel autre Monastère pût se glorifier alors d'une utilité semblable ?

A présent le Collége est établi dans cet ancien prieuré de S. Nicolas-Cordelle, qu'on a vu occupé successivement par les pauvres écoliers Clercs, par les Religieux du Val-des-Ecoliers, et par les Minimes. Huit Professeurs, payés par la ville, y sont chargés de l'enseignement sous l'autorité de l'Université. Si l'affluence des élèves est encore loin de répondre aux grands sacrifices que fait la ville, la faute en est à quelques maisons d'éducation disséminées dans la campagne, qui arrêtent, pour ainsi dire, les sujets au passage : contrariété d'autant plus fâcheuse, que l'enseignement ne peut être que fort limité dans ces institutions parasites, et qu'il y échappe à la surveillance qui doit en garantir la régularité.

L'établissement très-nouveau d'une école gratuite de dessin donne plus de satisfaction. Il offre aux fils des artisans les moyens de se former le goût : il ouvre aux plus intelligens la carrière des beaux arts. La jeunesse qui le fréquente, appartenant à une classe toute composée d'indigènes, c'est-là peut-être qu'on peut vérifier, mieux qu'ailleurs, si les Laonnois ont dégénéré de leur ancienne aptitude à s'instruire. Il est déjà sorti de cette école quelques sujets distingués. Elle existait avant que l'Autorité Municipale se fût chargée de la dépense. Le zèle d'un jeune artiste étranger avait devancé la sollicitude des Magistrats ; et maintenant encore, par un noble emploi de son traitement, il rivalise de générosité avec eux.

(30) Nous avons fait connaître, à mesure que l'occasion s'en est présentée, cette multitude d'établissemens ecclésiastiques, dont le nombreux Clergé donnait à Laon toute l'apparence d'une ville de l'état

pontifical. Mais de ses anciens tribunaux, nous n'avons pu indiquer encore que ceux du Bailliage et du Présidial, où siégeaient les mêmes Magistrats. C'est ici le lieu d'en compléter la notice.

Une juridiction prévôtale, dont le chef était le Prévôt ou le Lieutenant de la maréchaussée, jugeait sans appel plusieurs crimes, qui, par cette raison, étaient qualifiés cas prévôtaux. Il est difficile de fixer l'époque où cette institution prit naissance. Les premiers réglemens connus qui la concernent, datent du règne de François I.er. On l'a vue renaître temporairement, dans les Cours spéciales sous la Constitution de l'an 8, et dans les Cours prévôtales depuis la restauration.

Les Maîtrises des eaux et forêts furent les plus anciens Tribunaux d'exception. Il en existait, dès avant le règne de Philippe-le-Long, puisqu'une Ordonnance de ce Prince, de 1318, parle des plaintes portées contre les Maîtres et leurs Lieutenans. Ces places ne se vendaient pas alors : c'est un Edit de 1544 qui les rendit vénales, en les érigeant en titre d'office. Il y a lieu de croire que l'établissement d'une Maîtrise particulière à Laon, remonte au berceau de cette espèce de juridiction. Le plus ancien monument, qui en fasse mention, est un jugement du Lieutenant-général des eaux et forêts de France de 1509, par lequel les habitans de la ville et des faubourgs sont maintenus dans les droits de pêche et de chasse, dont ils jouissaient depuis l'érection de la Commune en 1128. Il y est dit qu'ils n'ont jamais été inquiétés dans l'exercice de ces droits *par les Maîtres des eaux et forêts de Laon.*

Les Elections ne sont peut-être pas moins anciennes que les Maîtrises. Une Ordonnance du Roi Jean, de 1360, règle les rapports des *Elus* avec les *Généraux-conseillers à Paris*. Il paraît que leurs fonctions étaient

alors purement administratives. Quant à la juridiction contentieuse *touchant les aides, gabelles, tailles et autres subventions*, on ne la leur voit formellement attribuée, pour la première fois, que par l'Ordonnance de Charles VII de 1445. On ne peut douter que Laon, chef-lieu du premier Bailliage de France, n'ait eu un des premiers siéges d'Election. Il est même remarquable que le type de cette institution se trouve dans la Charte donnée à cette ville en 1332. Elle porte qu'il y aura des Elus nommés par le peuple de Laon, pour faire l'assiette et la levée des tailles, et qu'ils en compteront devant le Bailli de Vermandois, en présence *des bonnes gens de la ville*. L'Election de Laon était une des plus considérables du royaume. Son territoire était beaucoup plus étendu que n'est celui de son arrondissement actuel. Quoiqu'en 1612 on en eût retranché quatre-vingt-sept paroisses, pour former celui de l'Election de Guise, il en comprenait encore trois cent quarante divisées en six départemens, dont les chefs-lieux étaient Laon, Marle, Neufchâtel, Ribemont, Sissonne et Vervins.

La juridiction du Grenier à sel de Laon datait de 1694. Ses fonctions administratives et judiciaires faisaient auparavant partie de celles dont l'Election était chargée.

Il en était de même, selon toutes les apparences, de la juridiction des Traites foraines. On ne voit pas quand elle fut érigée.

Outre les différens siéges royaux, dont nous venons de faire l'énumération, Laon renfermait encore dans ses murs deux justices seigneuriales fort importantes, celles de la Duché-pairie et du Chapitre de l'Eglise Cathédrale.

(31) Des monumens d'une grande importance pour la ville de Laon, y feront vivre les noms de MM.

Méchin et Malouet. Le premier l'a ornée d'un superbe Hôtel de Préfecture, d'un des plus magnifiques Hospices de France, et d'un vaste Dépôt de mendicité, où les aliénés sont reçus et traités suivant les nouvelles méthodes. On doit au second d'avoir rendu digne de son auguste destination, la partie trop long-temps négligée du Palais de justice, où siége la Cour d'Assises. La translation de tous les Tribunaux, dans l'ancien évêché, avait été opérée par M. Dauchy.

LIVRE SEPTIÈME.

Nous avions posé la plume : des événemens aussi graves qu'inattendus nous forcent de la reprendre. Il faut dire comment ils ont fait recouvrer à Laon son antique importance militaire, et quels tristes effets a eus, pour cette ville, une révolution qui l'a fait sortir tout-à-coup de sa paisible obscurité.

1814. Situation de la France au commencement de 1814.

Les triomphes de Napoléon avaient élevé la France à un point de grandeur et de gloire, où elle ne s'était jamais vue depuis Charlemagne. Elle en fut précipitée par les revers qu'il essuya dans les deux campagnes de Russie et de Saxe. Elle conservait néanmoins encore la belle limite du Rhin, lorsque la campagne de 1814 s'ouvrit par l'envahissement de son ancien territoire. Dès les premiers jours de janvier, il fut inondé par les innombrables légions de presque toutes les nations européennes, dont les préparatifs annonçaient, et les desseins les plus étendus, et les plus vastes espérances.

Le péril était manifeste : l'insuffisance des moyens d'y faire face n'était pas moins évidente. Des pertes de tout genre avaient excessivement réduit l'armée. Les débris

en étaient, pour la plupart, ou bloqués dans les places fortes d'Allemagne, ou employés en Espagne et en Italie. Il était impossible que ce qui en était rentré dans l'intérieur suffit pour sa défense, à moins de quelque mouvement généreux qui portât tous les citoyens à courir aux armes. Mais la nation, fatiguée de ses longs sacrifices, n'appercevait, pour prix de ceux qu'elle subirait encore, qu'un plus sinistre avenir. La conduite militaire de son chef était accusée hautement d'imprudence. Sa conduite politique excitait des plaintes d'une autre nature. Quand il eût fallu ménager adroitement les esprits, il les avait révoltés par la dissolution violente et injurieuse du Corps législatif. Il n'était pas à croire, dans de telles circonstances, que la valeur des troupes fût secondée par un élan national.

Dès le commencement de la lutte, on put en présager l'issue. La marche qu'elle allait suivre, semble indiquée d'avance par ce qui arriva dans les deux premières rencontres. A Brienne, un succès équivoque fut acheté bien cher. A La Rothière, le moindre nombre dût céder à la multitude. Ouverture de la campagne.

Déjà deux grandes armées prenaient la route de Paris. L'une dite de Silésie, com- Succès de Napoléon

contre l'armée de Silésie.

mandée par le Maréchal Blucher, suivait la Marne. Le Prince de Schwartzemberg côtoyait la Seine avec l'autre, qui reçut le nom d'Austro-Russe. Rien ne paraissait devoir arrêter leur marche, l'Empereur n'ayant à leur opposer que des troupes éparses, peu nombreuses et manquant de tout. Il sembla que son génie militaire avait trouvé de nouvelles forces, pour lutter contre la difficulté de sa position. Par les ressources inattendues qu'il en tira, il réussit quelque temps à donner le change sur son extrême infériorité Blucher avait eu la mal-adresse de ne pas lier assez les différentes parties de son armée : les quatre défaites consécutives de Champ-Aubert, de Montmirail, de Château-Thierry et de Vauchamp, lui firent voir que la moindre négligence pouvait être fatale avec un adversaire, dont l'action était aussi prompte que le coup d'œil. Ses plans furent déconcertés; le désordre et le découragement se mirent parmi ses soldats; et il se vit réduit à reculer jusqu'à Châlons : heureux de pouvoir échapper à la poursuite de son vainqueur, que les progrès des Austro-Russes appellaient sur les rives de la Seine. Celui-ci commettait alors une faute capitale. Après la malheureuse journée de la Rothière, il avait sagement ordonné à l'armée d'Italie d'accourir en

France, après avoir jeté des garnisons dans les grandes places; et trop de confiance en des avantages qui n'étaient pas décisifs, lui fit révoquer cet ordre. De ces événemens qui se passaient dans une province voisine, les uns ne furent connus à Laon que d'une manière imparfaite; et avant qu'il pût y rien transpirer des autres, la ville était tombée au pouvoir de l'ennemi.

On y était encore dans une pleine sécurité, quand le 1.er Février, la générale, battue inopinément à neuf heures du soir, causa la plus vive agitation : elle fit croire que déjà l'ennemi était au pied de la montagne. Mais cette alarme était prématurée. Les avis reçus portaient seulement que quelques partis se montraient dans les environs de Maubert-Fontaine. Cependant l'état de la place n'était rien moins que rassurant : ses murs étaient ouverts en plusieurs endroits; et il n'y avait pour garder leur vaste enceinte, que cent hommes du Train d'artillerie, quelques soldats de la réserve départementale, et les trois cents citoyens composant la garde urbaine, laquelle n'était armée que de soixante fusils. Quatre pièces de campagne qu'on fit venir de La Fère, ajoutèrent peu à d'aussi faibles moyens de défense.

Alarme dans la ville.

Tout ce qui se débitait sur la distance et

la force de l'ennemi était vague et contradictoire. On détacha quelques hommes, pour aller le reconnaître. Ils avaient l'ordre formel de ne point se hasarder ; ils le suivirent mal. Ayant rencontré près de Mainbressy deux cents Cosaques, qu'ils pouvaient éviter, ils les provoquèrent, en tirant sur eux ; et enveloppés à l'instant même, presque tous furent pris. Les fuyards n'apportèrent, avec la nouvelle de ce combat malheureux, aucun renseignement qui pût en faire pardonner l'imprudence.

Ils avaient eu affaire à des éclaireurs du corps russe de Wintzingerode, qui avait passé le Rhin du côté de Juliers. Parti le 5 Février de Namur, où il avait rassemblé ses colonnes, ce Général fut assez heureux pour n'éprouver aucune résistance devant Avesnes, dont les femmes elles-mêmes lui ouvrirent les portes. Là il annonça hautement le dessein de s'emparer de Laon, et de prendre ensuite la route de Paris. Mais tout était désorganisé dans l'intérieur, au point qu'on ignorait à La Capelle ce qui se passait à Avesnes, qui n'en est qu'à trois lieues. Les divisions de Woronzoff et de Strogonoff, qui avaient passé le Rhin sur d'autres points que le corps de Wintzingerode, avaient l'ordre d'aller le grossir; et

elles étaient sur le point d'opérer leur jonction avec lui.

Le 11 Février, vers les quatre heures du soir, quarante Cosaques, qui avaient monté la côte par un chemin couvert, parurent tout-à-coup devant la porte Lussault. Ils faisaient des signes d'amitié, pour inviter à les recevoir. Quand ils virent qu'on ne leur répondait que par des démonstrations hostiles, ils se retirèrent lentement par le faubourg de Vaux. Quelques cavaliers du Train d'artillerie avaient eu le temps de monter à cheval. Les deux petites troupes se trouvèrent en présence entre Vaux et Chambry. Les Cosaques reculèrent, en escarmouchant; et n'ayant pas été suivis au-delà de Chambry, ils allèrent occuper la ferme de Puisieux. Les Russes font reconnaître la ville.

On ne douta point qu'ils ne fussent les précurseurs de quelque corps considérable, qui se montrerait d'un moment à l'autre; et l'on tint conseil sur le parti qu'il fallait prendre. Laisser occuper, sans l'avoir défendue, une position si importante, était une chose qui répugnait à l'honneur et au zèle des habitans. Mais d'un autre côté, quelle apparence de tenir, avec quatre canons et quelques fusils, dans une place ouverte en plusieurs endroits, et dont le circuit est de plus d'une lieue; lorsqu'on ne recevait aucun

ordre du gouvernement; lorsqu'il n'y avait nul espoir d'être secouru; lorsque cent cinquante Russes se maintenaient dans Reims sans y être inquiétés? Oser l'entreprendre, n'était-ce pas de gaîté de cœur, dévouer la ville à tous les maux qu'entraîne une occupation violente? Ces dernières considérations prévalurent dans le conseil. En conséquence, dès le lendemain matin, le Commandant du Département et le Préfet partirent pour La Fère, emmenant le peu d'artillerie et de militaires qui se trouvaient dans la place.

Ils la somment et sont reçus.

Bien leur prit d'avoir précipité leur retraite. Car quelques heures après un régiment de Cosaques, commandé par le Prince Lapoukin, sommait la ville de se rendre. Après quelques pourparlers et sur l'assurance formelle que la troupe ennemie était suivie de mille hommes d'infanterie et de cinq cents chevaux, il fut convenu qu'on lui ouvrirait les portes, lors, néanmoins, qu'il aurait été vérifié qu'elle n'était pas de moins de quatre cents hommes. Il fut stipulé, en outre, que la garde de tous les postes se ferait conjointement par les Habitans et par les Russes. Le jour même où ceux-ci furent reçus dans la ville, arrivèrent les quinze cents hommes qu'ils avaient annoncés. On eut encore

moins

moins à se repentir de la capitulation le lendemain 13, où l'entrée inattendue de tous le corps de Wintzingerode, porta à quinze mille le nombre de ceux à qui on aurait eu affaire, en cas de résistance. Dès ce jour-là fut enfreinte la condition qui faisait concourir les citoyens à la garde de la place. Le manque de foi fut poussé, quelque temps après, jusqu'à leur ôter toutes leurs armes.

Ainsi fut enlevée, sans coup férir, au moment des plus brillans succès de Napoléon, une ville, qui, par ses avantages naturels, et comme point central de quatre routes militaires, pouvait couvrir Paris et redevenir un des boulevards de la France. On a accusé ceux qui y exerçaient la principale autorité, d'avoir laissé ignorer son importance au gouvernement. Mais devait-il avoir besoin d'en être averti par eux? De qui n'était point connue cette singulière position de Laon, qui excite la curiosité de tous les voyageurs? Et n'aurait-on pas trouvé, au dépôt de la guerre, des plans dressés par Vauban pour la fortifier? La faute d'avoir négligé Laon eut des conséquences qui ne nous paraissent pas avoir été relevées jusqu'ici. Maîtres de ce point, les Français obligeaient l'ennemi à porter ailleurs la ligne de ses opérations; et par-là deux des plus malheureux

événemens de la campagne étaient évités. L'armée de Silésie, acculée contre Soissons, ne se fût pas soustraite à une ruine savamment combinée, parce qu'elle n'aurait pu être secourue à temps; et Napoléon n'aurait pas eu à faire sur Laon une téméraire entreprise, qui le perdit sans retour.

Au Russe Wintzingerode succéda le Prussien Bulow. Le premier était parti de Laon, pour prendre Soissons, qu'il avait évacué peu après. Ce fut aussi contre Soissons que le second marcha au bout de quelques jours. L'ordre lui en fut apporté dans la nuit du 28 Février au 1.er Mars. Retraçons, en peu de mots, les faits qui avaient précédé ce mouvement, et les causes qui le produisirent.

Succès de Napoléon contre les Austro-Russes.

Nous avons laissé l'Empereur marchant contre les Austro-Russes, qui s'avançaient avec confiance le long des deux rives de la Seine, et dont les premières colonnes paraissaient à Nangis et à Mormant. Le Duc de Bellune commandait son avant-garde. Déjà ce Maréchal avait écrasé à Mormant le corps de Pahlen, défait à Valjouan le Bavarois Lamotte, débusqué de Montmirail le Russe Diebitsch, lorsque Napoléon lui-même vient fondre à Montereau sur le Prince de Wirtemberg. Il y achève de dégager

Paris par une action sanglante : il poursuit dans leur retraite les débris de l'armée vaincue ; et par la célérité, l'audace et le bonheur de ses attaques, il frappe d'une telle épouvante les puissances alliées, qu'elles consentent à lui accorder la paix L'Empereur de Russie envoya, dit-on, réveiller, à quatre heures du matin, le Commandant Autrichien, pour lui faire connaître son désir que le traité fût signé sur-le-champ, tel que le demandait le négociateur français. C'était pour Napoléon un vrai triomphe, que d'arracher une paix quelconque à cette Ligue européenne, qu'il avait plutôt étonnée qu'affaiblie Il se crut en état de dicter d'autres conditions, et il rejeta, comme ignominieuses, celles que lui-même avait jugées acceptables. Il ne s'apperçut pas, dans l'ivresse de ses succès, que chaque victoire était un pas vers sa ruine, et que ses forces s'épuisaient, à mesure qu'il coupait une tête de l'hydre qu'il avait à combattre.

Cependant Blucher avait réparé ses pertes par l'arrivée de quelques renforts ; et il avait ensuite paru vouloir se joindre aux Austro-Russes, pour engager une action générale. Mais, tandis que Napoléon, à qui Schwartzemberg venait d'abandonner Troyes, y accordait quelque repos à ses troupes accablées de fatigue, le Général Prussien s'était

Il marche contre Blucher.

de nouveau dirigé vers la Brie. Il avait donné le change aux Maréchaux Mortier et Marmont, en menaçant Meaux; et il avait passé la Marne à La Ferté-sous-Jouarre. Alors il se crut sûr d'atteindre son but, qui était de rallier à son armée les deux corps de Wintzingerode et de Bulow, et d'arriver à Paris, à la tête de cent mille combattans. L'Empereur pénétra sa pensée; et faisant une extrême diligence, pour se jeter sur ses derrières, il se flatta de l'accabler, s'il parvenait à l'atteindre, avant la jonction des deux autres Généraux ennemis. Ce dernier point devait dépendre de ce que le sort des armes allait décider de l'expédition de Bulow contre Soissons.

Qui fait sa jonction avec Wintzingerode et Bulow.

Si la place tenait encore à l'arrivée de Napoléon, Blucher se trouvait enfermé entre ses murs et deux armées Françaises. Pris à dos par celle de Marmont et de Mortier, attaqué sur son flanc par celle de l'Empereur, il eût été forcé de recevoir la bataille avec le plus grand désavantage. Mais Napoléon apprit à Fismes, le 4 Mars, que Soissons assiégé le 2, s'était rendu le 3, et que, dans la soirée de ce même jour 3, s'était opérée la réunion du Maréchal Prussien aux deux Généraux qui lui amenaient des renforts. Furieux d'une capitulation qui trompait ses

plus chères espérances, il fit arrêter tous ceux qui y avaient concouru; rigueur outrée peut-être, approuvée cependant par des historiens d'un grand poids, et qu'en tout cas il faudrait pardonner à son chagrin d'avoir manqué une occasion qu'il ne retrouvera plus.

Toutefois il ne désespéra point de la faire renaître, en amenant les Alliés, par quelque manœuvre habile, à diviser de nouveau leurs forces. Il n'y pouvait réussir, qu'en passant l'Aisne, dont tous les ponts étaient au pouvoir de l'ennemi. Pour détourner son attention, il fit attaquer Soissons par les Maréchaux Marmont et Mortier, pendant qu'il prenait, par Braisne, la route de Berry-au-Bac. On se battit, avec beaucoup de vivacité, dans les faubourgs de Soissons, toute la journée du 5; et ce jour-là un gros de cavalerie française enleva le pont de Berry. Alors l'Empereur rappella à lui les corps des deux Maréchaux. Alors aussi Blucher, dont toutes les troupes s'étaient déployées sur le vaste plateau qui s'étend depuis Lafaulx jusqu'à Craonne, ordonna aux Russes de se concentrer entre Craonne et Vaucler, pour surveiller les mouvemens des Français. Quant aux Prussiens, ils allèrent s'appuyer à la montagne de Laon.

Napoléon passe l'Aisne.

Bataille de Craonne.

A la vue de ces dispositions de son adversaire, l'Empereur le regarda comme tombé dans le piége où il l'attendait; et sa résolution fut prise à l'instant de fondre d'abord sur les Russes, et de marcher ensuite contre les Prussiens. Il avait emporté, le 6, les hauteurs de Craonne. Mais la ferme d'Hurtebise, située au bord septentrional de la chaîne de montagnes qui court entre l'Aisne et l'Ailette, après avoir été prise et perdue alternativement par une division française et par une brigade Russe, resta au pouvoir de l'ennemi. Retranchés dans cette position qui paraissait inexpugnable, les quatre Commandans Russes, Strogonoff, Saken, Wasiltschikoff, et Woronzoff, n'imaginaient pas qu'on pût concevoir le projet de les y forcer. C'est pourtant ce que l'Empereur entreprit le 7 au matin, avec trente-sept mille hommes. Ce nombre est le résultat des notes prises sur le champ de bataille.

L'un et l'autre flanc des Russes étaient défendus par un profond ravin, sur lequel plongeait une batterie de douze pièces de canon. Leur front était couvert par un troisième ravin, auquel on ne pouvait arriver que par un défilé fort étroit; et soixante bouches à feu menaçaient de foudroyer quiconque tenterait ce périlleux passage. L'atta-

que se fit en même-temps sur les trois points avec une égale intrépidité, mais avec des progrès inégaux. A la faveur d'une manœuvre de la jeune Garde, les divisions Curial et Meunier, parvinrent les premières à couronner la hauteur. Alors les Russes, qui occupaient la ferme d'Hurtebise, l'abandonnent, après y avoir mis le feu, et se retirent sur leur première ligne.

Victor, qui venait de franchir le ravin du milieu, s'avançait à la tête de la jeune Garde : il est frappé d'une balle et mis hors de combat. Grouchy, dont la cavalerie avait traversé le ravin de Vaucler, se disposait à charger les hussards Russes : un coup de feu le force à se retirer. Laferrière envoyé au secours des divisions qui soutenaient sur le plateau une lutte inégale, Laferrière se précipite sur les Russes : il tombe aussi, blessé grièvement ; et sa cavalerie est forcée de reculer. Mais les pertes énormes, qu'essuient les Français, ne font qu'irriter leur ardeur. Tandis que de toutes parts la mort pleut du haut de la montagne, leurs phalanges s'élancent sur les côtes les plus escarpées ; et dans cette audacieuse escalade, c'est la cavalerie qui prépare les voies, précédée de l'artillerie légère. Un terrain trop étroit ne permettant pas à l'ennemi d'engager toutes ses forces, Woronzoff

a seul à soutenir alors tout l'effort des Français; et la destruction du corps qu'il commande est certaine, s'il tarde à se replier. De ce moment commença la retraite des Russes. Elle se faisait dans le plus grand ordre, par le chemin qui aboutit à l'Ange Gardien. Saken la dirigeait : Woronzoff la couvrait avec la cavalerie.

On s'attend bien que Napoléon n'en restera pas spectateur inactif. Il s'indigne de la possibilité que le prix de tant de valeur lui échappe. Il lance, à la poursuite des Russes, tout ce qu'il a de forces sous la main. Il presse l'arrivée de Mortier. Colbert reçoit, il exécute, sous un feu terrible, l'ordre d'aborder le terrain sur lequel défilent les colonnes ennemies; et tandis que le village d'Ailles, inutilement attaqué jusques-là, est enfin emporté par les divisions Boyer, Meunier et Curial, Charpentier accouru avec la sienne, prend le commandement de l'infanterie de Victor. Toute la largeur du plateau est alors occupée par les Français. Ils s'attachent aux pas de l'ennemi, ayant en avant six batteries dont le feu ne discontinue point. Ils le harcèlent par les charges fréquentes d'une cavalerie malheureusement trop peu nombreuse pour l'entamer. Ils le poussent jusqu'à la hauteur de la ferme de

Warmont. La gauche des Russes, qui s'y trouve pressée trop vivement par le Maréchal Ney, se jette dans le chemin étroit et rapide qui conduit à Chévregny : Charpentier fait pointer sur eux quatre pièces qui font, dans leurs rangs, un ravage épouvantable.

Ce beau fait d'armes, dont il ne fut pas dit un mot dans la feuille que les Alliés firent paraître à Laon le lendemain, excita l'admiration des étrangers; et plusieurs Anglais accoururent, aussitôt après la paix, pour en visiter le théâtre. La perte fut grande des deux côtés; on a porté celle des Français à huit mille hommes, et celle des Russes à cinq mille. Les gens du pays prétendent avoir vérifié sur le terrain, qu'il n'y a pas péri moins de monde d'un côté que de l'autre. Deux Généraux Russes, Lanskoï et Orschakoff, restèrent sur le champ de bataille, ainsi que le fils unique de Strogonoff, qui de douleur quitta le service à l'instant même. Sept autres Généraux de la même nation furent du nombre des blessés. Quant aux Français, ils n'eurent à regretter la mort d'aucun Officier de marque; mais ils comptèrent, parmi leurs blessés, outre le Maréchal Victor et les Généraux Grouchy et Laferrière, les Généraux Boyer, Bigarré et Le Capitaine.

On a dit, pour déprécier la victoire de Craonne, trop chèrement achetée sans doute, que les Français n'en avaient tiré d'autre fruit, que la gloire stérile d'être restés maîtres du champ de bataille. Mais Soissons, où ils rentrèrent le lendemain, en fut un autre prix plus solide. N'était-ce rien d'ailleurs que l'effet moral dont nous fûmes témoins? Une action qui n'aurait dû être hasardée qu'avec une grande supériorité numérique, fit supposer à Napoléon des forces qu'il n'avait pas: l'amour propre des Alliés s'accordait avec la vraisemblance, pour leur faire prendre le change à cet égard. Il fallait que, profitant d'une utile erreur, et se bornant à l'entretenir, il autorisât son négociateur à traiter sur-le-champ à des conditions modérées. Les folles espérances, auxquelles il s'abandonna, sont d'autant moins excusables, que lui-même, après sa victoire, écrivait à son frère Joseph : *Il n'y a que la vieille Garde qui se soutienne ; le reste fond comme neige.* Tel était l'excès de sa présomption, que son dessein d'une entreprise sur Laon, publié aussitôt que conçu, fut donné par lui comme immanquable. Le jour qu'il la faisait, le Préfet de l'Aisne, refugié alors à Paris, s'étant présenté chez le Ministre de l'Intérieur, « Que faites-vous ici, lui dit

» le Ministre? l'Empereur est maintenant à » Laon : il sera mécontent de ne pas vous » y voir. Partez sur l'heure. » Le Préfet partit : nous dirons de quelle manière il arriva. Toutefois il faut l'avouer ; jusqu'ici la campagne de 1814 égale ce qu'il y a de plus beau dans la vie militaire de Napoléon. Mais on peut regarder le succès de Craonne comme la dernière irradiation d'un astre qui va s'obscurcir.

Quand l'affaire de Craonne s'engagea, les Laonnois étaient loin de soupçonner que la scène des combats se fût rapprochée d'eux à ce point. Cependant le journal du Département paraissait par intervalles : mais il avait gardé le silence sur la marche de Napoléon ; et l'on n'allait pas non plus chercher la vérité dans des pages dont les Alliés étaient les éditeurs. Ils n'oublièrent pas d'y insérer les Proclamations du Prince Royal de Suède. Convaincus même que leurs Généraux inspiraient moins de terreur que les guerriers Français, ils répandirent que Bernadotte venait prendre le commandement de leurs armées. Trompé par ce bruit, un Agent des royalistes de Paris se rendit à Laon pour se concerter avec Charles-Jean, qu'il croyait y rencontrer ; et il apprit de Bulow, que ce Prince n'était rien moins que l'ame de la coalition.

Bruits semés par les Alliés.

Parmi les nouvelles que les Alliés débitaient alors, une surtout mérite d'être citée : c'est celle que contient la feuille du 5 Mars. Il y est dit « que le gouvernement Anglais paraît » approuver les mesures relatives au réta» blissement de la dynastie des Bourbons en » France ; que tous les Bourbons, à l'excep» tion de Louis XVIII, ont quitté l'Angle» terre ; que le Duc de Berri son *frère* (au lieu » de son *neveu*), est arrivé à Jersey, d'où il » doit passer dans la Vendée. » Quelqu'attention que méritât cette première annonce du rétablissement des Bourbons, elle fut à peine remarquée. Le très-petit nombre de lecteurs d'un journal suspect, était en garde contre tout ce qui se disait de favorable à la cause de l'étranger.

A la même époque, une Proclamation du Général Bulow, plus connue, à Laon, où elle fut affichée, n'inspira point plus de confiance. On y lisait : « Nous ne venons » point partager la France : la France restera » toujours à elle-même. Les Souverains ne » veulent point faire des conquêtes : ils » veulent rendre à chacun ce qui lui appar» tient. » Les Alliés avaient beau protester de leur désintéressement : on ne voyait dans leur langage amical, qu'une précaution insidieuse ; et loin de persuader qu'ils vou-

lussent restituer la France aux héritiers de Louis XVI, toutes leurs Proclamations fortifiaient la crainte qu'ils ne lui préparassent le sort de la Pologne.

Cependant le voile mystérieux, dont ils couvraient les opérations de leur adversaire, faisait soupçonner de grands obstacles à l'accomplissement de leurs desseins ; et l'on flottait à Laon dans le vague d'une pénible incertitude, quand le bruit d'une forte canonnade attira les habitans sur leurs remparts. Ils eurent peine à en croire leurs propres yeux, quand ils apperçurent assez distinctement deux armées aux prises sur les hauteurs qui dominent la vallée de l'Aîlette. La sensation que fit ce spectacle inattendu, est facile à concevoir. Tous les vœux, sans doute, furent pour les Français. Mais on ne pouvait se défendre de réfléchir sur les suites de leur victoire. La plaine de Laon ne serait-elle pas à son tour l'arène sanglante, où s'agiteraient les destinées de la France ? Et Napoléon ne tenterait-il pas d'arracher à ses adversaires une ville devenue leur principal point d'appui ? Car, devant quelle entreprise, si hasardeuse qu'elle fût, avait-on vu jusques-là reculer son génie audacieux?

Ces conjectures n'étaient que trop fondées. Sans considérer que l'armée qui lui restait

à vaincre, serait grossie de celle qu'il avait vaincue, et ne tenant aucun compte de sa position, Napoléon accourut pour l'y forcer. Il ne lui vint pas même dans la pensée que la difficulté du terrain pût arrêter, quelque part, ceux qui venaient d'en triompher avec tant d'éclat. Blucher s'était préparé à le recevoir. Il avait rassemblé toutes ses troupes à Laon dans la journée du 8; et il y avait fait de judicieuses dispositions pour sa défense. Des batteries menaçaient tous les points par où les Français pouvaient déboucher. Un gros corps d'infanterie gardait le poste de S. Vincent. Le reste, appuyé aux flancs de la montagne, décrivait, du côté du midi, une longue ligne, dont les deux points extrêmes s'appuyaient à Clacy sur la droite, à Athies sur la gauche. Les collines du Mont-Blanc étaient armées de canons; et vingt-cinq mille hommes de cavalerie formaient, dans la plaine du nord, une immense réserve, dont l'interposition de la montagne ne permettait point de juger toute la force. Blucher ne douta point qu'ainsi posté, il ne pût, avec cent mille combattans, braver tous les efforts de son redoutable adversaire. Car, tout en s'exagérant le nombre des Français, il avait la conviction de leur grande infériorité. Vingt-neuf mille hommes formaient l'effectif du

corps d'armée que l'Empereur conduisait en personne. On n'a pu nous faire connaître, d'une manière aussi précise, la force de l'aîle droite avec laquelle le Duc de Raguse devait agir : mais selon toutes les vraisemblances, elle n'excédait pas six mille hommes. Ce Maréchal avait reçu l'ordre de descendre par Festieux, pour tomber sur la gauche des Alliés, et leur couper la retraite par les routes de Reims et de Marle.

Napoléon était à Chavignon dans la soirée du 8, et son avant-garde s'était avancée jusqu'à Etouvelles. Sept ou huit bataillons Russes avaient été laissés, tant dans ce lieu que dans Chivy, pour disputer le passage; ce qui semblait d'autant plus facile, que le seul chemin, qui conduit de l'un à l'autre village, et qui était enfilé par une batterie, est bordé de marais à peine praticables au cœur de l'été. Mais à deux heures du matin, deux bataillons et deux escadrons de la vieille Garde, qui avaient tourné Chivy, en prenant par Chaillevois, abordèrent les Russes à la bayonnette, aux cris de *vive l'Empereur*. Attaqués en même-temps, du côté d'Etouvelles, par deux divisions de la jeune Garde, les Russes firent peu de résistance. Ils se replièrent en désordre sur Laon, poursuivis par la cavalerie de Belliard, qui comptait entrer pêle-mêle avec eux dans la ville.

Les Français forcent le défilé d'Etouvelles.

Mais un feu très-vif de mitraille l'arrêta au pied de la montagne.

Bataille de Laon. A huit heures du matin, le bruit de la fusillade annonça la présence des Français. A la faveur d'un gros brouillard, ils s'étaient emparés du faubourg d'Ardon, et ils attaquaient celui de Semilly. Bientôt le feu de la mousqueterie atteignit jusqu'aux remparts de la ville. Déjà même une compagnie de tirailleurs, qui avait gravi la montagne sous le fort de S. Vincent, touchait presque à la muraille, lorsqu'avertie, par la perte de son Capitaine, qu'elle allait toute entière subir le même sort, elle dût se retirer au plus vîte.

L'artillerie ne tarda point à jouer de part et d'autre. Au tumulte et à l'encombrement de la veille succéda, dans toutes les rues, le silence de la solitude. Il ne fut interrompu que par une Proclamation qui déclarait la ville en état de siége, et défendait à qui que ce fût de sortir de chez soi. La consternation était extrême parmi les habitans, non sans les plus justes motifs : car si la ville était emportée d'assaut, ils avaient tout à craindre de la rage de l'étranger vaincu, peut-être même de la furie du Français vainqueur ; et en attendant que la fortune se déclarât, ils couraient risque d'être pillés par les Cosaques.

taques. L'ennemi, dans la vue d'augmenter la terreur, s'était avisé d'une ruse de guerre dont personne ne fut dupe. C'était une Affiche portant que le Maréchal Soult, qui commandait alors du côté de l'Espagne, avait arboré la cocarde blanche et marchait contre Paris; Affiche qui, par un hasard singulier, se trouve, à un jour près, de la même date qu'une Proclamation du même Maréchal contre ceux qui *ont eu l'infamie d'exciter les Français à trahir leurs sermens, et à être parjures envers l'Empereur.*

L'ennemi se tint sur la défensive, tant que le brouillard l'empêcha de juger le plan d'attaque de Napoléon. Il fut plus entreprenant, dès que le temps devenu plus clair lui permit d'agir avec connaissance. Une colonne Prussienne fondit sur Ardon, et en moins d'une heure, en eût délogé le trop faible corps qui essayait de s'y maintenir. Mais il y rentra presque aussitôt, avec le secours que Ney lui envoyait, pour le dérober à la poursuite des Prussiens.

L'action fut plus sérieuse du côté de Semilly. Les Français s'étaient avancés par les chemins qui partent de Chivy et de Mons-en-Laonnois, et ils avaient établi sur la chaussée, à très-peu de distance du faubourg, une forte batterie dont le canon des Alliés

ne pouvait ralentir le feu. Ils se soutinrent avec avantage contre l'infanterie Russe que Blucher leur opposait. Mais lorsqu'ils s'apperçurent qu'une nombreuse colonne de cavalerie manœuvrait pour tourner leur flanc gauche, ils durent céder du terrain. Ils se retirèrent au petit pas, sous la protection des batteries dressées sur les hauteurs du chemin de Mons-en-Laonnois.

Ils avaient fini par n'être pas plus heureux à Ardon. Bulow, impatient de venger l'affront qu'il y avait reçu, s'était renforcé ; et fondant de nouveau sur ce faubourg, il l'avait enlevé, après une vive résistance, qui coûta la vie au Géneral Poret de Morvan, et à un Colonel.

Cependant Marmont descendait dans la plaine, précédé d'une cinquantaine de bouches à feu, et chassant devant lui les avant-postes ennemis. Une marche rapide l'eut bientôt porté jusqu'à une éminence boisée en avant d'Athies. Là se trouvait la tête de l'aîle gauche des Alliés, commandée par le Prussien Yorke. Il essaya vainement d'y arrêter les Français : après une belle défense, il se replia sur le village. Une nouvelle action s'y engage à l'instant même : l'acharnement est égal de part et d'autre. Mais la valeur française est secondée par une artillerie mieux servie ; et au bout de plus de deux heures,

l'ennemi est forcé d'abandonner Athies. Il ne s'en éloigna qu'après y avoir mis le feu; et deux cents maisons furent en un moment la proie des flammes. Cette mesure déplorable a été présentée, comme une punition infligée aux malheureux habitans, pour avoir favorisé les Français: eh! comment l'auraient-ils pu? Chassés de chez eux dès le matin, tous étaient alors réfugiés dans les bois. La vérité est qu'Yorke n'eut d'autre but que d'assurer sa retraite.

La prise d'Athies fut le terme des progrès de Marmont. Les renforts que recevait Yorke, le mirent en état d'empêcher le Maréchal de pénétrer plus avant. Ici l'histoire, sous la plume des hommes de l'art, désapprouve Marmont, ou de n'avoir pas rétrogradé jusqu'aux défilés qu'il avait franchis, dès là qu'il se voyait dans l'impuissance de prendre part aux opérations de l'armée, ou de n'avoir pas du moins placé son artillerie sur la route, derrière le bois qui la borde. Elle fait un reproche bien plus grave à l'Empereur d'avoir hasardé, dans une plaine immense, le faible corps du Duc de Raguse, quand lui-même, à la tête de ses principales forces, et sur un terrain moins désavantageux, ne parvint qu'à se faire braver impunément par son adversaire. Il faut citer ici un fait à l'avantage du Maré-

chal. Après son combat, le bruit d'un vif engagement se faisait entendre; et ç'eût été pour lui le moment d'agir. Dès qu'il en vit l'impossibilité, il chargea le Colonel Fabvier de conduire en diligence mille hommes à l'Empereur; précaution qui ne fut pas malheureuse, quoiqu'elle ait manqué son but.

L'incendie d'Athies n'était pas le seul qui, apperçu du haut des murs de Laon, excitât la compassion et redoublât l'inquiétude des citadins. Les flammes dévoraient en même temps une partie du faubourg de S. Marcel, quoiqu'il fût éloigné du champ de bataille, et situé même de manière à ne pouvoir en être vu. Ainsi il n'y avait plus d'endroit où l'on dût se croire à l'abri d'un tel malheur.

L'Empereur profita de la diversion qui se faisait sur sa droite, pour attaquer de nouveau celle des Alliés Ce fut avec aussi peu de succès que le matin. Parvenus à une petite distance de la ville, les Français furent arrêtés par le feu inattendu d'une batterie qui les foudroyait de Classon. L'ennemi essaya, mais en vain, de les accabler dans leur retraite. Ils lui opposèrent partout des masses impénétrables, et il se vit obligé à son tour de rétrograder avec perte. C'est cette action dont le bruit faisait regretter au Duc de Raguse de ne pouvoir seconder l'Empereur.

Elle fut suivie d'une entreprise plus heureuse, et dont elle avait eu peut-être pour but de favoriser le succès. On a vu que la droite des Alliés s'étendait jusqu'à Clacy. Ils occupaient ce village, qui leur avait paru, non sans raison, un poste fort avantageux. Clacy est entouré de marais et de bois; et du milieu de son enceinte s'élève un monticule couronné par l'Eglise. Napoléon résolut de le leur enlever; et ce fut le Général Charpentier qu'il en chargea. Il ne pouvait mieux choisir. Charpentier avait fait à Laon une partie de ses études; et le terrain où il allait opérer, avait été souvent l'arène des joyeux exercices de son enfance. Cinq mille cinq cents hommes avaient été mis sous ses ordres pour cette expédition. Il attendit que la nuit fût arrivée, pour former son attaque, et ses colonnes avaient été disposées si judicieusement à la faveur de l'obscurité, qu'aucun de ceux qui défendaient le village, ne lui échappa. Il s'y établit avec tout son monde, suivant l'ordre qu'il en avait reçu.

Tel était l'état des choses au commencement de la nuit; et déjà, en considérant le résultat des événemens de la journée, Napoléon devait la juger malheureuse. Car les Alliés avaient conservé leur principale position; et il n'y avait pas apparence que de

nouvelles tentatives pour les en débusquer réussissent davantage. Mais à ne s'attacher qu'aux détails sans pénétrer plus avant, la supériorité était demeurée indécise entre les deux armées, puisque si les Alliés avaient eu du dessous à Clacy et à Athies, ils avaient eu constamment l'avantage sur le centre des Français. Un événement survenu, lorsqu'on y pensait le moins, rompit tout-à-coup ce vain équilibre.

Les feux des bivouacs étaient allumés partout, et le corps de Marmont se livrait au repos dans une dangereuse sécurité. Yorke, renforcé par le corps de Kleist, avait conçu le dessein de le surprendre : il n'y réussit que trop bien. Ses troupes, après avoir fait un détour par Samoussy, arrivèrent en silence sur les Français, et, poussant un grand cri de *hourrah*, elles les abordèrent à la bayonnette. Frappés d'épouvante, ils ne songent pas même à se mettre en défense : ils prennent la fuite dans le plus grand désordre. Les chefs font de vains efforts pour les rallier : ils sont méconnus dans les ténèbres : leur voix se perd dans le tumulte ; et le Prince Guillaume de Prusse, tombant tout d'abord sur un parc d'artillerie, s'en empare sans difficulté : quelques pièces non dételées sont les seules qui lui échappent. Poursuivi dans sa déroute,

le corps de Marmont allait être détruit entièrement : il dût son salut à l'heureux concours de deux incidens fortuits. Fabvier fut rencontré par l'infanterie d'Yorke, et ne perdit point la tête. L'obscurité ne permettait pas d'appercevoir la faiblesse de son détachement; et les fossés, qui bordent la route, favorisaient une résistance menagée avec art. Sa fermeté imposa quelque temps à l'ennemi, qui n'agissait qu'avec circonspection ; et Marmont, qui, sans le savoir, se trouvait appuyé d'une arrière-garde, put mettre un peu d'ordre dans son infanterie. Mais la cavalerie Prussienne avait pris les devans, dans le dessein de lui couper la retraite, en se saisissant du défilé de Festieux. Le hasard y fit trouver soixante vieux chasseurs de la Garde, qui escortaient des équipages. La bonne contenance de ces intrépides vétérans, qui les fit juger plus nombreux, détermina les Prussiens à se retirer. Les fruits que l'ennemi retira de cette surprise nocturne, consistèrent en quarante pièces de canon, cent trente caissons et deux mille prisonniers. Le nombre des morts et des blessés fut peu considérable. Le 10 au matin, les Alliés étalaient dans la ville, quelques trophées de leur succès, dont, en même-temps, une Affiche exagérait l'importance. Ils ne trouvèrent que des lecteurs peu

crédules. On allait même jusqu'à révoquer en doute un fait dont la nuit avait dérobé le spectacle, et que semblaient démentir la présence et les dispositions actuelles de l'armée Française.

L'Empereur avait appris, pendant la nuit, par des fuyards, la défaite de Marmont; et cette nouvelle avait déconcerté le plan d'attaque, qu'il formait pour la journée du 10; plan vicieux, autant que téméraire, ainsi que l'ont écrit des Juges compétens. Avec moins de trente mille hommes, il prétendait débusquer de la position la plus formidable, un ennemi trois fois plus nombreux, en tournant la montagne par la droite et par la gauche, en même-tèmps qu'il attaquerait de front. Un soin plus pressant dut l'occuper alors. Il fallait tâcher de soustraire Marmont à la poursuite de ses vainqueurs.

Dès la pointe du jour, il déploya dix-sept mille hommes à la vue de la ville, et ses tirailleurs parurent préluder à une action sérieuse. Ces démonstrations firent leur effet. Blucher qui ne voulait combattre qu'avec toutes ses forces, se hâta de rappeller les corps d'Yorke et de Kleist. Il eut lieu de s'en repentir, quand il vit les Français ne faire aucun mouvement. Il expliqua leur inaction par un découragement subit, qu'avait

dû produire le désastre de leur aîle droite. Le moment lui sembla favorable pour prendre l'offensive. Athies était recouvré : il voulut rentrer aussi dans Clacy.

Woronzoff fut chargé de l'attaquer avec trois divisions d'infanterie et les hussards du Général Balck ; ce qui formait un corps de dix-huit à vingt mille hommes. Il déboucha sur Clacy, dès la pointe du jour, après avoir fait couper, par sa cavalerie légère, les communications de ce village avec Mons-en-Laonnois. Charpentier avait à peine eu le temps de mettre en batterie toutes ses pièces, dont six étaient placées sur le tertre. Il laissa arriver l'infanterie Russe jusqu'à demi - portée de canon ; et ses décharges à mitraille la maltraitèrent tellement, qu'elle alla chercher un abri dans un bois voisin, en avant du village. Les hussards la relevèrent et furent tout aussi malheureux. Le Général Russe s'était flatté d'un succès facile : il s'irrite d'une résistance inattendue. Il veut lasser la constance du Général Français qui ne recevait aucun renfort : six autres attaques consécutives sont repoussées avec une égale vigueur ; et c'est lui qui, las de perdre inutilement du monde, se résigne à une retraite honteuse. Il avait fait moins de mal aux valeureux défenseurs de Clacy, qu'une batterie dressée par le

Maréchal Ney sur les hauteurs que coupe le chemin de Laon à Mons-en-Laonnois. Elle les foudroya long-temps au commencement de l'action, parce que Ney croyait Clacy au pouvoir de l'ennemi. Il fallut, pour faire cesser son feu, qu'un Aide-de-camp y volât à travers mille dangers. Charpentier est le seul des Généraux Français, qui, dans les combats de Laon, n'ait pas eu à se plaindre des infidélités de la fortune. Mais il n'eut que la triste gloire d'avoir conservé un monceau de ruines. Tout Clacy fut brûlé. Les flammes n'épargnèrent qu'une seule maison, dont le toit fut percé de deux boulets. Les gens du lieu disent que Napoléon s'y arrêta quelques instans.

Une station plus certaine et bien autrement périlleuse, est celle qu'il fit sur le monticule, pendant que cette position était exposée au feu de plusieurs batteries qui la prenaient en divers sens. Le Général Charpentier le conjurait en vain de se retirer; il y resta une demi-heure. Toute son attention se portait sur le point de S. Vincent, où l'on appercevait alors du mouvement causé par des réserves qui changeaient de poste. On prétend qu'il crut voir des dispositions, de la part de l'ennemi, pour évacuer Laon, et qu'il jugea ce moment favorable, pour

obtenir enfin un avantage décisif. Quoiqu'il en soit, la vérité est, qu'en quittant Clacy, il laissa à Charpentier l'ordre de se porter, avec toutes ses forces, à une heure indiquée, sur le bois situé en avant du village; et que les divisions Curial et Meunier reçurent celui de s'avancer sur-le-champ par Semilly.

Il pouvait être de trois à quatre heures, quand elles parurent à l'entrée du faubourg. Elles furent accueillies par le feu d'une batterie que les Prussiens démasquèrent. Ceux-ci se présentèrent ensuite avec beaucoup de résolution; et ils eurent bientôt acquis la supériorité du nombre, au moyen des renforts, qui, descendus du camp de S. Vincent, allaient se former en colonnes contre les deux côtés de la chaussée. Pressés alors de front et sur leurs flancs, les Français ne purent soutenir cette triple attaque. Ils s'éloignèrent, sans être inquiétés, mais non sans avoir à regretter beaucoup des leurs. L'inutilité de cette dernière tentative dût motiver le contre-ordre que Charpentier reçut, au moment où il faisait ses dispositions pour l'attaque du bois.

L'Empereur se détermina enfin à ordonner la retraite. Elle se fit de nuit, mais dans le plus grand ordre, et après qu'on eût fouillé tous les villages, pour en retirer les blessés.

L'ennemi ne tarda pas à paraître : mais la bonne contenance des Français lui ôta l'envie de les attaquer. On perdit seulement les prisonniers et une cinquantaine de voitures, qui furent enlevés par un parti de troupes légères. Le quartier-général fut reporté à Soissons. Marmont, qui avait repassé l'Aisne à Berry-au-Bac, s'était replié sur la rive gauche de la Vesle. On a évalué à quatre mille hommes la perte, que l'attaque de Laon fit éprouver aux Alliés. Pour être fondé à la croire plus forte, il suffit de considérer celle qu'ils durent faire, le 9 et le 10, à Clacy, où le Général Charpentier avoue, que, dans la journée du 10, il eut deux mille cinq cents hommes hors de combat. En ne portant celle des Français qu'à quatre mille cinq cents hommes, on a dû rester aussi au-dessous de la vérité, si l'on en juge seulement par ce que coûtèrent les événemens de Clacy et d'Athies. Le Préfet de l'Aisne, que les Cosaques avaient enlevé sur la route de Soissons, et qui alla subir en Hollande une dure captivité, fut amené d'abord à Laon. On en fit comme l'ornement triomphal d'une cavalcade, qui, le 11, s'arrêta sur la place, sous les fenêtres du Maréchal Prussien.

Conséquences de

Telle fut l'issue des divers combats qui se livrèrent sous les murs de Laon, pendant

deux jours entiers. De quelles idées désespérantes dût être assailli Napoléon, en sondant la profondeur de la plaie qu'il venait de recevoir! Par un seul revers, il avait perdu tout le fruit de ses avantages précédens. Par une seule faute, il avait révélé tout le secret de sa faiblesse. Les Alliés savaient maintenant qu'un sage emploi de leurs forces suffisait, pour les conduire à leur but; et ses propres troupes devaient voir qu'un courage au-dessus de tout éloge, n'aboutirait qu'à les mener plus promptement à leur ruine. Du reste, plus d'espoir de communiquer avec les places fortes du nord. Plus de possibilité de tenir à-la-fois en échec les deux grandes armées qui menaçaient Paris. Plus d'apparence même d'obtenir les conditions de paix si imprudemment refusées. Voilà ce qui résultait évidemment d'une téméraire entreprise manquée avec un grand éclat. Aussi la rupture des conférences de Châtillon fût-elle la suite immédiate de la perte de *la bataille de Laon*; c'est le nom que les vainqueurs donnèrent, dans leurs bulletins, aux journées des 9 et 10 Mars; et elles sont réellement dignes de ce nom, si, comme l'a dit un grand historien, *c'est toujours l'importance qui en décide*. Ceux qui le leur contestent, nieraient en vain qu'il y a peu de grandes batailles dont la perte ait

l'échec de Laon.

été aussi funeste au vaincu. Il est donc vrai de dire que la puissance de Napoléon, déjà minée de toutes parts, reçut à Laon le coup mortel Quelques avantages infructueux qu'il obtint encore, ne furent que les dernières convulsions d'une douloureuse agonie. Considérée comme un événement décisif, la bataille de Laon donne lieu à une autre remarque; c'est que la ville où la couronne fut assurée à Hugues Capet par la chûte de son compétiteur, est encore celle où le sort des armes prépara la rentrée du descendant de Hugues Capet dans l'héritage de ses pères. Il doit être regardé d'un œil de complaisance par la maison régnante, le lieu où ses destinées se décidèrent deux fois avec le même bonheur.

Malheureux état de la ville.

On n'assiste pas impunément à ces jeux sanglans de la fortune. Tout ce que la guerre traîne de maux après elle, Laon et ses environs le ressentaient alors Une ville peu considérable, inondée tout-à-coup d'un déluge d'ennemis aussi avides de vengeance que de butin; une disette extrême des choses les plus nécessaires à la vie, telles que le pain, le vin, le sel et même l'eau; et cependant l'obligation de nourrir, pendant près de deux mois, des armées plus ou moins nombreuses, et pendant quinze jours, jusqu'à cent vingt mille

bouches; la position des habitans d'autant plus affligeante, qu'une antipathie nationale divisant entre eux leurs terribles hôtes, l'un se faisait un prétexte, pour les persécuter, des concessions qu'arrachait l'autre; de la part des Chefs, tous les abus de la force que peut se permettre un vainqueur cupide et arrogant; de la part des subalternes, tous les désordres que peut produire la licence effrénée du soldat; voilà les traits principaux par lesquels on peut se représenter l'état misérable de Laon, jusqu'à l'entrée des Alliés dans Paris. Voici quelques particularités qu'une histoire locale ne peut négliger de recueillir.

Toutes les maisons de la citadelle et plusieurs de la ville furent pillées: une partie de celles-ci fut considérablement dégradée, notamment dans le quartier de S. Martin. Quelques-unes même furent détruites de fond en comble. Le sort des faubourgs fut bien autrement déplorable. Tous furent, plus ou moins, livrés au pillage, à la démolition, à l'incendie. Pas une seule habitation ne fut épargnée dans S. Marcel. A Semilly, à La Neuville, très-peu échappèrent à une destruction totale. Vaux et Leuilly perdirent la moitié des leurs; et si celles d'Ardon restèrent debout, les habitans ne les retrouvèrent que dans le plus triste état de nudité et de délabrement. On ne sauva

nulle part, ni les chevaux, ni les troupeaux: toutes les meules de blé disparurent; et à la place de ces vastes fermes répandues dans la banlieue, qui attestaient l'industrie et l'opulence du laboureur Laonnois, on ne vit plus que des monceaux de ruines. Il en fut de même de presque tous les villages qui environnent la ville dans le rayon d'une lieue (1).

Blucher détache et rappelle deux corps de son armée.

Le projet que Blucher avait le plus à cœur, était celui de ne partager avec personne la gloire de prendre Paris. Après la victoire de Laon, il se flatta de le faire enfin réussir. Dès le lendemain, il détacha, par la route de Soissons, un corps composé principalement de Russes et formant environ le tiers de son armée. Il était persuadé que Soissons, qui jusqu'alors n'avait point paru capable d'une longue résistance, serait enlevé promptement. Bulow, qui ne partit que le 12 avec d'égales forces, eut ordre de les conduire par Compiègne. Quant à Blucher, il se tint à Laon, résolu d'observer delà les progrès de ses Lieutenans, et prêt à se porter du côté qui serait le plutôt libre.

Son espoir fut trompé de nouveau. Soissons se défendait encore, quand les hostilités cessèrent. En arrêtant l'ennemi devant ses murs, cette ville donna à l'Empereur le temps de rallier à lui le corps de Marmont; et le Général

Général Russe, St-Priest, qui était entré dans Reims le 12 à cinq heures du matin, y fut accablé, le 13 au soir, par des forces supérieures, dont il n'avait pas soupçonné l'approche. Cet avantage, qu'avait préparé une marche aussi heureuse que rapide, coûta à l'ennemi vingt-deux pièces de canon et quelques milliers d'hommes. Le Général St-Priest vint mourir à Laon de ses blessures. Il était fils d'un Ministre des affaires étrangères du règne de Louis XVI. Son tombeau se voit dans une des Chapelles de Notre-Dame.

Blucher, en apprenant cet échec, en fut frappé comme d'un coup de foudre. Il ne put se l'expliquer, qu'en supposant que Napoléon avait reçu quelque puissant renfort; et cette idée grossissant le péril à ses yeux, il lui semblait déjà voir l'infatigable vainqueur fondre tour-à-tour, avec la promptitude de l'aigle, sur ses deux détachemens. Sa terreur fut telle, qu'il se hâta de les rappeller. Ce fut le seul fruit qu'on tira de l'expédition de Reims, si toutefois ce changement dans les dispositions de Blucher peut être considéré comme un avantage; car il en résulta qu'au moment décisif, il se trouva plus à portée de réunir ses forces à celles des Austro-Russes.

Les succès que l'Empereur avait obtenus,

dans le mois de Février, sur les rives de la Marne et de la Seine, en faisant concevoir aux Alliés de graves inquiétudes, avaient donné lieu au traité de Chaumont, du 1.er Mars, par lequel ils avaient conclu une alliance de vingt ans contre la France. Cependant le cours des négociations n'avait pas été suspendu. Seulement les prétentions des grandes Puissances étaient devenues plus modérées. On a dit même que l'Autriche n'attendait qu'un nouveau revers, pour se détacher de la coalition, et qu'elle aurait signé sa paix particulière, si, après la brillante affaire de Craonne, l'Empereur avait eu la sagesse d'attendre dans Soissons l'effet de ses dernières ouvertures. Mais aussitôt que sa malheureuse entreprise sur Laon eût raffermi les espérances chancelantes des étrangers, et resserré les nœuds de leur confédération, Schwartzemberg reprit l'offensive; et lorsqu'il eut porté son quartier-général de Troyes à Pont-sur-Seine, déjà depuis deux jours une division de son armée avait pénétré jusqu'à Provins.

Il quitte Laon.

Ce mouvement des Austro-Russes produisit deux grands effets : il attira Napoléon sur l'Aube; et il détermina Blucher à se rapprocher du Général Autrichien; soit que de lui-même, il eût enfin senti les inconvéniens de leur séparation; soit qu'il n'eût

cédé qu'aux ordres des Souverains dont il tenait son commandement. Il faisait ses préparatifs de départ, le jour même que Schwartzemberg quittait Troyes.

Pendant toute cette journée-là (c'était le 18) on fut à Laon dans de mortelles inquiétudes. L'arrivée du corps de Bulow, divers camps qui se formaient dans la plaine du midi, l'agitation qu'on remarquait au quartier-général, les batteries toujours dressées autour de la ville et sur le Mont-Blanc, le canon qui grondait dans le lointain; que d'apparences qui faisaient craindre le retour du spectacle qu'on avait eu huit jours auparavant! Et combien on fut soulagé, lorsque le Maréchal Prussien, prenant la route de Reims avec son armée, eut éloigné de la ville tout l'appareil des combats! Sa jonction avec les Austro-Russes se fit à Vitry le 25 Mars.

Une forte garnison était restée dans Laon, et cette ville avait été déclarée le siége d'une administration qui embrassait les deux Départemens de l'Aisne et des Ardennes. Les principaux Agens étaient un Gouverneur Russe, un Intendant Prussien, et un Préfet Français. L'autorité du Gouverneur était, à peu-près, sans bornes. Ainsi le Préfet ne pouvait guères être qu'un instrument servile, dans un ter- Gouvernement des Alliés.

ritoire, où les Alliés exigeaient qu'on ne reconnût d'autre souveraineté que la leur; où l'on avait obligé les fonctionnaires à leur prêter serment; où les actes devaient se faire et la justice se rendre en leur nom. Il est inutile de dire que, dans ces jours de deuil, les audiences furent désertes et la justice muette. Les citoyens avaient d'autres soucis plus pressans, que celui de leurs procès. Car, à cela près que le nombre des oppresseurs était diminué, l'oppression était toujours la même.

Le Gouverneur était un homme brutal et avide, qui, pour s'enrichir des dépouilles du pays, trouvait tout prétexte bon, tout expédient plausible, toute violence autorisée. Un jour il frappa sur la ville une contribution de vingt-cinq mille francs, payable dans les vingt-quatre heures; et quoiqu'il la dit destinée à l'équipement de ses soldats, il refusa d'en donner quittance. Quelque temps après il fut porté contre lui des plaintes, qui parvinrent jusqu'à l'Empereur Alexandre; et il se persuada qu'il réussirait à se justifier, avec un certificat de bonne conduite, qui lui serait délivré par le Maire. Mais l'habile Magistrat ne consentit à le donner, qu'à condition qu'il obtiendrait la quittance des vingt-cinq mille francs. Le Gouverneur

trouva la proposition d'autant plus embarrassante, qu'on lui reprochait surtout ses exactions. Or, était-il prudent d'en laisser une preuve écrite de sa propre main ? Cette considération l'emporta sur l'amour de l'argent; et, à la grande satisfaction du Maire et des habitans, il rendit ce qu'il avait extorqué, en échange de l'attestation qu'il désirait (2). Ce trait nous a paru assez piquant, pour être cité. C'est un exemple, peut-être unique, d'une restitution semblable.

La crise approchait. L'anxiété était extrême à Laon, où ne pénétraient toujours que des rumeurs contradictoires et des relations peu dignes de foi. Les premiers rayons de lumière vinrent de prisonniers Français, qui, par extraordinaire, avaient été logés chez l'habitant : c'étaient ceux qui venaient de succomber avec tant de gloire à Fère-Champenoise, et dont les récits frappèrent d'admiration et de terreur. Ils étaient admirables, sans doute, les efforts plus qu'humains qui leur avaient mérité les éloges d'Alexandre. Mais quel sort l'étranger vainqueur réservait-il à cette France si héroïque et si malheureuse? L'idée la plus vraisemblable était désespérante : on frémissait d'indignation au seul mot de démembrement. Passage de prisonniers Français.

Lorsque cinq mille Français osèrent se Prise de Paris.

défendre à Fère-Champenoise contre l'armée ennemie, elle était en pleine marche contre la capitale, où les Souverains alliés se flattaient d'entrer sans obstacle, à la faveur de leurs intelligences. De cette conquête allait dépendre le sort de l'empire ; et l'espoir qu'elle ne serait pas disputée, supposait l'impossibilité que Paris fût secouru. Mais la bravoure française trompait souvent des calculs présomptueux. Les faibles corps des Ducs de Trévise et de Raguse se firent jour au milieu de la multitude d'ennemis, dont la Champagne était inondée. C'était trop peu. Il fallait de plus que Napoléon pût opérer sa jonction avec eux; et par une manœuvre, dont le but n'a jamais été bien connu, il se trouvait alors sur les derrières des Austro-Russes. Tandis qu'il battait à St-Dizier une grosse arrière-garde qui masquait leur marche, l'approche de toute l'armée des Alliés, cachée soigneusement aux Parisiens, jetait l'épouvante dans le château des Tuileries ; et Marie-Louise en sortait avec son fils, pour se retirer à Blois.

Après le combat de St-Dizier, Napoléon fit des marches forcées, pour voler au secours de Paris. Mais cette ville n'était déjà plus à lui, quand il arriva. Elle avait capitulé le 30 au soir, après une action sanglante qui

avait duré une grande partie de la journée, et dans laquelle vingt-cinq à trente mille Français, commandés par Mortier et Marmont, avaient fait d'inutiles prodiges de valeur contre les deux grandes armées réunies de la coalition.

Ce fut par des bruits vagues que vint à Laon la première nouvelle de la capitulation de Paris. Elle trouva beaucoup d'incrédules. Mais l'arrivée des journaux, qu'on ne recevait plus depuis long-temps, fit cesser tous les doutes. On apprit coup sur coup, et avec une surprise toujours croissante, que Louis XVIII avait été proclamé Roi; que Napoléon avait volontairement adhéré à sa déchéance prononcée par le Sénat; et que ce dénouement inattendu avait reçu l'aveu des Puissances étrangères. Il eut aussi en France l'assentiment de la nation. Elle embrassa, avec satisfaction, la certitude que du moins son ancien territoire resterait intact. Elle jugea sa gloire elle-même à couvert, par le rétablissement d'une dynastie, qui, à l'honneur d'être la plus noble de toutes les maisons souveraines, venait d'ajouter l'intérêt qu'inspirent de célèbres infortunes. Elle crut toucher au terme de ces guerres toujours renaissantes, où s'anéantissaient sa population, ses finances et son commerce. Elle se flatta enfin d'avoir

Avénement de Louis XVIII.

ressaisi un gouvernement doux, et que le choc des révolutions n'ébranlerait plus. Tandis que l'histoire et les souvenirs contemporains attestaient la bonté naturelle des Bourbons, les amis du régime constitutionnel se rappellaient, avec un sentiment de confiance, que dans l'assemblée des Notables de 1787, Louis, alors Monsieur, présidait le bureau qui s'était fait remarquer par ses opinions populaires; et ils aimaïent à croire que les principes d'une sage liberté trouveraient d'autant plus de faveur auprès de ce Prince, qu'il avait dû se familiariser, en Angleterre, avec la marche et les effets du gouvernement représentatif. Avec quel empressement ces favorables augures furent acceptés, dans les lieux surtout, qui, comme Laon, gémissaient alors sous le joug d'une invasion que tant de souvenirs glorieux rendaient encore plus insupportable!

Ils ne furent point trompeurs. Une Charte royale satisfit toutes les prétentions raisonnables, et concilia tous les intérêts légitimes, en assurant au peuple Français une Constitution fondée sur les principes auxquels il avait paru fortement attaché. Si cette Charte ne put sur-le-champ calmer tout-à-fait l'agitation des esprits, on s'en inquiéta peu. Elle tenait à la difficulté de trouver place

en même-temps, dans le nouvel ordre de choses, à ceux qui avaient embrassé des partis contraires; et l'effet d'une cause momentanée ne devait lui-même être que temporaire. A cela près, la situation de la France était satisfaisante; et dans les pays surtout qui avaient le plus souffert de la dernière crise, on se trouvait heureux.

Toutes les idées de bonheur s'évanouirent, à la nouvelle d'un événement auquel rien n'avait préparé. Le 1.er Mars 1815, l'ex-Empereur Napoléon débarqua de l'Isle d'Elbe sur la côte de Provence. On ne l'apprit à Laon que le 8, par les papiers publics; et quoiqu'ils assurassent qu'il était accompagné d'une fort petite troupe, on ne se dissimula point que son entreprise supposait de nombreuses intelligences dans l'intérieur; et qu'il était impossible d'être sans inquiétude sur les dispositions de l'armée. Ce qui se trâmait alors dans le Département de l'Aisne, où commandait l'un des deux frères Lallemant, fit connaître que c'était sur elle que le ci-devant Empereur fondait son principal espoir.

1815. Débarquement de Napoléon.

Dans la soirée du 9 Mars, un corps de cavalerie, parti de Cambrai, vint se loger à La Fère. Il était conduit par Lefebvre des Nouettes et l'autre frère Lallemant, tous

Tentatives faites en sa faveur.

deux Officiers généraux. Leur plan était de se saisir de l'Arsenal; après quoi, renforcés de quelques régimens qui devaient se joindre à eux, ils marchaient droit à Paris. Si ils eussent profité, pour agir, de la première surprise que causa leur arrivée, il est probable qu'ils auraient réussi. Ils remirent au lendemain, et le coup fut manqué.

Le jour même où cette tentative échouait, le Commandant de l'Aisne, accouru de Paris à Laon, proposait, avec aussi peu de succès, au Colonel du régiment du Roi, cavalerie, de se déclarer en faveur de Napoléon. Mais ce Colonel était si peu sûr de sa troupe, qu'aussitôt après le départ du Général Lallemant, il la conduisit à Soissons. Tout ce dont on était témoin, jetait dans la perplexité: tout ce qui se débitait, et même tout ce qui ne se disait pas, était alarmant.

Le Conseil du Département venait de s'assembler. On mandait les conscrits; on appellait des volontaires; et pour leur procurer des armes et des habits, on votait un emprunt sur les trois principales villes. Au milieu de ces préparatifs, qui ne répondaient pas à l'urgence du besoin, on vit amener de Paris, dans les prisons de Laon, les Généraux Lallemant, qui s'étaient laissé prendre du côté de La Ferté-Milon. On se demandait pour-

quoi ils n'avaient pas été jugés tout de suite à Paris; pourquoi il n'y avait pas même d'ordre de les faire juger à Laon, quoique rien ne semblât plus pressant que de contenir les mal-intentionnés par des coups de vigueur. Cette temporisation, qui était qualifiée de mollesse, accrédita le bruit des progrès de Napoléon. Cependant il se répandit le 18 une nouvelle, qui passait pour avoir été proclamée dans Paris, et suivant laquelle les Généraux Bonapartistes, Bertrand et Ameil, avaient été enlevés avec une avant-garde de huit cents hommes.

On apprend son entrée dans Paris.

Le journal officiel ne l'avait pas confirmée, et une profonde ignorance de l'état des choses tenait tous les esprits en suspens, quand, le 21 au matin, on apprit que Napoléon était entré la veille à Paris. Aussitôt le Conseil se sépara; les enrôlemens cessèrent; les Généraux Lallemant devinrent libres. Il n'y avait pas à raisonner sur un événement dont les causes et les circonstances étaient encore inconnues : la sensation, qu'il produisit, fut une extrême surprise. Il semblait que la fable n'eut rien de plus merveilleux, que la manière dont il venait de s'accomplir. Mais cette révolution avait un autre caractère plus remarquable encore, et qui (si elle avait eu un succès durable) présageait à la

France de grandes calamités. Elle se faisait par l'armée; et l'armée, après n'avoir trouvé nul obstacle à un aussi dangereux essai de son pouvoir, n'aurait-elle pas voulu, comme les Prétoriens de Rome, disposer désormais de l'empire ?

Napoléon avait fort mal choisi le temps de son entreprise. Le congrès de Vienne était encore assemblé. Il était impossible qu'il vît, avec indifférence, un événement qui pouvait remettre en question tout ce que la campagne de 1814 avait décidé en faveur de la Ligue européenne. C'est ce qu'appercevaient les moins clairvoyans. Pour ranimer la confiance des Français, Napoléon publia qu'il était d'accord avec l'Autriche, et que sa femme et son fils étaient en route pour le venir joindre. L'illusion dura peu. Les déclarations du congrès donnaient, dans ce temps-là même, la certitude que toutes les forces de la dernière coalition allaient agir de nouveau contre la France.

Il fallut donc faire les préparatifs d'une guerre, qui devait être d'autant plus inégale, que les Départemens de l'ouest et du midi armaient pour le Roi. Toutes les ressources militaires des autres furent mises en œuvre sans nul ménagement. Le Préfet de l'Aisne, qui ne manquait point de jactance, cita le

sien, dans tous les journaux, comme ayant fourni quinze mille hommes en moins de deux mois. Cependant Napoléon entra en campagne avec cent vingt mille hommes au plus; et les forces ennemies, qu'il allait rencontrer sur les frontières de la Belgique, et qui n'étaient que la moindre partie de celles qu'on devait lui opposer, avaient une supériorité numérique de cent mille combattans au moins. L'un des dix corps, qui composaient l'armée Française, s'était assemblé à Laon.

Napoléon y arriva le 12 Juin. Ses troupes étaient florissantes, aguerries, impatientes de combattre; et la soif de la vengeance les animait jusqu'à la fureur. Le peuple les croyait invincibles, parce qu'elles se disaient sûres de vaincre. L'homme sage les comptait: les désastres précédens lui avaient appris que la multitude, quand elle ne manque, ni de discipline, ni d'instruction, ni de courage, doit l'emporter tôt ou tard sur le petit nombre, quelque supériorité qu'il ait à tous autres égards. Son passage à Laon.

Il s'en fallait, d'ailleurs, que Napoléon montrât la même confiance que ses soldats. Pouvait-il se dissimuler, en effet, le péril de sa position? Tandis qu'il allait combattre une armée double de la sienne, les Russes,

les Autrichiens, les Bavarois, etc., se disposaient à passer le Rhin, et il n'y avait pas vingt mille hommes à leur opposer en Alsace. Ces pensées l'affectaient tellement, qu'il semblait un tout autre homme. Son air était soucieux, sa popularité peu naturelle. Ce fier dominateur de l'Europe, qui, dans les jours de sa gloire, se montrait peu, donnait de courtes audiences, et y contenait une foule de courtisans dans l'attitude la plus respectueuse; on le vit alors abordé, entouré, pressé par tous les curieux, répondre familièrement à quiconque lui adressait la parole, souffrir qu'il s'établit un colloque général sur la répartition d'un secours accordé au Département, tolérer même l'oubli de l'ordre à un point qui donna lieu à une comparaison triviale. Il visita les travaux qui se faisaient, en prescrivit de nouveaux, et promit, qu'en cas de besoin, il jeterait une forte garnison dans la place. L'étranger avait laissé d'affreux souvenirs, partout où il avait passé l'année précédente. A Laon surtout, on ne craignait rien tant que de le revoir. On croyait, d'ailleurs, plus imminent que jamais, le danger d'une dissolution ignominieuse de la monarchie. Ainsi, quand l'armée s'éloigna, on ne fut frappé que d'une seule idée : elle partait chargée des destins de la France.

Déjà s'était répandu le bruit d'un premier succès grossi par la renommée, et présage, disait-on, de triomphes plus décisifs, lorsque le 20 Juin, dès six heures du matin, on découvrit un mouvement extraordinaire sur la chaussée de Chambry. Plus il approchait, plus il paraissait confus. Enfin on reconnut distinctement une multitude de militaires qui arrivaient dans le plus grand désordre. On s'empresse de questionner les premiers qu'on rencontre. *Tout est perdu*, répondent-ils; *l'armée a été détruite avant-hier auprès de Bruxelles.* La chose étonne tellement, que d'abord on en doute. Mais il faut se rendre à l'évidence. La route est bientôt couverte de voitures brisées, de cavaliers démontés, de fantassins désarmés; tous étaient épuisés de fatigue et mourant de faim. Leurs habits étaient déchirés, couverts de boue, et souillés de sang. Plusieurs n'avaient pu faire encore panser leurs blessures. Officiers et soldats marchaient pêle-mêle, sans se parler, sans se regarder. La rage et le désespoir étaient peints sur tous les visages. Il manquait une figure principale à ce lugubre tableau. Elle ne tarda pas à en compléter l'effet dramatique. Son retour.

Dans l'après-midi, lorsque les fuyards continuaient d'affluer par la principale rue

du faubourg de Vaux, un Officier de dragons, venu par la route de Reims, met pied à terre chez le Maître de la poste, » L'Empereur me » suit de près, dit-il; il doit s'arrêter ici. » Préparez-vous à le recevoir. » Ce nom de l'Empereur, répété au dehors, ne manque pas d'attirer beaucoup de curieux. Il pouvait être quatre heures, quand on vit arriver, à une porte de cour qui n'était pas ouverte, une calèche en mauvais état, escortée de cinq ou six cavaliers, et contenant quatre personnes. Une seule en descendit d'abord; c'était Napoléon. Il gagna à pied la porte de la maison; et dans le trajet, un homme lui ayant dit assez brusquement : *Vos soldats se sauvent ;* il détourna la tête sans dire mot. Deux méchantes voitures étant aussi arrivées peu après, sa suite se trouva composée d'une douzaine de personnes, parmi lesquelles on remarqua le Duc de Bassano et le Général Bertrand. Elle se grossit plus tard du Maréchal Soult, de Jérôme Bonaparte, et de trois ou quatre Généraux : ils amenaient trois mille hommes, dont l'approche causa un moment d'inquiétude.

Cependant le bruit de la présence de Napoléon, répandu dans la ville, avait fait descendre le Préfet, le Commandant du Département, quelques Membres du Conseil Municipal

nicipal, et un détachement de la Garde nationale. Celui qu'ils avaient vu, huit jours auparavant, environné de tout l'appareil de la puissance, ils le retrouvent dans une sorte de dénuement et d'abandon. Il se promenait silencieusement, les bras croisés et d'un air morne, exposé à tous les regards, dans une vaste cour de ferme qui donnait sur la rue; et, comme pour mieux marquer le terme où venait aboutir la prospérité la plus inouie, la scène, sur laquelle le ci-devant Empereur figurait aussi tristement, était un terrain jonché de paille. Ce jeu de la fortune fut saisi par les plus simples. *C'est Job sur son fumier*, se disaient tout bas l'un à l'autre les gens du peuple. Le groupe des spectateurs formait un cercle autour de lui. Il se fit apporter à boire au milieu d'eux; et de faibles cris de *vive l'Empereur* s'étant élevés, lorsqu'il avait le verre à la main, il salua, en se découvrant. On prétend que quelqu'un ayant hasardé de lui dire, que sans doute il avait été trahi, sa réponse fut : *Non, c'est la force des circonstances.* On raconte aussi que le Préfet lui ayant proposé la levée en masse des Gardes nationales du Département, il rejeta cette mesure, en disant qu'il était trop tard. Il l'aurait cependant prescrite, s'il en fallait

croire ce qu'il fit annoncer aux Chambres à son arrivée à Paris. Mais il est certain qu'il ne laissa aucun ordre pour une levée quelconque.

Après des réponses laconiques au peu de paroles qui lui furent adressées, il retombait dans sa rêverie. Laon était le lieu où il avait remis à délibérer sur les moyens de salut qui lui restaient. Des résolutions qu'il allait prendre dépendaient ses dernières destinées.

La funeste expérience de l'année précédente lui avait trop bien fait connaître l'extrême importance de la position de Laon. Aussi avait-il donné, dès Philippeville, l'ordre de s'y rallier, comme on a vu que l'avait fait, en 1557, l'armée vaincue à St-Quentin. Il tint conseil avec les compagnons de sa fuite : un de ceux qui y assistèrent a publié, depuis peu, ce qui s'y passa. Les vues de Napoléon étaient de rester à Laon, d'y former sur-le-champ un noyau d'armée, et d'y attendre Grouchy qui ne pouvait tarder à le joindre. « De ce » point, disait-il, j'observerai les mouve- » mens de l'ennemi, et j'ai l'espoir de le » contenir. Si, contre toute attente, il ose » se porter sur Paris par la route de St- » Quentin, il me sera facile d'y arriver » aussitôt que lui. Je puis, au reste, diriger » d'ici ce qui s'y passera : mes frères pour-

» voiront à ce que je n'aurai pas prévu. » Cet avis fut combattu vivement. On soutint que l'armée était détruite, de manière à ne pouvoir plus être réorganisée; que Grouchy ne devait pas échapper, soit aux Anglais, soit aux Prussiens; que la France ne pouvait être sauvée que par elle-même; que si Napoléon différait à se montrer dans la capitale, tout élan généreux serait comprimé par des bruits mensongers; qu'enfin, tandis que sa vue soutiendrait l'ardeur de la Garde nationale et des Fédérés, les effets infaillibles de son absence seraient, comme en 1814, le découragement et la tiédeur.

Dans d'autres temps il n'eut tenu aucun compte de ces observations : peut-être même personne n'eût-il osé se les permettre. Mais cette ame altière fléchissait alors sous la main de fer de l'adversité. « Eh bien! dit-il, puis» que vous le croyez nécessaire, partons pour » Paris. Mais je suis persuadé que vous me » faites faire une sottise. Ma vraie place est » ici. » Avant que ce parti fût pris, l'irrésolution se manifestait par la contrariété des ordres donnés au Maître des postes. Des chevaux pour différentes routes furent tour-à-tour demandés et contre-mandés : une seule voiture partit pour La Fère.

Rien n'échappait à la curiosité inquiète

des spectateurs. Ils s'épuisaient en conjectures sur les causes de cette longue station, dans un lieu si peu convenable à la qualité du personnage. Ils avertissaient les soldats, dont le passage ne cessait point, que Napoléon était là; mais ceux-ci détournaient la tête, sans s'arrêter. Un Officier Général, suivi de quelques domestiques, ayant paru alors, une voix s'écria, « C'est le Maréchal Ney. » L'Empereur est là: n'entrez-vous pas pour » le voir ? » L'émotion se peignit dans les traits du guerrier. Il entra dans la maison; et lorsqu'il en sortit peu après, on crut remarquer plus de sérénité dans sa physionomie.

Napoléon partit à dix heures dans une voiture empruntée à un citoyen. Il traversa la ville, tout aussi simplement qu'il était arrivé, après avoir promis d'y revenir sous deux jours, donner lui-même ses ordres, pour la défense de la place et la sûreté du pays. Mais à peine régna-t-il encore ce court espace de temps. On avait admiré la promptitude avec laquelle il terminait les guerres et renversait les monarchies. Il finit par donner, à ses propres dépens, l'exemple d'une révolution plus rapide qu'aucune de celles que lui-même avait faites. La lutte, qui décida de son sort, ne dura que trois jours; et cent jours au plus forment la période

mémorable, pendant laquelle on le vit se ressaisir du trône; négocier, armer, combattre pour s'y maintenir; et, après avoir tenté vainement de fléchir la chambre des Représentans, redescendre, par une seconde et irrévocable abdication, du rang suprême, où la fortune l'avait élevé.

Soult, resté à Laon, où le grand quartier-général fut d'abord établi, se hâta de mettre de l'ordre dans ce mélange confus de soldats, que la déroute y agglomérait. Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à en rallier un grand nombre, qui, répandus dans les campagnes voisines, y commettaient de grands désordres. Les paysans secondèrent les recherches qu'il en fit faire. On vit même les femmes du village d'Athies, armées d'instrumens de travail, ramener à Vaux quelques-uns de ces traîneurs. Il se trouva dans les magasins de la ville, de quoi fournir des armes à ceux qui en manquaient. De ces débris, qui s'accrurent jusqu'à environ vingt mille hommes, il se forma une faible armée, dont, au bout de cinq jours, le quartier-général fut transféré à Soissons, et qui, lorsque le corps de Grouchy eût opéré sa jonction avec elle, alla couvrir Paris. Deux mille six cents hommes furent laissés dans Laon, avec une quarantaine de bouches à feu. On travaillait Etat de la ville.

alors à réparer les murs du corps de la place; à fortifier S. Vincent par des ouvrages extérieurs, à planter partout des palissades. Une entr'autres fermait la Cuve de S. Vincent, en se prolongeant depuis le Fort jusqu'à l'Arquebuse. La ville avait été mise en état de siége, dès le 20, avec ordre aux habitans de s'approvisionner pour six mois.

Le commandement supérieur venait d'en être conféré au Commandant du Département, sur sa demande. Cet Officier Général avait de ses devoirs une opinion tout-à-fait opposée à celle des deux classes d'hommes qui étaient sous ses ordres. Persuadé que les Alliés n'avaient d'autre but que le rétablissement du Roi, il regardait comme coupable toute résistance à leurs armes. Les habitans et la garnison la jugeaient de leur côté conforme à l'honneur et au patriotisme, pleins qu'ils étaient de l'idée que les Puissances étrangères, regretant leur précédente modération, se proposaient cette fois, sinon de rayer la France du nombre des monarchies européennes, au moins de la mutiler par des démembremens considérables; et ce péril leur semblait menacer surtout la frontière du nord. Le zèle des citoyens, pour la défense de leur ville, était, d'ailleurs, excité par un autre motif qui les touchait de plus près, et qu'il ne faut

jamais perdre de vue. Leurs plaies saignaient encore; et ils ne craignaient rien tant qu'une seconde invasion, qui vraisemblablement consommerait leur ruine. Abstraction faite de ces craintes, le mieux, disait-on, n'était-il pas toujours de préserver la ville d'une occupation, même la plus courte, de manière qu'elle pût être rendue intacte au Roi, quand il recouvrerait la possession de son royaume? Il est essentiel que cette différente disposition des esprits soit connue : elle explique comment, lors même que de part et d'autre les intentions étaient innocentes, il y eut cependant des accusations mutuelles, qui n'allaient à rien moins qu'à taxer de trahison le Général, et de rebellion ses subordonnés. Ce grand débat, sur lequel ont été portés des jugemens si divers, doit perdre de son importance, à mesure que les passions se refroidissent. Il n'en forme pas moins une des scènes intéressantes de l'histoire du lieu qui en fut le théâtre. Nous ne pourrons donc nous dispenser d'en recueillir les principales circonstances. Nous le ferons avec une fidélité scrupuleuse et sans mélange d'aucune réflexion.

Les rènes de l'Etat avaient été remises à un gouvernement provisoire composé de cinq Membres; et la première pensée de ceux-ci avait été d'entrer en négociation avec les

Arrivée de Plénipotentiaires Français.

principaux Monarques étrangers. Leurs Plénipotentiaires arrivèrent, à Laon, le 26 de bonne heure, lorsque les avant-postes de l'ennemi n'en étaient déjà plus qu'à une lieue. Les renseignemens qu'ils recueillirent dans la journée, firent la matière d'une dépêche datée de dix heures du soir. Si quelqu'un a pu trouver alors chimériques les inquiétudes que l'on concevait sur les vues secrètes des Puissances étrangères, qu'il médite le passage suivant de cette dépêche. « Le Général en » chef Prussien nous fit déclarer qu'il ne » consentirait à un armistice, qu'autant qu'on » lui livrerait, pour la sûreté de son armée, » les places de Metz, de Thionville, de » Mezières, de Maubeuge, Sarre-Louis et » *autres.* »

Effets que la seconde restauration produit à Laon.

Le premier Juillet, on ne communiquait plus avec Paris, et il se répandait des bruits de la nature la plus inquiétante. On apprit enfin que l'armée Française se retirait derrière la Loire; et que le Roi était rentré dans sa capitale. La garnison, échauffée par les têtes ardentes qui n'y étaient pas en petit nombre, prit d'abord fort mal ces événemens; et les habitans, qui avaient besoin d'elle et n'étaient pas les plus forts, se trouvèrent dans une situation difficile.

Cette chaleur du soldat ne pouvait man-

quer de se refroidir bientôt, puisque, du moment où le Roi se trouvait sans adversaire, elle n'avait plus d'objet. Dès le 16 Juillet, le drapeau blanc flottait sur les tours, et les fonctionnaires royaux étaient rentrés dans l'exercice de leurs places. Mais la garnison conservait ses aigles et sa cocarde tricolore. L'état de la ville fut alors une des choses les plus singulières qu'on puisse imaginer dans l'ordre politique. Le Roi y étant reconnu par la bourgeoisie, et méconnu par le militaire, elle était réellement divisée en deux partis, qui, néanmoins, vivaient dans une parfaite intelligence, parce que l'idée d'une même patrie à défendre contre un ennemi commun, ralliait tous les esprits. On eut à peine le temps d'être frappé de cette bisarrerie. En moins de trois jours, l'exemple et les insinuations de l'habitant avaient prévalu auprès du soldat; et la cocarde blanche, acceptée par la garnison le 19, fit disparaître tout signe de dissidence.

A la première nouvelle du rétablissement du Roi, le Général avait demandé des instructions sur la conduite qu'il devait tenir; et, pour toute réponse, on l'avait renvoyé aux réglemens qui concernent la défense des places. Ce n'est pas tout : un ordre du 12 Juillet, en lui prescrivant de faire arborer

le drapeau blanc, l'avait averti que la ville devait être conservée au Roi, et que les Alliés n'y devaient pas entrer (3).

Déjà, à l'exception des trois villes de Soissons, La Fère et Laon, tout le Département de l'Aisne était envahi par les étrangers, qui, après avoir été reçus comme les alliés du Roi, se comportaient comme ses ennemis. Il n'était bruit que de l'énormité des contributions qu'ils frappaient partout, et des violences qu'ils exerçaient pour les lever. Aussi, plus les Laonnois voyaient l'orage s'approcher, plus ils s'affermissaient dans la résolution d'y faire tête. Ils ne se dissimulaient pas, sans doute, la faiblesse de leurs moyens de défense contre une attaque de vive force. Mais il leur paraissait peu vraisemblable que les étrangers, qui pouvaient tout obtenir par la voie des négociations, voulussent perdre du monde à forcer des places. On savait qu'ils n'amenaient pas l'artillerie nécessaire pour de telles entreprises. D'ailleurs, les hommes du métier assuraient que l'élévation de la ville la mettait hors de la portée du canon, et même à l'abri de la bombe. Après tout, si des démonstrations d'attaque devenaient sérieuses, n'aurait-on pas toujours la ressource de capituler? Et l'essentiel n'était-il pas de gagner du temps?

On remarqua, le 26 Juillet, que les Prussiens faisaient une grande reconnaissance dans tous les villages les plus voisins. Le 28 au matin, la ville et les faubourgs étaient bloqués rigoureusement. Les citadins vinrent, avec plus de curiosité que d'inquiétude, observer, du haut de leurs murailles, les sentinelles que les assiégeans avaient postées à un quart de lieue du pied de la montagne. Il est bloqué.

A midi le son de la caisse appellait les citoyens autour du crieur public. Ils accourent en foule, avides de savoir ce qu'on va leur lire. C'était une Proclamation du Général, portant que, d'après un ordre du Roi du 26, les troupes alliées devaient être reçues dans la ville, nourries par l'habitant et traitées comme amies. A cette annonce inattendue, chacun reste stupéfait. Ensuite on se regarde, on s'interroge. Comment le Général a-t-il pu recevoir une dépêche quelconque, un jour où il n'est arrivé, ni courrier, ni estafette? Et comment concilier aussi, avec l'ordre du 12, celui qu'il publie maintenant? De fâcheux soupçons se propagent; les têtes s'échauffent: le cri *aux armes* se fait entendre; et tandis qu'il est répété de toutes parts, un habitant, qui s'est emparé de la caisse du crieur, bat la générale. Aussitôt, citoyens et soldats, tous à l'envi courent aux armes; et beaucoup de Emeutes.

de défense. En homme sage, il vivait dans une sorte de solitude, et sans prendre part aux débats qui agitaient la ville. Il n'y avait guères cependant que son intervention qui pût les suspendre. Il fut proposé qu'il allât, à la tête d'une députation, au quartier-général des assiégeans, représenter l'inutilité du blocus d'une ville qui reconnaissait le Roi, ou en tout cas la nécessité d'une explication définitive sur les derniers ordres donnés par le Ministre. Cette ouverture tirait le Général d'un pas difficile. Il n'eut garde de s'y refuser; et la députation partit le 2 Août. Un des deux premiers envoyés arrivait de Paris ce jour-là; et il déclarait que la vérité des ordres ministériels leur avait été attestée dans les bureaux de la guerre. Mais son rapport ne changea rien à la disposition des esprits, parce qu'il restait toujours à décider si l'on devait se rendre sans capitulation.

Les nouveaux Députés firent aux Prussiens une objection pressante. Vous vous dites les Alliés de notre Roi : pourquoi donc traitez-vous en ennemie une ville qui lui est soumise ? Leur Général répondit que les premières hostilités avaient été commises contre eux à leur entrée dans le Département de l'Aisne. Il en donna pour preuve qu'à La Fère on avait tiré sur lui. Ce fait

était vrai; mais il était faux qu'il eût le caractère d'une aggression, puisqu'il était postérieur à la cessation d'un armistice dénoncée par les Prussiens eux-mêmes. Voilà ce que ce Général ne disait point, et ce qui n'était pas ignoré à Laon. Pour éviter toute discussion sur ce point scabreux, il se retrancha dans les ordres donnés à la ville au nom du Roi; et si on lui en objectait l'insuffisance, il répondait aux Députés de la bourgeoisie que ces sortes de questions ne regardaient point le civil; et aux Députés de la garnison, que le militaire devait obéir sans raisonner. Il consentit, néanmoins, qu'une partie de la députation allât s'instruire de la volonté positive du gouvernement, et le Préfet partit avec deux Officiers de la garnison et un Officier de la Garde nationale. Ils devaient exprimer fortement le vœu de conserver la ville au Roi; et la persuasion qu'une cause aussi importante était confiée à des hommes dignes de la défendre, maintint le calme pendant leur absence.

Ils ne revinrent que le 6. On apprit avec douleur qu'ils n'avaient pas réussi. A la vérité le Ministre n'avait point blâmé la résistance opposée aux Prussiens. Ce qui se disait même autour de lui laissait entrevoir le regret que les deux ordres leur eussent

été communiqués. Mais le gouvernement se trouvait engagé avec eux, de manière à ne pouvoir revenir sur ses pas. Dès qu'on fut certain que l'autorité légitime avait parlé, toute opposition cessa.

Cependant la bourgeoisie et la garnison eurent gain de cause sur les deux points qui avaient été débattus avec le plus de chaleur. Il fut reconnu que la volonté du Roi avait besoin d'une notification plus solennelle, et qu'une capitulation était indispensable. Le Commissaire envoyé pour faire connaître les intentions du Monarque, fut chargé aussi de traiter avec les assiégeans; ce qui était faire une grande et manifeste concession à la méfiance des assiégés. Ils virent même une approbation formelle de leur conduite dans ces paroles adressées à la Garde nationale par le Commissaire du Roi. » Jusqu'à présent » vous avez prouvé, par votre dévouement » à la défense de votre ville, conjointement » avec la garnison, votre attachement à la » patrie. » (10).

Capitulation

La capitulation qui n'est point datée, et qui paraît avoir été arrêtée le 8, porte que la garnison sortira le 10 à six heures du matin. Mais elle autorisait les Prussiens à occuper, le 9 à midi, deux des portes de la ville, et à placer des gardes à tous les

magasins. Les diverses stipulations, dont ce traité se compose, ne laissent aucun doute sur sa nécessité : un article, que les instructions du Commissaire lui recommandaient spécialement, est celui par lequel il est dit que » les habitans seront respectés dans leurs » personnes et leur propriétés; et qu'ils ne » seront recherchés en aucune manière, pour » cause d'opinion et de conduite antérieure. » (11).

Ainsi se termina, le quatorzième jour de sa durée, un blocus qui a donné lieu à des opinions si contradictoires : ce qui ne pouvait arriver que dans un temps où les esprits étaient livrés à des défiances mutuelles, et où l'indivisibilité des intérêts du Roi et de la patrie n'avait pas la même évidence pour tout le monde. Les étrangers, qui ne perdaient pas de vue une ville redevenue fameuse par les événemens de 1814, donnèrent de grands éloges à la conduite que ses habitans ont tenue en 1815. Elle conquit jusqu'au suffrage du Général ennemi. La lettre que Ziethen écrivit au Préfet, en quittant le pays, contenait des témoignages d'estime pour cette bourgeoisie, dont la résistance inattendue semblait n'avoir pu contrarier que lui seul. De telles louanges honorent celui qui les acordait, autant que ceux qui

les reçurent; et l'on aime à trouver cette franchise chevaleresque chez l'héritier du nom d'un des glorieux compagnons d'armes du Grand Frédéric.

Quoiqu'au gré des Laonnois, leur constance eût été mise à une trop courte épreuve, ils eurent à s'en féliciter, non-seulement pour l'honneur qu'elle leur fit, mais aussi pour quelques avantages importans qu'ils en tirèrent. Le blocus ne permit pas d'établir chez eux un hôpital militaire, qui fut excessivement onéreux à la ville de St-Quentin. Il détourna de la leur le passage de cinquante mille Alliés qui venaient de l'Allemagne; et il ne laissa pas aux Prussiens, comme on va le voir, le temps de lever une contribution ruineuse. Mais de ce qu'on esquiva quelques charges des plus lourdes, il ne faut pas en conclure que le poids de la seconde invasion ait été léger.

Vexations des Prussiens.

Les Prussiens avaient tout lieu de s'applaudir de la facilité de leur conquête; c'était un motif pour s'y comporter avec quelque bienveillance : moins généreux que leur Chef, ils y entrèrent en vainqueurs irrités du retard qu'on avait mis à les recevoir; et ce fut le prétexte d'une oppression qui dura pendant tout leur séjour. Ils désarmèrent la Garde nationale, au mépris de

la capitulation. Ils se firent un jeu de molester, de rançonner, de maltraiter leurs hôtes, n'épargnant pas plus ceux qui les avaient désirés, que ceux qui les avaient craints. Ils portèrent la main jusques sur des Prêtres et des femmes respectables. Non contens des vivres qu'on leur distribuait par étape, ils se firent nourrir à discrétion, même chez les plus pauvres. Le bureau de la poste fut envahi un jour au moment du départ du courrier : toutes les lettres furent saisies; la plupart furent supprimées; et cette violation de la foi publique ne cessa, que lorsque, par l'interruption de toute correspondance épistolaire, elle n'eut plus sur quoi s'exercer. Laon ne fut pas seulement obligé de faire vivre les deux mille quatre cents hommes laissés dans ses murs pour garnison ; il fut contraint aussi de pourvoir, avec le pays environnant, à la subsistance des troupes qui bloquaient La Fère: ce qui coûta plus de quinze cent mille francs, outre les secours qu'on reçut du gouvernement à titre d'avance. Enfin, pour ne pas pousser plus loin une triste énumération, les Prussiens firent journellement des réquisitions plus ou moins onéreuses, sans respect pour les conventions politiques des 8 et 15 Août; et à cet égard ils mirent le comble à l'abus de

la force par une entreprise, dont l'objet et le mode causèrent une longue et pénible anxiété. Le joug qu'ils faisaient peser sur la ville de Laon parut si dur, que le Collége électoral du Département fut convoqué à Soissons, qui, cependant était occupé par les Russes. Les Electeurs durent à cette précaution de n'avoir pas été témoins de l'insigne violence faite à leur premier Magistrat. Il faut relever ce trait, plutôt encore en l'honneur de l'opprimé, qu'à la honte des oppresseurs.

Le second des traités qui mettaient fin aux réquisitions, celui du 15 Août, était signé depuis quatre jours, quand on vint signifier au Préfet qu'il eût à répartir sur la ville et l'arrondissement de Laon, une somme de quinze cent mille francs, pour l'équipement d'une certaine quantité d'hommes et de chevaux. Sur son refus, il fut mis sous la garde de trente hommes, nourris et payés par lui, et dont la solde devait doubler chaque jour. Il lui fut en outre déclaré qu'un ordre était attendu, pour le transférer en Prusse dans une prison d'état, ainsi qu'on le pratiquait alors sur le Préfet du Loiret. C'était ce même M. De Talleyrand qu'il eut pour successeur. M. De Nicolay subit cette épreuve avec une dignité, à laquelle les

Prussiens ne purent refuser du respect; et sa constance ne se démentant point, ils se chargèrent eux-mêmes de la répartition de la somme. Au bout de quinze jours il reçoit et leur communique l'avis officiel d'un traité conclu avec leur Roi le 31 Août, par lequel toutes les réquisitions subsistantes sont annullées : quel effet croit-on que cette communication va produire? La nuit suivante, une autre garde de trente hommes est établie chez le Maire de Laon (12); et un Commissaire Prussien vole, à la tête d'un détachement de cavalerie, pour presser le paiement de la taxe des campagnes. Déjà la terreur lui faisait apporter une première somme, lorsqu'enfin arrive une lettre du Prince Auguste de Prusse, qui force l'impitoyable exacteur de lâcher sa proie.

Passage de l'Empereur Alexandre.

L'extrême sensibilité du Français le porte à exalter ce qui est bien, aussi vivement qu'il s'indigne de ce qui est mal. Les Russes venaient de souffrir que la légion de l'Aisne se formât dans Soissons, après que les Prussiens eurent défendu, du style le plus impérieux, que cette opération se fît à Laon (13). On fut d'autant plus enchanté de la modération des uns, qu'on la comparait aux vexations des autres; et la justice de l'Empereur Alexandre était portée aux nues, sous le

nom de magnanimité. Sur ces entrefaites, ce Prince vint à passer par Laon. On vit en lui le protecteur de la France, et l'on regretta qu'il eût à peine laissé le temps de lui porter, au pied de la montagne, l'hommage dû à son caractère personnel. Il le reçut à la porte de cette même maison, où, peu de mois auparavant, Napoléon avait été vu en si humble équipage. Le train de l'illustre voyageur n'était pas plus brillant : mais cette simplicité ne déplût pas dans un aussi puissant Monarque, parce qu'il se montrait en même-temps affable et humain. Elle ne blesse dans le vainqueur, que lorsqu'accompagnée d'une hauteur insultante, elle est affectée comme un surcroît d'humiliation pour les vaincus.

Délivrance de la ville de Laon.

Plus on touchait au terme de la domination Prussienne, plus elle devenait insupportable. On flottait entre la crainte et l'espérance, quand parut enfin le traité du 20 Novembre. La dureté du joug que la force imposait au malheur, ne vérifia que trop les sinistres pressentimens des Laonnois. Mais ce ne fut pas sans quelque consolation qu'ils lurent que leur ville n'était point du nombre de celles qui resteraient occupées par les Alliés. Elle ne fut délivrée que le 12 Décembre, des hôtes dont le séjour l'avait désolée pendant quatre mois. Comprise dans la ligne de

neutralité, elle ne dût recevoir aucune garnison française ou étrangère, pendant les trois ans que nos frontières furent occupées par les Alliés.

Quoiqu'il y ait encore des ruines à relever dans les faubourgs, la vérité est que six années de paix et une administration paternelle, ont cicatrisé presque toutes les plaies de la double invasion. Modeste dans ses voeux, et satisfaite d'une situation qui ne peut pas la mener à l'opulence, l'antique cité des Laonnois se borne à désirer que ce qui est, subsiste. Puisse-t-elle seulement continuer de recueillir, à la faveur de la bienveillance des Préfets, les avantages naturellement attachés à l'honneur d'être le siége de la Préfecture (14). Du reste elle n'anticipe, ni par des souhaits, ni par des inquiétudes, sur ce que le sort décidera, soit du rétablissement de son ancien évêché que semble présager le Concordat de 1817, soit du projet de la fortifier, qu'on pourrait induire d'une Ordonnance du 1.er Août 1821, où elle figure dans l'état des places fortes, citadelles et postes militaires. Mais quelque soit l'avenir qui l'attend, elle se piquera toujours de donner l'exemple de la fidélité au Roi, de la soumission aux Lois, et du courage dans les dangers de la Patrie.

NOTES
DU LIVRE SEPTIÈME.

(1) Les dommages, qu'éprouvèrent les propriétés de la Commune de Laon, se sont élevés à plus de deux millions.

(2) M. Le Carlier de Colligy est le Maire qui eut le talent de faire rendre gorge au Gouverneur Russe. Ce trait n'est pas son seul titre à la reconnaissance de ses concitoyens. Il leur a épargné beaucoup de vexations par sa prudence et sa longanimité.

(3) *Ordre du Ministre de la Guerre.*

» Paris, le 12 Juillet 1815. »

» Monsieur le Général, le Roi ayant repris les rênes » du gouvernement, et son autorité étant reconnue » partout, vous ferez aussitôt arborer le drapeau blanc » et exécuter les différens Décrets qui vous parviennent » par le Moniteur. »

» *La place de Laon doit être conservée au Roi.* Il faut » tâcher de faire des arrangemens avec les Alliés, de » manière à ce que les troupes soient cantonnées dans » les environs, *et qu'elles n'entrent point dans la ville.* »

» Vous devez maintenir une discipline sévère et » empêcher que les citoyens ne soient molestés. »

» J'ai l'honneur, etc. Signé *Le Maréchal* GOUVION- » ST-CYR. »

(4) » La Garde nationale avait alors, pour Com-

mandant, M. Auguste Oyon. Il tint, dans ces circonstances pénibles, une conduite à la sagesse de laquelle on a rendu, de part et d'autre, une égale justice.

(5) *Ordre du Ministre de la Guerre.*

» Du 26 Juillet 1815. »

» M. le Commandant supérieur de Laon fera exécuter » les mesures suivantes concertées avec les Ministres » des Puissances alliées et ceux du Roi. »

» 1.° Les troupes alliées pourront *traverser* la ville » de Laon. Il ne restera *pour garnison* dans la ville que » la Garde urbaine : les Gardes nationales seront » licenciées. »

» 2.° Les magasins de subsistances seront remis aux » troupes alliées, avec les formalités usitées en pareille » circonstance. »

» 3.° Tous les objets faisant partie des magasins » militaires, devront être remis entre les mains d'un » Officier d'artillerie française. »

» Le Commandant supérieur à Laon rendra compte, » au Ministre Secrétaire-d'Etat de la guerre, de l'exécution de ces différens ordres. »

» *Le Maréchal Ministre Secrétaire-d'Etat de la guerre*, »

» Signé GOUVION-ST-CYR. »

(6) *Ordre du Jour.*

» Le Maréchal-de-camp, Commandant supérieur de » Laon, déclare, au nom du Conseil de défense, que » les troupes alliées ne seront pas reçues dans la place, » tant que la garnison française s'y trouvera, ou jusqu'à » ce que le Roi ait envoyé de nouveaux ordres. »

» Le Général recommande la plus grande surveillance » dans tous les postes, jusqu'à nouvel ordre. »

» Laon, ce 28 Juillet 1815. »

» *Le Maréchal-de-camp Commandant supérieur de la place de* » *Laon, en état de siége, et du Département de l'Aisne,* »

» *Signé* Chevalier LANGERON. »

(7) *Lettre du Chef de l'Etat-major de la division.*

» Général,

» La dépêche que vous m'avez fait l'honneur de » m'adresser, a été mise de suite sous les yeux du Ministre » de la guerre. Son Exc. a répondu que, ce matin » même, elle avait expédié directement, aux Com- » mandans de Laon et Soissons, des ordres pour » *l'occupation* de ces deux villes par les troupes alliées, » en garantissant toutefois au Roi les garnisons et le » matériel d'artillerie qui s'y trouvent : qu'à l'égard de » La Fère, le Ministre ne pouvait pas supposer que » les Alliés voulussent l'occuper, parce que cela n'était » nullement convenu avec le Roi; et que, par con- » séquent, le Commandant de la place devait s'opposer » à toute occupation de troupes étrangères, et défendre, » s'il en était besoin, sa place au nom du Roi; puisqu'il » est aujourd'hui bien reconnu en principe que les Puis- » sances alliées ne doivent plus rien faire qui n'ait été » convenu d'avance avec les Ministres du Roi. »

» Je présume donc, Général, qu'avant l'arrivée de » cette lettre, vous aurez déjà reçu des ordres directs » du Ministre de la guerre, et qu'ils auront mis un terme » à votre juste incertitude »

» Paris, le 27 Juillet 1815, à sept heures du soir. »

» *Le Maréchal-de-camp, Chef de l'Etat-major général,*

» *Signé* GENTIL-ST-ALPHONSE. »

(8) *Lettre du Chef de l'Etat-major de la division.*

» Paris le 31 Juillet 1815, à quatre
» heures du matin. »

» Général, aussitôt que votre dépêche est arrivée,
» elle a été mise sous les yeux du Ministre de la guerre,
» car sa réponse nécessitait une décision expresse de Son
» Exc. La voici telle qu'elle vient de me parvenir. »

» Donnez l'ordre au Général Langeron de diriger toute la garnison de Laon sur Orléans, où elle passera la Loire, et ira se réunir aux troupes commandées par le Maréchal Duc de Tarente. Le Général Langeron aura soin de demander au Général Ziethen un Officier supérieur, pour escorter la garnison de Laon jusqu'à la Loire : cette mesure préviendra les rixes et les retards qui pourraient survenir. Il restera lui-même quelques jours à Laon, après le départ des troupes, pour faire dresser un double inventaire de tout le matériel appartenant à la France, et laissera un Officier d'artillerie, pour veiller à sa conservation. Le Général Langeron pourra alors se rendre à Paris, où il recevra sa nouvelle destination. »

Le Ministre Secrétaire-d'Etat de la guerre,
Signé GOUVION-ST-CYR.

» Tels sont, Général, les ordres de Son Exc. le
» Ministre de la guerre. Veuillez m'en accuser réception,
» et me faire connaître le jour du départ de la garnison
» de Laon, sa force détaillée, son itinéraire, etc., afin
» que les ordres puissent être donnés sur la route. »

» Agréez, etc. »

» *Le Maréchal-de-camp, Chef de l'Etat-major général, etc.* »
» Signé *Comte* GENTIL-ST-ALPHONSE. »

(9) *Arrêté du Conseil de défense.*

» Le premier Août 1815, le Conseil de défense,

» assemblé sur la convocation de M. le Général Commandant supérieur, et ce dernier lui ayant communiqué » trois dépêches relatives à l'occupation de la place de » Laon par les troupes alliées. »

» La première, etc. »

» Le Conseil de défense délibérant sur l'authenticité » de ces dépêches, et s'étant assuré par quelles voies » elles étaient parvenues dans la place, déclare qu'elles » doivent être considérées comme authentiques, et » qu'aucune considération ne peut s'opposer à l'exécution » des ordres qu'elles renferment. »

» Séance tenante, le Conseil consulté par M. le » Général Commandant supérieur, sur les moyens » d'exécution des ordres des 26, 27 et 31 Juillet, » ci-dessus énoncés, est d'avis que la délibération qu'il « vient de prendre à leur sujet, sera communiquée aux » troupes et aux habitans par tous les moyens qui » pourront lui donner la plus grande publicité. Invite » M. le Général à prendre toutes les mesures qui pourront concilier le départ de la garnison avec les intérêts » de cette dernière et ceux des habitans ; et arrête que » les délibérations de ce jour seront lues de suite à » MM. les Officiers des corps appellés par M. le » Général. »

» Signés : le Chef de bataillon commandant l'artil-» lerie, *Beaumont ;* le Chef de bataillon commandant » le 100.e régiment, *Duprat ;* le Chef de bataillon du » 84.e régiment, *Durand ;* le Chef de bataillon du 93.e » régiment, *Durocher de la Périgne ;* le Sous-Inspecteur » aux revues, *Soustras ;* le Commandant de la Garde « nationale, *Oyon ;* le Chef de bataillon du 5.e de ligne, » *De Koch ;* le Chef de bataillon du génie, *Bouchard ;* » le Commissaire des guerres, *Ladouïe ;* le Chef de » bataillon du 12.e léger, *Delatude ;* le Colonel Com-

» mandant

» mandant d'armes, *Ferrent*; le Maréchal-de-camp
» Chevalier *Langeron*. »

(10) *Proclamation aux habitans de Laon.*

» Le Roi ordonne que votre ville soit remise aux
» troupes alliées. La garantie de vos propriétés sera
» stipulée et arrêtée dans les articles de sa remise.
» Jusqu'à présent vous avez prouvé, par votre dévoue-
» ment à sa défense, conjointement avec la garnison,
» votre attachement à la patrie; une résistance plus
» longue serait taxée de rebellion. Organe des volontés
» du Roi, je suis venu pour vous intimer ses ordres. »

» Laon, le 7 Août 1815. »

*Le Colonel attaché à l'Etat-major général, faisant
» fonction de Commissaire du Roi,* »

» Signé CONTREGLISE. »

A La Fère, où il y eut un accord parfait pour la résistance qui eut les mêmes motifs qu'à Laon, un long blocus se termina de manière que les Alliés ne mirent pas le pied dans cette ville. Le gouvernement donna de grands éloges à la conduite des habitans et de la garnison; et celle-ci fut exceptée du licenciement.

(11) *Conventions pour la remise de la place de Laon aux troupes Prussiennes.*

» Les Commissaires nommés relativement à la remise
» de la place de Laon aux troupes de S. M. le Roi
» de Prusse, savoir : »

» Pour S. M. le Roi de France, M. Alexandre
» Contreglise, Colonel attaché à l'Etat-major général,
» faisant les fonctions de Commissaire du Roi pour
» la remise de cette place, muni des pleins pouvoirs
» de Son Exc. le Ministre de la guerre; »

» Et pour S. M. le Roi de Prusse, M. le Comte
» Lehndorff, Colonel de cavalerie, muni, à cet effet,
» des pleins pouvoirs de Son Exc. le Lieutenant général
» de Ziethen, Commandant en chef le premier corps
» de l'armée Prussienne; »

» Ont arrêté les dispositions suivantes : »

Art. 1. » Le 9 Août, à midi, les troupes Prussiennes
» occuperont les portes de Reims et de Crépy, et
» placeront des gardes aux magasins de tout genre. Les
» troupes Françaises continueront d'occuper la porte
» S. Martin. »

Art. 2. » La garnison Française évacuera entière-
» ment la place, le 10 Août, à six heures du matin.
» Les troupes de ligne sortiront par la porte S. Martin,
» avec tous les honneurs de la guerre, tambour bat-
» tant, mêche allumée, emmenant une artillerie de
» quatre pièces de campagne, avec les munitions, à
» raison de cent cinquante coups par pièce. Elles con-
» serveront leurs armes et leurs bagages. Elles seront
« dirigées sur Soissons, pour continuer leur route par
» La Ferté-Milon, Meaux, Melun, Fontainebleau,
» Malesherbes, Pithiviers, Neuville, Orléans, jus-
» qu'aux avant-postes de l'armée Française au-delà de
» la Loire. Un Officier supérieur Prussien, dans la
» personne de M. le Colonel Comte Lehndorff, accom-
» pagnera cette garnison jusqu'à sa destination, pour
» lui garantir toute espèce de sûreté et de tranquillité. »

Art. 3. » Il sera nommé, de part et d'autre, des
» Commissaires, pour la remise des magasins qui se
» trouvent dans la place. Il sera dressé inventaire de
» tous les objets remis. »

Art. 4. » Tout le matériel militaire, soit de l'artil-
» lerie, soit du génie et des fortifications, appartenant
» à l'armement de la place, devant y être conservé à

» S. M. Louis XVIII, il sera dressé des inventaires,
» qui seront signés par les Commissaires respectifs,
» le Commandant supérieur de la place, les Comman-
» dans de l'artillerie et du génie. Ce matériel sera remis
» entre les mains d'un Officier supérieur d'artillerie, qui
» veillera à sa conservation, et aura sous ses ordres
» un Garde d'artillerie et un Garde du génie. »

Art. 5. » La Garde nationale de la ville de Laon
» sera licenciée. Une Garde urbaine, composée des
» personnes les plus considérées de la ville, y sera
» maintenue. Elle veillera à la conservation de l'ordre
» et de la tranquillité dans l'intérieur de la ville. »

Art. 6. » Les habitans seront respectés dans leurs
» personnes et leurs propriétés. Ils ne seront recher-
» chés, en aucune manière, pour cause d'opinion et
» de conduite antérieure. »

Art. 7. » La Gendarmerie royale, établie pour la
» police du Département, demeurera dans la place de
» Laon, pour y continuer son service, et conservera
» ses chevaux. »

Art. 8. » Un détachement d'un Officier et de vingt-
» six hommes de la 9.e compagnie de Vétérans, étant
» composé d'hommes établis dans ce pays, et se trou-
» vant hors d'état d'entreprendre une marche militaire,
» restera dans la place. Les Vétérans continueront de
» recevoir leurs subsistances des magasins militaires. »

Art. 9. » Les militaires Français, malades ou blessés,
» qui se trouvent dans les hôpitaux à Laon, y seront
» traités jusqu'à parfaite guérison ; et seront ensuite
» dirigés sur leurs corps respectifs. Quatre Chirurgiens
» et un Pharmacien français, resteront pour leur con-
» tinuer le traitement nécessaire.

Art. 10. » L'Inspecteur aux revues, le Commissaire
» des guerres et le Payeur, resteront à Laon, pour

» terminer tout ce qui peut être relatif à leur comp» tabilité ; et le Commandant militaire dans cette place, » devra, sur leur demande, leur faire délivrer des » feuilles de route, et leur faire accorder les moyens » de transport, dont ils auront besoin, pour leurs » papiers et équipages. »

Art. 11. » Tous les individus de la Garde nationale, » qui sont armés, et qui ne font point partie de la » Garde urbaine, déposeront leurs armes à l'arsenal, » où elles seront conservées, sans préjudice à leur » droit de propriété. »

Art. 12. » Il sera remis aux troupes alliées une » liste spécifiée de l'Etat-major et de la garnison qui » doivent quitter la place, en déterminant la quantité » de rations de vivres et de fourrages qui leur seront » nécessaires pendant leur route. »

Art. 13. » Des Officiers prussiens, accompagnés » de Commissaires français, précéderont la marche » des troupes, afin de pourvoir aux subsistances » nécessaires. »

Art. 14. » Le Commandant supérieur de la place » de Laon, s'engage à faire remettre tous les appro» visionnemens existans dans la place, dans le meilleur » état, et sans qu'il y ait été fait préalablement aucun » dégât ni dommage. »

Art. 15. » Les Administrations civiles continueront » leur service au nom du Roi de France; et il ne sera » formé aucun obstacle à leur communication avec le » gouvernement. Les caisses publiques et les propriétés » publiques seront respectées. »

Art. 16. » Les prisonniers Prussiens, qui se trou» vent à Laon, seront mis en liberté, et resteront à la

» disposition du Général commandant en chef les troupes » Prussiennes. »

» Signé Alexandre CONTREGLISE, *Colonel*, » *faisant fonction de Commissaire du Roi de France.* »

» Pour ratification de la remise de la place de Laon : »

» *Le Maréchal-de-camp des armées du Roi*, *Com-* » *mandant supérieur de Laon*, »

» Signé Chevalier LANGERON. »

» Signé le Comte DE LEHNDORFF. »

» Vu et approuvé à Saint-Gobain. »

» Signé ZIETHEN. »

(12) Le bel exemple de fermeté, donné par le Préfet, fut suivi par M. De Beffroy de la Grève, que la cité avait pour chef à cette funeste époque.

(13) *Ordre du jour.*

» Du 16 Septembre 1815. »

» D'après les ordres de notre Souverain, le Roi de » Prusse Frédéric-Guillaume III, nous sommes autorisés » à empêcher toute organisation de troupes Françaises » dans cette ville et dans le Département. En consé- » quence, nous défendons, à qui que ce soit, d'entre- » prendre d'organiser ou réorganiser aucune troupe » d'infanterie, cavalerie, artillerie, gendarmerie, etc. » Nous poursuivrons les Chefs qui entreprendraient une » pareille organisation, et les ferons punir rigoureu- » sement. »

» Signés : le Baron DE ZELL, *Commandant* » *supérieur* ; »

» Et SCHMIT, *Commandant de la place.* »

(14) M. De Nicolay a complетté la décoration du

local de la Cour d'Assises. La ville doit à M. De Talleyrand, qui vient d'y laisser de justes regrets, 1.° Le plus bel ornement de sa bibliothèque ; il lui a procuré le grand ouvrage sur l'Egypte. 2.° Un moyen de vivification par l'accroissement du nombre des consommateurs : il a obtenu pour elle une garnison de cavalerie. 3.° L'occasion où elle a pu faire éclater son attachement à l'auguste dynastie régnante ; il a déterminé une jeune Princesse pieuse et aimable, à l'honorer de sa visite. Il sollicitait des embellissemens pour l'Hôtel de la préfecture. Il pressait le dessèchement des marais qui couvrent une partie du terroir de Laon. Enfin, il a légué à son successeur le projet d'encourager l'amélioration de la race des chevaux du pays, par une distribution annuelle de primes, liée avec l'établissement d'une foire aux chevaux dans le faubourg de Vaux. Un tel legs ne sera point sans doute répudié.

LISTE

DES ÉVÊQUES DE LAON.

I. Génebaud, (S.) commence la série des Evêques, vers l'an 500. Il vivait encore en 549.

II. Latro, (S.) succède vers 550.

III. Gondulphe, succède vers 570.

IV. Ebrelinde, Ebrelinge, *ou* Elinand I.er. Le premier de ces noms est celui de la matricule du Chapitre. Il succède vers 578.

V. Richebert, Robert, Richard, *ou* Lambert, succède vers 598.

VI. Canoël, (S.) Canoald, Agnoald, *ou* Cagnulfe, succède vers 620. Il meurt en 632, suivant la lettre de Paul contemporain, Evêque de Verdun, à Didier Evêque de Cahors, et seulement vers 639 *ou* 640, suivant les auteurs du *Gallia Christiana.*

VII. Attila, Attola, Accola, Altilon, *ou* Attelan. Il signe de ce dernier nom un diplôme de Childeric II, de 663; succède vers 620 *ou* 640; meurt vers 665. Un Concile de Malay-le-Roi, *Mausolacense*, offre la signature d'un *Cauderis*, Evêque *Lugdunensis* : on veut que cela signifie *de Laon.* Cela ne se peut, la date de ce Concile ou Synode étant de 659. Attila siégeait certainement à Laon dès 642 : il assista alors à la consécration de S. Aubert, Evêque de Cambrai; et il siégeait

encore en 663 : la matricule du Chapitre de Laon n'indique point d'Evêque du nom de *Cauderis.*

VIII. Vulfand, Vinfride, Vinfroi, Vulfroi, *ou* Vrinfroi, succède vers 666.

IX. Peregrin, succède vers 670.

X. Gryfard, Syfard, Gyfrard, *ou* Gérard, succède vers 680.

XI. Sérulphe, (S.) *ou* Seroul. La date de son avénement est inconnue.

XII. Omotaire, succède vers 687.

XIII. Madelgaire, Madalgaire, Maldagaire, *ou* Magdagare, succède vers 695.

XIV. Sigobalde, *ou* Sigoalde, succède vers 700.

XV. Bertifride, *ou* Bertefroid, succède vers 706.

XVI. Madelan, Madeleluin, *ou* Magdelamne, succède vers 720.

XVII. Génebaud II, succède vers 740. Il vivait encore en 765.

XVIII. Bernicon, Berniton, *ou* Bernier, succède vers 766. Il est placé dans le *Gallia Christiana* après Ostrold. On y présume qu'il assista au Concile de Paris de 829, sous le nom de Bernoin. Mais c'était Ostrold qui siégeait alors.

XIX. Geoffroi, Gilfrid, Gilfred, Gerfréde, Gaufroi, *ou* Gurfroi, succède vers 770. Il vivait encore en 799.

XX. Vanilon, *ou* Vanitol, succède vers 800. Quelques-uns placent ensuite Vanilon II omis par la plupart.

XXI. Cilon, Cyolon, Osalon, *ou* Eibon. Les dates de son avénement et de sa mort sont inconnues.

XXII. Rainfroi, *ou* Baimfroi, même observation.

XXIII. Sigebaud. La date de son avénement est inconnue.

XXIV. Ostrold, Austroald, *ou* Ostroald, succède en 812.

XXV. Siméon, *ou* Simon, succède vers 832. Lelong place Ameilar entre Ostrold et Siméon: mais il est le seul qui parle de cet Evêque qu'il dit élu en 832, et déposé en 835 au Concile de Thionville. Il n'est point parlé de cet Ameilar dans les actes du Concile.

XXVI. Pardule, succède en 847, suivant une lettre de l'Impératrice Hermentrude qui lui promet d'assister à sa consécration. Il meurt en 858.

XXVII. Hincmar, succède en 858, meurt vers 881.

XXVIII. Hédénulfe, *ou* Ernoux, succède en 877, meurt vers 882.

XXIX. Didon, succède vers 882, meurt vers 895.

XXX. Raoul I, *ou* Rodolphe, succède vers 895. Surius, qui écrivait dans le seizième siècle et sans aucune critique, dit que Rodohard était Evêque de Laon du temps du Roi Eudes, c'est-à-dire, dans l'intervale de 887 à 898. Mais Didon vivait encore en 895, pendant le siége de Laon par Zuentibold; et Raoul assistait en 896 au Concile

de Ravenne. Il n'y a donc pas de place entre eux deux pour Rodohard, qui, peut-être, est le même que Raoul.

XXXI. Adélelme, succède en 921, meurt vers 930. Il est fait mention dans quelques catalogues, après Raoul, de quatre Evêques nommés Isaac, Vivonius, *ou* Nivonius, *ou* Novoïnus, Lindonus, *ou* Teudonus, et Jean. Mais il suffit, pour les écarter, du témoignage de Flodoard, auteur contemporain, qui dit qu'Adélelme remplaça Raoul.

XXXII. Gozbert, Gotbert, *ou* Gerbert, succède en 930, meurt vers 932.

XXXIII. Enguerrand I, *ou* Ingranne, succède en 932, meurt en 936.

XXXIV. Raoul II, succède en 936, meurt en 948.

XXXV. Roricon, Ricuin, *ou* Rodohard, succède en 948, meurt en 976.

XXXVI. Adalberon, Azelin, Ascelin, Azolin, Anselin, *ou* Adarus, succède en 977, meurt en 1030.

XXXVII. Gébuin, *ou* Gibuin, succède en 1030, meurt vers 1050. Les historiens de l'Abbaye de S. Vincent placent, avant Gébuin, un Evêque du nom d'*Adeleloxaus* : ils se fondent sur l'épitaphe que portait la tombe d'un Evêque inhumé dans l'Eglise de cette Abbaye. Cette preuve n'est pas légère.

XXXVIII. Léothéric, Théodéric, *ou* Léonard, succède vers 1050, meurt en 1052.

XXXIX. Elinand, succède en 1052, meurt vers 1096. On parle d'un *Ermendus* qui aurait pré-

cédé Elinand. On se fonde sur une Charte de 1066, qui porte la souscription *Ermendus Laudunensis præsul*, et qui est citée en note dans les œuvres de Guibert. Mais il est évident qu'il y a faute d'impression, et qu'il faut lire *Elinandus*, au lieu d'*Ermendus*, d'autant plus qu'il est certain qu'Elinand siégeait en 1066.

XL. Enguerrand II, succède en 1098, meurt en 1104. Marlot donne pour prédécesseur à Enguerrand un Hérébald, sur l'existence duquel il ne cite nulle autorité.

XLI. Gaudri, *ou* Walderic, succède en 1106, meurt en 1112.

XLII. Hugues I, succède en 1112, meurt en 1113.

XLIII. Barthelemi, succède en 1113, abdique en 1150 ou 1151.

XLIV. Gautier I de S. Maurice, succède en 1151, meurt, suivant les uns en 1153, suivant d'autres en 1154 ou même 1155. On pourrait peut-être citer, à l'appui de cette dernière opinion, une Charte d'un Gautier, Evêque, ainsi datée : *Actum est hoc diversis annis sed impletum...... anno* 1155.

XLV. Gautier II, *dit* de Mortagne, succède en 1153, 1154 ou 1155, meurt en 1174.

XLVI. Roger I de Rosoy, succède en 1175, meurt en 1206, le 21 Mai.

XLVII. Regnaud I, *dit* Surdelle, succède en 1207, meurt en 1210, le 16 Mars.

XLVIII. Robert I de Châtillon, succède en 1210, meurt en 1215.

XLIX. Anselme de Mauny, succède en 1215, meurt en 1238.

L. Garnier, succède en 1238, meurt en 1249, le 7 Octobre.

LI. Ithier, *ou* Ither de Mauny, succède en 1249, meurt en 1261, le 22 Mai.

LII. Guillaume I, *dit* de Troyes *ou* des Moutiers, succède en 1261, meurt en 1272, le 8 Mars.

LIII. Godefroi I, *ou* Geoffroi de Beaumont, succède en 1272, meurt vers 1273.

LIV. Guillaume II de Châtillon de Jaligny, après plusieurs années de vacance, succède en 1279, meurt en 1285, le 3 Août.

LV. Robert II de Thorote, succède en 1285, meurt en 1297.

LVI. Gazon I, *dit* de Savigny, succède en 1297, meurt en 1307.

LVII. Gazon II, *dit* de Champagne, succède vers 1308, meurt en 1317.

LVIII. Raoul III, Rousselet, *ou* Rousselot, succède en 1317, meurt en 1323. Suivant le *Gallia Christiana*, un Guillaume a siégé entre Gazon II et Raoul III. Il occupait, dit-on, le siége le 14 Décembre 1314. Quel est le monument où l'on a puisé cette date ? On en paraît d'autant moins sûr, qu'on dit qu'il peut n'avoir été que nommé, sans avoir pris possession. Les documens du pays ne parlent point de ce Guillaume.

LIX. Albert de Roye, succède en 1324, meurt en 1336, le 25 Avril.

LX. Roger II d'Armagnac, succède en 1337, meurt en 1340.

LXI. Hugues II d'Arcy, succède en 1340; en 1351 est transféré au siége de Reims.

LXII. Robert II, *dit* Lecoq, succède en 1351; en 1358 il fuit en Espagne.

LXIII. Godefroi II, *ou* Geoffroi Lemeingre de Boucicaux, succède en 1360, meurt en 1370.

LXIV. Pierre Aiscelin de Montaigu, Cardinal, succède en 1370, meurt en 1388, le 8 Novembre.

LXV. Jean I de Rouci, succède en 1388, meurt en 1418, le 12 Juin.

LXVI. Guillaume III de Champeaux, succède en 1419, meurt en 1444.

LXVII. Jean II Juvénal des Ursins, succède en 1444; en 1449 il est transféré au siége de Reims.

LXVIII. Antoine Crespin-Dubec, succède en 1449; en 1460 il est transféré au siége de Narbonne.

LXIX. Jean III de Gaucourt, *ou* de Mauny, succède en 1460, meurt en 1468.

LXX. Renaud II, *ou* Regnault de Bourbon, en 1468, fut pourvu par le Pape, et ne prit pas possession.

LXXI. Charles I de Luxembourg, succède en 1473, meurt en 1509, le 24 Novembre.

LXXII. Louis I de Bourbon, Cardinal, succède en 1510, abdique en 1552.

LXXIII. Jean IV Doc, succède en 1552, meurt en 1560.

LXXIV. Jean V De Bours, succède en 1564, meurt en 1580, le 22 Juin.

LXXV. Valentin Duglas, succède en 1580, meurt en 1598, le 5 Août.

LXXVI. Geoffroi III, *ou* Godefroi de Billy, succède en 1601, meurt en 1612, le 28 Mars.

LXXVII. Benjamin de Brichanteau, succède en 1612, meurt en 1619, le 13 Juillet.

LXXVIII. Philbert de Brichanteau, succède en 1620, meurt en 1652, le 21 Décembre.

LXXIX. César D'Estrées, Cardinal, succède en 1653, abdique en 1681.

LXXX. Jean VI D'E[illegible], succède en 1681, meurt en 1694.

LXXXI. Louis Annet de Clermont, succède en 1694, meurt en 1721, le 5 Octobre.

LXXXII. Charles II de St-Albin, succède en 1722; en 1723 est transféré au siége de Cambrai.

LXXXIII. Etienne-Joseph De La Fare, succède en 1724, meurt en 1741, le 23 Avril.

LXXXIV. Jean-François-Joseph De Rochechouart, Cardinal, succède en 1741, meurt en 1777, le 20 Mars.

LXXXV. Louis-Hector-Honoré-Maxime De Sabran, succède en 1778.

LISTE

DES BAILLIS DE VERMANDOIS.

1203. Gui de Bethisi.
1214. Renaud de Bethisi.
1225. Renaud de Péronne.
1227. Guillaume de Châtelier.
1231. Renaud de Brenne, Bérogne, Béron, *ou* Bazieux.
1234. Eudes de Gonesse.
1236. André de Mam.
1239. André Le Jeune.
1245. Gondemar de Fay.
1249. Simon Desfossés.
1250. Ferri de Hangest.
1253. Pierre de Fontaines.
1255. Pierre Angelard.
1256. Mathieu de Benne.
1260. Geoffroi de Roncherolles.
1269. Guillaume de Hangest.
1271. Gautier Bardin.
1287. Jean de Montigny.
1289. Pierre de Fontaines.
1290. Philippe de Beaumanoir.
1294. Gautier Bardin.
1298. Guillaume de Hangest.
1302. Jean de Waissy.

1306. Pierre Le Jumelle.
1312. Firmin de Coquerel.
1316. Jean Bertrand.
1319. Michel de Paris.
1321. Walerand de Vaux.
1322. Pierre de Beaumont.
1326. Henri de Genoilli.
1328. Jean Blondel.
1332. Fauvel de Wadancourt.
1339. Walerand de Vaux.
1343. Guillaume Despuys, *ou* Despery.
1347. Payen de Mailly - Brézé.
1350. Guillaume Staise.
1355. Jean de Vauvise.
1356. Guillaume Blondel.
1362. Jean d'Armentières.
1363. Guillaume Blondel.
1364. Jean Du Bois.
1366. Jean de Luiticy.
1369. Tristan Du Bos, *ou* Du Boys.
1379. Gobert de La Bove.
1390. Gui de Honcourt.
1394. Gilles Du Plessis - Brion.
1400. Gui d'Héricourt.
1400. Ferri de Hangest.
1405. Gui, *ou* Gilles de Lhorel, *ou* Lhorelle.
1411. Brun des Bains, *ou* Le Brun de Berrieux.
1413. Gui D'Héricourt.
1413. Pierre de Beauvois, *ou* Beauves.
1416. Thomas de Lerzies.
1418. Gui D'Harcourt.

1425. Colard de Mailly.
1429. Etienne de Vignolles, *dit* Lahire.
1431. Jean de Tilloy.
1442. N.... de Champluisant.
1450. Jamet du Tillay, *ou* de Tilly.
1454. Jean du Lys.
1456. Jean de Moy.
1463. Louis de Soyecourt.
1466. Jean de Forges.
1470. Gui, *ou* Guillaume Pot.
1479. Jean de Soissons.
1500. François de Proisy.
1503. Philippe de Longueval.
1509. Jean de Soissons.
1515. Philippe de Beaurevoir.
1520. Jacques, Bâtard de Vendôme.
1527. Jean Gouffier.
1530. Jacques de Longueval.
1556. Regnault de Bossut.
1560. Pompone de Bellièvre.
1569. Robert de Bossut.
1571. Charles de Pellevé.
1574. François de Proisy.
. Charles Comte de Saint-Soupplet.
1592. Michel de Gouy d'Arcy.
1595. Louis de Proisy.
1598. Charles Le Vergeur.
1666. Michel Larcher, Marquis d'Olizy.
1710. Pierre Larcher, Marquis d'Arcy.
1767. Jean-Baptiste-Félix Lespagnol de Bezannes.

LISTE

DES PRÉFETS DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE, AVEC LA DATE DE LEUR NOMINATION.

I. M. DAUCHY, 2 Mars 1800.

II. M. BELZAIS DE COURMESNIL, 17 Septembre 1802.

III. M. le Baron MÉCHIN, 17 Septembre 1804.

IV. M. le Baron MALOUET, Maître des requêtes, 12 Février 1810.

V. M. le Baron MICOUD, 22 Mars 1815.

VI. M. le Marquis DE NICOLAY, 12 Juillet 1815.

VII. M. le Baron DE TALLEYRAND, Conseiller d'Etat, 30 Janvier 1820.

VIII. M. le Comte DE FLOIRAC, Maréchal-de-camp, 9 Janvier 1822.

LAONNOIS

DISTINGUÉS.

A.

Adalger, Chanoine de Laon et ensuite de Reims, fut le compatriote, l'ami et le confident de l'Archevêque Arnoul. Il eut assez de part aux succès passagers du compétiteur de Hugues Capet, pour que son nom ait trouvé place parmi ceux des personnages remarquables de cette époque célèbre. L'histoire ne nous apprend pas, si, comme Arnoul, il fut puni de son zèle pour la dynastie carlovingienne.

Voyez l'histoire de Laon, liv. 2.

Adelelme (S.), **Elesme** ou **Aleaume**. Né de parens distingués, il avait pris d'abord le parti des armes. Il se fit ensuite moine dans la maison de la Chaise-Dieu, dont il devint Abbé. Appellé en Espagne par le Roi et la Reine de Castille, il alla fonder à Burgos le Monastère de S. Jean-Baptiste; et ses vertus le firent inscrire au nombre des bienheureux. La ville de Burgos l'a choisi pour son Patron. Il mourut en 1097.

Adelin, de Laon, vivait sous S. Louis; lors de l'institution de la Sorbonne, il fut choisi pour en être le premier Professeur.

Aguet *(Jean)*, élu, en 1449, Général de l'ordre de Prémontré, le gouverna avec beaucoup de fermeté et de vertu; et tant qu'il vécut, il poursuivit avec

constance le rétablissement de la vie régulière qu'il avait trouvée extrêmement relâchée. Mort en 1459.

Albéric, de Laon, fut d'abord Chanoine de Laon, et ensuite Archevêque de Bourges. Il avait étudié sous Anselme; et la réputation de savoir qu'il s'était acquise sous cet habile maître, l'avait fait élire Evêque de Châlons. Mais, malgré la recommandation de S. Bernard, il n'avait pu obtenir la confirmation du Pape. La Cour de Rome rendit ensuite plus de justice à son mérite. Il eut part aux grandes affaires de son temps. L'Abbé de Clervaux, Vincent de Beauvais, et tous les contemporains, ne parlent de lui qu'avec de grands éloges. Il mourut en 1141.

Albéric de Humbert *ou* de Laon, l'un de ceux dont le zèle et l'éloquence secondèrent le plus efficacement Foulques, Curé de Neuilly, lorsqu'il prêcha la croisade en 1199. Il avait des inclinations guerrières. Après s'être croisé deux fois contre les Albigeois, il partit pour la terre sainte; et à son retour, il fut pris à Lisbonne par les infidèles, et délivré par les Chevaliers de Calatrava. Il est cité pour son rare mérite et son grand talent pour la chaire. Il fut fait Archevêque de Reims en 1207. C'est à lui que cette ville est redevable de sa magnifique Eglise, dont il posa la première pierre. Mort en 1218.

Alèfe, (Ste) Vierge, issue d'une noble famille, et dont les vertus contribuèrent beaucoup à l'établissement du christianisme dans la ville, vivait vers 300.

Alix, de Laon, élue, en 1396, Abbesse de Sainte Croix d'Apt, termina, en 1402, une vie exemplaire.

Allan *(Gui-Félix)*, Chirurgien, né le 9 Octobre 1743, doit trouver place ici, sous le double rapport de

la capacité et de la bienfaisance. Il exerça sa profession, d'une manière distinguée, dans la capitale, et y fut Membre et Conseiller de l'ancienne Académie de chirurgie. Quoique sans fortune, il ne se contentait pas de prodiguer gratuitement à l'indigence les secours de son art ; il lui fournissait jusqu'aux remèdes et aux alimens. Les journaux ont payé un juste tribut d'éloges à sa mémoire, en annonçant la perte que la chirurgie et les pauvres faisaient dans sa personne. Mort le 25 Septembre 1802.

ANDRÉ, de Laon, Chanoine de Meaux, jouissait, dans le treizième siècle, de la réputation d'un homme intègre, et d'un habile Jurisconsulte. On n'hésitait pas à soumettre à sa décision les affaires les plus importantes. En voici un exemple. Hugues de Châtillon, Comte de St-Pol et de Blois, ayant de très-graves démêlés, au sujet de huit de ses terres, avec le Chapitre de Meaux, André, quoique membre de ce Chapitre, fut l'un des deux arbitres que ce Seigneur agréa pour Juges, et qui rendirent leur sentence en Juillet 1241.

ANONYME, auteur de la vie de Ste Salaberge, dont il fut le contemporain. L'ouvrage a été écrit à Laon, vers la fin du septième siècle, sur l'invitation et sous les yeux des Filles de la Ste Abbesse. L'auteur demande de l'indulgence pour son peu de littérature, dans des termes qui annoncent qu'il n'était pas étranger à la connaissance des bons écrivains, et qu'il était touché du mérite de Cicéron. On voit aussi qu'il était instruit dans la philosophie ancienne ; il cite celle des Stoïciens. En tout cas cette étude n'en avait fait, ni un critique sévère, ni un Chrétien de peu de foi. Sa latinité est assez châtiée pour le temps où il a vécu : elle peut même servir à prouver que l'école de Laon subsistait alors avec honneur.

» Son style (disent les auteurs de l'Histoire littéraire,) est » simple, mais grave, clair et point embarrassé : il avait » plus de talent pour écrire qu'on n'en avait ordinai» rement dans son siècle. Il paraît fort versé dans » l'histoire de l'Eglise. » L'ouvrage est dédié à l'Evêque Omotaire, qu'il a fait connaître, à l'Abbesse Anstrude, et à une Salaberge vraisemblablement sa sœur; et c'est, de la part de L'Eleu, une méprise singulière, que de vouloir qu'il ait été composé après la mort de Sainte Anstrude. Le titre de *Pape*, et non d'Evêque, est donné à Omotaire dans la préface : on le donnait alors à tous les Evêques. L'auteur parle de la guerre que se firent Thierri III et Dagobert II; et il a confirmé l'opinion des savans modernes, qui placent, avant la fin du septième siècle, un Dagobert II entre les Rois de France. Dachery a publié, dans le recueil des œuvres de Guibert, l'ouvrage de l'Anonyme Laonnois, sous le titre suivant : *Vita Sanctæ Salabergæ, Abbatissæ S. Joannis Laudunensis, suppari auctore.* D'autres éditions en ont été données ensuite par Mabillon et par les continuateurs de Bollandus.

ANONYME, auteur d'une vie de Ste Anstrude, où l'on voit qu'il était de Laon, et contemporain de celle dont il raconte les actions. Il pût l'être aussi de l'historien de Ste Salaberge; et sorti de la même école que lui, il est, quant au mérite littéraire, susceptible d'un pareil jugement. On lui reproche seulement d'être un peu plus diffus. Son ouvrage est précieux, en ce qu'il a servi à faire connaître plusieurs faits long-temps ignorés. Mabillon l'a donné dans les actes des Saints de l'ordre de S. Benoit, sur un manuscrit trouvé dans la bibliothèque de l'Abbaye de S. Jean, et que n'a pas connu l'autre historien de Ste Anstrude, dont il va être parlé. Notre

Anonyme dut écrire au commencement du huitième siècle, et lorsque le meurtre de S. Baudouin était encore récent. Il tait, dit-il, le nom des auteurs du crime, par égard pour leurs familles.

Voyez les notes du livre premier.

Anonyme, auteur d'une Chronique française, qui est citée, dans l'histoire généalogique de la maison de Rouci, sous le titre de *Chronique de Laon, de l'an 1080.* On y trouve un passage de cet ouvrage concernant le Comte de Rouci, Ebles II. C'est tout ce que nous en connaissons, ainsi que de l'auteur. Toutes nos recherches, pour en apprendre davantage, ont été infructueuses.

Anonyme, auteur des actes de Ste Salaberge et de Ste Anstrude. On crut, après l'incendie de 1112, que les vies de ces deux Abbesses y avaient péri; et la perte en était justement regrettée. L'Anonyme dont il s'agit ici entreprit de la réparer, en consultant la tradition. Mabillon à qui son manuscrit fut communiqué, jugea que la publication en était devenue inutile, depuis la découverte des deux anciennes vies, dont l'autorité était préférable. Mais il avoue que sous le rapport du style, le biographe du douzième siècle est beaucoup supérieur à ses deux devanciers. Les fragmens qu'il a donnés en tête de la vie de Ste Salaberge, sont effectivement d'une élégance rare pour le temps. Ils prouvent que la littérature n'était pas plus négligée, dans l'école de Laon, que la théologie : car on ne peut disputer à cette école, un écrivain du lieu où elle a été établie, et de l'époque de sa plus grande splendeur.

Anonyme, Chanoine de l'Eglise de Laon, auteur d'une Chronique latine qui va jusqu'à l'année 1218 : c'est

vraisemblablement l'époque à laquelle il écrivait. Ce que son ouvrage contient de plus précieux pour l'histoire du pays, a été inséré dans la Collection des Historiens de France. Les auteurs de l'Art de vérifier les dates, y ont puisé de quoi faire connaître la conduite oppressive de Raoul, Comte de Vermandois, envers ses voisins.

ANONYME, auteur d'une histoire de l'Eglise épiscopale de Laon, sur lequel voyez la préface. On peut conjecturer qu'il était Chanoine de cette Eglise.

ANONYME, Bénédictin, auteur d'une bonne histoire de l'Abbaye de S. Vincent, dont nous parlons dans la préface. Par le temps où il la termine, on peut conjecturer qu'il mourut au commencement de l'épiscopat de Jean D'Estrées.

ANSELME, de Laon, Doyen de l'Eglise cathédrale, et l'un des hommes dont sa ville natale doit le plus s'honorer, fut surnommé *le Docteur des Docteurs*. Le Pape Eugène III le disait suscité par l'Esprit-Saint, pour empêcher l'Ecriture de périr. Son meilleur ouvrage est une glose interlinéaire, où il a su renfermer, en peu de mots, une excellente interprétation de l'Ecriture. Pierre Lombard, dit *le Maître des Sentences*, l'a insérée à la suite de son commentaire, qui a pour titre : *Glossa in psalterium Davidis*. Les deux ouvrages sont imprimés ensemble. Les plus beaux titres d'Anselme à la célébrité, sont l'influence qu'il exerça sur l'enseignement, la quantité d'illustres élèves qui sortirent de son école, et la gloire qui rejaillit sur la France, du concours d'auditeurs que ses leçons attiraient de toutes les parties de l'Europe. Il est étonnant qu'on ne trouve pas, dans la Biographie universelle, le nom d'un homme que des savans regardent, les uns comme le fondateur, les autres comme

le premier écrivain de l'Université de Paris. Il mourut le 15 Juillet 1117.

Nous avons parlé de lui avec étendue dans l'histoire, livre 3.

ANSTRUDE, (Ste) et non AUSTRUDE. Ils sont nos compatriotes adoptifs, sans nul doute, ces enfans de Ste Salaberge, qui vinrent avec elle à Laon dans leur bas âge, ou qu'elle y attira dans leur tendre jeunesse. Anstrude n'avait que douze ans, et elle brillait de tous les dons de la nature rehaussés par des talens précoces, lorsqu'après avoir rejeté la proposition d'un grand mariage, elle vint se consacrer à Dieu dans l'Abbaye de Notre-Dame. Appellée d'une voix unanime à remplacer sa mère, elle déploya un caractère et des qualités, dont il est rare qu'un autre sexe offre l'alliance. Deux faits seront de nouvelles preuves de la fidélité du portrait que nous avons tracé ailleurs de cette femme illustre. Animé contre elle des mêmes préventions qu'Ebroin, un homme puissant, nommé Charivée, entre un jour dans le Monastère, en annonçant le dessein de l'immoler à sa haine. Il la trouve en prière, au coin d'un Autel, les mains tendues vers le ciel, et dans cette attitude calme, où se peint le courage de l'innocence. A cet aspect, le poignard échappe de ses mains. Il tombe aux pieds de celle qu'il venait assassiner. Il implore son pardon, et ne se relève qu'après l'avoir obtenu. Un danger d'une autre espèce lui fut suscité de la part de l'Evêque Madelgaire. Prétendant que le terrain de l'Abbaye de Notre-Dame appartenait à l'évêché, Madelgaire entreprit d'en déposséder les Religieuses. Des femmes, à qui il ne connaissait d'autre arme que la prière, lui parurent faciles à réduire. Il trouva, dans l'Abbesse, un adversaire qui ne s'épouvantait, ni de sa dignité, ni de sa puissance.

Cependant la lutte se prolongeait ; et le péril n'était pas moindre que le scandale. La grande réputation d'Anstrude lui valut un appui, que l'Evêque n'avait pas prévu. Sur le bruit de ce qui se passait à Laon, Pépin d'Héristal y dépêcha son fils Grimoald ; et l'intervention d'un tel médiateur eut bientôt étouffé le différend. Anstrude était née vers 635. Selon les uns, elle mourut en 688. Les autres la font vivre jusqu'en 707. Sa vie a été écrite par deux Anonymes dont nous venons de parler.

Voir l'histoire, livre premier.

ARNOUL, fils naturel du Roi Lothaire, et Archevêque de Reims, est fameux par les services qu'il a rendus à Charles de France, Duc de Lorraine, contre Hugues Capet, et par les persécutions qu'ils lui attirèrent. Mort en 1023.

Voyez l'histoire de Laon, liv. 2.

ARNOUL, de Laon, Docteur fameux et l'un de ceux qui contribuèrent le plus, avec Roscelin, son maître, et Abélard, son condisciple, à former la secte des nominaux. Il florissait dans les onzième et douzième siècles.

AUBERT *(Jean)*, Chanoine de Laon, Principal du Collége d'Harcourt, à Paris, ancien Recteur de l'Université, Abbé de S. Remi de Sens, et Conseiller interprète du Roi pour la langue Grecque, a publié une bonne édition et une traduction latine non moins estimée, de S. Cyrille d'Alexandrie. Il avait aussi presque achevé la traduction de S. Ephrem. C'est lui qui a ouvert la carrière aux érudits, qui ont donné ces éditions si recherchées des Pères de l'Eglise. Mort en 1650.

AUBERT *(Nicolas)*, vraisemblablement de la même famille que le précédent, fut Abbé de Beaulieu et Procureur-général de l'ordre de Prémontré, auquel il rendit de grands services. Mort vers 1664.

B.

Baudouin, (S.) Archidiacre de l'Eglise de Laon, appartient à cette ville, au même titre que Ste Anstrude, sa sœur. Il fut digne d'elle, si l'on en juge par l'étendue de la confiance qu'elle lui accordait, par le deuil que causa sa mort, qui fut qualifiée de martyre, et par les motifs de la trahison dont il fut victime. Elle avait été tramée par des hommes puissans, qui se disaient ses amis, et qui trouvaient en lui un obstacle à d'injustes desseins. On date son assassinat de l'an 680.

Voyez l'histoire, livre premier.

Beffroy de Regny *(Louis-Abel)*, dit **Le Cousin-Jacques**, né le 6 Novembre 1757. Le sobriquet, sous lequel il se produisit lui-même dans le monde littéraire, fait assez pressentir le caractère de son talent. Une gaîté originale, des idées bizarres, une imagination vive dont il se mettait peu en peine de régler les saillies, durent lui procurer des succès plus faciles que durables. Ses *Lunes* et son *Testament d'un Electeur*, eurent une grande vogue. *La petite Nanette*, *Nicodême dans la Lune*, et surtout *le Club des bonnes gens*, reçurent aussi au théâtre un accueil favorable. Il en avait composé la musique. *Silvius Nerva*, ou *la Malédiction paternelle*, grand opéra, dont la musique était de Lemoine, fut répété en 1792; mais les circonstances n'en permirent pas la représentation. Il avait commencé un *Dictionnaire néologique des hommes et des choses*, dont la publication fut interrompue par la police. Il est auteur d'un écrit *Sur l'insurrection du 14 Juillet*, qui fait partie du recueil des Mémoires relatifs à la révolution. Il y a de la grace dans ses chansons, dont les airs sont aussi de lui. La liste la moins incomplète de ses ouvrages, se trouve dans le nouvel almanach des Muses de 1813.

Il était, par sa mère, petit-neveu du P. Fromage. Mort le 18 Décembre 1811.

Beffroy (*Marie-Catherine-Abel*), M.me De Cuzey, née en 1751, sœur du précédent, est auteur de quelques romans, et a fourni de jolis articles aux *Lunes* du *Cousin-Jacques*. Morte le 22 Juillet 1818.

Bellotte. Famille qui a tenu un rang des plus honorables dans le Clergé et dans la Magistrature, et qui a eu la gloire unique de donner trois Doyens de suite au Chapitre de la Cathédrale.

Jean Bellotte fut le premier. Son élection, qui date du 31 Août 1605, se fit à l'unanimité. On trouve, dans les notes de Dachery sur Guibert, un magnifique éloge de son savoir et de ses vertus.

Antoine, son neveu, qui le remplaça en Septembre 1650, marcha sur ses traces, suivant le même auteur. Il était Vicaire général du Diocèse. Il a publié, en 1662, un livre in-folio, sous le titre de *Ritus Ecclesiæ Laudunensis redivivi*. Il y donne de savantes explications des cérémonies de la Messe et des usages de l'Eglise de Laon. Nous parlons de cet ouvrage dans la préface. Il fut critiqué par le Chapitre, qui prétendit que l'auteur y donnait trop d'extension aux prérogatives du Doyen. Cette critique ne peut affaiblir l'estime due aux belles qualités d'Antoine. Il mourut en 1665.

Jean-Antoine, neveu d'Antoine et petit-neveu de Jean, recueillit avec l'héritage de la dignité de ses deux prédécesseurs, celui du mérite dont ils l'avaient ornée. Il était Conseiller-clerc au présidial. A sa mort, arrivée le premier Août 1694, il y avait 89 ans que le décanat était dans la famille Bellotte.

Bernard, de Laon, l'un des plus habiles Docteurs

de son temps, fut d'abord Abbé de Foigny, et mourut Abbé de Clervaux en 1358.

BERTHELEMI *(Jean-Simon)*, né le 5 Mars 1743, Membre de la ci-devant Académie de peinture, Professeur de l'école spéciale de dessin, et l'un des Administrateurs du Musée central des arts, fut aussi l'un des cinq Membres, et le seul Peintre de cette première commission des arts qui avait enrichi la France des plus précieux monumens de l'Italie. Cette mission n'était pas sans péril chez des peuples désespérés de se voir ravir des objets auxquels ils étaient attachés, par intérêt, autant que par amour-propre. Tous les soins, et par conséquent tous les dangers de l'exécution, furent pour le sculpteur Moitte et pour Berthelemi. La place d'Administrateur du Musée fut la récompense naturelle de leur dévouement. Parmi les tableaux qui ont placé Berthelemi au nombre des bons peintres d'histoire, on cite principalement *Une Décollation de S. Jean-Baptiste*, qu'il avait peinte pour sa ville natale; *La mort de Marcel*, Prévôt de Paris; *La reprise de Paris sous Charles VI*; *Manlius Torquatus, condamnant son fils*; *La mort d'Eléazar*, et *Le siége de Calais*. Ces cinq derniers tableaux, composés pour le gouvernement, ont été déposés aux Gobelins, pour être exécutés en tapisserie. *Le siége de Calais*, a été gravé par un artiste distingué. Il ne faut pas non plus passer sous silence un autre tableau peint en 1808 pour le gouvernement, qui fut mis à l'exposition de cette année, et qui avait été placé au palais des Tuileries dans la salle de Diane. Il représentait *Napoléon passant l'Isthme de Suez et visitant les Fontaines de Moïse*. C'est dans la perspective et le genre du plafond que Berthelemi excella. Ses ouvrages en cette partie sont nombreux. Il suffira de citer *L'Origine de la sculpture*, qui orne la salle d'entrée du Musée des antiques, les trois compositions dont il avait décoré le palais du Sénat,

et dont les sujets sont : *Le triomphe de la Philosophie*, *Le livre et les attributs de la Loi*, et *L'apothéose de Napoléon*; enfin, deux autres plafonds du château de Fontainebleau, où sont représentés *Le lever de l'Aurore*, et *Minerve présidant les Sciences et les Arts.* Voici le jugement que le Jury des prix décennaux portait en 1810 sur le peintre Laonnois. « M. Berthelemi a montré un talent particulier » pour ce qu'on appelle en peinture les grandes machines; » et son imagination semble le porter de préférence aux » compositions allégoriques. Son dessin manque quel- » quefois de grandeur, de force et de correction. Mais » il est gracieux, coulant, offrant toujours des formes » aimables. La perspective linéaire, si nécessaire à la » composition des plafonds, est très-bien entendue dans » ceux (du palais du Sénat). On y a loué surtout la » richesse des effets, l'enchaînement heureux des diverses » parties, la grace des mouvemens variés des figures; et » (ce qui est rare dans les productions de ce genre) il y » règne une harmonie suave, un ton aërien qui charme » l'œil du spectateur le moins exercé. »

La ville natale de Berthelemi possède trois grands morceaux de sa composition. Deux ornent l'Eglise de Notre-Dame. Ce sont deux Assomptions, où l'on peut remarquer comment, dans un même sujet, le talent peut se montrer semblable et différent; *alius et idem.* Ce n'est pas le seul point de vue sous lequel il est curieux de les comparer. Peints, l'un en 1766, au commencement de la carrière de l'artiste, l'autre en 1790, dans toute la maturité de son pinceau, leur rapprochement offre le moyen de mesurer, d'un coup-d'œil, la hauteur à laquelle il s'était élevé dans l'intervalle de ces deux époques. Le troisième tableau qui décore l'Autel de la Chapelle de l'Hôtel-Dieu, représente les Dames hospitalières s'empressant de soulager les malades. Les

connaisseurs font aussi beaucoup de cas d'un portrait de l'Auteur du présent ouvrage, auquel l'artiste a mis tout le soin de l'amitié. Berthelemi mérita d'avoir des amis, et il en eut. Il se fit estimer de tous ceux qui le connurent, par ses soins touchans et respectueux pour une mère vénérable, par sa généreuse affection pour tous ses parens, par un usage noble et désintéressé du pinceau qui faisait toute sa richesse. Il est mort le premier Mars 1811.

Bertrand *(Jean)*, Chanoine de S. Jean-au-Bourg, avait étudié, sous Julien Le Roux, la chirurgie, où il eut de grands succès. Il devint premier Chirurgien de la Reine Anne d'Autriche, qui, pour honorer ses talens et récompenser ses services, le fit nommer à l'Abbaye de Bellême. Il se fit scrupule de conserver ce bénéfice, et la Reine l'en dédommagea par une pension.

Blanchart *(Pierre)*, Mathématicien. On a de lui un *Calendrier perpétuel réduit en grande figure, avec l'explication.* C'était un ouvrage remarquable pour le temps. Il vivait, à Laon, en 1581.

Bodin *(Jean)*, de St-Amand, l'un des plus illustres publicistes des temps modernes, naquit à Angers vers le commencement de 1530. Il professa le droit à Toulouse dans les années 1557 et 1558. Si l'on en croit Leycer, *ou* Leyser, (Policarpe IV,) il était, en 1562, Substitut du Procureur du Roi de Poitiers. En 1568, il assista aux Etats du Languedoc : on ne voit pas en quelle qualité. En 1569, il exerçait à Paris la profession d'Avocat. En 1570, il fut nommé Procureur du Roi d'une commission créée pour la réformation des eaux et forêts de Normandie. L'année suivante, le Duc d'Alençon se l'attacha en qualité de Maître des requêtes

et de Secrétaire. Le soupçon de protestantisme pensa lui coûter la vie à la S. Barthélemi : il dût son salut aux soins généreux du Président de Thou. Ce n'est pas la seule fois qu'il courut un pareil danger. Dans une lettre que nous donnons à la fin de cette notice, il reconnaît que Roland Bignon lui a sauvé deux fois la liberté et la vie. En 1576, il était Conseiller au présidial de Laon, et il épousa la sœur du Procureur du Roi. Il fut, la même année, député du Vermandois aux Etats de Blois, dont il fut l'ame et l'ornement. En 1581, il accompagna le Duc d'Alençon dans le voyage qu'il fit en Angleterre, pour demander la main d'Elisabeth; et il suivit le même Prince dans les Pays-Bas en 1582. Les mémoires du Duc de Nevers attestent qu'il n'avait pas été d'avis du projet aventureux qui conduisit le Duc d'Alençon dans ces provinces, parce qu'il croyait qu'il ne fallait compter, ni sur la fidélité, ni sur les moyens des habitans.

Ce fut vers 1583 qu'il composa son *Heptaplomérès*. Vraisemblablement quelques amis indiscrets parlèrent de ce livre de manière à enflammer le zèle des Magistrats. Car le Procureur-général du Parlement de Paris, fit informer contre Bodin devant le Lieutenant-général du bailliage de Laon, quoiqu'on ne sût, ni si l'ouvrage était destiné à l'impression, ni ce qu'il contenait réellement, ni s'il était avoué par Bodin. Dans l'information qui est du 3 Juin 1587, dix notables Habitans de Laon, parmi lesquels on compte deux Prêtres, déposèrent à sa décharge; et, pour le dire en passant, ce fait, qui honore les Laonnois, est une assez bonne réponse au trait lancé sur eux par le satyrique Grosley.

En 1587, il succéda à son beau-frère dans la charge de Procureur du Roi de Laon. On trouve dans l'histoire de Laon, les principaux événemens de la vie de Bodin, qui

qui sont postérieurs à cette époque. On y doit remarquer, surtout, avec quelle injustice, et même avec quelle inconséquence il est accusé encore aujourd'hui d'avoir fait déclarer Laon pour la Ligue en 1589, lui à qui le soupçon de protestantisme avait pensé être fatal. Il serait à désirer que l'auteur de l'article *Bodin*, de la Biographie universelle, eût connu la notice sur cet homme célèbre, qui a été insérée, en l'an 9, dans le Magasin encyclopédique. L'illustre Daguesseau, à qui il appartenait mieux qu'à personne de juger Bodin, dit de lui qu'il fût un digne Magistrat, un savant auteur, un très-bon citoyen. Réputé l'une des quatre lumières de son siècle, il est mis sur la même ligne que Bacon, Lhopital et Montaigne.

La liste de ses ouvrages fait connaître la variété de ses talens, et l'étendue de sa doctrine.

Il publia, en 1555, un commentaire sur le poëme de la chasse d'Oppien, qu'il avait terminé dès l'âge de 23 ans.

Il fit paraître, dans la même année 1555, une traduction latine, en prose, du même ouvrage;

Et une traduction, en vers latins, d'un autre poëme du même auteur, sur la pêche.

Il fit imprimer, en 1559, un discours intitulé *Oratio de instituendâ in republicâ juventute.*

Il donna, en latin, en 1566, *la méthode d'étudier l'Histoire.*

Et, en 1568, *le discours sur le fait des monnaies, et réponse aux paradoxes de Malestroit, etc.*

C'est en 1570 qu'il a dû composer un ouvrage manuscrit conservé à la bibliothèque royale, lequel a pour titre : *Avertissement aux Commissaires pour la réformation des eaux et forêts de Normandie.*

En 1576, parurent la *Relation des Etats de Blois*,

Et les livres de la République, qu'il traduisit en

latin, en 1583, et dont une autre traduction partielle fut donnée en 1756, par Lescalopier.

En 1578, il publia ses tables de droit, *Juris universi distributio.*

En 1579, *la Démonomanie.*

Vers 1583, il mit la dernière main à l'*Heptaplomérès*, ou *Colloquium de abditis rerum sublimium arcanis.* On l'a appellé son *Naturalisme.*

On a encore de lui *Paradoxes, doctes et excellens discours de la vertu, touchant la fin et souverain bien de l'homme*, ouvrage qui paraît n'avoir été publié qu'en 1604.

En 1596, il mit au jour le *Théâtre de la nature.*

Et en la même année, qui fut celle de sa mort, il livra aux flammes son *Traité* manuscrit *de l'Empire*, intitulé *de Imperio et jurisdictione, et legis actionibus, et decretis et judiciis.*

Leyser a publié, en 1715, sur la vie et les ouvrages de Bodin, *Selecta de vita et scriptis Joh. Bodini.*

Nous avons copié sur l'original autographe, communiqué par feu l'Abbé de Tersan, la lettre qu'on va lire. Roland Bignon, à qui elle est adressée, tige d'une famille féconde en hommes distingués, était lui-même un des plus savans hommes de son temps. C'est lui qui fit l'éducation du célèbre Jérôme, son fils, à qui il enseigna les langues, les humanités, l'éloquence, la philosophie, les mathématiques, l'histoire, la théologie et la jurisprudence. Il pouvait prétendre aux hautes dignités de la magistrature; il se contenta d'être un habile Avocat. Né le premier Mars 1559, il était de près de trente ans plus jeune que Bodin son ami. Si la lettre de celui-ci nous a paru digne d'être connue, ce n'est pas seulement parce qu'elle indique deux particularités ignorées de sa vie; c'est aussi parce qu'elle est honorable pour les deux amis; c'est encore parce qu'elle est, à notre connaissance du moins, la seule lettre familière

qui reste de l'auteur du livre de la République. Cette espèce d'écrits, où l'homme se montre au naturel, intéresse toujours, quand ils viennent de personnages renommés.

» *A Monsieur Bignon, Advocat en Parlement.* »

» Monsieur, il me déplaist que je ne puis faire im-
» primer le libvre, pour en faire présent à celui duquel,
« après Dieu, je tiens la liberté et la vie par deux fois,
» et auquel je puis dire ce que fist ung jour Furius
» à l'Empereur Auguste : *unam abs te, Cæsar, injuriam*
» *accepi, quod feceris ut ingratus moriar*, parce qu'il avoit
» sauvé la vie à son père et ne le pouvoit recognoistre :
» car ce n'est pour ambition qui me tienne ; et vou-
» drois n'avoir jamais tant publié de libvres. Au surplus,
» nous attendons la résolution de la Cour sur l'inter-
» prétation de son interprétation des rentes : je vous
» prie nous en faire part. J'ay escript à Monsieur Roger,
» il n'y a que six jours. Je luy baise les mains, et
» le prie de rechef, comme j'ay fait, s'il cognoist quel-
» que amy en la troisiesme chambre des enquestes, luy
» faire distribuer le procès que j'ay mis entre les mains
» de Monsieur Persone, il y a sept ans. Monsieur
» Gillot est bien de mes amis ; mais le procès est gros
» et fourez, et requiert ung homme diligent ; et désire
» qu'il meure devant moy, affin qu'on ne die
» pas que j'ay plaidé jusques à la mort, comme la
» vieille de Suidas. Je ne sçay si j'empesche vos bonnes
» heures. Mais je prens plaisir à vous envoyer mes
» lettres, et encore plus à recevoir les vostres, et
» non pas celles *in quibus nulla est mica salis* : et en
» ceste espérance, je vous baise les mains. Excusez
» moi, si je prens la hardiesse de vous adresser mes
» lettres. Car j'ay affaire à ung ruzé solliciteur, qui

» cognoist mon Procureur, et crochette les lettres d'un » chacun. Vostre affectionné serviteur et amy, J. BODIN.»

La date de cette lettre est dans le passage, où il est question d'une loi qui doit en interpréter une autre sur les rentes. On a vu qu'une loi sur cette matière avait été donnée, le 8 Juillet 1594, au quartier-général de S. Vincent. Il en fut rendu une autre le 16 Avril 1595 : c'est sans doute celle qui était sur le point de paraître, quand Bodin écrivait à Bignon. Ainsi sa lettre doit être des premiers mois de 1595. Delà il suit d'abord que le livre, qu'il regrettait de ne pouvoir imprimer, ne peut être que le Traité de l'Empire. Ensuite voulez-vous une bonne preuve que la conduite politique de Bodin n'avait pu lui faire perdre l'estime des gens de bien ? Vous la trouvez dans la liaison intime qui subsistait entre Bignon et lui en 1595.

La tradition disait que Bodin habitait la maison dite aujourd'hui *le Café de la Comédie*, qui fait angle sur *la Placette S. Remi*, ou Place Royale, et sur la rue Sérurier, ci-devant du Bloc. Nous avons eu la curiosité de vérifier ce fait ; et nous en avons trouvé la preuve dans une pièce du 8 Février 1601, laquelle fait partie des titres de la maison. Elle y est dite appartenir *aux hoirs et héritiers de M. St-Amand, Procureur du Roi.* Ce surnom de *St-Amand* est aussi donné à Bodin dans les mémoires de Richard. Les mots *aux hoirs* sont remarquables. Il en résulte qu'une fille n'est pas le seul enfant que Bodin ait laissé, comme quelques-uns le prétendent, et que ce n'est pas sans raison qu'on lui donne aussi un fils nommé Elie.

Voyez l'histoire, liv. 5, et la note 34.

BOITEL *(Ferdinand)*, habile Calligraphe. Il est sorti de sa plume un ouvrage étonnant pour la perfection

de l'écriture ; ce sont des *Heures* dont il fit hommage à la Reine de France, Marie Leczinska. Sa famille possède plusieurs productions remarquables de son rare talent. Mort le 17 Juin 1785, âgé de 70 ans.

BOTTÉE *(Claude)*, Docteur de Sorbonne, Chanoine de la Cathédrale et Prédicateur du Roi. Il prêcha plusieurs fois avec succès devant Louis XIV. Plusieurs de ses confrères réussissaient alors aussi dans l'éloquence sacrée. On en cite surtout trois, tous nés dans la principale bourgeoisie; Adrien Mignot, Doyen ; Etienne-Nicolas Villette, Archidiacre ; et Claude L'Eleu, Grand-Chantre. Claude Bottée mourut en 1695.

BOTTÉE DE TOULMONT *(Jean-Joseph-Auguste)*, Régisseur général des poudres et salpêtres, et Chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur, de la même famille que le précédent, naquit le 6 Mars 1764. Il a publié en 1811, avec M. Riffault, son collègue, un *Traité de l'art de fabriquer la poudre à canon, contenant l'extraction du salpêtre, son raffinage, etc., précédé d'un exposé historique sur l'établissement du service des poudres et salpêtres en France*, et accompagné d'un Recueil de quarante planches au trait : vol. in-4.° avec Atlas in-fol.°. Mort le 18 Octobre 1815.

BOULŒSE *(Jean)*, Principal du Collége de Montaigu, était très-versé dans la langue hébraïque qu'il enseignait à Paris. On ne connaît de lui que l'histoire de Nicole de Vervins, qu'il composa par ordre des Papes Pie V et Grégoire XIII, et qu'il dédia à Henri III. Il s'y qualifie Prêtre et citoyen de Laon.

BUGNIATRE *(Gédéon)*, Bénédictin, a composé quatre volumes in-4.° de Mémoires sur l'histoire de Laon ;

voyez ce qui en est dit dans la préface. L'auteur avait été Prieur du Mont-Saint-Quentin et des Blancs-Manteaux; titres qui prouvent l'estime dont il jouissait dans sa Congrégation. Il mourut en 1779.

C.

CARLIER *(Jean)*, Facteur d'orgues, qui vivait sous l'épiscopat du Cardinal de Bourbon, dans le seizième siècle, perfectionna beaucoup son art. Il fit, pour l'Abbaye de S. Denis, un orgue auquel rien n'était comparable de ce qui s'était fait en ce genre jusqu'alors. Il n'est pas le seul de sa famille qui ait suivi cette carrière. Crespin Carlier, qui vivait en 1600, était aussi Facteur d'orgues.

CAROLEZ *(Nicolas)*, Garde-des-Sceaux du bailliage de Vermandois, qui vivait dans le seizième siècle, mérite d'avoir place ici, comme fondateur du Collége de Laon. On doit croire que ce généreux propagateur de la culture des lettres, était lui-même un homme lettré.

Voyez l'histoire, *livre* 4.

CHARITÉ (DREUX DE LA), fut Aumônier et Secrétaire du Roi Louis Hutin.

CHARLES de France, Duc de Lorraine, fils de Louis d'Outremer, et compétiteur de Hugues Capet.

Voyez l'histoire, liv. 2.

CHAUVEAU *(Charles)*, Avocat, est auteur d'un poëme sur la peste qui désola Laon en 1668. Il fut témoin du fléau qu'il décrit.

CHEVALIER, de Vesle, *(Pierre-Nicolas-Annibal)*, Chevalier de S. Louis, ancien Lieutenant de Roi, Commandant du fort de la Mobile à la Louisiane. Ce fort,

destiné à devenir la capitale d'un nouvel état uni, et bâti sur les bords d'une rivière qui prend sa source dans les Apalaches, servait à contenir, dans des dispositions pacifiques, les peuplades sauvages de la Louisiane. Ainsi le devoir du Commandant était de leur faire respecter le nom français. De Vesle fit mieux; il le leur fit aimer. Pendant la longue durée de son commandement, la bonne intelligence ne fut jamais troublée entre elles et la colonie. Les succès dûs à la sagesse ont moins d'éclat, que ceux obtenus par les armes : mais la vraie gloire est celle que l'humanité avoue. On trouve le nom de De Vesle cité honorablement dans les relations des voyageurs. Lorsqu'il repassa en France, après que la Louisiane eût été remise à l'Espagne, ses services furent récompensés par des pensions accordées, tant à lui qu'à ses deux jeunes fils. Une de ses filles, restée à la Louisiane, devint la tige d'une des familles les plus considérées de la Nouvelle Orléans. Revenu dans sa ville natale, De Vesle y reprit son nom de famille, et y mourut le 12 Novembre 1787, dans sa 82.e année.

Voyez la note 39 du livre 4 de l'histoire.

Les Laonnois ne sont pas ennemis des courses lointaines; mais ce ne fut jamais la cupidité qui les leur fit entreprendre : il leur faut, ou de l'honneur à acquérir, ou un beau devoir à remplir. Ce catalogue en offrira des exemples, qui servent encore à réfuter le reproche d'inactivité qu'on leur a fait quelquefois. Ne quittons pas la Nouvelle Orléans sans faire remarquer qu'un Laonnois, (M. D'Erbigny, frère aîné de celui qui est connu dans la littérature et l'instruction publique,) y remplit une place importante dans le Conseil suprême de justice, et est un des Magistrats les plus distingués de la Louisiane.

COLUMELLE *(Gérard)*, l'un des hommes les plus savans de l'Université de Paris, est auteur d'un commentaire estimé du livre d'Aristote *De interpretatione*. On lui doit aussi une bonne édition des œuvres de Paul de Venise. Mort en 1429.

COSSIN *(Pierre-Henri-François)*, Antiquaire, fit une étude approfondie de la diplomatique, et une heureuse application des connaissances qu'il en tira. Elles produisirent l'excellent abrégé du Cartulaire de l'évêché, dont il est parlé dans la préface. Nous en décrivons ici la forme, parce qu'il nous paraît digne de servir de modèle à qui entreprendrait de renfermer dans un cadre étroit, et de mettre à la portée des personnes les moins instruites, les principales richesses d'un chartrier.

Deux cent quatre-vingts actes, rédigés presque tous en latin, étaient transcrits dans le Cartulaire, sans aucun ordre de matières ou de dates. L'auteur a fait, de chaque pièce, un extrait d'une étendue suffisante, pour bien faire connaître les faits, les personnes et les dispositions essentielles. Cet extrait est en français. Des observations, placées de temps en temps à la suite de la pièce analysée, en facilitent l'intelligence.

Le travail de Cossin est divisé en neuf parties. La première est une table des Chartes, suivant l'ordre où elles se trouvent dans le Cartulaire. La seconde est une autre table chronologique des mêmes Chartes. La troisième comprend les extraits de chaque pièce, suivant l'ordre observé dans le Cartulaire. Dans la quatrième, l'auteur s'applique d'abord à restituer ou à éclaircir le texte de quelques actes endommagés ou trop chargés d'abréviations: Il donne ensuite, en regard du texte latin de quelques Chartes, la version française du

même temps. Puis, viennent aussi, sur deux colonnes parallèles, le texte entier des deux plus anciennes Chartes françaises, et leur traduction en langage moderne. La cinquième partie est une table alphabétique des matières contenues dans le Cartulaire. La sixième, une autre table alphabétique des termes de la basse latinité qui se trouvent dans les Chartes, avec leur interprétation. La septième, une autre table alphabétique des anciens termes français également interprétés. La huitième, une table alphabétique des abréviations latines que le Cartulaire emploie. La neuvième et dernière, une pareille table des abréviations françaises. Un canonicat de la Cathédrale fut la juste récompense de cet ouvrage, qui, dans son genre, nous semble un petit chef-d'œuvre, et que tel amateur enthousiaste appellerait un bijou. L'auteur mourut à Paris dans les premières années de la révolution.

COTTE *(Louis)*, Membre de la société d'agriculture de Paris, correspondant de l'Institut, et associé de dix-sept autres sociétés savantes, françaises et étrangères, était né le 20 Octobre 1740. Il était, par sa mère, de la même famille que les trois frères Lenain, dont il sera parlé ci-après. Il entra dans la Congrégation de l'Oratoire en 1758, fut Curé de Montmorenci pendant dix ans, et, lors de la révolution, était, depuis huit ans, Chanoine de la Cathédrale de Laon. Son goût le porta de bonne heure vers les sciences naturelles ; et la Météorologie est celle qu'il a cultivée avec prédilection. Voici le jugement qui a été porté sur ses travaux dans cette science, par l'auteur de son éloge prononcé à la société d'agriculture de Paris. « Les ouvrages de M. Cotte et les résultats qu'il » a obtenus, feront une époque remarquable dans » l'histoire de la Météorologie. Il a indiqué plusieurs

» périodes des retours de certaines dispositions atmos-
» phériques. Telles sont : 1.° Celles qui occasionnent
» la variation séculaire et périodique de l'aiguille aimantée,
» sa variation annuelle, mensuelle et diurne. 2.° La
» période lunaire comme ramenant la même température.
» Il a établi, comme très-probable, de plus petites pé-
» riodes de 4, 8 et 9 ans. Il a confirmé la variation
» diurne du baromètre déjà indiquée par Van-Swinden,
» (son ami). Enfin, les grandes périodes des vicissitudes
« de l'atmosphère, qui ramènent les mêmes vents, ont
» été établies par lui sur des probabilités qui approchent
» beaucoup de la certitude. »

Si, sous les rapports qu'on vient de voir, il a contribué aux progrès des connaissances humaines, il n'a peut-être pas été moins utile par les livres élémentaires qu'il a consacrés à l'instruction de la jeunesse. Ils sont clairs, méthodiques, substantiels; et leur style simple et pur comme lui, est merveilleusement propre à mettre les matières les plus abstraites à la portée des intelligences vulgaires. Il est mort le 4 Octobre 1815. Ses ouvrages sont :

1.° *Mémoires sur la météorologie*, 2 vol. in-4.°. Paris, 1738. Il en a laissé un troisième volume inédit.

2.° *Traité de météorologie*, un vol. in-4.°. Paris, 1774.

3.° *Leçons élémentaires d'histoire naturelle à l'usage des enfans*, in-12. Paris, 1784.

4.° *Leçons élémentaires d'histoire naturelle à l'usage des jeunes gens*, in-12. Paris, 1787.

5.° *Manuel d'histoire naturelle*, ou *Tableaux systématiques des trois règnes minéral, végétal et animal*, in-8.°. Paris, 1787.

6.° *Leçons élémentaires de physique, d'astronomie et de météorologie.*

7.° *Leçons sur les mœurs et l'industrie des animaux*, 2 vol. in-12. Paris, 1799.

8.° *Leçons élémentaires d'agriculture*, in-12. Paris, 1790.

9.° *Leçons élémentaires sur la meûnerie et la boulangerie*, in-12. Paris, 1795.

10.° *Catéchisme à l'usage des habitans de la campagne, sur les dangers auxquels leur santé et leur vie sont exposés*, etc., in-12. Paris, 1795.

11.° *Vocabulaire portatif des mécaniques*, in-16. Paris, 1801.

12.° *Recherches relatives à l'influence des constitutions lunaires, boréales et australes, sur la température et les variations de l'atmosphère*, in-4.°, 1801.

On a encore de Cotte beaucoup de Mémoires intéressans, dont les uns ont été couronnés par des sociétés savantes, et les autres ont été recueillis, soit dans les journaux des sciences, soit dans les collections académiques. Il a contribué aussi à enrichir l'édition, que la société d'agriculture de Paris a publiée, du Théâtre d'agriculture d'Olivier De Serres. Cotte a laissé un neveu qui soutient dignement l'honneur d'une telle parenté. M. Le Maistre, ancien Inspecteur-général des poudres et salpêtres, auteur d'une topographie du Département de l'Aisne, en explore les antiquités, avec autant de sagacité que de zèle.

COTTIN *(Samuel)*. Habile Médecin qui vivait dans le milieu du dix-septième siècle, est auteur d'un livre qui contient la description des plantes du pays.

COTTIN *(Jean)*, de la même famille que Samuel et Médecin comme lui, a donné un *Traité de la peste, fait en faveur de la ville de Laon*, in-12. Paris, 1722.

D.

DAGNEAU, prononcez DANEAU. Cette famille vint s'établir à Laon dans le seizième siècle, lorsque Claude

Dagneau, Contrôleur au grenier à sel de Marle, fut chassé de cette ville par les ligueurs. Elle cite, comme lui appartenant, un guerrier, dont il faut dire ici deux mots, à cause du lustre qu'il répand sur un des plus anciens noms de Laon. Jean Daneau, ou plutôt Dagneau, *dit* Goujon, du nom d'un fief, vivait sous le règne de Charles VII, était originaire de Thiérache, et dût naître à Marle, où l'existence des Dagneau est constatée par des actes qui remontent à 1400. Il prit le parti des armes. Il servit, pendant vingt ans, avec une grande valeur, sous les ordres du Grand-écuyer Pothon de Saintrailles, et il s'éleva jusqu'au grade de Capitaine fort considérable de son temps. Ce fut lui qui, à la bataille de Patay en Beauce, fit prisonnier le célèbre Talbot. Ce fait d'armes est rapporté dans les lettres de noblesse, qui lui furent délivrées au mois de Mars 1438. S'il y est nommé Daneau et non Dagneau, cela peut venir de ce que ce nom, qu'il n'était pas dans l'usage de prendre, aura été écrit sous sa dictée d'après la prononciation. Nous nous sommes assurés, d'ailleurs, qu'on ne connaît en Thiérache aucune famille qui se soit nommée Daneau. Celle des Dagneau, de Laon, a produit plusieurs hommes de mérite.

Jean, qui vivait dans le dix-septième siècle, était entré dans la Congrégation des Chanoines réguliers de S. Jean-des-Vignes ; et il en devint le supérieur, après avoir été Prieur-Curé d'Arcy-Ste-Restitue. Il a donné la vie de cette Sainte.

Adrien, Docteur de Sorbonne, Chanoine de la Cathédrale, et élu Doyen en 1712, prêtait, par sa dignité et son mérite personnel, trop d'autorité à ce qu'on appellait le parti Janséniste. Il fut frappé par une lettre de cachet, et mourut en exil à Paris le 19 Septembre 1728.

Trois frères de la branche des Richecour, neveux du précédent, nés sur la fin du dix-septième siècle, se rendirent recommandables, chacun dans une profession différente.

Marc-Antoine, Bachelier en théologie et Chanoine de l'Eglise de Laon, se livra aux recherches les plus laborieuses, pour débrouiller la généalogie de la plupart des familles de Laon. Son ouvrage, dont nous avons parlé dans la préface, fut d'une singulière utilité, lorsque les biens se transmettaient dans les familles par la succession des propres, et s'y conservaient par le retrait lignager : il n'est rien moins qu'inutile encore aujourd'hui sous le rapport historique.

Adrien, qui suivit la carrière du barreau, y devint l'oracle de la province. Il a publié un assez grand nombre de mémoires, où une dialectique serrée s'unit à une érudition profonde ; et il eut même le secret de les faire lire aux gens du monde, en les écrivant d'un style clair, correct et piquant. Il avait été Maire de la ville par le choix des citoyens. Il mourut, âgé de 83 ans, le 20 Juin 1778.

Cyr-Abraham entra dans l'artillerie, et le chemin qu'il fit dans une arme où l'on n'avance que par des talens éprouvés, atteste sa haute capacité militaire. Il fut Colonel, Directeur, et Chevalier de S. Louis.

Marc-Antoine, son fils, marcha sur ses traces. On avait même lieu de croire qu'il irait encore plus loin, s'il n'eût été arrêté dans sa carrière par des infirmités survenues avant le temps. Une action d'éclat qu'il fit, pendant la guerre de sept ans, et qui pensa lui coûter la vie, lui avait valu la Croix de S. Louis à l'âge de vingt-cinq ans. Dans les manœuvres qui se firent au camp de Soissons, en présence de Louis XV, une batterie qu'il commandait fut si bien servie, que ce Prince

en témoigna sa satisfaction particulière ; et que surpris d'apprendre qu'elle n'était que de douze pièces, il déclara qu'il accordait quatre cents livres de pension à l'Officier. Richecour s'excusa de l'accepter, parce que, disait-il, une telle récompense ne pouvait être méritée que sur un champ de bataille. Il se retira Lieutenant-Colonel et Sous-Directeur. Il était né le 12 Janvier 1733. Il mourut le 25 Juin 1807. Avec lui finirent ces Richecour, à qui la nature semblait avoir départi, pour trait caractéristique, un tour d'esprit vif et malin. Ceux d'aujourd'hui descendent d'une fille du second Adrien.

De Cuisy *(Jean-Pierre)*, licencié ès Lois, et Chanoine de la Cathédrale, auteur de Tablettes généalogiques, sur lesquelles voyez la préface, est mort le 25 Décembre 1781, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Delalain *(Etienne)*, l'un des plus célèbres Avocats de la province, fut député, pour le Vermandois, aux Etats généraux de 1614. On voit avec plaisir qu'il n'eût aucune part aux affaires sous le gouvernement des ligueurs, et qu'il fût même du nombre de ceux, qui, pendant le siége de 1594, pressèrent, au péril de leur vie, la reddition de la ville à Henri IV. Il avait composé une histoire de Laon, dont il est parlé dans la préface. Il vivait encore en 1632. La preuve en a été tirée d'un titre de la maison qui lui appartenait, et dont est propriétaire aujourd'hui l'Auteur du présent ouvrage.

Voyez la note 25 du liv. 5.

Delalain *(Nicolas-Claude)*, Gentilhomme ordinaire du Roi, de la même famille que le précédent, fut envoyé, par Louis XIV, à la Cour de Perse et à celle du Mogol, pour y négocier l'établissement du commerce d'une compagnie des Indes : mission qui suppose un

homme familier avec les langues orientales. Il était en route pour le Mogol, après avoir obtenu de la Perse les privilèges les plus étendus, lorsqu'il mourut de fatigue dans le voisinage de Bender-Abassy, le 10 Mai 1667, regretté des Persans et pleuré de ses compatriotes. Sa mère lui fit ériger, à Bandali, lieu de sa mort, un monument que les gens du pays visitaient avec respect, et nommaient *le tombeau de l'Ambassadeur*. Chardin, Tavernier et Thévenot, qui étaient en Perse pendant le séjour qu'il y fit, ont payé en France le tribut d'éloges dû à sa mémoire. Tavernier, dans le premier tome de ses relations, a donné celle de l'ambassade de Delalain; il y parle de sa conduite dans les termes les plus honorables. Delalain a laissé des Mémoires que Chardin avait promis de publier.

DELAMER *(Antoine)*, Abbé régulier de l'Abbaye de Moncel, ordre de Prémontré. Mort le 28 Septembre 1709.

DELANCY *(Christophe)*, d'abord Receveur des Aides à Laon, acquit de grands biens dans la finance, sous le règne de Henri IV, à qui il se rendit fort agréable. Il avait épousé la fille de Beaumarchais, Trésorier de l'épargne, et il eut avec lui des difficultés au sujet de la dot de sa femme. Beaumarchais en fit des plaintes contre lui au Roi, et ce Prince le prenant un jour par la barbe, que l'on portait alors en pointe, le gronda d'en agir ainsi avec son beau-père; ce qui l'humilia beaucoup, quoiqu'il n'eût pas tort. De dépit il coupa sa barbe; et, à son exemple, les gens du bon ton commencèrent à se raser. Les Marquis de Raré descendaient de lui.

DELANCY *(Charles)*, Maître-d'hôtel ordinaire du Roi et Secrétaire de ses finances, servit avec une telle

fidélité sous Louis XIII, que la chambre ardente le trouva irréprochable, et que Colbert lui rendit hautement justice. Il avait donné aux Jésuites cinq cents livres de rente, et une maison, située à Laon, pour y faire tous les ans une mission.

DELANCY *(Jean)*, de la même famille que les précédens, a publié, en 1671, une histoire latine de l'Abbaye de Foigny, dont il était Prieur.

DELANCY *(Pierre)*, de la même famille, savant Religieux de l'ordre de Citeaux, dont il était le Procureur-général, a publié, dans le dix-septième siècle, un Traité sur les usages et statuts de cet ordre, sous le titre de *Liber usuum ordinis Cisterciensis.*

DELARBRE *(Jean)*, ARBOREUS, Théologal de Laon, fut député par son Chapitre au Concile de Trente. Son talent pour la chaire le fit choisir par le Roi pour aller, dans les années 1544 et 1545, prêcher en Saintonge et en Bretagne, contre l'hérésie de Luther qui y faisait de grands progrès. Il est auteur de plusieurs ouvrages de théologie, dont le plus considérable a pour titre *Théosophie*. Delarbre, au jugement de Dupin, » est habile théologien, sage et modéré dans ses sen» timens, net et précis dans ses expressions. » Mort le 3 Octobre 1557.

DEQUIN *(Louis-Henri-Réné)*, né le 8 Novembre 1762, fut d'abord Avocat, et ensuite Accusateur public près le Tribunal criminel du Département. Nommé, en l'an 4, au Conseil des Cinq-cents, il s'y fit connaître par quelques rapports sur des matières de jurisprudence, et surtout par l'indépendance de ses opinions. Il était peu avantagé par la fortune; et loin de rechercher les faveurs du gouvernement, il vota toujours avec le parti

opposé

opposé au Directoire. Il entra dans la Cour d'Amiens, lorsqu'elle fût créée, en 1800, sous la dénomination de Tribunal d'appel. Il y était considéré comme un des Magistrats les plus laborieux et les plus instruits dans les matières civiles. Un trait va faire juger de son zèle pour ses devoirs. Il était au bord de la tombe, et venait de subir une opération aussi cruelle que malheureuse, quand l'idée lui vient qu'il peut s'être glissé quelqu'inexactitude dans la longue rédaction d'un arrêt rendu à son rapport. Il mande le Greffier; il passe une demi-heure avec lui à revoir son travail. Le lendemain il n'était plus. Il avait un talent qui ne fut connu que de quelques amis, celui de faire des vers agréables avec une grande facilité. Il est mort le 17 Mars 1821.

DESJARDINS *(Jean)*, HORTENSIUS, *ou* DE HORTIS, était premier Médecin de François I.er. Il possédait parfaitement le grec, et il en recommandait l'étude, comme nécessaire à l'instruction du Médecin. Il professa d'abord les humanités avec succès; et il se fit ensuite la plus grande réputation par la pratique de la médecine Aussi laissa-t-il de grands biens aux onze enfans qui lui survécurent. Ils étaient nés de deux femmes qui portaient l'une et l'autre un nom honorable. Marie Le Tellier, la seconde, était de la même famille que le Chancelier. Ménage, qui descendait de lui par les femmes, a écrit sa vie; et Bayle lui a consacré un article dans son dictionnaire. Il mourut subitement, au milieu de ses parens et de ses amis, avec qui il célébrait son jour natal, en 1547. Long-temps après cet événement, Desportes, né en 1546, en fit le sujet d'un sonnet, que nous donnons ici, et parce qu'il prouve que la célébrité de Desjardins lui a survécu, et parce qu'on y voit combien notre langue poëtique commençait à s'épurer sous les derniers Valois.

Après avoir sauvé, par mon art secourable,
Tant de corps languissans que la mort menaçoit,
Et chassé la rigueur du mal qui les pressoit,
Gagnant, comme Esculape, un nom toujours durable.

Cette fatale Sœur, cruelle, inexorable,
Voyant que mon pouvoir le sien amoindrissoit,
Un jour que son courroux contre moi la poussoit,
Finit, quant et mes jours, mon labeur profitable.

Passant, moi qui pouvois les autres secourir,
Ne dis point qu'au besoin je ne me pus guérir;
Car la mort, qui doutoit l'effort de ma science,

Ainsi que je prenois librement mon repas,
Me prit en trahison, sain et sans défiance,
Ne me donnant loisir de penser au trépas.

DESMARETS *(Jean)*, d'une famille connue à Laon dès 1450, était Procureur du Roi au présidial de Laon, et il exerça cette charge, d'une manière très-distinguée, dans la première moitié du dix-septième siècle. C'en est une belle preuve que l'alliance qu'il procura à son fils, dont il va être parlé.

DESMARETS *(Jean)*, fils du précédent, fut d'abord Trésorier de France au bureau des finances, et ensuite Intendant de la généralité de Soissons. Quel que fût son mérite personnel, il y a lieu de croire qu'il dût pour beaucoup, au crédit de son beau-frère, la place éminente à laquelle il parvint. Il avait épousé Marie, fille de Nicolas Colbert, Conseiller d'Etat et sœur du Grand Colbert. C'est de lui que naquit Nicolas Desmarets, Marquis de Maillebois, Ministre d'Etat et Contrôleur général des finances dans les dernières années du règne de Louis XIV. Nicolas, qui ne se montra pas indigne de son oncle dans la même administration, fut le père du Maréchal de Maillebois, l'un des plus illustres Capitaines du dix-huitième siècle, et l'aïeul de ce Comte de

Maillebois, que de brillantes actions appellaient aux mêmes honneurs que son père, si ses démélés avec le Maréchal D'Estrées n'eussent occasionné sa disgrace. Ainsi Laon est le berceau de cette famille Desmarets qui a jeté un si grand éclat dans le dernier siècle.

DUPONT *(Jean-Pierre-François)*, licencié en Théologie de la faculté de Paris, Principal du Collége de Laon après l'expulsion des Jésuites, puis Chanoine de la Cathédrale et Vice-Gérent de l'officialité diocésaine, joignait, à beaucoup d'esprit et de philosophie, des connaissances assez variées et assez étendues, pour qu'on pût dire que rien ne lui était étranger dans les sciences et dans les lettres. Un ouvrage de sa composition, intitulé *Théorie de l'univers*, aurait attiré sur lui l'attention du monde savant, si il s'était déterminé à lui faire voir le jour. Il s'y appuie de la Genèse et de l'opinion de quelques philosophes anciens et modernes, pour reconnaître un état primitif de la matière, *lequel, sous la direction de l'Etre Suprême, avait été comme le germe de toutes les merveilles que nous y découvrons aujourd'hui;* et après avoir établi que cet état ne peut être *que le plus simple et le plus probable*, il se propose d'en déduire *la structure des mondes, les lois de la nature et les principaux phénomènes.* Cet ouvrage suppose une grande force de tête. On y peut louer l'ordonnance des parties, l'enchaînement des preuves, la clarté du style. Il laisse à regretter que l'auteur ait bâti sur un fonds trop peu solide. Son livre, qui forme un volume in-12, était imprimé, et il allait paraître, quand Buffon fut attaqué par la Sorbonne. Il craignit pour son propre repos, et il lui sacrifia la gloire à laquelle il avait aspiré. On peut présumer que son systême n'aurait pas plus satisfait les Philosophes que les Théologiens. Mais ni les uns, ni les autres n'au-

raient pu méconnaître en lui l'homme familier avec les sciences exactes et naturelles, et capable de sonder toutes les profondeurs de la métaphysique. Il était né en 1732, et il est mort le 2 Août 1815.

De ceux de nos compatriotes que Dupont a eus pour collaborateurs au Collége, M. l'Abbé Frion est le seul qui lui ait survécu. Qu'il nous soit permis de rappeller qu'on lui doit un ouvrage, où il s'est proposé d'honorer la valeur française, en instruisant la jeunesse. Le livre *De rebus bellicis illustrium Francorum*, dont le Roi a agréé la présentation, n'a peut-être pas moins de droit, que le *De Viris*, à être déclaré classique, n'était qu'une chose manque au modeste auteur; c'est un peu de crédit.

E.

EMOTTE *(Pierre)*, Docteur en théologie, Théologal, et ensuite Doyen de la Cathédrale de Laon, florissait vers la fin du seizième siècle. Launoy, qui en fait l'éloge dans son histoire latine du Collége de Navarre, le fait naître à Autun; et d'un autre côté, Papillon qui en parle aussi dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, veut que Beaune ait été son berceau. Nous avons à leur opposer Dachery, les Frères de Sainte-Marthe, et le Chanoine Flamant, qui se réunissent pour attester qu'Emotte était de Laon. Lacroix Du Maine et Duverdier le citent comme un des plus habiles Prédicateurs de son temps. Ses ouvrages sont : 1.° *Catholicæ fidei professio*, in-8.° Paris, 1578 et 1583. 2.° *Sermons et exhortations catholiques sur toutes les Epîtres et Evangiles des Dimanches et Fêtes de l'année*, 2 vol. in-8.° Paris, 1582 et 1588. 3.° *Sermons et exhortations catholiques sur les Epîtres et Evangiles du commun des Saints, et des sept Sacremens*, in-8.° Paris, 1582; Lyon, 1588; Paris, 1590. Emotte

fut élu Doyen en 1578 ; et il devait être d'un âge peu avancé, lorsqu'il mourut le premier Août 1580. Car l'année 1572, où il reçut le bonnet de Docteur, est vraisemblablement celle où il avait terminé ses études.

EVE. Son opulence, et le titre de *Dame* avec lequel son nom s'est conservé, ne permettent pas de douter qu'elle ne fût d'une naissance distinguée. Nous avons dit ailleurs qu'elle avait fait clorre et fortifier, à ses dépens, une partie de la ville; et cet emploi généreux de ses richesses, lui mérite une place ici. On présume apparemment qu'elle fit construire alors la tour penchée, puisque son nom s'est attaché à ce monument, l'un des plus curieux de la ville. On ne sait pas au juste dans quel temps elle a vécu.

Voyez l'histoire, livre 1.er, note 1.ère.

F.

FAUCON *ou* FOULQUES, de Laon, Archidiacre du Ponthieu, qui florissait sous le règne de Philippe-le-Hardi, était employé par lui dans les affaires les plus importantes. Il était, en 1274, le premier de deux Commissaires royaux, dont la mission était à-la-fois judiciaire et administrative, et dont l'autorité était considérable, puisqu'il leur était recommandé de ne pas dépouiller un Evêque de sa possession sans l'avoir entendu. On voit, par les questions qu'ils faisaient au gouvernement, et auxquelles répond une Ordonnance, datée de la veille de St-André 1274, qu'ils étaient dignes, par leur doctrine et leur délicatesse, du pouvoir qui leur était confié.

FAULTRÉ *(Jacques)*, Avocat, assista, en 1556, à la réformation des Coutumes du Vermandois, et y repré-

senta le Bailli de cette grande province, le Lieutenant-général du bailliage, et les trois Etats de la ville; d'où l'on doit induire qu'il était dès-lors l'aigle du barreau de Laon, et qu'il dût avoir une grande part à la rédaction des nouvelles Coutumes. C'est ce vénérable vieillard, dont le courage et l'éloquence déconcertèrent les menées des ligueurs, qui voulaient faire rejeter la capitulation conclue avec Henri IV, lors du siége de 1594. Le service qu'il rendit par-là à la ville et même à la France, est assez éminent pour lui mériter une place parmi les hommes dont Laon doit révérer la mémoire. Les ligueurs qui l'avaient trouvé trop sage, pour le faire entrer dans leur Conseil général, rendirent hommage à sa vertu, en le nommant aux fonctions de Prévôt, dont il ne fut dépouillé, que parce qu'un des plus furieux ligueurs s'en fit pourvoir par Mayenne. On pourrait dire, en appliquant deux vers de la Henriade à ce beau caractère;

> Dans ce temps malheureux, par le crime infecté,
> FAULTRÉ fut toujours juste et pourtant respecté.

Voyez l'histoire, liv. 4 et 5.

FLAMANT *(Jean-François)*, Chanoine de la Cathédrale, a laissé sur l'histoire de Laon deux manuscrits, dont nous avons parlé dans la préface. Il mourut le 22 Février 1789, âgé de 65 ans.

FLAVIGNY. Maison connue dès le onzième siècle, et qui paraît tirer son nom de la ville de Flavigny en Bourgogne. Elle était établie en Picardie avant 1339. De Jean de Flavigny, qui possédait la terre de Chigny vers 1300, et dont les descendans l'ont conservée long-temps, sont sorties les branches de Liez, de Chambry, de Renansart, de Monampteuil, de Charmes, de Craonne, etc.

Les Flavigny se sont sentis assez avantagés des dons de l'esprit, pour ambitionner souvent d'autre gloire que celle des armes. Dans le seizième siècle, un Flavigny de Chigny, Conseiller Maître des requêtes du Roi de Navarre, était l'ame des Conseils des deux maisons de Vendôme et de Guise. De nos jours, un Flavigny de Renansart, Lieutenant-général des armées, courait avec succès la carrière des ambassades. Un Flavigny de Craonne, Lieutenant-colonel de dragons, faisait passer dans notre langue, les lettres du conquérant du Mexique, et un ouvrage sur l'histoire naturelle et la géographie de l'Espagne. Un Flavigny de Charmes, Maréchal-de-camp, écrivait sur l'art militaire. Nous aurons occasion de reparler d'eux dans nos *Recherches historiques*. La branche Laonnoise, c'est-à-dire, celle de Chambry, n'a pas été la moins féconde en talens divers. Son établissement à Laon date de l'épiscopat du Cardinal de Bourbon, dont un Jean de Flavigny avait la confiance pour le temporel.

Guillaume, Seigneur d'Epuisart, fils de ce Jean, était Conseiller au présidial de Laon, et fut une des lumières de ce siége, qui brillait alors d'un vif éclat. On a vu qu'il eût une grande part à la réformation des Coutumes du Vermandois. Son savoir, son intégrité, son esprit conciliant l'avaient rendu l'arbitre de tous les différens qui s'élevaient parmi la noblesse. Il fut député, pour le Vermandois, aux premiers Etats de Blois, et partagea cet honneur avec l'illustre Bodin, auprès de qui il siégeait aussi, comme Magistrat.

Claude, aîné des fils de Guillaume, embrassa la même profession que son père; et fut Avocat du Roi. Le Dictionnaire de la noblesse le qualifie de *Conseiller ès Conseils du Roi*. Cela veut-il dire qu'il passa à une autre

charge plus éminente, à laquelle ce titre était attaché ; ce qu'on ne trouve dans aucun des mémoires généalogiques que nous avons sous les yeux ? Ne serait-il pas plus naturel de penser que ses services lui méritèrent un brevet de Conseiller d'Etat ; ce qui était alors une distinction rare ? Dans l'un et l'autre cas, Claude sera toujours un personnage digne de souvenir.

Balthazard, autre fils de Guillaume, prit le parti des armes. Il fut d'abord Lieutenant de la compagnie des Gendarmes d'ordonnance du Seigneur d'Haraucourt, et ensuite Capitaine de cent hommes d'armes, gentilhomme ordinaire du Roi, et Gouverneur de Nesle. Ce fut lui qui fit entrer la terre de Chambry dans sa famille. Henri IV n'eut pas de serviteur plus dévoué. Chargé de la défense de Nesle, où cent gentilshommes Picards s'étaient enfermés avec lui, Balthazard fut attaqué par le Duc de Mayenne en personne, et il ne rendit la place, le 25 Mars 1591, qu'après avoir épuisé toutes ses munitions de guerre. La capitulation honorable qu'il obtint, portait qu'il serait conduit en tel lieu de sûreté qu'il lui plairait de choisir. Il trouva, peu après au champ d'honneur, une fin digne de lui. Il fut tué au siége de Rouen, à l'attaque du fort Ste-Catherine, le 14 Janvier 1592.

Jacques, l'un des fils de Claude, et que quelques mémoires font fils de Guillaume, entra dans l'Eglise. Son savoir, ses vertus et sa naissance l'y élevèrent à la dignité épiscopale, sous un titre *in partibus*. Il fut suffragant de l'évêché, et Doyen du Chapitre de Luçon. Il était Docteur en théologie.

Valérien, fils d'un autre Jacques, Seigneur de Chambry, et petit-fils de Balthazard, suivit la même carrière que le précédent, et s'y distingua d'une autre manière. Il fut Chanoine de Reims, Docteur en théologie, Professeur

en langue hébraïque au Collége royal de France, et le plus ardent controversiste de son siècle. La vivacité de son esprit, naturellement enclin à la critique, le jeta dans des disputes, où il réussit plus à faire briller sa doctrine, qu'à faire prévaloir ses opinions. La préface de la Polyglotte de Lejais, parlait avec assez peu de respect du texte hébreu de la Bible; il ne se borna pas à le défendre; il accusa d'infidélité les versions de la Polyglotte; et dans son zèle pour les langues savantes, il entreprit même de prouver que le latin n'est pas plus consacré par l'Eglise, que l'hébreu et le grec, et que la vulgate ne doit être préférée qu'aux autres versions latines. Il était là sur son terrain. Aussi ne s'étonna-t-il point du nombre de ses adversaires : aucun de leurs polémiques ne resta sans réfutation. Ce n'est pas seulement pour l'honneur du grec et de l'hébreu, qu'il rompit des lances. Louis de Clèves ayant mis en doute, dans une thèse, si l'épiscopat était un Sacrement, et si la prêtrise devait nécessairement le précéder, le Corps puissant des Evêques s'indigna de l'audace du Théologien; et celui-ci allait succomber sous le nombre de ses antagonistes, si Flavigny n'eût volé à son secours. Quand un tel champion fût entré dans la lice, la partie devint plus égale. Trois ans auparavant, une attaque avait été formée contre le système de Copernic : elle tendait à persuader qu'il est contraire à l'Ecriture et réprouvé par la Cour de Rome. Et de qui partait-elle? Des Jésuites, autre Corps avec lequel il n'était pas sûr non plus de se commettre. Cette considération n'arrête pas l'intrépide Valérien : il dénonce la doctrine des Jésuites à la faculté de théologie; et, graces à son courage, que la faculté n'imite point, que même un Arrêt du Parlement semble improuver, il fut permis de croire que l'Esprit-Saint n'a pas défendu à la terre de

sulté avec fruit. Louis fromage mourut le 15 Janvier 1757, à l'âge de 85 ans.

FROMAGE DE LONGUEVILLE (Louis III,) avait embrassé d'abord l'état, dans lequel son père et son grand-père s'étaient fait un nom honorable. Mais son goût le portait vers des occupations moins graves. Il abandonna le barreau pour la littérature. En Février 1765, il se répandit dans la ville six exemplaires manuscrits d'un livre en 2 volumes in-8.°, portant pour titre : *Entretiens de la Comédie*. L'auteur y passe en revue tout ce qu'il y avait alors de marquant parmi les citoyens des deux sexes, et verse à pleines mains le ridicule sur quelques personnages. Cette production anonyme fit d'autant plus d'effet, que la satyre y était quelquefois maniée très-plaisamment. On prétend qu'un Magistrat, percé de traits fort vifs, en mourut de chagrin. Fromage eut le malheur que cet ouvrage lui fût attribué généralement, et la prudence lui fit un devoir de s'absenter quelque temps, pour laisser tomber des bruits fâcheux. A la mort de son père qui laissait une succession obérée, il se fixa, à Paris, sous le nom de Longueville, n'ayant d'autre ressource que celle de sa plume. Mais son talent n'avait pas assez d'éclat, pour lui attirer les regards de la fortune. On dit qu'il était réduit à l'indigence, quand il périt d'accident peu d'années avant la révolution. On a de lui : 1.° *Mémoires pour les Curés contre les gros décimateurs*, 1767, in-8.°, ouvrage, dont le style inégal est quelquefois piquant ; 2.° *Les Rêveries d'un amateur du Colysée*, ou *les femmes sans dot*, projet romanesque, où l'on trouve quelques tableaux agréables, qu'à pû inspirer la lecture d'*Emile*.

G.

GAUTIER, de Laon, et GUI, de Laon, Chevaliers

célèbres de leur temps par leur valeur et leurs richesses, s'unirent, en 1079, pour fonder, avec Saint Géraud, l'Abbaye de Sauve-Majeure près de Bordeaux. GEOFFROI, de Laon, qui fut leur compagnon dans cette pieuse entreprise, mourut en odeur de sainteté, sous l'habit religieux, en 1121.

GÉRARD, de Laon, était Philosophe, Orateur et Poëte. Ses contemporains, qui, à la vérité, n'étaient pas Juges compétens, disaient de lui qu'il égalait Aristote, Cicéron et Virgile. Il vivait à la belle époque de l'école de Laon, et doit être compté parmi ceux qui en firent l'ornement. Mort en 1188.

GÉRAULT DE CAMBRONNE (*Jean-Claude*), né en 1727, fut d'abord Aumônier de vaisseau, ensuite Curé de St-Julien-Royaucourt, puis Chanoine de Laon. Il a prononcé dans l'Eglise Cathédrale, le 17 Juin 1777, l'Oraison funèbre du Cardinal De Rochechouart. C'était un beau sujet à traiter. Le talent de l'orateur ne s'en montre pas indigne. Ce discours regagna à la lecture ce que la volubilité du débit lui fit perdre. Il a été imprimé à Laon en 1777. L'Abbé Gérault était un homme aimable. Il mourut Chanoine de Soissons, en 1805, et y laissa des regrets. L'extinction de sa famille suivit de près sa mort. Elle était fort ancienne : on la voit figurer dans la bourgeoisie dès 1480 ; et parmi les hommes estimables qu'elle a produits, on distingue un Charles Gérault, Docteur en théologie, qui fut Supérieur des Oratoriens de La Rochelle, et Confesseur du Duc d'Orléans, Gaston, frère de Louis XIII, et un Jean-Claude Gérault, qui était Secrétaire d'ambassade en Pologne, en 1763.

GERVIN, (S.) né de parens distingués, fut, dans sa jeunesse, Chanoine de Reims ; puis renonçant au

siècle, et abandonnant ses biens à une sœur unique, il prit l'habit religieux, dans l'Abbaye de S. Vanne. L'Abbé le fit son Chapelain, et ils allèrent ensemble à Jérusalem visiter les saints lieux. A son retour, Gervin fut élu Abbé de S. Riquier. On l'accusa à la Cour de Rome de prêcher sans autorisation. Cité à ce sujet devant le Pape Léon IX, il se justifia facilement; et il eut même l'avantage d'être reconnu pour l'allié du Pontife, lequel était d'une des meilleures maisons d'Alsace, et cousin issu de germain de l'Empereur Conrad le Salique. Il en reçut la permission de prêcher dans toute l'Eglise. Ce fut vraisemblablement le même Pape qui le nomma son Légat dans l'Occident. Gervin faisait de fréquens voyages en Angleterre, et il était accueilli avec beaucoup de distinction à la Cour de Guillaume le Conquérant. On raconte qu'un jour la Reine venant à la rencontre de Gervin, et lui offrant le baiser de paix, suivant l'usage du pays, il se retira pour ne point l'accepter; que cette Princesse en fût offensée; et que, pour la calmer, il fallut que le Roi lui fit entendre qu'un homme mort au monde ne pouvait se prêter à des coutumes mondaines. Gervin ne jouissait pas d'une moindre considération auprès du Roi de France Philippe I.er. Lorsqu'en 1071, ce Prince vint dans le Ponthieu, l'Abbé de S. Riquier l'engagea à lui donner pour successeur son neveu, qui se nommait aussi Gervin, et qui était alors Moine de S. Remi de Reims. Cet usage, qu'un saint faisait de son crédit, ne serait pas à l'abri de la critique. Celui-ci était savant dans les lettres Grecques, et passait pour un des premiers Prédicateurs de son temps. Il fut aussi un Théologien très-laborieux : il composa jusqu'à trente-six volumes de théologie. Il mourut le 3 Mars 1072, (v. s.). Sa vie a été écrite par plusieurs auteurs, entre lesquels il faut distinguer Jean De la

Chapelle,

Chapelle, Moine de S. Riquier, qui florissait en 1492, et à qui l'on doit aussi une Chronique de ce Monastère. Son témoignage sert à réfuter l'erreur de Mabillon, qui fait naître Gervin à Reims. Jean De la Chapelle, qui devait être mieux instruit, dit formellement qu'il était de Laon, *ex patriâ Laudunensi*.

GERVIN, Evêque d'Amiens, est ce neveu de S. Gervin, qui lui succéda par un acte de la volonté Royale, au préjudice du droit d'élection appartenant aux Religieux de S. Riquier. Il était fils D'Haimar, gentilhomme Laonnois, puissant dans le pays; et moins modeste que son oncle, il ne borna pas son ambition à n'être qu'Abbé. Ni la manière dont il fut promu à l'épiscopat, ni son administration du temporel de l'évêché, ne furent approuvés du Clergé d'Amiens. Mais s'il n'eût point les vertus de son oncle, il ne lui cédait pas en talens. Il réussissait, comme lui, dans l'éloquence de la chaire. Il l'enseigna même avec éclat; et de son école sortirent des Prédicateurs fort vantés de leur temps, entre lesquels on cite S. Bernard, premier Abbé de Tiron. Il mourut le 10 Janvier 1101.

GILLES, GUI *ou* GUYARD, de Laon, que l'historien du Cambresis fait descendre de Caribert, Comte de Laon, et aïeul de Charlemagne, n'avait pas besoin que son mérite fût relevé par une généalogie chimérique. C'était un des plus fameux Théologiens de son temps. Il fut d'abord élu Chancelier de l'Eglise et de l'Université de Paris, et ensuite Evêque de Cambrai. Il se distingua au Concile de Lyon que présidait Innocent IV; et l'on rapporte qu'il confondit un Cardinal Italien qui mettait en doute que le Pape pût se rendre coupable de simonie. Il a laissé des sermons et des ouvrages de théologie. Mort en 1246.

Gilles, de Laon, était Grand Pannetier de France en 1308.

Gobert, de Laon, est auteur d'un ouvrage qui a pour titre : *De vita Clericorum.* Nous n'avons pu vérifier dans quel siècle il vivait. Son livre est cité par Sanderus.

Gouge *(Etienne-Antoine-François)*, Procureur du Roi honoraire en l'élection, Assesseur en la Maréchaussée, et Secrétaire perpétuel de la société d'agriculture, né en 1722. L'agriculture lui doit l'importante découverte de l'utilité des terres pyrito-alumineuses, vulgairement appellées *Cendres noires*, employées comme engrais. Mort le 3 Août 1779.

Voyez l'histoire, liv. 6.

Gouge, de Cessières, *(François-Etienne)*, cousin germain du précédent, et Avocat du Roi au présidial, est auteur de quelques poësies fugitives et de trois poëmes qui ont pour titres : *L'Education, L'Art d'aimer*, et *les Jardins d'ornement*, ou *Les Géorgiques françaises.* Les poësies de Gouge ne sont pas sans mérite. L'Art d'aimer a même obtenu un succès attesté par plusieurs éditions, dont il paraît n'avoir avoué que celles de 1758 et de 1766. Mais il a eu le malheur que ses deux principaux ouvrages aient été de beaucoup surpassés ; et comme on ne lit plus que les excellens poëtes, parce qu'on est rassasié de vers, il a dû tomber dans l'oubli. Mort le 9 Mars 1789.

Gui, de Laon, Trésorier de la Ste Chapelle, et Aumônier de Philippe-le-Bel, a fondé, à Paris, le Collége de Laon, et a donné à la Cathédrale de Laon, dont il était Chanoine, un fief considérable, pour la

subsistance d'un Maître de musique et de six Enfans de chœur.

Voyez l'histoire, livre 4.

GUI, de Laon, contemporain du précédent, était Chanoine de Laon, de Paris et de St-Quentin, et jouissait aussi de la confiance de Philippe-le-Bel. St-Quentin lui dut un Collége et un Hôpital, qu'il gouverna pendant plusieurs années.

GUI, de Laon, d'abord Chancelier de l'Eglise de Paris, et ensuite Evêque de Cambrai, a laissé un Traité des divins offices, un Dialogue sur la création, et des Sermons sur la Passion. Mort en 1248.

GUILLAUME, de Laon, Abbé de Montmaïour, auteur cité par Tritême et Sanderus, vivait vers 1210.

GUILLAUME, de Laon, Jurisconsulte, a fait un ouvrage sur les Clémentines. Il vivait dans le quinzième siècle.

H.

HADULPHE, étant simple Clerc, *Clericus Laudunensis*, fut élu, en 955, par le peuple et le Clergé de Noyon, Evêque de cette ville. Il mourut le 25 Juin 977.

HAGANON, premier Ministre de Charles-le-Simple, mourut Evêque de Chartres le 25 Décembre 941.

Son frère était un des Officiers généraux du même Roi.

Voyez l'histoire, livre 2.

HANGARD *(Denis)*, Docteur en théologie de la faculté de Paris, d'abord Chanoine, et ensuite Doyen de la Cathédrale de Laon, avait laissé, sur l'histoire de cette ville, des mémoires, sur lesquels nous renvoyons à la

préface. Il était d'une naissance honorable, à en juger par la manière dont il qualifie son père, dans l'épitaphe élégante qu'il composa pour lui en vers latins. Les contemporains de Hangard en parlent, comme d'un homme fort habile, et qui servit utilement son Chapitre dans plusieurs affaires d'une grande importance. Deux particularités de sa vie nous portent à lui accorder un autre éloge d'un plus grand prix. Il est à remarquer, d'une part, que ses Mémoires ne vont pas au-delà de 1589; et, d'autre part, qu'il fût promu au Décanat, non par une élection capitulaire, mais par la nomination du Roi, qui est du 26 Octobre 1601. Il nous semble qu'il faut en conclure qu'il ne resta point dans la ville, quand elle eût embrassé le parti de la Ligue, et que la dignité de Doyen fut la récompense de sa fidélité. Un vers de l'épitaphe dont il vient d'être parlé, fortifie cette induction : c'est celui, où il loue son père qui avait vécu sous sept Rois, de leur avoir toujours gardé l'obéissance; *Regibus obsequium præstitit atque fidem.* Il mourut au mois d'Août 1605. C'est après lui que viennent successivement trois Doyens du nom de Bellotte.

HARCIGNY *(Guillaume* DE*)*, et non de HARSELY, premier Médecin de Charles VI. Il a laissé, sur la médecine, l'anatomie et l'histoire naturelle, des ouvrages inédits qui subsistaient encore dans le dix-septième siècle. Sa famille, originaire du village de Harcigny, était établie à Laon dès le treizième siècle, ainsi qu'on le voit par une Sentence du 12 Avril 1291. Il est mort le 10 Juillet 1393.

Voyez l'histoire, livre 4.

HERMAN, Moine de l'Abbaye de S. Vincent, était né vers la fin du onzième siècle. Il composa en latin deux ouvrages. L'un était l'histoire de S. Ildefonse,

Archevêque de Tolède, qui ne s'est point conservée. L'autre qui porte pour titre : *Des Miracles de Notre-Dame de Laon*, est, à proprement parler, l'histoire de l'épiscopat de Barthelemi à qui elle est dédiée. Herman paraît avoir joui de l'estime particulière de cet illustre Prélat. C'était un Religieux très-modeste et un Ecrivain sans passion, éloge qu'ont mérité bien peu d'auteurs de son état et de son temps. Son livre, que D. Luc d'Achery a donné au public, en 1651, à la suite des œuvres de Guibert, est précieux pour la courte et intéressante période qu'il embrasse. Il y parle des hommes et des choses, avec une sagesse que l'Abbé de Nogent aurait dû imiter. La bibliothèque de la ville en possède un beau manuscrit. Si l'on en croit Dupin, notre Herman serait devenu Abbé de St-Martin de Tournai, et il faudrait lui attribuer une relation du rétablissement de l'Eglise de cette Abbaye, ainsi qu'un traité manuscrit de l'Incarnation. Cette opinion honorable pour le Moine de Laon, ne peut-elle pas faire la matière d'un doute ; surtout quand on ne peut l'appuyer du témoignage des historiens de S. Vincent, quoiqu'attentifs à indiquer les Religieux de cette maison, qui sont parvenus aux dignités de l'Eglise ? Herman doit être mort avant 1150, c'est-à-dire avant l'abdication de Barthelemi dont il ne dit rien.

Hugues, fils d'Haganon, servit d'abord dans les armées, et finit, comme son père, par entrer dans l'Eglise. Il se retira dans l'Abbaye de Néauphles, dont il était titulaire, et dont il se démit pour vivre en simple Religieux.

Hugues, de Laon, mourut Evêque de Digne vers 1237. Gassendi en parle avec éloge dans l'histoire de cette ville.

J.

Jean, de Laon, Jurisconsulte, publia, à l'occasion des démêlés du Pape Jean XXII avec l'Empereur Louis de Bavière, un Traité de la puissance ecclésiastique, où il établit que les Empereurs ont le pouvoir de corriger et de destituer les Papes; qu'aucun Prélat, que le Pape lui-même et l'Eglise entière n'ont point de juridiction coactive, et qu'ils ne peuvent porter des Sentences d'interdit et d'excommunication. Cette doctrine, qui, pour ce temps-là, annonce une tête forte et un esprit élevé, fut, comme de raison, condamnée par Jean XXII. Jean, de Laon, est auteur de plusieurs autres ouvrages. S'il appartenait au barreau de Laon, comme on peut le supposer, il faudra le compter parmi ceux qui lui ont fait le plus d'honneur. Il florissait depuis l'an 1330 jusques vers l'an 1350.

Jésu *(Claude)*, Avocat, a publié, en 1604, un ouvrage qui a pour titre : *L'Institution de l'Avocat*, et qui eut du succès.

Jovet *(Laurent)*, Avocat au Parlement de Paris, est auteur de quelques ouvrages de jurisprudence, dont le plus connu est la *Bibliothèque des Arrêts*, in-folio, Paris, 1669. L'auteur vivait lors de sa publication.

Jovet *(Nicolas)*, Chanoine de Laon, fils du précédent, a publié, 1.° Une *Relation de la délivrance de Nicole de Vervins*; 2.° Un *Recueil des blasons généalogiques de la Picardie*; 3.° Une *Histoire de la maison de Couci*; 4.° Une *Histoire de toutes les Religions du monde*. Il était allé à Paris, pour dédier au Cardinal D'Estrées une seconde édition de ce dernier ouvrage, quand la mort l'y surprit en 1710.

ISAAC, de Laon, fameux Canoniste du neuvième siècle, fut d'abord Archidiacre, ou, comme on disait alors, Diacre de l'Eglise de Laon, et assista, en cette qualité, au Concile de Quierzy de 849. Il fut élu Evêque de Langres en 856. La douceur de ses mœurs l'avait fait surnommer *le Débonnaire*. Il ne faut pas croire, cependant, qu'elle dégénéra chez lui en faiblesse. Il fit preuve de fermeté dans le caractère, par l'application qu'il mit à réprimer l'indocilité de son Clergé ; et la sévérité de ses principes se montre dans le recueil des Canons dont il est l'auteur. Le mérite de ce recueil est attesté par les trois éditions qu'il a eues dans le dix-septième siècle. La plus estimée est celle que le savant Baluze en a donnée dans sa collection des Capitulaires. Il y a aussi une lettre d'Isaac dans le Spicilège de Dachery. Il mourut le 18 Juillet 880.

L.

LALANDE (*Eustache* DE BIMONT, *dit* LE CAPITAINE,) à cause d'un fief, dont le vrai nom était LALANDRE : c'est celui du moins sous lequel il est désigné, dans un acte du 8 Juillet 1527, par lequel Eustache de Bimont en échangea la moitié, contre une moitié de la cense de La Neuville-lès-Audigny, près Guise. Ce gentilhomme fut considéré comme un des braves et habiles guerriers d'un siècle fécond en Capitaines illustres. Lalande, *dit* Brantôme, était *un brave avanturier, un vieux routier de guerre, qui, grade à grade, était parvenu par sa vaillance et ses services.* Nous avons déjà fait connaître les deux principales circonstances de sa vie militaire : elles sont racontées par tous les historiens. Elles avaient été précédées de nombreux faits d'armes, qui, bien qu'ils fussent de fort belles prouesses, n'ont pas obtenu la

même place dans l'histoire, parce qu'ils étaient d'une moindre importance, comme événemens militaires. Il est parlé cependant d'un fort, que Lalande emporta dans le Hainaut, en 1543. Iron est cité aussi, dans son épitaphe, comme le lieu d'un de ses principaux exploits; et elle donne à entendre qu'*en vieux routier*, il avait, par une fuite simulée, attiré l'ennemi dans quelqu'embuscade.

Telle était sa réputation, qu'employés concurremment avec lui, les Officiers du même grade passaient pour agir sous ses ordres, et qu'on lui attribuait toute la gloire, qu'il semblait devoir partager avec d'autres. C'est lui, par exemple, qu'on cite principalement pour la belle défense de Landrecies; et cependant il avait pour adjoint D'Essé, Capitaine fameux, de meilleure maison que lui, et qui lui avait été adjoint, lorsqu'on le sût attaqué d'une fièvre tierce, dont au reste son activité ne fut nullement ralentie. Vous lirez encore, dans Mézerai, que, » St-Dizier, contre la croyance de tout le monde, » résista six semaines, par la valeur de ce même La- » lande, qui avait déjà si généreusement défendu » Landrecies, » et cependant Mézerai lui-même rapporte que » ce brave Capitaine fut tué sur le rempart, et » que le Comte De Sancerre, que le Roi lui avait adjoint, » prit le commandement en chef. » Cette prééminence qu'on lui accorde sur ses égaux, s'explique par un mérite qui lui est propre. Il fit faire quelques pas à l'art militaire, en puisant dans une longue expérience de nouveaux moyens de défendre les places. C'est son plus beau titre au souvenir de la postérité.

Lalande eut la charge de Maître-d'hôtel ordinaire du Roi, pour récompense de sa belle conduite à Landrecies. L'on disait de lui qu'il était *plus adroit à porter et manier une pique, que le bâton de Maître-d'hôtel.* Son grade

dans l'armée était celui de Capitaine de mille hommes de pied de la légion de Picardie. Cette légion ne serait-elle pas ce régiment de Picardie qui était le premier de l'ancienne infanterie française ? Dans ce cas, on aurait tort de ne faire remonter sa création qu'à 1558, et de lui donner Philippe Strozzi pour premier Colonel.

C'est le 13 Juillet 1544, que Lalande fut tué. Voici comment. Un rude assaut venait d'être livré à la place. Quand il eût été repoussé, Lalande, qui était en nage, se retira dans son logis, pour prendre quelque repos. La maison était derrière le rempart. Un boulet vint l'y frapper, comme il changeait de chemise. C'est ainsi que la chose fut racontée à Brantôme, par le propriétaire de la maison, et dans la chambre même où l'accident arriva. La mort de Lalande fut cachée, le plus long-temps qu'on put, aux soldats dont il avait toute la confiance. Cette perte était si grande, disent les historiens, qu'à peine parut-elle compensée par celle du Prince d'Orange, que les assiégeans firent le même jour. Le corps de Lalande fut rapporté à Laon, parce qu'il y avait choisi sa sépulture. Cette circonstance suffirait, pour le faire juger Laonnois. Mais on a le témoignage formel de Delalain, qui avait vu les contemporains de Lalande.

Ce vaillant homme est représenté, en accoutrement militaire, sur sa tombe placée au milieu de la nef de Notre-Dame, vis-à-vis le cinquième pilier. On y lit l'épitaphe que nous allons transcrire.

» Cy gist le belliqueux Chevalier, Eustache de By-
» mont, Seigneur De La Lande, Maistre-d'hôtel du
» Roi, Gentilhomme de la maison de Monseigneur
» d'Orléans, Capitaine de mil hommes de la légion de
» Picardie, qui trépassa à S. Dizier, le 13 Juillet
» 1544. Priez Dieu pour lui. »

» Entre les nobles preux et vaillans champions,
» Qui ont mis en haut bruit la querele de France,
» Cestuy est renommé en maintes régions.
» Landrecy loue encor sa prouesse et vaillance.
» Iron ne s'en tait pas, où, par grand defiance
» Monstrée aux ennemis, a fait très-haute emprise.
» Son cœur était dispos à aymer ceste Eglise.
» Partant y gist son corps; son nom mis en mémoire,
» Dites, pour lui priant, toute offense remise,
» Eustache DE BYMONT, Dieu te mette en sa gloire. »

Voyez l'histoire, livre 4.

LALOUETTE (*François-Philippe*), et non *François-Louis*, comme l'appelle le P. Lelong, ... « vint » faire ses études de théologie à Paris, où il prit le » bonnet de Docteur dans cette faculté. Il s'était par- » ticulièrement appliqué à l'étude de l'Ecriture Sainte, » et en avait acquis une connaissance profonde. Il » mourut en 1697. On a de lui *Hierolexicon, sive* » *Dictionarium variorum Scripturæ Sacræ sensuum*, Paris, » 1694, in-8.°, précédé d'un *Abrégé de la Bible*, en » vers latins, sous ce titre: *Scriptura Sacra ad faciliorem* » *intelligentiam accommodata*, Paris, 1694, in-8.°. Ce » dernier ouvrage est une Mnémonique pratique, pour » fixer, dans la mémoire, l'ordre des chapitres de » chacun des livres de la Bible et leur contenu. »

Cet article est extrait de la Biographie universelle. Il n'est peut-être pas inutile d'avertir que notre Lalouette ne doit pas être confondu avec l'historien de la maison de Couci.

LA SELVE, (*Jean* DE), fut élu Abbé de S. Vincent en 1396, et gouverna cette maison avec sagesse jusqu'à sa mort arrivée en 1419.

LATACHE, (*Jacques-Reneaume* DE), naquit, en 1725, d'un père qui mourut Major du château de Bouillon.

Après avoir terminé promptement de bonnes études dans sa ville natale, il fut reçu Officier, dès l'âge de seize ans, dans le régiment de Fersen, d'où il passa dans la légion Royale; et, en 1757, il entra, comme Lieutenant, dans le régiment de Bouillon, que le Duc levait alors. Il était Capitaine, quand il fut réformé à la paix de 1763. La Croix de S. Louis fut la récompense de ses services, dans le cours desquels il avait été fait prisonnier en Bohême; et il conserva le titre de Capitaine à la suite du régiment. Le Duc de Bouillon l'attacha à sa maison militaire, où il était Lieutenant-colonel, quand la révolution éclata. Latache aurait cru déshonorer ses vieux ans, s'il eût quitté les armes à une époque, où un zèle belliqueux enflammait les citoyens de tous les âges. Il servait depuis cinquante-cinq ans, lorsqu'il mourut Capitaine d'une compagnie de Vétérans nationaux, laissant la réputation d'un brave militaire et d'un bon Officier.

L'étude des langues et la culture des lettres remplirent utilement les loisirs que lui laissait sa profession. Un extérieur avantageux, une politesse exquise, une conversation vive, enjouée, spirituelle, le faisaient rechercher des meilleures compagnies. Les femmes briguaient les tributs de sa muse galante : il devint l'ame des plaisirs de la petite Cour de Bouillon. C'est dans le sein de cette vie délicieuse, que coulaient abondamment, de sa veine facile, des poësies fugitives, enfans légers de l'à-propos, qui plaisaient même par leur négligence. Plusieurs ont été imprimées : elles n'ont jamais été recueillies. L'auteur eut le bon esprit de sentir, qu'à moins d'un mérite supérieur, ces fleurs, que sème, en passant, une imagination riante, ne doivent pas survivre à la circonstance qui les a fait éclore.

Il est rare qu'un homme fêté dans le monde remplisse

les devoirs domestiques, avec la même exactitude que les engagemens de société. Latache fut bon époux et excellent père. Il fit lui-même l'éducation de ses six enfans. Il supporta avec courage les pertes qu'un nouvel ordre de choses lui fit subir. L'amitié le trouva toujours fidèle ; et s'il obtint la bienveillance des Grands, ce ne fut jamais par la flaterie.

Il est auteur des ouvrages suivans :

1.° Les *Ardennes belliqueuses et galantes*, opéra joué par la société du Duc de Bouillon, en 1757, et qui a été imprimé, in-8.°, en 1757 ou 1758.

2.° *Calendrier politique*, ou *Prédictions véritables pour les temps écoulés*, Bouillon, 1767.

3.° Il a traduit de l'allemand un ouvrage philosophique, dont le sujet, énoncé par un long titre, est *L'instinct des animaux*. Cette traduction a été imprimée, en 2 vol., à la société typographique de Bouillon.

4.° Latache a été le seul rédacteur du *Journal politique*, ou *Gazette des Gazettes*, qui s'imprimait à Bouillon, et qui entrepris en 1763, a été supprimé en 1790. Ce journal était fort répandu. Latache n'est pas le seul écrivain Laonnois, qui ait eu des succès dans la carrière du journaliste ; témoin Rousset, qui a son article dans ce catalogue ; témoin le Rédacteur très-connu, très-critiqué, très-favorisé du Journal français de Francfort.

Latache est mort le 5 Septembre 1796.

LATRON, (S.) fils et successeur de S. Génebaud, premier Evêque de Laon. Suivant Flodoard, on voulut indiquer par son nom, qu'il était le fruit d'un larcin fait à la continence.

Voir l'histoire, livre premier.

LAURENT *(Jean)*, Avocat. Nous avons parlé, dans la préface, de son histoire de Laon restée manuscrite,

c'est l'*Epitome* qu'il en a publié en 1645. Il a fait aussi, sur la Coutume de Vermandois, un Commentaire inédit. Mort le 11 Décembre 1649.

LAURENT *(Jean)*, Notaire, de la même famille que le précédent, a donné, en 1675, sous le titre d'*Abrégé pour les arbres nains*, un ouvrage, d'autant plus utile, que les arbres nains étaient alors peu connus. Legrand le cite dans la *Vie privée des Français*. L'auteur l'a dédié au célèbre La Quintinie. Nous possédons un exemplaire de ce livre fort difficile à trouver aujourd'hui.

LEBÈGUE *(Nicolas)*, Organiste du Roi, était bon musicien, habile compositeur, et célèbre organiste. Louis XIV ne l'estimait pas moins pour sa probité que pour ses talens. Il avait composé beaucoup, et avec un grand succès, pour l'instrument qui a fait sa réputation. Il avait formé deux neveux qui furent dignes de lui, et qui furent Organistes, l'un des Grands Augustins de Paris, l'autre de la Cathédrale de Soissons. Mort le 6 Juillet 1702.

LE CARLIER D'ÉPUISART *(Jean-Philbert)*, Conseiller en la Cour des Monnaies de Paris, a donné quelques Mémoires sur l'astronomie, un entr'autres qui a pour titre : *Calculs et projections de la grande éclipse de soleil du premier Avril 1764, approuvés par l'Académie Royale des Sciences, le 3 Septembre 1763*, Paris, 1764, in-4.°, avec deux planches enluminées qui représentent les phases de l'éclipse pour Paris, Laon et Londres. La plus grande obligation que lui ait l'astronomie est d'avoir deviné Méchain. Mort le 10 Février 1767.

LE CARLIER *(Canoël-François-Philbert)*, de la même famille que le précédent, fut Doyen du Chapitre de Laon, et Vicaire-général du diocèse. La doctrine, l'éloquence et les vertus d'un Apôtre, sont les qualités

qui brillèrent à un haut dégré dans ce vénérable Ecclésiastique. Il n'avait que trente-quatre ans, quand les suffrages unanimes de ses confrères le placèrent à leur tête. Il en avait soixante-trois, lorsqu'il mourut en odeur de sainteté, le 23 Décembre 1761. Un concours extraordinaire de citoyens de toutes les classes honora ses obsèques : la ville crut avoir perdu son ange tutélaire. Voici le témoignage solennel qui est rendu à la mémoire du Doyen Le Carlier, dans l'éloge funèbre du Cardinal De Rochechouart. Après avoir parlé du discernement que ce Prélat mettait dans le choix de ses Vicaires-généraux, l'orateur ajoute : « Il en est un surtout dont le sou» venir doit vivre toujours parmi nous. Quoique, de» puis plus de quinze ans, le Ciel l'ait enlevé à notre » vénération dans le cours de sa pieuse carrière, sa » mémoire, qui est celle du juste, sera dans une » éternelle bénédiction. Cette ville se glorifiera long» temps de lui avoir donné le jour; cet illustre Cha» pitre de l'avoir eu pour chef; et ce diocèse pour » modèle de toutes les vertus. »

Le Carlier *(Marie-Jean-François-Philbert)*, neveu du précédent, né le 20 Novembre 1752, a été successivement Procureur du Roi au présidial, Secrétaire du Roi, Maire de la ville, Membre de l'assemblée administrative de l'élection, Député à l'assemblée constituante, premier Maire constitutionnel de la ville, Membre de la convention, Commissaire de la république française, en Suisse, Ministre de la police, Président de l'administration centrale de l'Aisne, et Membre du conseil des anciens. Doué d'une des plus heureuses mémoires, Le Carlier y joignait le don de parler avec grace et facilité. La considération dont il a joui dans l'assemblée constituante, est prouvée par les honneurs du secrétariat qu'il y obtint;

et il devint un des grands personnages de l'Etat, par les emplois éminens auxquels il parvint sous le gouvernement directorial. Quelle que soit la diversité des jugemens sur sa vie politique, elle doit cesser sur deux circonstances d'une vérité incontestable. S'il tomba dans la disgrace du Directoire, c'est qu'il refusa d'être l'instrument docile d'un gouvernement mésestimé; et tel fut toujours son désintéressement, qu'il diminua sa fortune, où les autres élevaient la leur. Ses concitoyens lui doivent de la reconnaissance, pour le zèle dont il fit preuve dans la grande affaire du chef-lieu. Ce n'est, ni sans gloire, ni sans utilité pour la ville, que l'héritier de son nom et de son amour du lieu natal lui a aussi succédé dans la confiance du Département. Le Carlier est mort le 22 Août 1799.

LECLERC (*Claude*), d'une famille qui a donné six Lieutenans-généraux de suite au bailliage de Vermandois, s'acquit une grande réputation dans l'exercice de cette charge. Il y avait succédé à son frère aîné, après avoir été Procureur du Roi. Il eut des lettres de Conseiller d'Etat, dans un temps où il n'y avait presque point d'exemples d'une telle distinction accordée à la magistrature du second ordre. Mort le 11 Septembre 1671.

LEFEBVRE (*François*), Bénédictin, à consacré ses travaux à l'éclaircissement de quelques points de l'histoire de Picardie. Mort, âgé de soixante-cinq ans, en 1680.

L'ELEU. Famille ancienne et recommandable par les sujets qu'elle a donnés à l'Eglise et à la Magistrature. Trois d'entre eux doivent avoir place ici.

Claude, Docteur de Sorbonne, Chanoine et Archidiacre de l'Eglise de Laon, est cité parmi les Laonnois, qui réussirent dans l'éloquence de la chaire. Il a bien

mérité de la ville et du pays, par les Mémoires dont il est parlé dans la préface. Il mourut en exil avant 1732.

L'Eleu, de La Ville-aux-Bois, *(Claude-Antoine)*, né le 13 Mai 1750, a été successivement Avocat, Lieutenant de l'élection, subdélégué de l'Intendant, Député à l'assemblée constituante, où il a été honoré du titre de Secrétaire, Président du tribunal criminel du Département de l'Aisne, et Commissaire du gouvernement près le même tribunal. Il fut un de ceux que sa ville natale eut pour champions dans l'assemblée constituante, et dont, à ce titre, le nom doit être en honneur. Sa carrière offre, d'ailleurs, deux particularités dignes d'attention. Appellé, lors de l'établissement des tribunaux criminels, à exercer la présidence de celui de l'Aisne, il se montra pénétré de l'esprit de la nouvelle institution; et il traça la véritable route à ses successeurs, en leur donnant l'exemple de l'exactitude et de l'impartialité. Il y eut, dans le Département de l'Aisne, comme à Paris, un moment où la supériorité se balança entre les modérés et les terroristes. L'issue de la lutte n'y fut pas différente; et La Ville-aux-Bois, chef du parti vaincu, expia, par une périlleuse et honorable captivité, le crime d'une résistance inutile. Lorsqu'il reparût au tribunal criminel, comme Officier du ministère public, il portait déjà dans son sein le germe de la maladie, à laquelle il succomba le 7 Mai 1798.

L'Eleu de la Simonne *(André-Simon)*, né le 12 Août 1767, était Avocat, lorsqu'en 1800, il entra dans la magistrature, en qualité de Procureur-général de la Cour de justice criminelle de l'Aisne. Il en exerça les fonctions importantes avec un talent remarquable, et surtout avec une sagesse à laquelle on n'était alors rien moins qu'accoutumé. Nommé au corps législatif

en

en 1807, il y fut continué jusqu'à sa mort. Il fut revêtu, en 1811, de la charge d'Avocat général à la Cour d'Amiens. Un jugement sûr, une instruction étendue, et une élocution facile, le firent considérer comme le principal ornement du parquet. Avec le mérite du Magistrat distingué, on aimait à trouver en lui les qualités du vrai citoyen, et les vertus du père de famille. Il laissa de justes regrets, lorsqu'une mort prématurée l'enleva le 25 Novembre 1814.

LENAIN, (*Louis*, *Antoine* et *Mathieu*,) frères et Peintres distingués, vivaient ensemble, étaient tendrement unis, et furent reçus à l'Académie tous les trois le même jour.

Louis et *Antoine*, nés, le premier, en 1583, le second en 1585, « travaillaient souvent en commun et s'exer-
» cèrent avec succès dans tous les genres de peinture.
» Mais ils traitaient de préférence des scènes familières,
» telles que des tabagies, des cabarets, des mendians,
» etc. Le talent qu'ils déployèrent, dans ce genre,
» les place au nombre des artistes qui l'ont cultivé avec
» le plus de succès. Le tableau de leur composition,
» que possède le Musée du Louvre, et qui représente
» *Le Maréchal ferrant et sa famille*, peut soutenir le
» parallèle avec ce que l'école flamande a produit de
» mieux dans le même genre. C'est une scène d'inté-
» rieur éclairée par le foyer ardent d'une forge. L'effet
» en est très-piquant et très-juste. Les personnages
» ont tout le naturel que l'on aime à remarquer dans
» ces sortes de tableaux; et celui-ci est peint avec
» vigueur et transparence. Le Musée du Louvre pos-
» sédait encore un de leurs tableaux peint sur bois et
» représentant *un homme tenant une chandelle* : il avait
» été tiré de la galerie de Mecklenbourg-Schwerin, et il

» nous a été repris en 1815. » Beaucoup de grandes compositions historiques des deux frères se voyaient dans les Eglises de Paris. On dit que « la plupart ont péri, » parce qu'elles étaient peintes sur des impressions de » glaise, et que les couleurs peu empâtées, surtout » dans leurs derniers temps, s'enlevaient comme si elles » eussent été en détrempe. » Il n'y avait que le genre du portrait, où les deux frères différassent. Antoine excellait pour les miniatures, et Louis pour les demi-corps. « La mort ne put séparer deux êtres qu'une » double fraternité rendait nécessaires l'un à l'autre. Ils » expirèrent à deux jours d'intervalle. » Touchante sympathie, qui n'intéresse pas moins que leur talent.

Mathieu « a, comme ses deux aînés, cultivé tous les » genres de peinture. » Les amis des arts regrettent trois de ses tableaux qui ornaient, dans sa ville natale, les Eglises de S. Remi-Place, de Ste Benoîte, et des Cordeliers. Les sujets en étaient une Cêne, une Ste Benoîte, et le martyre de S. Crépin et S. Crépinien. Leur perte est un des tristes fruits du vandalisme révolutionnaire. Mathieu dût à la réputation, qu'il se fit dans le genre historique, le titre de Peintre ordinaire de l'Hôtel-de-ville de Paris. Son pinceau fut employé à peindre les plus grands personnages. On cite un portrait d'Anne d'Autriche, dont Louis XIII faisait un grand cas. » Le portrait du Cardinal Mazarin, qui se voyait autre- » fois dans les salles de l'Académie, était de lui. Louis et » Antoine moururent au mois de Mai 1648, et Mathieu » en 1677. » Nous marquons, par des guillemets, ce que nous avons emprunté à la Biographie universelle.

Lenglet *(Jean)*, premier Médecin de Charles VIII, était Chanoine de la Collégiale de S. Jean de Laon, et de celle de St-Quentin, où il mourut en 1504. C'est le

septième compatriote que nous ayons à citer dans les professions qui tiennent à l'art de guérir. Deux autres acquièrent aujourd'hui des droits à leur être associés. Le grand prix de vaccine vient d'être partagé par M. le Docteur Lejeune, Praticien habile, et dont les succès dans le traitement des aliénés fixeront tôt ou tard l'attention du gouvernement. Vingt-sept années de professorat dans le Collége de pharmacie de Paris ont fait un nom à M. Nachet, auteur de quelques notices sur des Pharmaciens distingués, et de plus de cent soixante articles fournis au Dictionnaire des sciences médicales.

LEVOIRIER *(Michel)*, né en 1519 et issu d'une famille, qui, dès 1479, a donné un Lieutenant-général au bailliage de Vermandois, fut Prieur des Carmes de S. Louis de Bordeaux, sous les noms de P. Bernard de S. Clément. Il publia, en 1685, un ouvrage de piété qu'il avait traduit de l'Espagnol et enrichi d'instructions solides. Il mourut en 1694.

LOTHAIRE, Roi de France, né en 941, et mort en 986.

Voyez l'histoire, livre 2.

LUC, de Laon, Doyen du Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Paris, ne pût devoir cette qualité qu'à un rare mérite. Le Chapitre de Paris avait sans doute à choisir entre plusieurs hommes distingués par leur naissance ou leur savoir. Mort en 1260.

M.

MACQUELIN *(Antoine)*, Chanoine de Ste Geneviève de Laon, avait laissé des Mémoires pour l'histoire de cette ville, dont il est parlé dans la préface. La date, à laquelle ils s'arrêtent, fait présumer que l'auteur est mort peu après 1668.

Marquette *(Jacques* et non *Joseph)*, Jésuite et célèbre Missionnaire, appartient à cette famille la plus ancienne de Laon, dont était aussi le Conseiller Marquette, qui, dans les troubles de la Ligue, signala sa fidélité au gouvernement légitime. Jacques, né vers 1637, était entré à dix-sept ans chez les Jésuites. Il s'était dévoué à la prédication de l'Evangile, et à la conversion des sauvages du Canada, et il avait parcouru presque toutes les contrées de ce vaste continent. Ses mœurs douces et compatissantes, dit Raynal, étaient généralement chéries. Ce fut lui, qui, accompagné de Joliet, habitant de Québec, découvrit, en 1673, le Mississipi, dont La Salle reconnut l'embouchure neuf ans après. Il n'a pas tenu à Marquette et à son compagnon de dérober encore cette gloire à La Salle. Ils suivirent le cours du fleuve; depuis le quarante-deuxième jusques vers le trente-troisième dégré de latitude nord. Leur zèle les poussait plus loin, quoique l'objet de leur voyage fût rempli, suivant la remarque de Raynal. Mais plusieurs obstacles, dont le principal était le manque de subsistances, les déterminèrent à rétrograder. On sait que la découverte de Marquette devint le principal titre de la France, pour disputer aux Anglais la possession de tout le territoire, dont les eaux vont grossir l'un des plus grands fleuves de l'Amérique. Les pieux travaux du Jésuite Laonnois abrégèrent sa vie. Sa mort est racontée, dans Moréri et ailleurs, avec des circonstances plus propres à orner une légende, qu'à figurer dans l'histoire. Voici les faits, tels qu'ils sont rapportés dans une lettre du Jésuite Choleme à son confrère Fontenai, publiée par ordre de leurs Supérieurs, et dans un manuscrit que possédait un neveu du P. Marquette.

Au lieu de retourner à Québec avec Joliet, il s'était

enfoncé dans le pays des Illinois que n'avait encore visité aucun Missionnaire. Des fatigues de toute espèce y eurent bientôt détruit sa santé. Il naviguait, accompagné de deux hommes qui s'étaient attachés à lui et retournait à Missilimakinac, où tous les Missionnaires étaient convoqués, lorsqu'il sentit sa fin prochaine. Il se fit descendre à terre, dans une cabane que ses compagnons avaient bâtie à la hâte, résolu d'y attendre la fin d'une carrière qu'il avait su rendre utile à la religion et à la patrie. Les deux hommes ne le quittèrent pas un seul instant. Ils récitaient, auprès de lui, des prières auxquelles il s'unissait d'une voix défaillante; et le vendredi, 18 Mai 1675, entre onze heures et minuit, il rendit, sous leurs yeux, le dernier soupir, avec tout le calme d'une ame qui s'envole au sein de la Divinité. Ses compagnons l'ensevelirent à l'endroit que lui-même avait désigné, et ils plantèrent une croix sur la fosse. Elle fut découverte, au printemps de 1676, par une troupe nombreuse de sauvages qui étaient en chasse. Ils avaient connu le P. Marquette. Ils vénéraient en lui l'Apôtre qui les avait éclairés des lumières de la foi. Un désert leur parut indigne de conserver son tombeau. Ils déterrèrent le corps, pour le transporter religieusement au chef-lieu de la mission; et, le 8 Juin, on vit arriver à Missilimakinac trente canots, qui composaient le convoi. L'inhumation se fit dans l'Eglise, après des obsèques qui avaient attiré un grand concours de Français et d'indigènes. On a donné le nom de Marquette à la rivière, sur les bords de laquelle il avait fini ses jours. Elle le retint, même après qu'elle se fût fait un nouveau lit, en perçant une montagne. Il existe plusieurs relations de la découverte du P. Marquette. La plus connue, comme la plus précieuse, parce qu'elle est de lui, est celle qui se trouve dans le *Recueil de voyages*, de Thevenot, 1 vol. in-8.°, Paris, 1681.

Nos concitoyens nous sauront gré de leur apprendre qu'il n'est pas le seul Laonnois, dont le nom soit attaché à un point du nouveau monde. Celui de *Montbazin* a été donné à un port de la côte orientale de la terre de Diémen, en l'honneur d'un jeune Lieutenant de vaisseau, dont la retraite a fait perdre à la marine un brave militaire, un habile Officier, et un navigateur intrépide. Il faut dire encore, pour l'honneur de notre ville, que M. de Montbazin a l'avantage de trouver à-la-fois un guide et un patron dans sa propre famille. Il est le neveu de M. le Baron Brière de Surgy, l'un des Présidens de la Cour des Comptes, qui, dans sa longue carrière, n'a jamais cessé d'être un des fonctionnaires distingués de la magistrature ou de l'administration, que le gouvernement emploie souvent dans des commissions d'une haute importance, et qui doit être d'autant plus cher à ses compatriotes, qu'il est toujours prêt à les aider de son crédit.

MARQUETTE *(Françoise)*, sœur du précédent, est la fondatrice et fut la première Supérieure de l'association des Sœurs des écoles, qu'on appellait de son nom *Sœurs Marquette*. Rose De La Salle, sa mère, était de Reims, et parente de l'instituteur des Frères des écoles chrétiennes. L'exemple, qu'elle trouvait dans sa famille, put lui inspirer l'idée de l'utile institut, dont le pays lui fût redevable. Elle était morte avant 1710.

Voyez l'histoire, liv. 6.

MARQUETTE *(Jean-Charles)*, Avocat du Roi au présidial de Laon, parent des précédens, ne doit pas être confondu dans la foule des Magistrats estimables, qui ont soutenu dans tous les temps l'honneur du premier siége du Vermandois. Les Lois n'y eurent jamais d'interprête plus éclairé, ni le ministère public d'organe plus

éloquent ; et l'on n'aurait pu dire ce qui dominait en lui, du talent ou de la vertu. Sa réputation, qui remplissait toute la province, l'avait rendu l'arbitre des familles. Son cabinet était le temple de la concorde. Tous les différends y étaient pacifiés. Les animosités les plus violentes cédaient à l'ascendant du vénérable médiateur. Marquette mourut, âgé de 87 ans, le 17 Août 1768. Il était alors Conseiller honoraire au présidial. C'est son fils Antoine-François qui fut Conseiller de Grand'Chambre au Parlement de Paris.

MARTIN, de Laon, était Prieur de la Chartreuse du Val-St-Pierre, depuis 1250 jusqu'en 1270. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Paraenetica*, c'est-à-dire, *Exhortations* ou *Sermons*, lequel a été imprimé en 1607.

MATHIEU, de Laon, *ou* D'ALBANE, entra, dès ses premières années, dans le Clergé de la Cathédrale de Laon, comme simple Enfant de chœur, circonstance qui rend fort douteux ce qui est écrit de sa naissance distinguée. Il était fort jeune encore, quand un canonicat fut la récompense de ses succès dans l'école de l'illustre Anselme. Raoul Leverd, son condisciple, étant devenu Archevêque de Reims, l'y attira. Mais Mathieu trouvant que ses confrères vivaient d'une manière trop dissipée, résolut d'embrasser l'état monastique. Admis dans la maison de S. Martin-des-Champs, il en fut fait Prieur au bout de sept années ; et quelque temps après il fit le voyage de Rome à l'occasion d'un schisme qui s'était élevé dans l'Abbaye de Cluni. Le Pape, Honorius II, touché de son mérite, le retint, le fit Cardinal en 1125, et lui donna l'évêché d'Albane. En 1128 et 1131 il présida plusieurs Conciles, comme Légat du Pape, en France et en Allemagne. A son retour en Italie, il y eût toujours une part distinguée au gouvernement de

l'Eglise. Il mourut, à Rome, le jour de Noël 1134. Il a été loué par Pierre le Vénérable et par S. Bernard. On lui attribue quelques écrits, dont les titres sont : *De perfectione Monachorum ; De vanitate mundi ; De votis Monasticis* ; *Sermones in Evangelia.*

MATHIEU, de Laon, est auteur d'un poëme latin intitulé : *De pœnis inferni.* Il serait curieux de savoir en quoi cet ouvrage, qui ne paraît pas avoir été imprimé, ressemble à *l'Enfer de la divine Comédie.* On ne sait pas à quel siècle appartient ce second Mathieu de Laon.

MÉCHAIN *(Pierre-François-André)*, Directeur de l'observatoire de Paris, Membre de l'Institut et des principales sociétés savantes de l'Europe, et l'un des premiers Astronomes du dix-huitième siècle, naquit le 16 Août 1744. Quelques savans de la ville, du nombre desquels était Le Carlier d'Epuisart, ayant remarqué en lui des dispositions pour les sciences exactes, se plûrent à les cultiver. Ils l'excitèrent ensuite à aller à Paris se présenter à l'école des Ponts et Chaussées, où il fut admis sans difficulté. Mais, quelque modique que fût la dépense de son entretien, elle excédait les moyens d'un père chargé de famille, et dont tout le revenu se fondait sur le produit d'un état peu fructueux. Le jeune Méchain revint dans sa province, et s'y chargea de l'éducation de deux des fils d'un Gentilhomme, dont la terre était voisine de Coucy. Là il sut être utile à ses parens par quelques économies, et à lui-même par l'étude des mathématiques, dont il occupait ses loisirs.

Son père eut à soutenir, dans ce temps-là, un procès contre le propriétaire d'une maison contigue à la sienne. Il alla le solliciter à Paris, le perdit, et se trouva dénué de l'argent nécessaire pour retourner à Laon. Le fils en manquait aussi, « parce qu'il venait de payer un instru-

» ment astronomique, qu'un de ses amis était prêt à lui
» envoyer. Il autorisa son père à vendre l'instrument ;
» et Lalande l'acheta, non sans prendre les informations
» les plus empressées sur le jeune homme qui paraissait
» annoncer un goût si décidé pour l'astronomie. Il lui
» écrivit pour l'encourager, lui traça un plan d'études,
» et lui confia les feuilles de la seconde édition de son
» Astronomie, qu'il faisait alors imprimer, le priant de
» les lire et de lui communiquer ses remarques. L'élève
» attentif lui transmit des notes, dont l'astronome con-
» sommé se hâta de profiter. Enfin Lalande attira Méchain
» près de Paris, en le faisant nommer Astronome hy-
» drographe du dépôt des cartes de la marine, dont
» les bureaux étaient alors à Versailles. » Deux fois
Méchain perdit cette place, lorsqu'il n'était encore qu'un
savant utile et obscur. On la lui rendit définitivement,
quand son mérite fut mieux apprécié, et il y fit d'immenses
calculs pour la perfection des cartes.

Parmi les Astronomes qui jouissaient alors de la plus
grande réputation, on citait Messier comme observateur
infatigable, et Pingré pour la précision et la sûreté du
calcul. Méchain avait été favorisé de la nature, pour
courir avec avantage l'une et l'autre carrière. Elle l'avait
doué, pour l'observation, d'un regard pénétrant et attentif,
et, pour le calcul, d'une patience et d'une exactitude
admirables. Il se fit remarquer de bonne heure par la
réunion des deux talens, et parut, dans chaque partie,
l'égal au moins de ses rivaux. Les découvertes fréquentes
qu'il faisait dans le Ciel, et le prix qu'il remporta, en
1782, sur la comète de 1661, lui ouvrirent les portes
de l'Académie des sciences. Chargé par elle de rédiger
la connaissance des temps, il éleva cet ouvrage à une
perfection qu'il n'avait jamais atteinte.

La révolution était prochaine, lorsqu'il fut question

de vérifier la position relative des observatoires de Paris et de Greenvich. La société royale de Londres et l'Académie des sciences choisirent pour Commissaires leurs plus célèbres Astronomes. Cassini, Le Gendre et Méchain, durent, à une réputation européenne, l'honorable emploi de représenter dans cette occasion la France savante ; et ce furent principalement les opérations de Méchain qui prouvèrent la grande supériorité d'un instrument fort simple qu'un Français venait d'inventer, sur les instrumens magnifiques et également nouveaux avec lesquels s'étaient présentés les Astronomes Anglais. Il est beau de voir la jalousie nationale disparaître dans ces luttes de génie. Les offres les plus attrayantes furent faites alors à Méchain, pour le retenir en Angleterre. Mais rien ne put le détacher d'une patrie qui l'honorait comme un de ses coryphées dans les sciences. Ce fait est peu connu, parce que Méchain parlait rarement de lui. Il avait alors, sous le titre singulier de *Capitaine-Concierge*, la seconde place de l'observatoire. Lorsque, peu après, la première vint à vaquer, il y passa comme de droit. Il parvint à tout, sans avoir jamais rien demandé, et même sans exciter l'envie.

Lorsqu'en 1792, une grande et mémorable entreprise se forma pour la fixation des bases d'un nouveau systême métrique, Méchain fut chargé, avec M. Delambre, de la mesure de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et de Barcelone. La partie, qui s'étend de Barcelone à Rhodez, échut à Méchain. Elle passait, avec raison, pour la plus difficile, parce que les opérations à faire en Espagne étaient toutes nouvelles. Il les termina avec une célérité inattendue. La carrière des sciences a ses périls comme celle des armes : il fut dans la destinée de Méchain d'en fournir de cruels exemples. Ses travaux touchaient à leur fin, lorsqu'un

accident terrible vint suspendre leur cours. En volant au secours d'un de ses amis, qui allait périr avec un domestique, il fut lancé contre un mur par le levier d'une machine hydraulique. Il tomba sans connaissance et si grièvement blessé, qu'on le crut mort. Il guérit cependant ; mais il lui en coûta une inaction de plusieurs mois, dans la saison dont il comptait faire l'emploi le plus fructueux.

La guerre avec l'Espagne s'était déclarée pendant sa maladie : il fut retenu comme prisonnier. Il eut seulement la liberté de choisir son séjour qu'il fixa à Barcelone ; et pour que sa captivité ne fût pas inutile, il répéta, à Montjouy, quelques-unes de ses observations précédentes. Le résultat en différa de celui qu'il avait envoyé en France. « C'était une anomalie, dont a vu » depuis tant d'exemples. Cependant, *une cause si futile* » l'affecte, (dit-on,) vivement. Il prend la *funeste* réso- » lution d'en faire un mystère ; et elle empoisonne ses » dernières années. » Il est permis, peut-être, de révoquer en doute, ou la futilité de ce qui aurait fait une profonde impression sur un savant tel que Méchain, ou les longs tourmens que lui fit éprouver une futile contrariété. De ce qu'un homme, aussi consciencieux que Méchain, n'en a fait aucune mention, ne serait-on pas autorisé à conclure qu'il y attachait fort peu d'importance ? C'est cependant par la *faiblesse* qu'il eût d'en juger autrement, qu'on explique quelques particularités assez indifférentes de sa vie, dont il aurait donné, sans doute, des motifs plausibles, et qu'en tout cas il fallait passer sous silence, puisqu'il n'y avait nulle nécessité de les faire connaître.

Méchain revint en France en 1798. Quand ses travaux furent mis sous les yeux des savans appellés de tous les Etats avec qui l'on n'était pas en guerre, « on

« trouva tout dans le plus bel ordre possible, (dit son » célèbre Biographe). On admira surtout la précision » et l'accord de tous ses angles et de tous ses calculs. »

Dans ce premier voyage, Méchain s'était proposé de prolonger ses mesures jusqu'aux îles Baléares. Quand il fut question de reprendre le travail, il fit approuver son idée, et voulut être chargé de l'exécution. L'ardeur, avec laquelle il y insista, causa, dit-on, beaucoup de surprise, parce que sa présence était plus utile à l'observatoire. Il aurait fallu, ce semble, s'étonner bien davantage de son indifférence à cet égard. Comment ne se serait-il pas montré aussi jaloux, que son collègue, de mettre fin à une des plus grandes entreprises, qui aient été confiées à des savans? Son motif secret, ajoute-t-on, ne fut connu qu'après sa mort, lorsque les observations de Montjouy, et les trois secondes, dont elles diffèrent d'avec celles de Barcelone, ne permirent pas de douter qu'il voulait découvrir la cause de cette différence. Eh! quand cela serait, pourquoi n'y pas trouver la matière d'un éloge, plutôt que d'une critique? N'avoue-t-on pas, d'ailleurs, qu'il dût avoir » le désir très-juste et très-raisonnable de rendre pres- » qu'inutile la latitude douteuse, en transportant, deux » dégrés et demi plus au sud, l'extrémité de son arc? » Ce motif si naturel de son second voyage d'Espagne, dispensait d'en chercher un autre, et surtout de le relever, s'il paraissait moins digne de lui.

Méchain repart au printemps de 1803. On lui retrouve tout son courage et toute son activité. Nous l'avions vu à la veille de son départ : ses yeux brillaient de l'ardeur du guerrier qui vole à une expédition glorieuse. « Après » une traversée difficile et périlleuse, il est jeté sur » une côte éloignée de l'île de Cabrera. On ne veut » pas permettre qu'il aborde, parce qu'on craint que

» son bâtiment ne soit infecté de la fièvre jaune. A force
» d'instances, il obtient la permission de descendre seul
« avec un Officier. Il acquiert la certitude fâcheuse que
» cette petite île n'offre aucun point qu'il puisse obser-
» ver du continent. Il est contraint d'aller chercher de
» nouvelles stations. Durant ses courses, il tombe dans
» un torrent, où il allait périr, s'il n'eût été secouru
» promptement. Une maladie contagieuse régnait sur la
» côte de Valence. Son domestique en est attaqué,
» ainsi que deux Officiers Espagnols qui couchent avec
» lui sous la même tente. Rien ne peut le décider à
» quitter cette station, sans l'avoir terminée. Alors il
» va prendre quelque repos à Castellon de la Plana.
» Déjà il était atteint. La maladie, cependant, n'était
» accompagnée d'aucun symptôme bien fâcheux. Il entre
» en convalescence. Mais une rechûte plus terrible,
» suite d'une imprudence, (qui dût être un excès de
» zèle,) lui ôte à l'instant toute connaissance. Dans
» son délire, il demande à chaque instant ses manus-
» crits avec anxiété. Il expire enfin le 20 Septembre
» 1805. »

» Méchain n'a rien publié séparément que les volumes
» de la connaissance des temps de 1786 à 1794, et quel-
» ques Mémoires sur les comètes qu'il avait découvertes,
» ou quelques longitudes géographiques. Tous ses autres
» travaux se trouvent, ou dans des volumes de la con-
» naissance des temps, ou dans la *Base du système métrique*
» *décimal.* » Les fondemens de sa renommée n'en sont
pas moins solides : ils consistent dans les services émi-
nens qu'il a rendu à la science.

Nous avons déjà parlé de la perfection à laquelle il
porta la connaissance des temps. « En dix-huit ans,
» il découvrit le premier onze comètes, en calcula les
» orbites, et y joignit celles de treize autres comètes

» découvertes par les autres Astronomes. Ce qui le » distingue surtout, c'est que, non content de découvrir » une comète, de la signaler aux Astronomes, et de » l'observer lui-même avec soin, il sût joindre la théorie » à la pratique, et déterminer les élémens auxquels on » reconnaîtra la comète, si quelque jour elle doit se » rencontrer. » Dans son mémoire, couronné par l'Académie, il établit que la comète, qu'on espérait revoir en 1789 ou 1790, et qui avait paru en 1532, n'était pas la même que celle de 1661; et huit ans après, l'événement prouva la justesse de son travail. Ce fut lui qui démontra que l'étoile *Uranus*, découverte par Herschel, et considérée généralement comme une comète, était une planète. Ne suffirait-il pas enfin à sa renommée qu'il ait attaché son nom à une des plus grandes et des plus utiles opérations astronomiques qui aient encore été exécutées? et si l'on doit faire entrer en ligne de compte la plus grande difficulté du travail, les dangers de toute espèce qu'il a fait courir, la catastrophe à laquelle ils aboutirent, ce ne sera pas, sans doute, la moindre portion de gloire qui sera adjugée à l'Astronome Laonnois. N'hésitons pas à le dire : les deux noms de Méchain et de Delambre traverseront les siècles, comme celui de ce Sosigène que César employa à la réforme du calendrier. Et si quelqu'un croyait pouvoir nous récuser, quand nous osons prédire l'immortalité d'un compatriote, qu'il pèse les paroles d'un homme qui a tant de droit de juger Méchain, et qui en use avec tant de rigueur. » Il n'en fut et n'en restera pas moins » un Astronome *à jamais* recommandable. »

Méchain était petit, grêle et pâle. Tout son extérieur était très-simple. Mais la physionomie que lui donnaient un nez aquilin et des yeux pleins de feu, ne contrastait pas avec sa célébrité. Il était d'un caractère sérieux; et

s'il parut un peu sévère pour les autres, on n'a pas le droit de lui en faire un reproche ; car il l'était beaucoup pour lui-même. Delà cette extrême modestie qui explique sa répugnance à imprimer. Il ne lui manqua aucune des qualités qui font l'homme de bien ; ajoutons pour nous faire mieux comprendre, ni aucune de ces vertus domestiques, dont le spectacle inspire la vénération, quand il est donné par l'homme supérieur.

On fait, entre deux de nos compatriotes les plus distingués, le rapprochement que voici. Berthelemi et Méchain étaient de même âge, à un an près. Ils étaient fils, le premier d'un Sculpteur, le second d'un Architecte ; et les maisons de leurs parens, situées dans la même rue, se faisaient face. Un plus noble trait de ressemblance prête de l'intérêt à ces rapports singuliers. Tous deux ont rempli, avec succès et non sans péril, d'importantes missions, pour procurer à leur patrie, l'un la trop courte jouissance des trophées les plus glorieux ; l'autre un monument impérissable de l'utilité des hautes sciences.

C'est pour nous une bonne fortune d'avoir trouvé le sujet de cette notice traité d'avance et de main de maître, dans la Biographie universelle. Nous y avons puisé presque tous les faits, et l'auteur a dû être notre guide dans tout ce qui tient à la science. Ce que nous lui avons emprunté littéralement, est indiqué par des guillemets. Si l'on s'étonne que nous nous soyions permis de discuter quelques points de sa narration, tout imposante que soit son autorité, la réponse est simple : nous le devions à la mémoire d'un illustre compatriote.

MOUSSO *(Jean-Pierre*, CHARTRÉ DE*)*, né le 15 Février 1723, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, après avoir rempli, d'une manière distinguée, les principaux emplois de son corps, fut élu Supérieur-général en Juin

1778. Les circonstances, où il fut chargé du gouvernement, étaient difficiles. Il régnait, dans quelques provinces, un grand esprit d'indocilité ; et l'autorité devait perdre du terrain tous les jours, si elle n'était remise à un homme qui unit la fermeté à la considération personnelle. Tel était Mousso : la tâche qu'il avait à remplir n'était pas au-dessus de ses forces, s'il n'eût été contrarié par des influences émanées d'une région supérieure. Deux Religieux Normands lui firent, d'un ton assez haut, des demandes auxquelles, par cette raison, il n'eut aucun égard. Irrités de son refus, ils se mirent à échauffer les esprits dans leur province. La politique d'alors était de fomenter la discorde dans les ordres religieux, pour avoir un prétexte de les dissoudre. Avec l'appui secret de l'Archevêque de Sens, Chef de la commission des réguliers, et du Garde-des-Sceaux, Miroménil, Normand comme eux, les cabaleurs formèrent, sans peine, dans la Congrégation, un parti nombreux, qui sollicita un Chapitre général extraordinaire. Mousso fit tête à l'orage. Vaincus, mais non convertis par ses raisons, les Ministres promirent que le Chapitre n'aurait pas lieu; et ce fut le jour même qu'il en rapportait à S. Germain-des-Prés, l'assurance positive, qu'on lui notifia l'Arrêt du Conseil qui en ordonnait la convocation. L'assemblée se tint en Septembre 1783. Il était aisé de prévoir que la plupart des choix ayant été préparés par l'intrigue, la voix des sages n'y prévaudrait point. Un successeur y fut donné à Mousso. On a dit qu'il s'était montré trop inflexible, et qu'au moyen de quelques concessions, il aurait conservé sa place. On oubliait qu'un homme de ce caractère, s'en serait cru indigne, s'il ne s'y était maintenu que par de lâches ménagemens. Il s'agissait, à ses yeux, non de l'intérêt personnel d'un Chef amovible, mais du salut de l'autorité dont il

était

était dépositaire; et il aima mieux qu'elle périt dans d'autres mains que les siennes. Il est un de ceux qui ont eu le double mérite d'avoir fait honneur à leur ville natale et d'en avoir bien mérité. C'est sous son généralat que la Congrégation de S. Maur consentit à se charger du Collége de Laon; et le succès de la négociation fut dû pour beaucoup à sa bienveillance. Il s'était retiré, après son remplacement, à l'Abbaye de S. Remi de Reims. Il y mourut à la fin de 1787.

N.

NIEL *(Adrien)*, Philantrope. Une Dame Maillefer, native de Reims, et femme d'un Maître des Comptes de Rouen, ayant conçu le projet de fonder des écoles gratuites pour les jeunes garçons, Niel lui parut l'homme le plus propre à le faire réussir. Il avait alors cinquante-cinq ans; mais il était actif, adroit, insinuant, et doué de cette patience qu'aucun obstacle ne rebute. Elle le fit partir pour Reims, en 1679, et l'adressa à l'Abbé De La Salle, son parent. Celui-ci échauffé par les discours de Niel, le retint chez lui. Ils se concertèrent avec un des Curés de la ville; et la sollicitude de ces trois hommes donna naissance à une première école qui s'ouvrit la même année. Une autre fut fondée bientôt après des libéralités d'une Dame vertueuse; et Niel se chargea de les diriger toutes les deux. L'expérience ne tarda pas à constater les avantages de l'enseignement simultané qu'il y pratiquait; et le bruit qui s'en répandit fit naître dans Guise le désir d'un établissement semblable. Niel y courut pendant que De La Salle le remplaçait à Reims; et Guise eut aussi son école gratuite. Ces premiers succès étendirent les vues des deux amis. Il leur parut possible de propager indéfiniment la gratuité de l'instruction primaire, si ils parvenaient à créer une corporation qui s'y consacrât.

Des hommes pieux et simples répondirent à leur appel; et l'institut des Frères de la Doctrine chrétienne fut fondé. Rhetel et Guise, en 1682, et Laon, en 1683, reçurent ses trois premières colonies. Celle de Laon dût à un Curé de la ville, nommé Gudvert, la maison où elle se fixa. La grande utilité d'une entreprise, qui avait pour but de faire descendre l'instruction jusques dans les dernières classes du peuple, fut généralement reconnue : le zèle éclairé, qui la réalisa, reçut des éloges unanimes. Une justice éclatante vient même de lui être rendue encore par les hommes sages qui ont introduit chez nous l'excellente méthode de l'enseignement mutuel. La reconnaissance publique a toujours associé le nom du Philantrope Niel à celui du généreux De La Salle. Niel mourut le 31 Mai 1687.

O.

ODON, *ou* EUDE, fondateur et premier Abbé de l'Abbaye de Bohéries, mourut en odeur de sainteté en 1159.

ODON, *ou* EUDE, l'un des six laïcs qui firent, en 1113, une première quête pour la réparation de la Cathédrale, vendit ses biens à son retour, en donna le prix aux pauvres, et embrassa la vie religieuse. S. Norbert l'envoya de Prémontré fonder, dans le Hainaut, la célèbre Abbaye de Bonne-Espérance, dont il fut le premier Abbé. Il se démit de cette dignité, pour retourner à Prémontré, où il mourut en 1156. Il est honoré du titre de bienheureux.

P.

PIERRE, de Laon, Chevalier, fut Chambellan de S. Louis; et Philippe-le-Hardi lui confia l'éducation de ses

enfans. Parmi les guérisons miraculeuses attribuées à S. Louis, Geoffroi De Beaulieu, son Confesseur, cite celles de Pierre, de Laon, et d'un Bourgeois, de Laon, nommé Gobain Roussel. Pierre mourut vers 1272.

PIERRE, de Laon, Chanoine d'Orléans et Archidiacre de Beaugenci, était, en 1304, Aumônier de Philippe-le-Bel, et en grande estime auprès de ce Prince.

PRESLES (RAOUL DE), Sire de Lizy, Secrétaire des Rois Philippe-le-Bel et Philippe-le-Long, Avocat général, et ensuite Conseiller au Parlement de Paris, était né en 1268 ou 1269. Il commença par faire, à Laon, la profession d'Avocat. Il était âgé de quarante ans, et encore attaché au barreau de sa ville natale, quand il fut appellé en témoignage dans le procès des Templiers. Sa déposition, du 11 Avril 1309, porte qu'il est *Jurisconsulte et Avocat dans la Cour du Roi.* Dès l'année suivante, on le voit Clerc, c'est-à-dire, Secrétaire de Philippe-le-Bel, emploi qui le conduisit à la charge de *principal Avocat du Roi;* c'est la qualité que lui donnent les chroniques de S. Denis. Quelqu'eût été son attachement pour un Prince, qui l'avait traité généreusement, on l'accusa d'avoir été l'un des auteurs de sa mort, en lui donnant pour complice Pierre De Latilly, Evêque de Châlons, Pair et Chancelier de France; et malgré l'invraisemblance de l'accusation, il fut incarcéré, dépouillé de ses biens, et même mis à la torture. Sa constance inébranlable triompha de la méchanceté de ses ennemis. La calomnie fut enfin trouvée si évidente, que Louis Hutin ordonna, par des Lettres de Septembre 1315, non-seulement qu'on lui rendit la liberté et les biens, mais aussi que son innocence fût proclamée *le plus solemnellement et honorablement que pourroit estre fait.* Cette même année 1315, Louis Hutin lui accorda, pour dédomma-

gement, une riche confiscation; et il réitéra, par son testament, l'ordre de lui restituer ses biens; ce qui n'empêcha pas que Raoul n'eût beaucoup de peine à les arracher des mains des possesseurs. Philippe-le-Long lui accorda, en 1317, des Lettres de noblesse, pour lui et sa postérité, le fit son Secrétaire, et lui donna, en 1319, un office de Conseiller au Parlement. Comme conseil de la maison de Couci, Raoul avait rendu d'importans services aux héritiers d'Enguerrand IV, qui les reconnurent par le don de la terre de Lizy. Il avait été Chanoine de Laon; et quand il eut renoncé à un titre qui lui imposait l'obligation du célibat, l'Eglise, à laquelle il avait appartenu, ne cessa point d'être l'objet de son affection particulière : elle eut une bonne part à ses pieuses libéralités, ainsi qu'à celles de sa femme. Raoul était mort avant 1331. Il ne faut pas le confondre avec deux autres personnages du même nom, dont l'un était son neveu, et l'autre son fils naturel. On trouve dans le treizième volume des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, un savant Mémoire de Lancelot sur les trois Raoul de Presles.

Voyez l'histoire, liv. 4, et la note 22.

Q.

QUIERZY *(Gérard* DE*)*, KERESY, *ou* CHERISY, surnommé LE BIGLE, (*Strabo*,) illustre Chevalier qui se couvrit de gloire dans la première croisade, et fut assassiné dans la Cathédrale, le 12 Janvier 1110. Le lieu d'où il tirait son nom, est ce fameux village de Quierzy-sur-Oise, où les Rois avaient une maison dans les huitième et neuvième siècles, et où se tinrent plusieurs Conciles et Parlemens. La seigneurie lui en appartenait, et il la transmit à ses descendans, du nombre desquels fut Nivelon de Cherizy, *ou* Quierzy, Evêque de Sois-

sons. Notre Gérard est qualifié de noble Prince, dans une très-ancienne histoire de l'Eglise de Laon.

Voyez l'histoire, liv. 3.

R.

RAOUL, de Laon, (et non ARNOUL), célèbre Docteur, a été, après la mort de son frère Anselme, Archidiacre, Ecolâtre et Chancelier de l'Eglise de Laon. Il parvint, comme lui et avec non moins de bonheur, à une extrême vieillesse. On croît qu'il eut grande part aux ouvrages d'Anselme. Il est resté de lui un écrit sur le semi-ton, et un traité sur l'arithmétique. Le premier de ces ouvrages doit se trouver parmi les manuscrits de l'ancienne Abbaye de S. Victor de Paris. Il mourut, non pas en 1129, comme le disent les auteurs de l'Histoire littéraire, mais en 1133, ainsi qu'il résulte du rapprochement de deux Chartes de cette année.

Voyez l'histoire, liv. 3.

REMI, (S.) Archevêque de Reims, fondateur de l'évêché de Laon, Apôtre de la France, et à qui Clovis a eu les plus grandes obligations pour l'établissement de la monarchie. Il mourut en 533.

Voyez l'histoire, livre 1.er.

RESTEAU *(Antoine)*, Jésuite, fut le contemporain et l'émule du P. Marquette dans la carrière laborieuse des missions étrangères. Tandis que l'un répandait en Amérique les semences de la vraie religion, l'autre s'appliquait à la faire revivre dans la contrée qui l'avait vu naître. Le zèle de Resteau ne connaissait aucun danger. Deux fois il brava celui de la peste, une première à Jérusalem, une seconde dans l'Antiliban, pour porter aux malades les consolations de son ministère. Non-content de les avoir assistés dans leurs derniers momens, il leur donnait

la sépulture. Après avoir parcouru plusieurs fois toute la Syrie, il revint à Jérusalem, comme au terme de ses travaux. Ce fut pour lui une résidence, mais non pas une retraite. Il y devint même la victime de sa pieuse ardeur. Il y succomba dans la rechûte d'une maladie causée par la fatigue des exercices auxquels il se dévouait. Il était âgé de soixante-un ans, et dans la vingtième année de son apostolat, lorsqu'il mourut le 19 Décembre 1683, avec la réputation d'un saint. On trouve les détails les plus édifians sur sa vie dans une lettre écrite le 14 Février 1684, par le P. Clisson, son collaborateur, au Procureur de la mission de Syrie.

RICHARD *(Antoine)*, Contrôleur en l'élection de Laon, auteur d'un très-bon journal sur les événemens de la fin du seizième siècle. On peut voir ce que nous en avons dit dans la préface. Ce journal n'allant point au-delà de 1612, il est vraisemblable que Richard ne poussa guères plus loin sa carrière.

RINSENDE, Abbesse de l'illustre Monastère de Notre-Dame de Laon, joignait, à une haute naissance, un mérite distingué. Elle fut tuée, vers 1115, par un de ses serviteurs. Ce fut un grand malheur pour l'Abbaye, dans l'état de relâchement où elle était tombée. Remarquons cependant que les lettres, qui y avaient été si florissantes du temps de Ste Anstrude, ne cessèrent point d'y être en honneur sous le gouvernement de Rinsende. Il est dit dans l'histoire de l'Université de Paris, qu'au commencement du douzième siècle, il y avait des Religieuses qui étudiaient le latin et cultivaient la poësie, et que de ce nombre étaient des Religieuses de Laon, dont on a conservé des lettres sur la mort de S. Bruno. Ces Religieuses ne pouvaient appartenir qu'à l'Abbaye de Notre-Dame, puisque c'était le seul Monastère de femmes qu'il y eût alors à Laon.

Roricon, fils naturel de Charles-le-Simple, Evêque de Laon, et Chancelier de France. Non-seulement il fut savant, mais il passa même, de son temps, pour ne rien ignorer. Adson, l'un des hommes les plus doctes qu'il y eût alors, le qualifiait *totius scientiæ lumen*, flambeau de la science universelle. Mort en 976.

Voyez l'histoire, livre 2.

Rousset de Missy *(Jean)*, naquit le 26 Août 1686, de Jean Rousset et de Rachel Cottin. Ses parens, d'un état honorable et d'une religion que le trop fameux Edit d'Octobre 1685 venait de proscrire, sont, l'un et l'autre, de tristes exemples de la persécution qui dépare un règne célèbre. Sa mère fut traînée sur la claie après sa mort, comme coupable de fidélité à la foi dans laquelle elle était née. Son père fut condamné à être pendu, pour avoir voulu se sauver en Hollande, et aurait subi ce supplice, sans la généreuse intercession de la Chancelière Voisin. De tels souvenirs étaient peu propres à nourrir, dans une ame sensible et fière, l'amour de la patrie. Dès que Rousset eût achevé ses études, il passa en Hollande, impatient de retrouver la liberté de conscience et de donner l'essor à des dispositions haineuses, que la religion n'avouait pas. Elles commencèrent par lui mettre les armes à la main. Il entra dans une compagnie de Cadets Français, et il y servit avec valeur jusqu'à la bataille de Malplaquet, où il fut blessé de deux coups de feu.

D'homme de guerre il se fit alors homme de lettres, sans néanmoins que son humeur en devint plus pacifique. Son début, dans cette seconde carrière, fut marqué par la publication de quelques feuilles politiques, où la cause des Alliés était défendue avec véhémence contre le Persécuteur des Calvinistes. A la paix d'Utrecht,

les Etats généraux le sacrifièrent au ressentiment de Louis XIV. Exilé des sept provinces, il se réfugia à Bruxelles, et jusqu'à la mort de son royal ennemi, il y vécut dans l'obscurité, sous le déguisement d'un ecclésiastique.

A son retour en Hollande, il s'y maria; et une entreprise formée sous les auspices d'une célébrité acquise par la persécution, eut bientôt réparé le dommage qu'il avait éprouvé dans sa fortune. Il ouvrit, à La Haye, une maison d'éducation qui obtint la confiance des principales familles des provinces unies, et qui peupla de ses élèves les premiers emplois de la République. Il put, dès 1724, reprendre un genre de vie plus conforme à ses goûts, et se consacrer exclusivement à la littérature. Il entreprit alors, avec un grand succès, la publication de plusieurs journaux, et notamment d'un *Mercure historique et politique*, qui a paru depuis le mois d'Août 1724, jusques et compris Juillet 1749, et dont la collection forme 15 volumes.

Parmi les réfugiés Français qu'il eut pour collaborateurs, on cite La Barre De Beaumarchais, écrivain connu. C'était un Moine défroqué, à qui il avait donné asyle, en l'employant comme Professeur dans son institution, et qui le paya d'une noire ingratitude. Dans ses Lettres sérieuses et badines, La Barre, qui s'était brouillé avec Rousset, se permit d'odieuses personnalités contre lui. Le public en fut indigné : il applaudit à Bruys, qui qualifia l'ouvrage d'affreux et de maudit, *horridum et sacrum ;* et la réputation de Rousset n'en acquit que plus de faveur. En 1732, il avait été nommé Membre de la société royale de Berlin. L'Académie de Pétersbourg se l'était associé en 1739.

Lorsqu'en 1747, il se forma, en Hollande, un parti considérable pour faire rétablir le Stathouderat, Rousset le seconda chaudement de sa plume ; et les Magistrats,

irrités de la hardiesse de ses attaques, le firent arrêter. Sa captivité dura peu : le triomphe de la maison d'Orange en fut le terme. Le nouveau Stathouder, Guillaume IV, le récompensa de son zèle, en le nommant son Conseiller extraordinaire et son Historiographe. Mais l'année suivante, Rousset fit une nouvelle expérience des périls dont est semée la carrière de l'écrivain politique, en temps de révolution. On le regarda comme l'un des chefs de l'association ou club des *Doëlistes*, ainsi nommés du lieu où ils s'assemblaient, et aux demandes desquels il avait fallu céder, à la suite de quelques troubles. Leur conduite violente avait déplu aux hommes sages : Guillaume qui craignait de paraître l'approuver, et qui cherchait à réunir tous les esprits, crut devoir sacrifier Rousset. Celui-ci fut dépouillé de ses emplois : il dût même ne pas se croire en sûreté, au milieu d'ennemis que le Prince ménageait. Il fut dédommagé de cette disgrace, par l'accueil qu'il reçut en Russie, où l'Impératrice Elisabeth le fit Conseiller de la Chancellerie impériale, avec rang de Colonel.

Les nombreux ouvrages de cet infatigable écrivain, appartiennent, presqu'en totalité, à l'histoire, à la politique et à la diplomatie. On en trouvera la liste dans le Dictionnaire universel historique. Quoique composés avec une promptitude, qui ne permettait pas à l'auteur de les polir, ils eurent une grande vogue. Il y a même eu plusieurs éditions de quelques-uns. Nous en citerons quatre qui ont joui de ce succès. Ce sont, pour la politique, les *Mémoires instructifs sur la vacance du trône Impérial, sur les droits des Electeurs*, etc., ainsi que les *Intérêts des Puissances de l'Europe, fondés sur les traités conclus depuis la paix d'Utrecht.* Ce sont, dans le genre historique, l'*Histoire du Cardinal Albéroni*, et les *Mémoires du règne de Pierre-le-Grand.* Rousset donna aussi de pre-

mières éditions de quelques ouvrages, en s'associant au travail des auteurs, par des additions ou des corrections. Ses Biographes ont omis de citer, dans cette classe, la traduction, seule connue aujourd'hui, du poëme du *Zodiaque du Manzolli*, dont il a fait la préface. Les Lettres sérieuses et badines lui ont attribué un livre anonyme qui a pour titre : *Entretien de Louis XIV et de Madame de Maintenon, sur leur mariage*, Marseille, 1710. La haine qu'il avait jurée à Louis XIV peut rendre cette opinion probable; mais la haine dont La Barre était animé contre Rousset, doit la rendre suspecte.

Rousset s'était retiré à Amsterdam dans les dernières années de sa vie ; et c'est-là vraisemblablement qu'il finit ses jours en 1762.

RUTS *(Jean)*, cultivait la peinture avec succès, dans le même temps que les trois frères Lenain. On regrette une *Annonciation* et une *Immaculée Conception* qu'il avait peintes, l'une pour le Maître-Autel de la Cathédrale, dont son fils était Chanoine; l'autre pour l'Eglise des Cordeliers. Il avait marié ses trois filles dans les familles de Martigny, Dànye et Laurent.

S.

SÉRURIER (le Comte *Jean-Mathieu-Philbert)*, Maréchal et Pair de France, Grand Cordon des Ordres de la Légion d'Honneur, de S. Louis et de la Couronne de Fer, né le 8 Décembre 1742, appartenait, par ses père et mère, à deux familles honorables. Il fut reçu, à l'âge de douze ans, comme Officier, dans le bataillon des Grenadiers royaux de Laon, que commandait un de ses oncles. Il aimait à se rappeller les paroles qu'un père moins fortuné que vertueux lui avait adressées dans cette circonstance. *Mon fils, je n'ai qu'une épée à t'offrir.*

Puisse-t-elle te mener à la fortune! Mais que toujours l'honneur la dirige. Entré quelque temps après dans le régiment d'infanterie d'Aumont, le jeune Sérurier fit en Allemagne trois des campagnes de la guerre de sept ans, et il y eut la mâchoire fracassée, en 1760, à l'affaire de Warbourg. Le Portugal, en 1762, la Corse, en 1771, le virent donner de nouvelles preuves de valeur. Ce fut lui, qui, pendant dix ans, fut chargé de l'instruction de son régiment; et il lui fallut acheter, par vingt-sept années de services périlleux ou pénibles, le grade de Capitaine et la Croix de S. Louis. Tel eût même été peut-être le terme de sa fortune militaire, si, dès les premiers jours de la révolution, la Cour n'eût senti qu'elle ne pouvait plus se permettre des passe-droits trop crians. Sérurier fut fait Major du régiment de Médoc, le 17 Mai 1789; et il ne tarda pas à être promu successivement aux grades de Lieutenant-colonel et de Colonel.

Mais s'il était alors plus facile de s'élever aux honneurs militaires, il était aussi plus dangereux d'y être parvenu. Sérurier fut dénoncé, suspendu de son commandement, et mis en état d'arrestation. Il supporta cette disgrace en vrai Romain. *Eh bien*, dit-il, *puisque j'ai perdu la confiance comme Colonel, qu'au moins on ne me conteste pas le droit de servir mon pays comme grenadier.* Là-dessus il prend un fusil, et va se mêler dans les rangs de ceux dont il avait cessé d'être le Chef, mais qui ne cessaient pas de le regarder comme leur père. On eut honte de l'injustice faite à un tel homme, et son régiment lui fut rendu. Bientôt se présenta l'occasion de faire voir combien il était digne de le commander. Chargé d'ouvrir la campagne des Alpes par l'attaque d'Utelle, il trouve le pont coupé; il se jette le premier dans un gué qu'il venait de reconnaître au milieu des coups

de fusil ; et son audace est couronnée d'un plein succès.

Employé l'année suivante comme Général de brigade, il courut risque d'être enlevé la nuit dans son quartier-général, par quinze cents Piémontais qui avaient surpris et égorgé ses avant-postes. Son intrépidité le tira de ce mauvais pas. A la tête de cinq cents hommes seulement, il fondit sur l'ennemi, tua les chefs et fit sept cents prisonniers. De ce nombre étaient quatorze Officiers Français, qu'une Loi terrible dévouait à la mort, et qu'il renvoya sur leur parole.

Promu au généralat de division, peu après ce beau fait d'armes, il eut à défendre les débouchés du Piémont, avec de nouvelles levées qu'on laissait languir dans un affreux dénuement. Son camp devint le modèle de l'armée. Il en fit une école de patience, d'instruction et de discipline; et une foule de jeunes Officiers y puisèrent ces utiles traditions auxquelles ils allaient devoir une partie de leurs succès. Il commandait la gauche de l'armée à Loano, et le gain de la bataille fut dû pour beaucoup à la manœuvre par laquelle il tourna la droite des Autrichiens, après avoir culbuté les Piémontais.

A l'ouverture de la mémorable campagne de 1796, le plan était de détruire d'abord l'armée Piémontaise commandée par Colli. Sérurier, à la tête de la réserve, force l'ennemi à évacuer son camp retranché de Çéva. Il le chasse de St-Michel, après un combat opiniâtre de quatre heures. Il le poursuit de poste en poste jusqu'à Mondovi. Là s'engage une action décisive. C'est par Sérurier que sont enlevées, à la bayonnette, toutes les redoutes, que sont emportées toutes les positions qui couvraient le centre des Piémontais. Colli, réduit à céder le champ de bataille, cherche en vain un asyle

à Fossano. L'infatigable Sérurier survient et s'en fait ouvrir les portes. La Sardaigne n'a plus alors d'autre ressource que d'implorer la paix.

Une puissance plus redoutable restait dans la lice. Mais quelle qu'ait été sa promptitude à réparer chaque défaite par l'envoi d'une nouvelle armée, la prise de Mantoue devait décider du sort de l'Italie. Sérurier reçut l'honorable commission de marcher contre cette forteresse. Les Autrichiens lui disputèrent vainement le passage du Mincio. Arrivé à la vue de la place, il se rendit maître d'un faubourg et d'une tête de pont. Il délogea l'ennemi de ses retranchemens extérieurs, et le tenant renfermé dans les murs de la ville, il repoussa journellement ses attaques. Cependant Wurmser, entré en Italie avec soixante mille hommes, menaçait d'envelopper l'armée Française qui n'en comptait pas quarante mille. Rappellé par le Général en chef, Sérurier va contribuer, par la rapidité de ses manœuvres, au gain de la bataille de Castiglione; et Wurmser est réduit à se jeter dans Mantoue. Sérurier en reprend le siége. Provera tente d'y pénétrer avec une colonne de dix mille hommes, et les assiégés le secondent par une nombreuse sortie. Mais ce double effort échoue contre la vigueur et l'activité des mesures de Sérurier, et Provera est obligé de mettre bas les armes le lendemain. Alors Mantoue tombe au pouvoir des Français, et c'est à Sérurier qu'est déféré, à bon droit, l'honneur de signer la capitulation.

Libre désormais de suivre la marche offensive de l'armée, il influe puissamment sur le succès de la journée du Tagliamento. L'habileté de ses dispositions le rend maître de la ville et de la garnison de Gradisca. Il fait subir le même sort à Gorizia qui renfermait des magasins immenses; et il était déjà sur les bords de la Drave,

quand les préliminaires de Léoben mettent un terme à ses progrès.

Ce fut lui qui fut chargé de porter à Paris les trophées de l'armée d'Italie. Voici dans quels termes le Général en chef s'expliquait sur son compte. « Le Général » Sérurier, dans les deux dernières campagnes, a dé» veloppé autant de talent que de bravoure. C'est sa » division qui a remporté la bataille de Mondovi, qui » a si puissamment contribué à celle de Castiglione, » qui a pris Mantoue, qui s'est distinguée au passage » du Tagliamento, de l'Isonso, et principalement à » la prise de Gradisca. » Un témoignage non moins honorable lui était rendu sur le soin extrême avec lequel il maintenait la discipline parmi ses soldats.

De retour à l'armée, Sérurier reçut le commandement difficile de Venise. Il avait mérité cette marque de confiance, par la sagesse de sa conduite dans d'autres commandemens d'une haute importance, et même par la fermeté, dont il avait fait preuve à l'égard des Vénitiens, en brisant les portes de Vérone, dont ils lui refusaient l'ouverture, sous prétexte d'une neutralité qui n'était qu'apparente. A sa rentrée en France, après la paix, il fut nommé Inspecteur-général de toutes les troupes de l'intérieur.

La guerre s'étant rallumée en 1799, l'armée d'Italie fut confiée à Joubert, que Sérurier, déjà Officier général, avait vu débuter dans la carrière des armes. Loin de s'offenser d'un tel choix, le vieux guerrier sollicita, comme une faveur, d'être employé sous les ordres du jeune Capitaine : Ne croit-on pas lire encore un trait de l'histoire romaine ?

Sérurier eut d'abord à soumettre le pays de Lucques, où il fit honorer le nom Français. Placé ensuite à la gauche de l'armée, il repoussa les forces que l'ennemi

avait sur les rives du lac de Garda ; et ayant passé l'Adige, il menaçait déjà Vérone, quand il reçut l'ordre de rétrograder. Au combat de Magnano, il emporta, à la bayonnette, le bourg de Villafranca, et fit neuf cents prisonniers. Attaqué à Lecco par un gros corps de grenadiers Russes, il lui fit éprouver un fort échec.

Cependant l'armée, ayant en tête un ennemi trop supérieur, faisait sa retraite, sans attendre Sérurier qui cherchait à se rapprocher d'elle. Cerné à Verderio, il s'y battit tout un jour, et il y prit quinze cents hommes et six pièces de canon. Les instructions qu'il avait reçues de Moreau, le flattaient de l'espoir qu'on viendrait le dégager. Il apprit, au contraire, que l'armée s'éloignait avec précipitation. Il était alors enveloppé par dix-sept mille hommes ; et il lui restait à peine deux mille cinq cents combattans ; et toutes ses munitions étaient épuisées ; et il était coupé de toutes ses communications. Quelle situation désespérante pour un vieux guerrier qui n'a jamais été vaincu ! Il assemble ses Officiers : il ouvre l'avis de se faire un passage l'épée à la main. Mais tous opinent pour une capitulation ; et il faut qu'il en subisse la dure nécessité. Les conditions les plus honorables lui furent accordées par un ennemi pénétré d'estime pour sa haute valeur. Suwarow, qui le reçut avec de grands égards, lui demanda où il comptait se retirer : *à Paris*, répondit-il. *Tant mieux*, reprit le présomptueux vainqueur; *nous nous y reverrons bientôt. C'est bien ce que j'espère*, répliqua Sérurier. Ce fut, on l'avouera, un des plus injurieux caprices de la fortune, que ce premier affront par lequel elle termina la vie militaire d'un de nos Capitaines les plus recommandables. Sérurier ne l'est pas moins par ses vertus que par ses talens. Son désintéressement rare, sa modération dans l'exercice des droits de la victoire, son humanité envers les vain-

cus lui avaient valu, de la part de ceux-ci, un des plus beaux surnoms dont un Général puisse se glorifier. Ils l'appellaient *la Vierge de l'Italie*.

A la création du Sénat, il en fut nommé Membre et l'un des deux Préteurs. Il reçut ensuite presqu'en même-temps les deux récompenses les plus flatteuses pour un guerrier, le bâton de Maréchal, et le gouvernement des Invalides. Sous son régime paternel les désordres cessèrent dans les trois établissemens ; la discipline se rétablit ; le service alimentaire s'améliora. Le sage Gouverneur sut se concilier au même dégré le respect et l'amour de ses subordonnés.

Lors de l'invasion de 1814, il eut la noble pensée de soustraire, à une spoliation humiliante, les glorieux trophées confiés à sa garde. Le 30 Mars, à neuf heures du soir, il fit brûler, dans la principale cour de l'Hôtel, quatorze cent dix-sept drapeaux ou étendards conquis dans toutes les parties du monde, ainsi que l'épée et les décorations du Grand Frédéric. Cette résolution arracha des larmes aux braves Vétérans au milieu de qui elle s'exécutait. Elle ne tarda pas à être justifiée. A peine l'ennemi entrait-il dans Paris, que des ordres durement exprimés vinrent réclamer ces illustres dépouilles. Le dépit, que causa la prévoyance du Maréchal, est facile à concevoir.

Il fut nommé Pair, lors de l'institution de la pairie. Il fut aussi maintenu alors dans le gouvernement des Invalides. Mais il y fut remplacé au bout de dix-huit mois.

Le Maréchal Sérurier était délicat jusqu'au scrupule, modeste jusqu'à la simplicité. Ses mœurs étaient pures, ses manières décentes. L'amour de l'ordre fut en tout temps l'ame de sa conduite ; et l'honnête indigence eut en lui un bienfaiteur attentif à ne pas se laisser deviner.

Il

Il aimait sa ville natale ; il ne laissa échapper aucune occasion de lui en donner des preuves. Il la voyait, avec complaisance, associer à sa gloire celle de plusieurs Généraux ses compatriotes, dont un est, comme lui, revêtu de la dignité de Pair. Il avait même formé le projet de venir y terminer ses jours, lorsqu'il succomba, le 21 Décembre 1819, à une longue et douloureuse maladie. Le Conseil Municipal de Laon s'empressa d'honorer sa mémoire, en arrêtant qu'un service solennel serait célébré, pour lui, dans la principale Eglise, et que la rue, dans laquelle il est né, prendrait son nom. Son éloge a été prononcé dans la chambre des Pairs, le 9 Mars 1820, par le Maréchal Suchet, Duc d'Albuféra. Nous y avons puisé la plupart des faits qui viennent de montrer, sous un si beau jour, un des plus illustres Laonnois. Son portrait en pied orne la salle des délibérations de l'Hôtel-de-Ville. Cette magnifique peinture est un don de Madame la Maréchale Sérurier, dont Laon est aussi la patrie.

SÉRURIER (*Philbert-Mathieu*), frère du précédent, né le 2 Novembre 1748, fut destiné d'abord à l'état ecclésiastique, et avait la perspective d'entrer dans le Chapitre de la Cathédrale, où étaient quelques-uns de ses parens, si sa vocation eût été conforme au vœu de sa famille. Il quitta la maison paternelle ; et sans autre pacotille, qu'une instruction solide et l'espoir d'en tirer parti, il s'achemina vers le nord de l'Europe. Quelques éducations particulières, dont il se chargea en Pologne et en Russie, l'y firent subsister décemment. Dans les commencemens de la guerre de la révolution, il quitta des pays qui étaient ou allaient devenir ennemis du sien ; et de retour en France, il accepta une place de Commissaire du gouvernement auprès d'une administration Municipale. Il y était confondu dans la foule des Agens

inférieurs : le 18 Brumaire et le Consulat l'en tirèrent. Il fut nommé à la Sous-Préfecture de Soissons. Capacité, activité, intégrité, tout ce qui constitue le sage Administrateur, on le trouva chez lui. Seulement sa grande simplicité déplut à ceux qui regrettaient le régime fastueux des Intendans. Un tel tort n'a rien que d'honorable pour le fonctionnaire sans patrimoine, qui, ne recevant pas de quoi subvenir à une vaine représentation, a voulu ignorer le secret des supplémens illégitimes. Sa conduite lui valut la Croix de la Légion d'Honneur, et un de ces emplois brillans qui mènent à la fortune. On le fit Consul-général de France en Portugal.

Un hasard honorable pour Laon fit alors rencontrer, dans Lisbonne, deux Laonnois distingués par le rang qu'ils y tenaient. M. le Comte De Novion, ex-Constituant, avait choisi cette capitale pour le lieu de sa retraite; et il n'y avait trouvé aucune police nocturne. Il fallait y marcher, l'épée à la main, dans une obscurité profonde. Des brigands embusqués dans des allées longues et étroites s'élançaient sur les passans, dont les cris imploraient en vain du secours; et il était d'autant plus difficile de remédier à ce désordre, qu'il facilitait une multitude de fraudes, sur le succès desquels les Grands fondaient une partie de leur revenu. C'est pourtant ce qu'osa entreprendre un fugitif, un étranger sans protecteurs, un Français qui ne savait pas même la langue du pays. Mais que ne peut une volonté forte! Lisbonne fut éclairée pendant la nuit, et la sécurité des habitans fut assurée par une garde militaire, mise sous les ordres de M. De Novion. Il est connu que lors de la première occupation du Portugal, ses services ne furent pas moins utiles aux vainqueurs qu'aux vaincus. Il remplit alors, dans Lisbonne, les fonctions de Commandant d'armes; et bientôt après il rentra en France,

avec le rang de Colonel, la décoration de l'ordre de Christ, et le grade de Maréchal-de-camp dans l'armée Portugaise. Il est vraisemblablement le seul émigré, qui ait revu sa patrie sous des auspices aussi favorables. Cette digression doit trouver grace auprès de nos concitoyens.

Tandis que M. De Novion maintenait l'ordre dans Lisbonne, son compatriote Sérurier en donnait l'exemple dans sa maison. Elle était tenue avec décence : tous les Français y trouvaient accueil et appui. Etranger à toute spéculation sordide, Sérurier sût défendre les intérêts de sa nation, sans blesser le gouvernement auprès duquel il la représentait. C'était un philosophe, qui bornait son ambition à finir ses jours dans une modeste indépendance. Dès qu'une sage économie lui en eût procuré les moyens, il sollicita sa retraite. Son retour fut marqué par un fait, où se peint la bonté de son cœur. Sur le vaisseau qui le ramenait en France, se trouvaient aussi un passager Français et sa fille en bas âge. Le père mourut, et l'enfant perdit, avec lui, l'unique support qu'elle eût au monde. Sérurier se chargea de son sort, l'éleva avec soin, et lui assura, par son testament, un revenu convenable. Un mot pourrait suffire à son éloge. Il porta dignement le nom que son frère avait illustré. Il mourut dans sa ville natale, le 23 Février 1821.

Soibert, de Laon, fut un des premiers Baillis royaux nommés par Philippe-Auguste, qui ne conférait ces places importantes qu'à des hommes de mérite et de naissance. Une porte de la ville, par laquelle on descendait au faubourg de Semilly, portait son nom, apparemment parce qu'il l'avait fait faire à ses dépens. Ce fut lui aussi qui céda aux Religieuses du Sauvoir le

l'Eglise Gallicane. Il parle des commencemens d'Urbain, en homme qui s'était procuré des renseignemens exacts. La méprise des autres doit avoir eu pour cause celle de quelque ancien copiste qui aura écrit *Leodicensis* pour *Laodunensis*. On ne voit pas si la description de la Palestine, composée pendant le patriarchat d'Urbain, a été imprimée. Elle était connue d'un géographe du seizième siècle, nommé Adrichomius; et elle lui a été utile pour la composition de son *Théâtre de la terre sainte*. Il l'intitule: *Jacobi Pantaleonis, galli, Patriarchæ Hierosolymitani, liber de terrâ sanctâ.* Urbain IV mourut le 12 Octobre 1264.

Voyez l'histoire, livre 4.

WIARD *(Robert)*, Religieux de S. Vincent, a écrit une histoire latine de cette Abbaye, sous ce titre : *Cœnobii Sancti Vincentii Laudunensis antiquitas; seu historiæ.* On peut voir ce qui en est dit dans la préface. L'auteur l'a conduite jusqu'à l'année 1670. Cette date indique le temps où il vivait, et à-peu-près celui de sa mort.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS L'HISTOIRE ET LES NOTES.

Le volume est indiqué par le chiffre romain I ou II, et la page par les chiffres arabes.

A.

C.

D.

F.

G.

K.

L.

N.

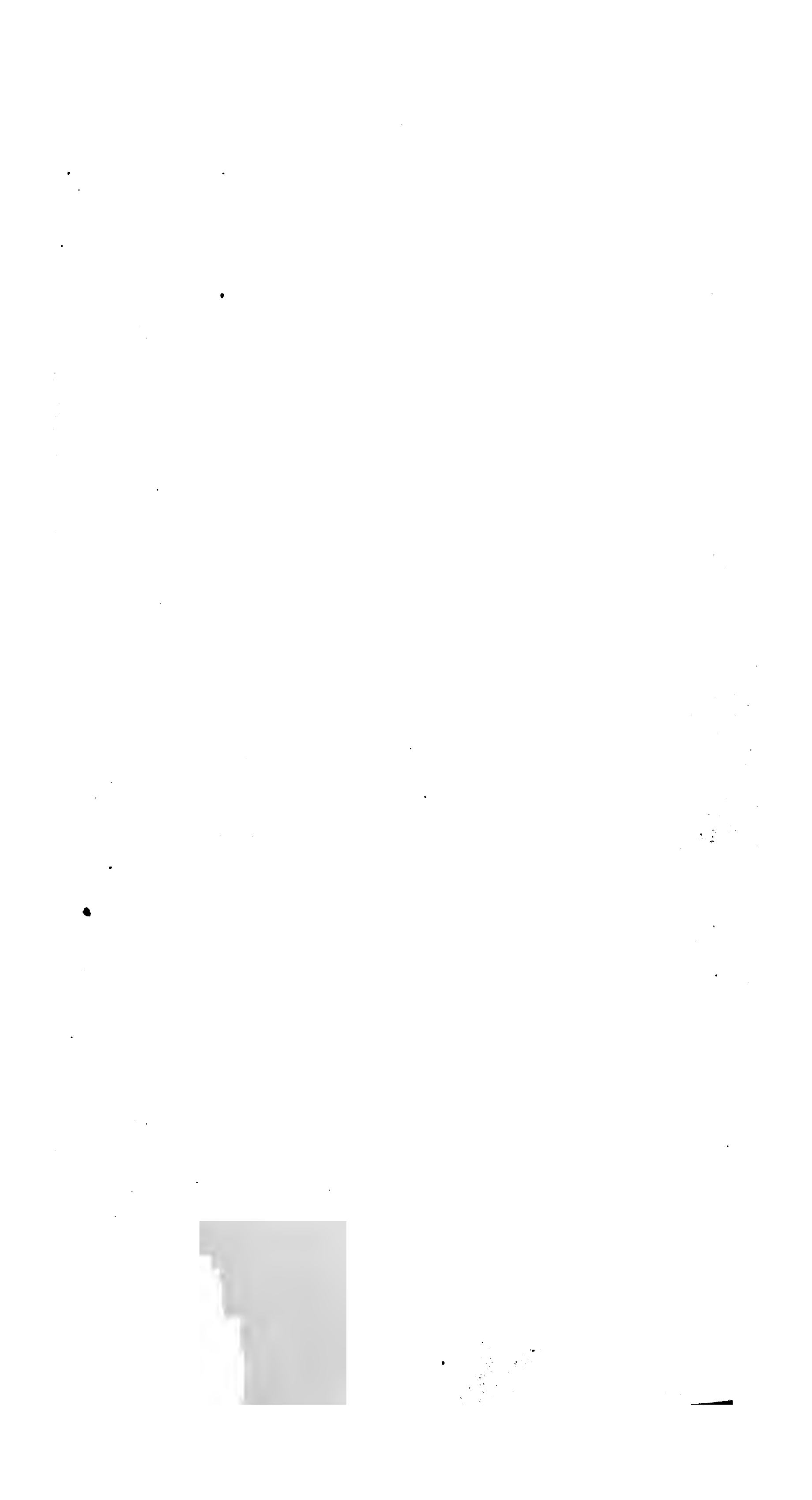
P.

V.

Y.

Z.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



DATE DUE

